



LA RÉFÉRENCE CANADIENNE EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS, DE SPORTS ET DE DIVERTISSEMENT

RAPPORT ANNUEL 2025







À PROPOS DE ROGERS

Quand Ted Rogers a fondé la Société il y a 65 ans de cela, il avait un petit prêt en poche et un grand rêve en tête.

Il croyait au pouvoir de la communication pour informer, inspirer et innover. Voulant honorer la mémoire de son père, il a acheté sa toute première station de radio, CHFI, à l'âge de 27 ans.

À partir de ces modestes débuts, nous avons prospéré pour devenir la référence canadienne en matière de communications, de sports et de divertissement, et ce, grâce à la détermination inébranlable d'une personne, qui est devenue la détermination inébranlable de beaucoup de gens.

Chaque jour, nous nous efforçons d'améliorer et d'enrichir la vie des Canadiennes et des Canadiens qui peuvent compter sur nous pour leur offrir ce qu'il y a de mieux en matière de communications, de sports et de divertissement... Là on jase.



MESSAGE DE TONY

« Nous avons amélioré notre bilan tout en investissant dans la croissance et l'innovation au sein de nos activités principales. »

Chers actionnaires,

En 2025, nous avons dégagé d'excellents résultats et réalisé des investissements stratégiques dans nos trois piliers de croissance : les services sans fil, les services de câblodistribution et le domaine des sports.

Nous avons continué de travailler avec rigueur dans un marché très concurrentiel et de faire figure de précurseurs grâce à des innovations et à des transactions transformatives.

Une performance financière figurant parmi les meilleures du secteur

Nous avons atteint ou dépassé nos objectifs financiers pour 2025, affichant notamment une croissance de 6 % du total des produits tirés des services et des flux de trésorerie disponibles de plus de 3,3 milliards de dollars.

Nous avons mené à bien notre plan de ramener notre ratio d'endettement au niveau d'avant la transaction visant Shaw, bien plus tôt que prévu initialement. Nous avons amélioré notre bilan tout en investissant dans la croissance et l'innovation au sein de nos activités principales.

Nous avons dégagé pour les secteurs Sans-fil et Cable des marges figurant parmi les meilleures du secteur.

Nous avons enregistré les plus importants ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie mobile et aux services d'accès Internet.

Dans le secteur Sans-fil, nos résultats rendent compte de nos efforts pour réaliser d'excellents résultats financiers et une croissance équilibrée du nombre d'abonnés en offrant la meilleure proposition de valeur. Dans un marché des plus concurrentiels, les produits tirés des services sont restés stables, le BAIIA ajusté a progressé et le taux d'attrition des services postpayés s'est amélioré.

Dans le secteur Cable, nous avons continué d'afficher des résultats soutenus après un revirement notable en 2024. Nous avons enregistré un nombre important d'ajouts nets d'abonnés aux services d'accès Internet et affiché un BAIIA ajusté à la hausse dans le cadre de notre approche équilibrée en vue de dégager des marges figurant parmi les meilleures du secteur.

Dans le secteur Media, nos activités principales dans les domaines des sports et des médias ont connu une forte croissance. Nous avons considérablement augmenté nos produits et notre BAIIA ajusté, grâce au rendement exceptionnel de nos activités en pleine croissance dans le domaine des sports, du fait notamment de notre participation accrue dans MLSE. Ces résultats témoignent de la qualité de nos actifs sportifs de calibre mondial.

Nous avons remis 1,1 milliard de dollars en dividendes à nos actionnaires et affiché le meilleur rendement total pour les actionnaires parmi tous nos concurrents à l'échelle nationale.

Je suis convaincu que notre plan continuera de créer de la croissance à long terme et de la valeur pour les actionnaires.

De façon générale, notre équipe continue de travailler avec rigueur et de stimuler la croissance au sein de nos trois principaux secteurs d'activité.

Investir pour offrir la meilleure connectivité

Nous avons continué d'investir pour offrir les meilleurs réseaux aux Canadiennes et aux Canadiens. Nous sommes notamment le fournisseur qui offre les réseaux les plus fiables et la couverture sans fil la plus étendue au Canada.

Nous avons lancé Connexion satellite de Rogers, devenant ainsi le seul et unique fournisseur au Canada à offrir des services satellite à mobile. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent désormais rester connectés dans les régions où la couverture cellulaire traditionnelle n'est pas disponible – aucun autre fournisseur n'offre une telle proposition de valeur ou une telle couverture.

Connexion satellite de Rogers offre aussi une connectivité pour applications IdO aux entreprises qui exercent leurs activités en région éloignée.

Nous avons été le premier fournisseur canadien de services d'accès Internet à lancer WiFi 7, la dernière génération de WiFi. Rogers a aussi présenté la première solution de connexion Internet résidentiel de secours offerte au Canada pour une plus grande fiabilité, laquelle fait partie de notre plateforme de premier plan Rogers Xfinity.

En 2025, nous avons investi 3,7 milliards de dollars dans nos réseaux et dans des technologies et des produits novateurs. Nous sommes une fière entreprise canadienne, et nous encourageons fortement les politiques gouvernementales qui incitent les entreprises canadiennes à investir au Canada.

Investir pour offrir des sports et du divertissement de calibre mondial

Les sports et le divertissement en direct sont un pilier de notre stratégie commerciale.

En 2025, nous avons considérablement fait progresser notre stratégie dans le domaine des sports afin de dégager de la valeur pour les actionnaires et de stimuler la croissance au sein de notre troisième pilier de la croissance.

Nous avons conclu avec Bell la transaction visant MLSE, devenant ainsi le propriétaire majoritaire d'une société de sports et de divertissement de classe mondiale. Nous prévoyons acheter la participation minoritaire résiduelle de 25 % dans MLSE en 2026.

Nous avons renouvelé notre entente avec la Ligue nationale de hockey (« LNH ») visant les droits de diffusion nationaux des matchs pour les 12 prochaines années.

« Nous avons considérablement fait progresser notre stratégie dans le domaine des sports afin de dégager de la valeur pour les actionnaires. »

Les Blue Jays de Toronto ont captivé tout le pays avec leur formidable performance durant la série éliminatoire. Ces événements sportifs de classe mondiale ont été diffusés sur Sportsnet, la marque de média sportif numéro un au Canada.

Du côté du divertissement, nous avons accru le nombre de marques populaires de divertissement et de style de vie que nous diffusons, qui comprennent maintenant HGTV, Food Network, Discovery et Bravo. Nous avons aussi déployé une gamme de services Rogers Xfinity élargie afin d'offrir plus de contenus et la meilleure expérience de divertissement qui soit sur notre plateforme d'envergure mondiale.

L'alliance de nos actifs sportifs et de divertissement constitue un atout inégalé au Canada et peut rivaliser avec les meilleurs actifs à l'échelle mondiale.

Rogers consolide sa position dans le domaine des sports depuis des décennies et les progrès accomplis l'an dernier ont été déterminants dans la réalisation de notre plan à long terme. Nous avons été patients et prompts à saisir les occasions, et sommes restés concentrés sur la monétisation de nos actifs sportifs de calibre mondial pour le bien des amateurs, des actionnaires et de la clientèle de Rogers.

À venir en 2026

Au cours de la prochaine année, nous continuerons de nous efforcer de gagner des parts de marché et de définir l'avenir de la connectivité, des sports et du divertissement au Canada.

Nos perspectives pour 2026 reflètent une forte croissance des produits tirés des services ainsi qu'un accroissement de l'efficacité du capital et des flux de trésorerie disponibles.

Je voudrais aussi remercier l'équipe de Rogers pour son travail acharné, notre conseil d'administration pour sa confiance et nos actionnaires pour leur soutien.



Tony Staffieri
Président et chef de la direction



MESSAGE D'EDWARD

« Nos réseaux sont l'épine dorsale de nos activités et de l'économie canadienne. »

Chers actionnaires,

J'ai le plaisir d'annoncer que Rogers a dégagé d'excellents résultats et fait d'importants progrès dans la réalisation de son plan stratégique en 2025. J'aimerais féliciter Tony Staffieri, l'équipe de haute direction et tous les employés de Rogers pour cette nouvelle année couronnée d'excellents résultats.

Au conseil, nous restons déterminés à assurer la croissance à long terme de Rogers pour notre clientèle et nos actionnaires.

Pour ce faire, nous investissons de façon stratégique afin de positionner Rogers en vue de son succès à long terme. Ces investissements sont axés sur la connectivité, le contenu et les sports.

Investir dans la croissance

Nos réseaux sont l'épine dorsale de nos activités et de l'économie canadienne. Ils connectent les gens, stimulent l'économie et favorisent l'innovation.

Au cours des dix dernières années, nous avons investi près de 40 milliards de dollars dans nos réseaux afin de stimuler la croissance et l'innovation. Des secteurs entiers dépendent de nos réseaux, et nous sommes fiers des investissements réalisés pour construire les réseaux les plus fiables au Canada et offrir la couverture la plus étendue. Notre récent lancement de Connexion satellite de Rogers, la prochaine révolution en matière de connectivité sans fil, démontre aussi la valeur des investissements que nous effectuons pour favoriser cette croissance.

Nous faisons également des investissements à long terme dans le contenu. Depuis 10 ans, nous avons investi plus de 9 milliards de dollars dans le contenu de toutes les plateformes. Ces investissements stratégiques nous permettent d'utiliser notre contenu de première qualité, dont nous sommes propriétaires ou pour lequel nous détenons des licences, afin d'accroître l'engagement de la clientèle et de favoriser la croissance sur l'ensemble des plateformes de diffusion, de publicité et d'abonnement.

En outre, par l'entremise de notre partenariat stratégique à long terme avec Comcast, nous investissons pour offrir aux Canadiennes et aux Canadiens ce qu'il y a de mieux en matière de divertissement sur notre plateforme Rogers Xfinity de classe mondiale, qui intègre les meilleures applications de télé en direct, de sports, de télé sur demande et de diffusion en continu.

Enfin, nous effectuons des investissements à long terme dans les sports. Au cours des dix dernières années, nous avons investi plus de 16 milliards de dollars dans les sports et constitué un ensemble d'actifs figurant parmi les plus réputés à l'échelle mondiale.

Rogers a commencé à investir de façon importante dans les sports en 1998 en tant que cofondateur de Sportsnet et, en 2000, a élargi son portefeuille d'actifs sportifs en faisant l'acquisition des Blue Jays de Toronto.

Au cours des 20 années qui ont suivi, nous avons accru nos investissements dans les sports en acquérant une participation dans MLSE en 2012 et en concluant notre première entente visant les droits de diffusion nationaux des matchs de la LNH à compter de la saison 2014-2015. Aujourd'hui, Rogers est devenu un géant des communications, du divertissement et des sports.

Optimiser la valeur pour les actionnaires

Nous croyons fermement que nous disposons de la meilleure composition de l'actif du secteur : nos actifs de connectivité sans fil et filaires et nos actifs sportifs et de divertissement nous permettent de rejoindre les Canadiennes et les Canadiens pour leur offrir des services et des expériences hautement convoités.

Voilà pourquoi nous consacrons des efforts à long terme en vue d'optimiser ces actifs qui nous permettront d'attirer et de fidéliser une clientèle encore plus grande.

D'un point de vue stratégique, nous réunissons les meilleurs actifs sportifs au monde et créons des activités de grande envergure dans le domaine des sports.

Nous sommes d'avis que cet ensemble d'actifs nous permettra de croître et de fidéliser une plus grande clientèle, d'augmenter notre rentabilité et d'établir notre marque en tant que géant des communications, du divertissement et des sports, ce qui devrait continuer de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Notre statut de propriétaire d'actifs sportifs, de diffuseur et de plus grand fournisseur de services sans fil et de câblodistribution au Canada nous permet de faire une proposition de valeur qui se démarque véritablement.

Aucune autre société au pays n'offre un ensemble d'actifs comparables, et très peu de sociétés dans le monde le font. Nous allons assurer la connexion de toutes les composantes de cet écosystème et l'améliorer pour offrir aux amateurs et à la clientèle de Rogers un contenu enrichi, un accès accru et des expériences plus innovantes sur toutes les plateformes. Cette approche intégrée de bout en bout renforcera nos activités et créera de la valeur à long terme pour les actionnaires.

« Nous réunissons les meilleurs actifs sportifs au monde et créons des activités de grande envergure dans le domaine des sports. »

Investir dans la jeunesse canadienne

Rogers peut être fière de son appui traditionnel aux jeunes, qui représentent l'avenir de notre pays.

Les initiatives mises de l'avant comprennent la Jays Care Foundation, les dons Rogers pour la jeunesse, le programme de bourses d'études Ted Rogers et, plus récemment, le tournoi Rogers Charity Classic à l'appui des organismes caritatifs œuvrant auprès des enfants en Alberta.

Nous avons récemment accru notre engagement profond envers la jeunesse en lançant notre nouvelle stratégie à visée nationale, Relâche d'écran.

Relâche d'écran est un programme de 50 millions de dollars qui se déroulera sur cinq ans et qui vise à aider les jeunes à cultiver une relation plus saine avec leurs écrans. En tant que fournisseur de services de connectivité, nous croyons que nous avons la responsabilité d'aider les jeunes à trouver un équilibre entre le temps d'écran et la vie active. Notre clientèle nous a dit avoir besoin d'aide pour régler ce problème et nous sommes très fiers d'apporter notre contribution.

Nous avons aussi vu dans ce programme une occasion de mettre à profit nos actifs sportifs. Nous travaillons donc avec des athlètes de calibre mondial pour aider les jeunes Canadiennes et les jeunes Canadiens à revoir leur relation avec les écrans et promouvoir un mode de vie plus actif.

En conclusion, nous avons dégagé d'excellents résultats, fait des investissements stratégiques et jeté les bases de notre croissance et de notre réussite à long terme.

Je tiens à remercier Tony, l'équipe de haute direction ainsi que tous les employés de Rogers pour leur engagement indéfectible envers nos clients et nos actionnaires.



Edward Rogers
Président exécutif du conseil
Rogers Communications Inc.

NOS MARQUES ET PARTENAIRES DE CLASSE MONDIALE

NOS MARQUES



NOS PARTENAIRES





D'EXCELLENTS RÉSULTATS

1 OBJECTIFS PRÉVISIONNELS
POUR 2025 TOUS ATTEINTS
OU DÉPASSÉS

2 BILAN RENFORCÉ PAR LA
RÉDUCTION DE 0,6 FOIS DE
NOTRE RATIO D'ENDETTEMENT

3 LES MEILLEURES MARGES
POUR LES SECTEURS CABLE
ET SANS-FIL

4 LE PLUS GRAND NOMBRE DE
NOUVEAUX CLIENTS DE TÉLÉPHONIE
MOBILE ET D'INTERNET

5 FLUX DE TRÉSORERIE
DISPONIBLES DE PLUS DE
3,3 MILLIARDS DE DOLLARS

6 PLUS DE 1,1 MILLIARD DE DOLLARS
DE CAPITAL REDISTRIBUÉ À NOS
ACTIONNAIRES

LES MEILLEURES CONNEXIONS

- 1** LANCEMENT DE CONNEXION SATELLITE DE ROGERS
- 2** RÉSEAU 5G+ CLASSÉ COMME ÉTANT LE PLUS FIABLE AU CANADA
- 3** RÉSEAU INTERNET RECONNU COMME ÉTANT LE PLUS FIABLE AU CANADA
- 4** PREMIER FOURNISSEUR INTERNET AU CANADA À OFFRIR LE WIFI 7
- 5** PREMIÈRE SOLUTION DE CONNEXION INTERNET RÉSIDENTIEL DE SECOURS AU CANADA
- 6** DÉPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE DE RÉSEAU 5G AVANCÉE





LE MEILLEUR DU SPORT ET DU DIVERTISSEMENT

- 1** PROPRIÉTAIRE MAJORITAIRE DE MAPLE LEAF SPORTS & ENTERTAINMENT
- 2** RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DIFFUSION NATIONALE DES MATCHS DE LA LNH POUR 12 ANS
- 3** SPORTSNET TOUJOURS LA MARQUE DE MÉDIA SPORTIF NUMÉRO UN AU CANADA
- 4** ÉLARGISSEMENT DE LA GAMME DE SERVICES ROGERS XFINITY
- 5** LANCEMENT DE HGTV, FOOD NETWORK ET DISCOVERY
- 6** VICTOIRE DES TORONTO BLUE JAYS AU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE AMÉRICAINE

HAUTE DIRECTION

AU 6 MARS 2026

1. Tony Staffieri

Président et chef de la direction

2. Navdeep Bains

Chef de la direction des
Affaires de l'entreprise

3. Glenn Brandt

Chef de la direction des Finances

4. Marisa Fabiano

Chef de la direction
des Ressources humaines

5. Iain Kennedy

Chef de la direction de
l'Information et de la Cybersécurité

6. Mark Kennedy

Chef de la direction de
la Technologie

7. Bret Leech

Président, Services résidentiels

8. Anne Martin-Vachon

Présidente, Sans-fil

9. Thomas Turner

Président, Affaires

10. Terrie Twedde

Chef de la direction de la
Marque et des Communications

11. Colette Watson

Présidente, Rogers
Sports et Média

12. Mahes Wickramasinghe

Président, Gestion des opérations

13. Marisa Wyse

Chef de la direction des Affaires
juridiques et secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 6 MARS 2026

1. Michael Cooper

2. Trevor English

3. Ivan Fecan

Président du comité
des ressources humaines

4. Robert Gemmell

Administrateur principal
Président du comité d'audit et de risque
Président du comité de gouvernance

5. Jan Innes

Présidente du comité de retraite
Présidente du comité de durabilité
et d'impact social

6. Diane Kazarian

7. Dr. Mohamed Lachemi

8. David Robinson

9. Edward Rogers

Président exécutif du conseil
Président des comités des finances,
des candidatures et de direction

10. Lisa Rogers

11. Bradley Shaw

12. Chef Wayne Sparrow

13. Tony Staffieri

Président et chef de la direction

14. John Tory

Rapport financier 2025

14 RAPPORT DE GESTION

17 Sommaire

- 17 À propos de Rogers
- 17 Faits saillants de 2025
- 19 Faits saillants financiers

20 Transaction visant MLSE

20 Investissement en capitaux propres structuré

22 Comprendre nos activités

- 22 Marques fortes
- 22 Produits et services
- 24 Concurrence
- 26 Tendances dans le secteur

29 Aperçu de l'entreprise

- 29 Notre stratégie en matière de création de valeur
- 31 Engagement des parties prenantes
- 33 Gouvernance et cadre de gestion des risques
- 34 Objectifs financiers et opérationnels

36 Mettre à exécution nos priorités

- 36 Bâtir les plus gros et les meilleurs réseaux au pays
- 39 Offrir des produits et services fiables et conviviaux
- 41 Être le premier choix pour les Canadiens
- 43 Être une société nationale forte qui investit au Canada
- 46 Être un chef de file de la croissance dans notre industrie

50 Résultats financiers de 2025

- 50 Sommaire des résultats consolidés
- 51 Sans-fil
- 53 Cable
- 55 Media
- 56 Dépenses d'investissement
- 57 Revue de la performance consolidée
- 61 Résultats trimestriels
- 65 Survol de l'état de la situation financière

66 Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

- 66 Provenance et affectation de la trésorerie
- 71 Situation financière
- 74 Gestion des risques financiers
- 79 Données sur les dividendes et les actions
- 80 Engagements et obligations contractuelles
- 80 Ententes hors bilan

81 Gouvernance chez Rogers

- 82 Impôt sur le résultat et autres paiements destinés aux gouvernements

84 Gestion des risques

- 85 Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société
- 93 Contrôles et procédures

94 Réglementation de notre secteur

- 96 Sans-fil
- 98 Cable
- 100 Media

101 Information supplémentaire

- 101 Méthodes comptables
- 105 Indicateurs clés de performance
- 108 Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières
- 111 Sommaire des résultats financiers du garant de la dette à long terme
- 112 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés

113 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS DE 2025

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités de l'exercice 2025 et des notes y afférentes, lesquels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Tous les montants présentés en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. Le présent rapport de gestion est daté du 6 mars 2026 et a été approuvé par le conseil d'administration de RCI (le « conseil »). Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et des hypothèses. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

Dans le présent rapport de gestion, les expressions « premier trimestre », « deuxième trimestre », « troisième trimestre » et « quatrième trimestre » désignent, respectivement, les trimestres clos le 31 mars 2025, le 30 juin 2025, le 30 septembre 2025 et le 31 décembre 2025. Les expressions l'« exercice considéré » et l'« exercice à l'étude » désignent l'exercice clos le 31 décembre 2025 et l'expression l'« exercice précédent » désigne l'exercice clos le 31 décembre 2024. Sauf indication contraire, tous les commentaires concernant les résultats comparatifs ont trait aux périodes correspondantes de 2024 ou au 31 décembre 2024 selon le cas.

Dans le présent rapport de gestion, les mentions de la transaction visant Shaw renvoient à notre acquisition de Shaw Communications Inc. (« Shaw ») le 3 avril 2023. Pour obtenir un complément d'information, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Transaction visant Shaw » de notre rapport de gestion annuel de 2023 et à la note 3 de nos états financiers consolidés audités annuels de 2023. Les mentions de la transaction visant MLSE renvoient à notre acquisition de la participation indirecte de 37,5 % de Bell dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) le 1^{er} juillet 2025 (se reporter à la rubrique « Transaction visant MLSE »). Les mentions de la « transaction visant le réseau » renvoient à notre vente d'une participation minoritaire dans Backhaul Network Services Inc. (« BNSI »), une filiale canadienne de Rogers qui détient une petite partie de notre réseau sans-fil (se reporter à la rubrique « Investissement en capitaux propres dans une filiale »).

Pour présenter nos informations en matière de durabilité et d'impact social 2025, nous tenons compte des normes et des cadres de la Global Reporting Initiative (GRI), du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), du Forum économique mondial (FEM) et du Protocole des GES. Nous avons préparé nos informations relatives à la durabilité et à l'impact social en suivant

les normes IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, publiées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB). Les données publiées pour l'année 2025 ont été compilées selon des critères internes qui tiennent compte des normes de la GRI et des normes du SASB. Aucun des indicateurs en matière de durabilité et d'impact social présentés dans le présent rapport de gestion ne tient compte de l'incidence de MLSE et de ses activités. Notre Rapport sur l'action climatique 2025 présente des renseignements supplémentaires au sujet de nos informations relatives aux changements climatiques.

Les marques et logos de Xfinity sont des marques de commerce de Comcast Corporation utilisées sous licence. © 2026 Comcast. Les marques de commerce de Rogers apparaissant dans le présent rapport de gestion appartiennent à Rogers Communications Inc. ou à une société de son groupe, ou sont utilisées sous licence par celles-ci. Des marques de commerce d'autres tierces parties peuvent également y être mentionnées. Les marques de commerce mentionnées dans le présent rapport de gestion peuvent apparaître sans le symbole ^{MC}. © 2026 Rogers Communications.

À PROPOS DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (ensemble, les « énoncés prospectifs »), et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvées par la direction à la date du présent rapport de gestion. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

Les énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « objectifs », « perspectives », « cibles » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel;
- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs que nous avons jugés raisonnables au moment de leur formulation, mais qui pourraient se révéler incorrects;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent rapport de gestion.

Nos énoncés prospectifs comprennent des prévisions et des projections liées notamment aux éléments suivants :

- les produits;
- le total des produits tirés des services;
- le BAIIA ajusté;
- les dépenses d'investissement;

- les paiements d'impôt en trésorerie;
- les flux de trésorerie disponibles;
- les paiements de dividendes;
- la croissance des nouveaux produits et services;
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent;
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services;
- les réductions de coûts et les gains en efficacité continus;
- le ratio d'endettement de la Société et la façon dont elle compte gérer ce ratio;
- la valeur de nos actifs sportifs et autres actifs de médias;
- notre intention d'acquiescer la participation ne donnant pas le contrôle de MLSE, y compris le moment où aura lieu cette acquisition;
- la valeur supplémentaire pouvant être dégagée à partir de nos actifs sportifs et autres actifs de médias, y compris toute forme de monétisation qui pourrait être mise en œuvre à cette fin, et le calendrier connexe;
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.

Les énoncés prospectifs figurant au présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, les informations et énoncés figurant à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels » ayant trait à nos objectifs consolidés pour 2026 en matière de total des produits tirés des services, de BAIIA ajusté, de dépenses d'investissement et de flux de trésorerie disponibles. Tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés sont des énoncés prospectifs.

Nous fondons nos conclusions, prévisions et projections (y compris les objectifs ci-dessus) sur diverses estimations, attentes et hypothèses et d'autres facteurs, notamment les suivants :

- la conjoncture générale de l'économie et du secteur, y compris les effets de l'inflation;
- les cours de change en vigueur et les taux d'intérêt;
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés;
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition;
- l'évolution de la réglementation gouvernementale;
- le déploiement de la technologie et des réseaux;
- la disponibilité des appareils;
- le calendrier de lancement des nouveaux produits;
- le coût du contenu et du matériel;
- l'intégration des acquisitions;
- la structure et la stabilité du secteur;
- les hypothèses mentionnées aux rubriques « Hypothèses clés sous-jacentes » et « Objectifs financiers et opérationnels » plus loin.

À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, opérations de monétisation, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés

prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté ou de nos attentes ou connaissances actuelles et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la modification de la réglementation;
- l'évolution technologique;
- la conjoncture économique, le contexte géopolitique et d'autres situations qui influent sur l'activité commerciale, notamment l'application éventuelle de tarifs douaniers, les guerres commerciales ou la réduction des niveaux d'immigration;
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu;
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information ou des communications;
- la performance de nos équipes sportives, y compris l'incertitude quant à leur participation à leurs séries éliminatoires respectives ou le succès qu'elles pourraient y remporter;
- les arrêts de travail et les annulations liés aux événements sportifs et les conflits de travail;
- l'intégration des acquisitions;
- les litiges et les questions fiscales;
- l'intensité de la concurrence;
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires;
- des menaces extérieures, telles que des épidémies, des pandémies et d'autres crises sanitaires, des catastrophes naturelles, les effets des changements climatiques, et des cyberattaques;
- nous pourrions ne pas effectuer, ou ne pas mener à bien, l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle de MLSE ou une autre transaction visant à dégager une valeur supplémentaire à partir de nos actifs sportifs et autres actifs de médias, dans chaque cas dans les délais prévus, ou pas du tout, en raison d'autres occasions ou exigences, de la conjoncture économique générale et des conditions du marché, ou d'autres considérations internes ou externes;
- nous pourrions ne pas réussir à dégager une valeur supplémentaire à partir de nos actifs sportifs et autres actifs de médias;
- les ventes d'actifs prévues pourraient ne pas avoir lieu dans les délais prévus, ou ne pas avoir lieu du tout, et nous pourrions ne pas en tirer le montant ou le type de produit attendu;
- les nouvelles interprétations ou normes comptables des organismes de normalisation comptable, ou les changements des interprétations ou normes comptables existantes;
- des changements dans la méthodologie, les critères ou les conclusions utilisés par les agences de notation pour évaluer ou attribuer un traitement à titre de capitaux propres à nos billets subordonnés ou pour la transaction visant le réseau;
- les autres risques énoncés dans la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société ».

Ces risques, incertitudes et autres facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies, nos plans et nos intentions. Si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies, plans ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer de façon significative des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur

part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit établi que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent rapport de gestion sont assujettis à cette mise en garde.

AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, de ses activités d'exploitation, ainsi que de sa performance et de sa situation financières, il y a lieu de revoir attentivement les rubriques « Réglementation de notre secteur », « Gestion des risques » et « Durabilité et impact social » du présent rapport de gestion, ainsi que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles respectivement sur les sites Web sedarplus.ca et sec.gov.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Vous trouverez des renseignements additionnels à notre sujet, ainsi que notre notice annuelle, sur notre site Web (aproposde.rogers.com/relations-avec-les-investisseurs), sur SEDAR+ (sedarplus.ca) et sur EDGAR (sec.gov) ou en envoyant votre demande par courriel à l'adresse investor.relations@rci.rogers.com. L'information sur les sites Web en question ou sur des sites Web liés, sur d'autres sites Web et dans d'autres rapports, y compris notre rapport annuel 2025, nos Données supplémentaires 2025 et notre Rapport sur l'action climatique 2025, mentionnés aux présentes ne fait pas partie du rapport de gestion, sauf si cette information est explicitement incluse (ou intégrée par renvoi) aux présentes.

Vous pouvez également en apprendre davantage sur nos pratiques de gouvernance et notre présentation de rapports sur la responsabilité sociale, obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités à la page aproposde.rogers.com/relations-avec-les-investisseurs.

Sommaire

À PROPOS DE ROGERS

Rogers est la référence canadienne en matière de communications, de sports et de divertissement. Ses actions sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles RCI.A et RCI.B et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole RCI.

Les activités et les ventes de Rogers se déroulent presque exclusivement au Canada. Notre personnel hautement qualifié et diversifié compte environ 25 000 employés. Notre siège social est situé à Toronto, en Ontario, et nous avons de nombreux bureaux à l'échelle du Canada. Nous sommes une société nationale forte qui investit au Canada et nous nous engageons à intégrer des pratiques durables dans la façon dont nous exerçons nos activités. Nous présentons nos résultats d'exploitation selon trois secteurs à présenter. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Comprendre nos activités » pour obtenir de plus amples renseignements.

FAITS SAILLANTS DE 2025

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Données consolidées			
Total des produits	21 712	20 604	5
Total des produits tirés des services ¹	19 104	18 066	6
BAlIA ajusté ²	9 820	9 617	2
Marge du BAlIA ajusté ²	45,2 %	46,7 %	(1,5) pt
Bénéfice net	6 906	1 734	n. s.
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI	6 894	1 734	n. s.
Bénéfice net ajusté ²	2 720	2 719	-
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI ²	2 721	2 719	-
Résultat par action de base attribuable aux actionnaires de RCI	12,77 \$	3,25 \$	n. s.
Résultat par action de base ajusté attribuable aux actionnaires de RCI ²	5,04 \$	5,09 \$	(1)
Dépenses d'investissement ³	3 707	4 041	(8)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	6 059	5 680	7
Flux de trésorerie disponibles ²	3 356	3 045	10
Sans-fil			
Produits tirés des services	8 142	8 108	-
Produits	10 715	10 595	1
BAlIA ajusté	5 364	5 312	1
Marge du BAlIA ajusté ⁴	65,9 %	65,5 %	0,4 pt
Cable			
Produits	7 868	7 876	-
BAlIA ajusté	4 585	4 518	1
Marge du BAlIA ajusté	58,3 %	57,4 %	0,9 pt
Media			
Produits	3 288	2 242	47
BAlIA ajusté	241	88	174
Marge du BAlIA ajusté	7,3 %	3,9 %	3,4 pts

n. s. - non significatif

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le BAlIA ajusté est un total des mesures sectorielles. La marge du BAlIA ajusté est une mesure financière complémentaire. Le résultat par action de base ajusté attribuable aux actionnaires de RCI est un ratio non conforme aux PCGR. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI (une composante du résultat par action de base ajusté) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure de gestion du capital. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures.

³ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie et des subventions publiques comptabilisées, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

⁴ Calculée à l'aide des produits tirés des services de Sans-fil.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation
Résultats d'abonnements (en milliers) ¹			
Ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés de Sans-fil ²	145	380	(235)
Ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés de Sans-fil ²	100	132	(32)
Abonnés aux services de téléphonie mobile de Sans-fil ²	12 195	11 874	321
Ajouts nets d'abonnés aux services d'accès Internet de détail	100	111	(11)
Abonnés aux services d'accès Internet de détail ²	4 497	4 273	224
Réductions nettes d'abonnés aux services vidéo	(114)	(134)	20
Abonnés aux services vidéo ²	2 503	2 617	(114)
Ajouts nets d'abonnés au service de domotique	20	44	(24)
Abonnés au service de domotique	153	133	20
Réductions nettes d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle	(118)	(122)	4
Abonnés aux services de téléphonie résidentielle ²	1 389	1 507	(118)
Ajouts nets de relations clients	51	47	4
Total des relations clients ²	4 856	4 683	173
Mesures additionnelles sur les services sans fil ¹			
Taux d'attrition des services de téléphonie mobile postpayés (mensuel)	1,11 %	1,21 %	(0,10) pt
PMPA des services de téléphonie mobile (mensuels) ^{1,3}	56,42 \$	57,98 \$	(1,56) \$
Mesures additionnelles sur la câblodistribution ¹			
PMPC (mensuels) ^{1,3}	136,30 \$	140,12 \$	(3,82) \$
Pénétration	46,2 %	45,9 %	0,3 pt
Ratios			
Intensité du capital ^{1,3}	17,1 %	19,6 %	(2,5) pts
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net ^{1,3}	15,7 %	61,8 %	(46,1) pts
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ^{1,3}	32,2 %	35,2 %	(3,0) pts
Rendement de l'actif ^{1,3}	7,7 %	2,4 %	5,3 pts
Ratio d'endettement ³	4,0	4,5	(0,5)
Ratio d'endettement pro forma ³	3,9	n. s.	n. s.
Données liées au personnel			
Nombre total d'employés actifs	25 000	24 000	1 000

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² En 2024 et en 2025, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services sans-fil et de câblodistribution par suite de divers événements. Se reporter aux rubriques « Résultats d'abonnements de Sans-fil » et « Résultats d'abonnements de Cable » pour de plus amples renseignements.

³ Les PMPA des services de téléphonie mobile, les PMPC, l'intensité du capital, le ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net, le ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles et le rendement de l'actif sont des mesures financières complémentaires. Le ratio d'endettement est une mesure de la gestion du capital. Le ratio d'endettement pro forma est un ratio non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté des 12 derniers mois pro forma est une mesure financière non conforme aux PCGR et est une composante du ratio d'endettement pro forma. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » et « Situation financière » pour en savoir plus sur la composition de ces mesures.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

PRODUITS

Le total des produits et le total des produits tirés des services ont respectivement progressé de 5 % et de 6 % pour l'exercice à l'étude, sous l'effet de la croissance des produits tirés du secteur Media.

Les produits tirés des services de Sans-fil ont été comparables à ceux de l'exercice précédent. Les produits tirés du matériel de Sans-fil ont diminué de 3 %, en raison surtout de l'augmentation des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés, d'une migration continue vers des appareils à valeur plus élevée et de la rigueur dans l'établissement des prix dans les périodes de vente où la concurrence est élevée, facteurs en partie contrebalancés par la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils en raison de la diminution des ajouts bruts d'abonnés.

Les produits tirés des services de Cable ont été comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les produits de Media ont augmenté de 47 % pour l'exercice à l'étude, en raison des produits de MLSE à la suite de la clôture le 1^{er} juillet de la transaction visant MLSE (définie ci-dessous), de la hausse des produits provenant des événements sportifs attribuable au succès de la saison 2024-2025 de la LNH et à l'augmentation des produits des Blue Jays de Toronto (notamment en raison de leur succès dans les séries éliminatoires) et de l'augmentation des produits tirés de la publicité et des abonnements par suite du lancement de la gamme de chaînes Warner Bros. Discovery au début de 2025.

BAIIA AJUSTÉ

Le BAIJA ajusté consolidé a augmenté de 2 % pour l'exercice à l'étude, et la marge du BAIJA ajusté a diminué de 150 points de base, en raison surtout de la croissance du BAIJA ajusté de Media, de Sans-fil et de Cable.

Le BAIJA ajusté de Sans-fil a augmenté de 1 % pour l'exercice à l'étude, en raison surtout de la hausse des marges sur le matériel. La marge du BAIJA ajusté s'est donc établie à 65,9 %, en hausse de 40 points de base.

Le BAIJA ajusté de Cable a augmenté de 1 % pour l'exercice à l'étude, en raison des économies de coûts continues. La marge du BAIJA ajusté s'est donc établie à 58,3 %, en hausse de 90 points de base.

Le BAIJA ajusté de Media a augmenté de 174 % pour l'exercice à l'étude, en raison principalement des répercussions susmentionnées en ce qui a trait aux produits et des coûts connexes.

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le bénéfice net a progressé de 5 172 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, en raison surtout d'un profit hors trésorerie de 5 milliards de dollars pour comptabiliser notre participation existante dans MLSE à la juste valeur, ce qui était nécessaire par suite de la transaction visant MLSE. Le résultat net ajusté a été semblable à celui de l'exercice précédent. Se reporter à la rubrique « Revue de la performance consolidée » pour en savoir plus à ce sujet.

FLUX DE TRÉSORERIE, LIQUIDITÉS DISPONIBLES ET RENDEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES

Nous avons versé en trésorerie des sommes considérables à nos actionnaires au cours de l'exercice grâce au versement de dividendes de 913 millions de dollars. Nous avons aussi émis 165 millions de dollars d'actions de catégorie B sans droit de vote aux termes de notre régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») et déclaré un dividende de 0,50 \$ par action le 28 janvier 2026.

Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont augmenté de 7 % pour l'exercice à l'étude, ce qui s'explique par la diminution de l'investissement net dans les actifs et passifs d'exploitation nets et la hausse du BAIJA ajusté. Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 10 % pour l'exercice considéré, en raison de la hausse du BAIJA ajusté et de la diminution des dépenses d'investissement, contrebalancées en partie par la hausse de l'impôt sur le résultat en trésorerie et des distributions aux participations ne donnant pas le contrôle.

En raison de la clôture de la transaction visant MLSE au cours de l'exercice considéré, notre ratio d'endettement pro forma¹ s'établissait à 3,9 au 31 décembre 2025. Ce ratio a été calculé sur une base ajustée pour tenir compte du BAIJA ajusté des 12 derniers mois de Rogers et MLSE sur une base combinée, comme si la clôture de la transaction visant MLSE avait eu lieu au début de la période de 12 mois. Notre ratio d'endettement¹, calculé sur une base comptable sans tenir compte de l'ajustement qui précède, s'établissait à 4,0 au 31 décembre 2025 (4,5 au 31 décembre 2024). Se reporter à la rubrique « Situation financière » pour de plus amples renseignements.

Le coût de financement moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait globalement à 4,78 % au 31 décembre 2025 (4,61 % en 2024) et le terme moyen pondéré à l'échéance de notre dette s'établissait à 8,6 années au 31 décembre 2025 (9,8 années en 2024). Ces chiffres tiennent compte du remboursement prévu des billets subordonnés à la valeur nominale à leurs dates de rachat respectives.

À la clôture de l'exercice, nos liquidités disponibles¹ se chiffraient à environ 5,9 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars en 2024), dont un solde de 1,3 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars en 2024) en trésorerie et des équivalents de trésorerie et un solde de 4,5 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars en 2024) disponible aux termes de nos facilités de crédit bancaire et autres facilités de crédit.

¹ Les liquidités disponibles et le ratio d'endettement sont des mesures de la gestion du capital. Le ratio d'endettement pro forma est un ratio non conforme aux PCGR. Le BAIJA ajusté des 12 derniers mois pro forma est une mesure financière non conforme aux PCGR et est une composante du ratio d'endettement pro forma. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation financière » pour obtenir un rapprochement des liquidités disponibles.

Transaction visant MLSE

Le 1^{er} juillet 2025, après avoir obtenu toutes les approbations requises des autorités de réglementation et des ligues sportives, nous avons acquis une société de portefeuille qui détenait indirectement la participation de 37,5 % de Bell dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (« MLSE ») pour un prix d'achat de 4,7 milliards de dollars en trésorerie (la « transaction visant MLSE »). Le prix d'achat a été financé principalement au moyen des facilités de crédit bancaire et des fonds en caisse (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir de plus amples renseignements). Compte tenu de la clôture de la transaction visant MLSE, nous sommes l'actionnaire détenant le contrôle de MLSE avec une participation de 75 %. Le détenteur (l'« actionnaire minoritaire de MLSE ») de la participation ne donnant pas le contrôle de 25 % dans MLSE (la « participation ne donnant pas le contrôle de MLSE ») a le droit d'exiger que nous achetions sa participation à compter de juillet 2026 à la juste valeur, telle qu'elle est définie dans une convention (le « passif au titre de l'option de vente de MLSE »). Nous avons un droit réciproque d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de MLSE selon les mêmes modalités, et nous prévoyons exercer ce droit.

Nous demeurons résolus à dégager l'importante valeur non reconnue que nous voyons dans nos actifs sportifs de calibre mondial. L'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle de MLSE serait une étape clé de la consolidation de la valeur de ces actifs. MLSE est propriétaire des Maple Leafs de Toronto (LNH), des Raptors de Toronto (NBA), du Toronto FC (MLS), des Argonauts de Toronto (LCF) et de diverses équipes de ligues mineures, ainsi que de divers actifs immobiliers connexes, comme le Scotiabank Arena. MLSE détient également des participations dans certaines entités qui sont complémentaires à

ses entreprises axées sur les événements sportifs et de divertissement. La transaction visant MLSE représente un ajout considérable à nos autres actifs sportifs, y compris les Blue Jays de Toronto, le Centre Rogers et Sportsnet. Étant donné que nous avons acquis une participation majoritaire dans MLSE, nous avons commencé à consolider 100 % des résultats financiers de MLSE dans le secteur Media le 1^{er} juillet 2025.

Nous évaluons plusieurs possibilités de transactions qui pourraient dégager plus de valeur pour nos actionnaires à partir de nos actifs sportifs. Nous nous attendons à ce que de telles transactions soient mises en œuvre en parallèle avec l'acquisition d'une participation exclusive dans MLSE. Ces possibilités pourraient comprendre, notamment, la vente d'une participation minoritaire dans une partie ou la totalité de nos actifs sportifs et autres actifs de médias à un ou plusieurs investisseurs tiers, ou la consolidation de ces actifs au sein d'une société distincte que nous ferions entrer en bourse. Aucune de ces possibilités de transactions, ni aucune combinaison ou autre option potentielle, n'est actuellement jugée prioritaire. Nous prévoyons arrêter notre choix définitif de transaction au cours des 12 prochains mois (se reporter à la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements).

Nous avons convenu de donner à Bell la possibilité de renouveler, à long terme et à la juste valeur de marché, ses droits existants de diffusion et de commandite à long terme relativement à MLSE, y compris les droits de diffusion de contenu à hauteur de 50 % des matchs régionaux des Maple Leafs de Toronto et à hauteur de 50 % des matchs des Raptors de Toronto dont MLSE contrôle les droits.

Investissement en capitaux propres dans une filiale

Le 4 avril 2025, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive avec des fonds gérés par Blackstone, aux côtés d'investisseurs institutionnels canadiens de premier plan, pour un investissement en capitaux propres de 4,85 milliards de dollars américains (6,7 milliards de dollars) (la « transaction visant le réseau »). La transaction a été conclue le 20 juin 2025, et nous avons reçu 4,85 milliards de dollars américains (6,7 milliards de dollars) de Blackstone.

Aux termes de la transaction visant le réseau, Blackstone a acquis une participation minoritaire dans Backhaul Network Services Inc. (« BNSI »), une nouvelle filiale canadienne de Rogers qui détient une petite partie de notre réseau sans-fil. Nous conservons le plein contrôle opérationnel de notre réseau, et les résultats financiers de la filiale figurent dans nos états financiers consolidés. Nous avons affecté le produit net de la transaction visant le réseau au remboursement de la dette, y compris l'encours résiduel de 700 millions de dollars de notre facilité de crédit à terme, l'encours de 1,8 milliard de dollars de notre facilité de crédit renouvelable, des sommes de 1,1 milliard de dollars et de 1,4 milliard de dollars américains au paiement du prix de rachat des billets de premier rang que nous avons accepté de racheter aux termes des offres de rachat qui sont arrivées à échéance le 18 juillet 2025 (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir de plus amples renseignements) et les billets de premier rang de 700 millions de dollars américains qui sont arrivés à échéance en 2025.

BNSI est le fournisseur exclusif de Rogers pour ce qui est des services de transport terrestre pour la transmission des données cellulaires en Ontario et en Alberta, sous réserve de certaines exceptions. RCI a conclu un contrat de services de transport terrestre à long terme avec BNSI (d'une durée initiale de 25 ans et pouvant être renouvelé) selon lequel RCI paiera des frais à BNSI pour la transmission des données cellulaires, sous réserve d'un paiement annuel minimum et d'ajustements de prix périodiques.

Blackstone détient 49,9 % des titres participatifs (pour 20 % des droits de vote) de BNSI et nous en détenons 50,1 % (pour 80 % des droits de vote). Pourvu que notre ratio d'endettement ne dépasse pas 3,25 fois, nous pourrions racheter la participation de Blackstone dans BNSI à tout moment entre le huitième et le douzième anniversaire de la clôture de la transaction pour un prix d'achat en espèces fondé sur un multiple du BAIIA de BNSI (calculé conformément à la convention entre actionnaires de BNSI) ou, s'il est moins élevé, sur le montant nécessaire pour procurer à Blackstone un taux de rendement annuel de 8 %, sous réserve d'un plancher prédéterminé et compte tenu des distributions versées précédemment à Blackstone. Blackstone n'a pas le droit d'exiger que Rogers rachète ses actions. L'investissement de Blackstone est comptabilisé à même les capitaux propres dans nos états financiers consolidés.

Au cours des cinq premières années de l'investissement de Blackstone, BNSI appliquera une politique de distribution visant à

verser trimestriellement à Blackstone et à RCCI des distributions en trésorerie au prorata des liquidités disponibles de manière à procurer à Blackstone un rendement annuel de 7 % sur son investissement en dollars américains. Compte tenu de l'incidence des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale (se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements), le coût effectif pour Rogers s'établit à environ 6,26 % pour les cinq premières années. Sauf dans certaines circonstances, Rogers aura le droit d'obtenir les liquidités excédentaires en sus du seuil de distribution visé pendant cette période de cinq ans, lesquelles pourront faire l'objet d'un prêt à RCI. Après les cinq premières années de l'investissement de

Blackstone, toutes les distributions des liquidités disponibles seront versées par BNSI sur une base proportionnelle à Blackstone et à RCCI.

Par suite de la clôture de la transaction visant le réseau, nous avons apporté des modifications à certaines mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières déterminées au deuxième trimestre (se reporter aux rubriques « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières – Modifications de mesures financières déterminées », « Revue de la performance consolidée – Bénéfice net ajusté » et « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières – Flux de trésorerie disponibles » pour obtenir de plus amples renseignements).

Comprendre nos activités

Rogers est l'entreprise canadienne qui occupe la position de chef de file dans les domaines du sans-fil, du câble et des médias. Nous présentons nos résultats opérationnels selon trois secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux consommateurs canadiens, aux entreprises, au secteur public et aux fournisseurs de gros.
Câble	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et autres services vidéo (vidéo), les services par satellite et les services de téléphonie (téléphonie résidentielle) et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de médias, notamment dans les domaines du sport et du divertissement, de la télédiffusion, de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, du numérique et de la propriété d'équipes sportives.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mettre à exécution nos priorités » pour obtenir de plus amples renseignements sur nos réseaux étendus de câblodistribution et sans fil et sur nos importantes licences d'utilisation de spectre.

Les secteurs Sans-fil et Câble sont exploités par notre filiale en propriété exclusive Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») et certaines autres filiales. Le secteur Media est exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc., ses filiales et, à la suite de la conclusion de la transaction visant MLSE, MLSE. En juillet 2025, Today's Shopping Choice (« TSC ») a été transféré du secteur Media aux Éléments relevant du siège social, conformément aux modifications apportées à sa structure de gestion. Les résultats comparatifs ont été retraités pour rendre compte de ce changement, et il n'y a pas eu d'incidence sur les résultats consolidés.

MARQUES FORTES

La marque Rogers jouit d'une forte reconnaissance à l'échelle nationale grâce :

- à ses réseaux établis;
- à ses vastes réseaux de distribution;
- au contenu et à la programmation média qui lui sont associés;
- à la publicité;
- aux commandites d'événements et de lieux de rencontre;

- à ses engagements communautaires tels les Bourses d'études Ted Rogers et les bourses Ted Rogers pour la jeunesse;
- à la nomination d'immeubles, de stades et d'amphithéâtres phares au Canada.

Nous détenons ou utilisons également certaines des marques les plus reconnues du Canada, y compris :

- les marques sans fil de Rogers, Fido et chatr;
- les marques nationales de **Rogers Xfinity**;
- plus de 40 stations de télévision et de chaînes spécialisées, dont Sportsnet, OMNI, Citytv, Bravo, Discovery, HGTV et Food Network et plus de 60 stations de télévision locales;
- 50 stations de radio, dont 98,1 CHFI, 680 News Radio, The Roz & Mocha Show et STAR 95.9;
- des équipes des ligues majeures telles les Blue Jays de Toronto, les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, le Toronto FC et les Argonauts de Toronto;
- un contrat de licence national exclusif conclu avec la Ligue nationale de hockey (« LNH »), s'étendant jusqu'à la saison 2037-2038, ainsi que des contrats régionaux, qui nous permettent d'assurer une couverture du hockey professionnel au Canada;
- Today's Shopping Choice, un détaillant de premier plan de téléachat et d'achat en ligne.

PRODUITS ET SERVICES

SANS-FIL

Au 31 décembre 2025, nous sommes le principal fournisseur de services de communications sans fil au Canada. Nous sommes un leader canadien du déploiement d'une gamme de technologies et de services novateurs de réseau sans fil. Nous avons été le premier fournisseur de services canadien à déployer un réseau 5G. Au 31 décembre 2025, notre réseau desservait déjà plus de 2 800 collectivités. Nos services sans fil sont offerts sous les marques Rogers (postpayés), Fido (postpayés) et chatr (prépayés), et nous offrons aux consommateurs et aux entreprises les plus récents appareils, services et applications, notamment :

- un accès Internet haute vitesse mobile, y compris les forfaits mobiles 5G+ de Rogers;
- des services de transmission de la voix sans fil et fonctionnalités de transmission de la voix évoluées;
- Rogers Satellite, un service satellite à mobile unique en son genre au Canada, qui permet aux Canadiens de rester connectés dans les régions où la couverture cellulaire traditionnelle n'est pas disponible;
- Cueillette en magasin, un service pratique permettant aux consommateurs d'acheter des appareils en ligne ou par l'intermédiaire d'un agent du service à la clientèle et de passer les chercher dans un magasin pas plus tard que le jour même;
- l'expédition d'appareils directement à l'endroit choisi par le client;
- le financement d'appareils;
- une garantie des appareils;
- des services de transmission de la voix et des données en itinérance à l'échelle mondiale, notamment les services Partout chez vous et Fido Nomade ainsi que les Passes voyage Partout chez vous, qui permettent à la clientèle de voyager d'une

destination à une autre tout en profitant d'un accès ininterrompu à son forfait habituel;

- des services de téléphonie sans fil résidentielle;
- des solutions sans fil évoluées à l'usage des entreprises, y compris des services de réseau privé sans fil;
- la communication entre téléphones filaires et sans fil;
- des solutions machine à machine et fondées sur l'Internet des objets (« IdO »).

CABLE

Nous sommes le plus important câblodistributeur du Canada. Notre réseau de câblodistribution procure des services novateurs et de premier plan d'accès Internet à large bande à haute vitesse, de télévision sur protocole Internet (IP), d'applications, d'écoute en ligne, de téléphonie, de domotique et de Wi-Fi résidentiels de pointe aux particuliers partout au Canada. Nous offrons également des services à des entreprises de tout le Canada qui souhaitent répondre à la demande croissante d'applications d'affaires essentielles de notre époque.

Notre tout nouveau modem Wi-Fi compatible avec la norme Wi-Fi 7, une technologie qui décongestionne le réseau en simplifiant sa conception et en augmentant les performances grâce à un débit plus élevé et à des canaux de spectre plus larges, nous permet d'offrir de nouveaux forfaits et offres groupées **Rogers Xfinity par fibre optique** offrant des vitesses symétriques pouvant aller jusqu'à 8 gigabits par seconde (« Gb/s ») dans certaines régions.

Les services d'accès à Internet comprennent :

- l'accès à des services Internet à large bande et à des services d'accès sans fil fixes (incluant des forfaits de base et à utilisation illimitée), les solutions de sécurité et les courriels;
- des vitesses d'accès pouvant atteindre :
 - 500 Mb/s avec le service Internet résidentiel 5G de Rogers;
 - 1 Gb/s, accessibles sur l'ensemble du territoire de desserte de Cable;
 - 2 Gb/s et plus, accessibles sur la majeure partie du territoire de desserte de Cable, certains endroits ayant même accès à des vitesses symétriques pouvant aller jusqu'à 8 Gb/s;
- les forfaits illimités **Rogers Xfinity**, qui allient le plaisir des vitesses rapides et fiables, la liberté que procure l'utilisation illimitée, la protection contre les cybermenaces et des possibilités d'installation en libre-service;
- l'application **Rogers Xfinity**, qui offre une expérience Wi-Fi personnalisée grâce à un tableau de bord numérique simple à l'aide duquel les utilisateurs peuvent gérer leur réseau Wi-Fi résidentiel et surveiller facilement la consommation de tous les membres de la famille;
- une couverture Wi-Fi améliorée dans toute la maison et un soutien prioritaire avec **Rogers Xfinity Pro**;
- la possibilité de rester connecté lors de pannes électriques ou d'interruption du réseau avec **WiFi prêt pour les tempêtes Rogers Xfinity**;
- l'**Autosurveillance Rogers Xfinity**, qui comprend entre autres des services de surveillance vidéo en tout temps, de stockage en nuage pendant 7 jours, de sécurité, d'automatisation, d'efficacité énergétique et de contrôle intelligent au moyen d'une application pour téléphone intelligent, de même que la possibilité de communiquer avec les services d'urgence locaux.

Les services de télévision comprennent :

- la télévision locale et la télévision réseau, offerte sous forme de service de divertissement numérique traditionnel ou de la **Télé Rogers Xfinity IP**, qui comprennent des forfaits de contenu, des chaînes à la carte et le forfait **Diverti+** (qui regroupe Netflix, Disney+ et AppleTV);
- la télévision sur demande, avec les services Télé Rogers Xfinity;
- les enregistreurs vidéo numériques (« EVN ») basés sur l'infonuagique offerts avec les services Télé Rogers Xfinity;
- les télécommandes vocales, les fonctions de redémarrage et les applications intégrées à Télé Rogers Xfinity, comme YouTube, Netflix, Sportsnet NOW, Prime Video d'Amazon, Disney+ et Apple TV+, ainsi qu'à la **diffusion en continu Rogers Xfinity**;
- l'**Appli Télé Rogers Xfinity**, qui regroupe plus de 40 chaînes linéaires et Netflix en un seul forfait;
- la diffusion en continu Rogers Xfinity, une extension de divertissement qui permet aux clients du service Rogers Xfinity Internet d'accéder à leurs services de diffusion en continu préférés, comme Netflix, Disney+, AppleTV, Paramount+, Amazon Prime Video, Sportsnet+ et bien d'autres, à partir d'un point unique;
- la fonction Téléchargez et partez, qui vous permet de télécharger des émissions enregistrées sur votre téléphone intelligent ou votre tablette pour les regarder plus tard à l'aide de l'application Télé Rogers Xfinity;
- la programmation linéaire et les déplacements d'horaire;
- les chaînes spécialisées numériques;
- le service de jeu en nuage pour la clientèle du service de diffusion en continu et de l'Appli Télé Rogers Xfinity avec Amazon Luna;
- l'accès aux extras avec l'appli Sports et la programmation télévisuelle 4K, y compris tous les matchs à domicile des Blue Jays de Toronto des saisons régulières et les grands événements de la LNH et de la National Basketball Association (la « NBA »).

Les services de téléphonie comprennent :

- les services de téléphonie locaux aux consommateurs et aux petites entreprises;
- les fonctions supplémentaires, comme la messagerie vocale, l'appel en attente et les appels interurbains.

Les services par satellite comprennent :

- une programmation vidéo et audio par satellite; nos clients ont accès à plus de 350 chaînes vidéo haute définition et à des milliers d'émissions de télévision et de films, sur demande, à la carte et avec abonnement;
- la possibilité de choisir parmi les principaux forfaits télé que nous offrons actuellement, lesquels comprennent un ensemble de chaînes de base et différents niveaux d'options de personnalisation selon la taille du forfait télé.

Les services aux entreprises comprennent :

- des services de transmission de la voix, de réseau de données, de protocole IP et Ethernet au moyen de dispositifs d'accès multiservice qui permettent aux clients de moduler et d'ajouter des services tels que des solutions de réseau privé, d'accès Internet, de voix sur IP et d'infonuagique facilement intégrables pour répondre à la demande croissante;
- des services Onde Optique, Internet, Ethernet et Commutation D'étiquettes Multiprotocoles rendant possible la mise sur pied de réseaux privés métropolitains et étendus modulables et sécuritaires permettant l'exploitation et l'interconnexion

d'applications d'affaires essentielles aux entreprises qui ont un ou plusieurs bureaux, centres de données ou points de présence (ainsi que des applications d'infonuagique) à l'échelle du Canada;

- des solutions infonuagiques à sécurité intégrée gérées professionnellement offertes par l'entremise de technologies de l'information (« TI ») et de technologies de réseau simplifiées;
- des services étendus de réseau d'accès par câble visant à assurer une connexion principale, de transition et de secours (notamment, au moyen de notre réseau d'accès sans fil, le cas échéant);
- des services de consultation technique en télécommunications spécialisées pour les fournisseurs de services Internet (« FSI »).

MEDIA

Notre portefeuille d'actifs de médias, axés sur les sports et sur une programmation télévisuelle et radiophonique régionale, rejoint les Canadiens d'un océan à l'autre.

Dans le secteur du divertissement et des médias sportifs, nous sommes propriétaires des Blue Jays de Toronto, la seule équipe de baseball canadienne de la ligue majeure de baseball (Major League Baseball ou « MLB »), ainsi que du Centre Rogers, un amphithéâtre qui accueille les matchs des Blue Jays à domicile, des concerts, des expositions commerciales et des événements spéciaux. Nous détenons aussi une participation majoritaire de 75 % dans MLSE (voir la rubrique « Transaction visant MLSE »), qui est propriétaire des Maple Leafs de Toronto (LNH), des Raptors de Toronto (NBA), du Toronto FC (MLS), des Argonauts de Toronto (LCF) et de diverses équipes de ligues mineures, ainsi que de divers actifs immobiliers connexes, comme le Scotiabank Arena.

Notre contrat avec la LNH, qui a été prolongé cette année jusqu'à la saison 2037-2038 de la LNH, nous permet de diffuser en temps normal plus de 1 300 rencontres de la saison régulière sur l'ensemble des plateformes, soit la télévision, les téléphones intelligents, les tablettes, les ordinateurs personnels et les autres appareils de diffusion en continu. Il nous confère aussi les droits, à l'échelle nationale, de télédiffuser et de diffuser sur ces plateformes les séries éliminatoires et la finale de la Coupe Stanley de même que tous les événements spéciaux de la LNH (tels que le match des étoiles, la Confrontation des 4 nations et le repêchage) et de céder les droits de télédiffusion.

Dans le secteur de la télédiffusion, nous exploitons plusieurs chaînes de télévision conventionnelles et spécialisées, notamment :

- les quatre réseaux régionaux de Sportsnet, ainsi que Sportsnet ONE, Sportsnet 360 et Sportsnet World;
- le réseau Citytv qui, conjointement avec des stations affiliées, est diffusé chez environ 72 % des Canadiens;
- les stations de télévision par ondes hertziennes multiculturelles OMNI, dont OMNI Regional, qui diffusent des journaux télévisés multilingues à l'échelle nationale à l'ensemble des abonnés aux services de télévision numérique de base;
- les chaînes spécialisées, qui comprennent Bravo, Discovery, Food Network, FX (Canada), FXX (Canada) et HGTV.

Dans le secteur de la radiodiffusion, nous exploitons 50 stations de radio AM et FM sur des marchés à l'échelle du Canada, dont des stations de radio populaires telles que 98,1 CHFI, 680 News Radio (auparavant CityNews 680), Sportsnet 590 The FAN, KiSS, JACK FM et SONiC.

Nous offrons également une gamme de produits et de services numériques, notamment :

- nos actifs numériques liés aux sports, comme sportsnet.ca et Sportsnet+;
- d'autres actifs numériques tels que Citytv+;
- une variété d'autres sites Web, applications, balados et produits numériques associés à nos différentes marques et entreprises;
- des actifs d'affichage publicitaire extérieur et des partenariats qui nous permettent de rejoindre le public à divers endroits, notamment dans les établissements scolaires, les bars et les restaurants, les ascenseurs, les établissements de soins esthétiques et les spas.

AUTRES

Nous offrons la carte *Mastercard rouge de Rogers*, la carte *World Elite Mastercard rouge de Rogers* et la carte *World Legend Mastercard Rouge de Rogers*, qui permettent aux clients d'accumuler des points échangeables contre des remises en argent sur les achats qu'ils portent à leur carte de crédit et de financer de nouveaux appareils sans fil sur une période allant jusqu'à 48 mois, sans intérêt.

Nous exploitons également Today's Shopping Choice, le seul service de téléachat d'envergure nationale au Canada, dont une part importante des produits est tirée des ventes en ligne.

AUTRES PLACEMENTS

Nous détenons des participations dans d'autres entreprises associées et partenariats, notamment :

- notre participation de 50 % dans Glentel Inc. (« Glentel »), grand détaillant de produits et de services filaires et sans fil de télécommunicateurs multiples ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada;
- une participation de 46 % dans Live Nation Ontario Concerts L.P., une société spécialisée dans la présentation, la production et la promotion de concerts, de spectacles d'humour, de spectacles familiaux et d'événements de patinage en Ontario;
- une participation de 37,5 % dans York Bremner Developments Limited, une société qui détient et exploite le Maple Leaf Square, un projet d'aménagement à usage mixte situé à Toronto, en Ontario;
- une participation de 33,75 % dans York Bremner Hotel Leaseholds Limited, une société qui détient et exploite un hôtel boutique situé dans le Maple Leaf Square.

CONCURRENCE

La concurrence dans le secteur des télécommunications y est vive, plusieurs entreprises nationales et régionales et divers revendeurs offrant aux consommateurs un vaste choix de fournisseurs de services et de forfaits. Le secteur mobilise beaucoup de capitaux et des investissements importants et soutenus sont nécessaires pour la mise en œuvre de la technologie de prochaine génération afin de répondre à la demande de la clientèle et pour le maintien de l'infrastructure existante. Étant donné que le secteur est hautement réglementé, des modifications apportées à la réglementation pourraient influencer sur la dynamique qui conduit déjà à une forte concurrence (se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements).

De plus en plus de services de téléphonie et de télévision sont offerts sur Internet, et les consommateurs communiquent, écoutent du contenu vidéo et interagissent d'autres façons avec le reste du monde, notamment en raison de l'offre croissante de services de contournement. Les services fournis par satellite en orbite basse (comme le service à large bande par satellite ou le service satellite à mobile) gagnent en popularité et en fonctionnalités, surtout dans les régions que les réseaux traditionnels n'atteignent pas.

Dans le secteur des médias, les habitudes d'écoute des consommateurs ont migré vers les médias numériques et en ligne et les annonceurs consacrent une partie croissante de leur budget à ces nouveaux canaux. Par ailleurs, nous sommes maintenant en concurrence avec une grande variété de sociétés de médias numériques et en ligne, dont d'importantes sociétés d'envergure mondiale.

SANS-FIL

La concurrence pour les abonnés concerne les tarifs, l'expérience des clients, la qualité des services, la gamme de services, la zone de couverture, le raffinement de la technologie sans fil, l'ampleur du réseau de distribution, le choix offert en matière de matériel, la marque et le positionnement.

- Technologie sans fil : notre réseau 5G/5G+ est au service des clients recherchant la capacité et la vitesse accrues offertes par cette technologie sur les réseaux de technologie d'évolution à long terme (long-term evolution ou « LTE »). Nous livrons concurrence à BCE Inc. (« Bell »), à TELUS Corporation (« Telus ») et à Vidéotron, à l'échelle nationale, ainsi qu'à Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation (« SaskTel ») et à Eastlink Inc. (« Eastlink ») à l'échelle régionale, toutes ces sociétés exploitant leur propre réseau 5G au pays. Nous sommes également en concurrence avec ces fournisseurs en ce qui concerne les réseaux d'accès par paquets à haut débit (high-speed packet access ou « HSPA ») et le système mondial de communications mobiles (global system for mobile communications ou « GSM ») et avec des fournisseurs qui utilisent d'autres technologies sans fil, comme les points d'accès Wi-Fi, et avec des exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV »).
- Produits, marques et tarifs : nous faisons concurrence à trois fournisseurs nationaux, soit Bell, Telus et Vidéotron, et à leurs marques dérivées Virgin Plus (Bell), Lucky Mobile (Bell), Koodo (Telus), Public Mobile (Telus) et Fizz (Vidéotron). Nous livrons également concurrence à divers fournisseurs régionaux et à des revendeurs.
- Distribution de services et d'appareils : nous disposons d'un des plus grands réseaux de distribution du pays et nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services sur le plan des détaillants et des emplacements de choix pour nos propres magasins, ainsi que pour de l'espace d'étalage dans les points de vente indépendants. Nous sommes aussi en concurrence avec d'autres fournisseurs de services quant à la qualité et à la facilité d'utilisation de nos options en libre-service et autres fonctionnalités numériques.
- Réseaux sans fil : les regroupements parmi divers acteurs régionaux ou avec des fournisseurs de services titulaires pourraient changer la donne à l'échelle régionale ou nationale en matière de concurrence pour Sans-fil. En outre, certains

fournisseurs de services qui n'offrent actuellement pas de produits ou de services sans fil ont acheté des licences de spectre et pourraient éventuellement pénétrer le marché.

- Spectre : nous détenons à l'heure actuelle la plus grande capacité de spectre au pays, qui est essentielle au déploiement de réseaux 5G/5G+. L'issue de toute mise aux enchères de spectre pourrait être l'accroissement de la concurrence. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.

CABLE

Services d'accès Internet

Nous livrons concurrence à d'autres FSI offrant des services résidentiels d'accès Internet haute vitesse à connexion fixe. Nos services d'accès Internet haute vitesse font directement concurrence, entre autres :

- aux services Internet fournis par Bell et Telus à l'échelle du Canada;
- à divers revendeurs, qui utilisent les services d'accès Internet par ligne d'accès numérique (digital subscriber line ou « DSL ») d'entreprises de télécommunications de gros ou les services d'accès Internet par câble de tiers sur les marchés locaux;
- aux plus petits FSI, comme Beanfield Metroconnect, Oxio et Novus, dans les régions métropolitaines;
- aux fournisseurs offrant des services d'accès Internet au moyen de satellites en orbite basse, comme Starlink, surtout dans des régions mal desservies.

Un certain nombre d'acteurs se livrent également concurrence sur le marché canadien des services de communications et de réseaux pour les entreprises. Il y a en effet relativement peu de fournisseurs à l'échelle nationale, mais chaque marché présente ses propres concurrents qui se concentrent habituellement sur les marchés des régions où ils possèdent les réseaux les plus vastes. Dans le marché des services aux entreprises, nous devons faire face à des fournisseurs de services de télécommunications exploitant, ou non, leurs propres installations. Dans les marchés où nous détenons une infrastructure de réseau, nous sommes en concurrence avec les fournisseurs titulaires de services par fibre optique. Nos principaux concurrents sont les suivants :

- Ouest canadien : Bell, Telus et Zayo;
- Ontario : Bell, Cogeco Data Services, Xplore et Zayo;
- Québec : Bell, Telus et Vidéotron;
- Région de l'Atlantique : Bell, Xplore et Eastlink.

Services de télévision

Nous livrons concurrence :

- à d'autres entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») canadiennes à canaux multiples, y compris les services de télévision de Bell, de Telus et d'autres fournisseurs de services de télévision par satellite et par IP;
- aux services vidéo par contournement offerts par des fournisseurs tels que Netflix, YouTube, Apple, Prime Video d'Amazon, Crave, Google, Disney+, DAZN, Paramount+ et d'autres canaux diffusant leur propre contenu, qui continuent de gagner en popularité;
- aux signaux de télédiffusion par ondes hertziennes locaux ou régionaux reçus directement au moyen d'antennes, à la distribution illégale de canaux canadiens et internationaux au

moyen de dispositifs de diffusion vidéo en continu et à la réception illégale de services de diffusion directe par satellite des États-Unis;

- à d'autres fournisseurs de contenu en ligne, y compris les plateformes de médias sociaux et les fournisseurs de contenu généré par les utilisateurs.

Services de téléphonie

Bien que les services de téléphonie représentent une petite partie de nos activités, nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services de téléphonie, comme :

- les services de téléphonie filaire de Bell en Ontario, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve;
- les services de téléphonie filaire de Telus en Colombie-Britannique et en Alberta;
- les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT »), les revendeurs de boucles locales et les fournisseurs de services de transmission de la voix sur IP (« VoIP ») et d'autres fournisseurs dédiés exclusivement aux services de transmission de la voix sur IP (comme Vonage, Microsoft Teams et Zoom) et d'autres applications de transmission de la voix utilisant l'accès Internet des réseaux des FSI (comme Facebook et WhatsApp);
- le remplacement de produits filaires par des produits sans fil, y compris les téléphones mobiles et les produits de téléphonie résidentielle sans fil.

MEDIA

Le secteur du divertissement et des médias sportifs est en concurrence avec, notamment :

- d'autres diffuseurs d'émissions sportives télévisuelles ou en ligne;
- d'autres équipes sportives professionnelles, en ce qui a trait aux joueurs et aux amateurs et aux produits tirés de la vente de marchandises;
- d'autres lieux qui accueillent des événements sportifs et spéciaux à l'échelle locale;
- de nouvelles sociétés de médias sportifs numériques.

Les services de télévision et de radio, qui sont axés sur du contenu local et régional ainsi que sur du contenu de divertissement et de style de vie très recherché, livrent principalement concurrence pour une part de l'auditoire et du marché publicitaire :

- aux autres stations de télévision et de radio canadiennes, y compris celles détenues et exploitées par CBC/Radio-Canada, Bell Media et Corus Entertainment;
- aux services vidéo par contournement offerts par des fournisseurs tels que Netflix, YouTube, Apple, Prime Video d'Amazon, Crave, Google, Disney+, DAZN, Paramount+ et d'autres canaux diffusant leur propre contenu, qui continuent de gagner en popularité;
- aux services radio par contournement offerts par des fournisseurs tels que iHeartRadio, Apple Music, Amazon Music, Spotify, SiriusXM et Radioplayer Canada;
- d'autres médias comme les journaux, les magazines et la publicité extérieure;
- d'autres technologies offertes par l'entremise d'Internet ou de l'infonuagique, comme les plateformes de médias sociaux, les plateformes de contenu généré par les utilisateurs, les services d'information en ligne, les assistants numériques, le téléchargement de musique et les lecteurs de média portables.

Nos produits des médias numériques sont en concurrence pour une part de l'auditoire et du marché publicitaire avec :

- des sites Web et des applications d'information et de divertissement en ligne, comme les services de nouvelles numériques, les services de diffusion en continu et le contenu offert par les services de réseaux sociaux;
- des magazines numériques ou imprimés;
- d'autres médias traditionnels, comme la télévision et la radio.

TENDANCES DANS LE SECTEUR

Le secteur des télécommunications au Canada mobilise beaucoup de capitaux et est fortement réglementé. Nos secteurs à présenter subissent l'influence de diverses tendances très marquées au chapitre du développement technologique, des besoins des consommateurs, de la conjoncture économique et de l'évolution de la réglementation, et toutes ces tendances pourraient décourager les investissements futurs essentiels pour le secteur canadien. Se reporter aux rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus sur ces tendances. Les paragraphes qui suivent présentent les tendances de l'industrie qui influent sur chacun de nos secteurs à présenter.

TENDANCES DE SANS-FIL

Les investissements importants des fournisseurs canadiens de services sans fil ont conduit à la création de réseaux sans fil étendus et évolués qui permettent aux particuliers et aux entreprises d'avoir accès à des plateformes multimédias à vitesse élevée grâce à des services sans fil. La demande des consommateurs à l'égard d'appareils mobiles, de médias numériques et de contenu à la demande force les fournisseurs à établir des réseaux capables de prendre en charge l'utilisation de plus en plus grande des applications, de la vidéo mobile, de la messagerie et d'autres données sans fil. Le commerce mobile continue de prendre de l'expansion, car de plus en plus d'appareils et de plateformes adoptent une technologie sûre pour traiter les opérations sans fil. Les fournisseurs canadiens de services sans fil ont par le passé profité de taux d'immigration à la hausse et profitent toujours de la pénétration croissante des appareils au Canada, notamment du fait que la clientèle possède plusieurs appareils; cependant, le ralentissement actuel de la croissance démographique découlant des changements apportés aux politiques d'immigration a pour effet de ralentir l'activité sur le marché, ce qui entraîne une baisse des ajouts bruts et nets.

Les fournisseurs de services sans fil continuent d'investir dans des technologies de prochaine génération, comme la 5G, pour répondre à la demande de données en progression. Les nouveaux produits et applications pour les réseaux sans fil, comme les réseaux privés sans fil, dépendent encore de réseaux de transport extrêmement fiables et à faible latence capables de prendre en charge le trafic sans fil et filaire.

Pour rendre les nouveaux appareils sans fil plus abordables, Rogers et d'autres entreprises de services sans fil canadiennes offrent des plans de financement d'appareils. En 2023, nous avons accru le financement offert aux clients de Rogers en lançant la carte Mastercard rouge de Rogers, qui permet aux clients de Rogers d'obtenir 3 % de remises en argent et grâce à laquelle les consommateurs peuvent financer jusqu'à la totalité du coût de leur

appareil sur 36 ou 48 mois, sans intérêt. Nous estimons que la possibilité de financer un appareil sur une période de 36 ou 48 mois contribue à réduire le taux d'attrition.

En plus de disposer de plans de financement de leurs appareils sans fil, les abonnés possèdent de plus en plus leurs propres appareils ou conservent leurs appareils plus longtemps; par conséquent, ils n'ont pas toujours besoin de signer de contrat pour les services sans fil. Cette tendance pourrait se répercuter défavorablement sur le taux d'attrition, mais crée en revanche des occasions d'accroître notre nombre brut de nouveaux abonnés, puisque les autres fournisseurs voient leur propre taux d'attrition augmenter. Cette tendance, conjuguée à l'intensité de la concurrence qui reste élevée depuis quelques années, pourrait également avoir une incidence défavorable sur les frais de service facturés mensuellement aux abonnés étant donné que les abonnés sont toujours à la recherche du forfait qui répondra le mieux à leurs besoins.

TENDANCES DE CABLE

La conjoncture économique, les progrès technologiques, la concurrence non traditionnelle, les comportements des consommateurs et l'évolution de la réglementation sont les principaux aspects qui influent sur Cable. Ce secteur mobilise beaucoup de capitaux et il est donc primordial d'avoir une offre attrayante de services d'accès Internet afin de bien se positionner sur le marché. Les applications offertes sur Internet sont de plus en plus utilisées en remplacement des services de téléphonie filaires, et le contenu télévisuel est de plus en plus offert en ligne. Le passage à des services télévisuels inférieurs (réduction des services ou *cord shaving*) et l'annulation de services télévisuels en vue de leur remplacement (désabonnement ou *cord cutting*) se sont poursuivis en raison de la plus grande adoption de services par contournement.

Les sociétés de câblodistribution et de services filaires élargissent leurs gammes de services pour y inclure des accès Internet à large bande plus rapides, proposant systématiquement des vitesses de téléchargement à plusieurs gigabits, certains forfaits offrant même des vitesses symétriques pouvant aller jusqu'à 8 Gb/s dans certaines régions, ainsi que des services d'accès Internet à bande passante illimitée. Les consommateurs exigent en effet des vitesses plus rapides que jamais pour les médias vidéo en continu, le téléversement de contenu personnel, les jeux vidéo en ligne et le fonctionnement de leurs appareils branchés, qui se font de plus en plus nombreux. Pour être en mesure de soutenir la demande, les sociétés de câblodistribution et de services filaires accroissent progressivement la vitesse et la capacité de leurs réseaux en adoptant les spécifications DOCSIS (*Data Over Cable Service Interface Specifications*) 3.1 et la technologie de fibre optique jusqu'au domicile. Elles sont en train d'adapter leurs réseaux aux spécifications DOCSIS 4.0. Ces technologies procurent des vitesses accrues de transmission de données par rapport aux technologies précédentes, de sorte que les signaux de télévision et d'Internet parviennent aux consommateurs plus rapidement. Grâce aux vitesses fiables que ces technologies procurent à leurs réseaux, les fournisseurs peuvent prendre en charge les appareils capables d'accéder à Internet, toujours plus nombreux.

De plus en plus de sociétés de télécommunication au Canada offrent des services d'accès Internet résidentiel, ou d'accès Internet

au moyen de signaux cellulaires sans fil. Cette technologie permet aux fournisseurs d'offrir des services d'accès Internet résidentiel aux clients i) qui ne peuvent recevoir de services fournis au moyen des technologies filaires traditionnelles ou ii) qui se trouvent à l'extérieur de la zone de couverture du réseau de câblodistribution du fournisseur de services de télécommunication, ce qui accroît donc la zone de couverture pour les clients.

Nos clients d'affaires utilisent des services d'accès Internet fondés sur la fibre optique ainsi que l'infonuagique pour saisir et partager des données dans des environnements plus sûrs et plus accessibles. Cette tendance, alliée à la montée du multimédia et des applications d'affaires Internet engendre une croissance exponentielle de la demande de données.

Les entreprises et tous les ordres de gouvernement adaptent leur infrastructure de centre de données en passant au stockage et à l'hébergement virtuels des données. Cela suscite une demande à l'égard de fonctionnalités de réseau plus évoluées, de services solides et modulables et d'infrastructures de réseau auxiliaires.

Les sociétés de services filaires démantèlent les réseaux traditionnels et investissent dans des plateformes de la prochaine génération qui regroupent les solutions de transmission de la voix, des données et de vidéo sur une unique plateforme aux fins de distribution et d'accès. À mesure que les plateformes de la prochaine génération gagneront en popularité, nos concurrents vont commencer à comprendre également des intégrateurs de systèmes et des fabricants.

L'interconnexion des appareils et des machines prend de plus en plus d'ampleur, et on recourt davantage à Internet et à d'autres réseaux pour faciliter les mises à jour et faire un suivi de l'utilisation.

TENDANCES DE MEDIA

En ce qui a trait à l'écoute de contenu audiovisuel, les comportements des consommateurs ne cessent d'évoluer et le secteur continue de s'adapter. L'accès à du contenu de première qualité, dans les sports en direct et autres, est devenu encore plus important afin d'acquérir et de fidéliser des auditoires attirant en retour les annonceurs et les abonnés. La propriété de contenu ou les ententes à long terme avec des propriétaires de contenu sont aussi par conséquent devenues de plus en plus importantes pour les sociétés œuvrant dans les médias. Les ligues, les équipes, les chaînes de sports et les nouveaux venus dans le domaine numérique doivent aussi composer avec la diffusion de contenu sportif en temps réel en ligne, en diffusion continue, sur les réseaux sociaux et sur les plateformes virtuelles, et des sports non traditionnels attirent de plus en plus l'intérêt des consommateurs.

La demande de la clientèle à l'égard des médias numériques, du contenu disponible sur les appareils mobiles et du contenu sur demande croît sans cesse, et les produits médias incorporent de plus en plus de contenu numérique, ce qui force les acteurs du secteur à intensifier leurs efforts à l'égard du contenu et des capacités numériques pour rester concurrentiels. Pour répondre à cette tendance, les annonceurs détournent leurs dépenses vers des produits vidéos et audios de premier plan sur des plateformes numériques et des médias sociaux à portée mondiale qui permettent aux spécialistes du marketing de cibler précisément un auditoire spécifique plutôt que d'adopter une approche de

marketing de masse comme avant. Cette situation a provoqué un changement d'orientation consistant à investir dans des actifs numériques et des technologies publicitaires en vue d'attirer les dépenses publicitaires dans les médias numériques.

La concurrence ayant changé, les actifs de médias traditionnels au Canada sont de plus en plus contrôlés par un petit nombre de concurrents d'envergure appréciable possédant des ressources financières considérables. La technologie a permis à de nouveaux venus, et même à des particuliers, de devenir des acteurs à part entière du secteur des médias.

Certains de nos concurrents ont accru l'intégration verticale de leurs plateformes traditionnelles et émergentes. Les relations entre les fournisseurs et les acheteurs de contenu se font plus complexes. Des regroupements de nouvelles d'envergure mondiale se créent également et se livrent concurrence pour le contenu et ses lecteurs. Certains de ces regroupements ont des ressources financières leur permettant d'offrir une rémunération plus élevée aux fournisseurs pour leur contenu, ce qui fait augmenter les coûts.

Les grandes sociétés de diffusion en continu sont aussi devenues des acteurs majeurs de la course à l'obtention des droits de diffusion des matchs des ligues sportives majeures, ce qui se traduit par une hausse des revenus de nos équipes sportives mais aussi par une augmentation des coûts que nous devons engager si nous décidons de chercher à obtenir les mêmes droits.

Les équipes sportives offrent des expériences de plus en plus variées et riches aux amateurs sur les sites sportifs, notamment en effectuant d'importants travaux de rénovation pour offrir des expériences encore plus haut de gamme, comme des clubs premiums ou des restaurants prestigieux, diverses options de places assises et des expériences gastronomiques.

Les ligues sportives permettent de plus en plus aux équipes de vendre des commandites au moyen d'actifs non traditionnels (par exemple, les écussons de maillot dans la MLB et la NBA ou les autocollants de casque dans la LNH), ce qui offre de nouvelles possibilités aux équipes.

Aperçu de l'entreprise

NOTRE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE CRÉATION DE VALEUR

PRINCIPAUX MOTEURS DE LA PERFORMANCE ET FAITS SAILLANTS STRATÉGIQUES DE 2025

Bâtir les plus gros et les meilleurs réseaux au pays

- Nous avons lancé *Connexion satellite de Rogers*, un service satellite-mobile unique en son genre qui permet aux Canadiens de rester connectés dans les régions où la couverture cellulaire traditionnelle n'est pas disponible.
- Notre réseau 5G a été reconnu par umlaut comme le plus fiable au Canada en juin 2025.
- Notre réseau Internet a été reconnu comme le plus fiable au Canada par Opensignal en août 2025.
- Nous avons amorcé le déploiement de la technologie de réseau 5G Avancée, une première au Canada.

Offrir des produits et des services fiables et conviviaux

- Nous avons lancé WiFi 7 et livré la première solution de connexion Internet résidentiel de secours au Canada pour une fiabilité accrue.
- Nous avons offert aux Canadiens plus d'options afin de leur proposer les meilleures expériences de divertissement, notamment **Diverti+ Rogers Xfinity** et l'appli de jeu en nuage Amazon Luna.
- Nous avons lancé des outils et des technologies numériques pour aider les clients à trouver plus rapidement et plus facilement des réponses.
- Nous avons lancé le programme destiné aux premiers intervenants, qui offre des rabais exclusifs et des offres spéciales à ceux qui jouent un rôle essentiel dans la sécurité de nos collectivités.

Être le premier choix pour les Canadiens

- De plus en plus de Canadiens ont continué de choisir les services sans-fil et Internet de Rogers plutôt que ceux de tout autre fournisseur.
- Nous avons renouvelé notre entente avec la Ligue nationale de hockey (« LNH ») pour les droits de diffusion nationaux des matchs de la LNH sur toutes les plateformes au Canada jusqu'à la fin de la saison 2037-2038.
- Nous avons atteint un auditoire moyen de 10,9 millions de téléspectateurs au cours du septième match de la série mondiale sur Sportsnet – la diffusion la plus regardée de l'histoire de Rogers.
- Nous avons terminé l'exercice en position de tête pour les marques phares de la radio *The Roz & Mocha Show*, *Breakfast with Billie Jo*, 98.1 CHFI, CHYM 96.7 et STAR 95.9.

Être une société nationale forte qui investit au Canada

- Nous avons conclu un investissement en capitaux propres dans une filiale de 6,7 milliards de dollars auprès d'investisseurs institutionnels de premier plan (la « transaction visant le réseau »).
- Nous sommes devenus le propriétaire majoritaire de MLSE avec une participation donnant le contrôle de 75 %.

- Nous avons consacré 3,7 milliards de dollars aux dépenses d'investissement, dont la majeure partie a été destinée à nos réseaux.
- Nous avons recueilli un montant record de 27 millions de dollars destinés à des organismes caritatifs œuvrant auprès des enfants en Alberta dans le cadre du tournoi annuel *Rogers Charity Classic*.

Être le chef de file de la croissance dans notre industrie

- Nous avons enregistré une croissance des produits tirés des services de 6 % et du BAILA ajusté de 2 %.
- Nous avons dégagé d'importants flux de trésorerie disponibles de 3 356 millions de dollars, supérieurs aux fourchettes prévisionnelles initiales, et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 6 059 millions de dollars.
- Le ratio d'endettement pro forma s'est établi à 3,9 fois, soit une amélioration de 0,6 fois par rapport à l'exercice précédent.

OBJECTIFS POUR 2026

En 2025, nous avons continué de travailler de façon rigoureuse et obtenu des résultats figurant parmi les meilleurs du secteur. Dans le cadre de notre vision qui consiste à devenir numéro un dans nos principales activités et de stimuler la croissance au sein de nos trois piliers de croissance que sont les services sans fil, les services de câblodistribution et le domaine des sports, nous conservons pour 2026 les cinq mêmes objectifs, auxquels nous avons apporté des modifications afin de rendre compte de la façon dont nous les réaliserons :

Bâtir les plus gros et les meilleurs réseaux au pays

Nos réseaux font tourner l'économie canadienne et nos activités reposent sur notre capacité d'offrir à nos clients le meilleur choix et la plus grande couverture au pays. Nous nous efforçons d'offrir à plus de Canadiens l'accès au meilleur et plus fiable réseau 5G+ et au seul réseau Internet qui s'étend d'un océan à l'autre. Nous poursuivons notre tradition d'innovation avec l'expansion de la technologie de téléphonie mobile par satellite pour veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens demeurent en sécurité et connectés là où les réseaux traditionnels ne se rendent pas. L'ensemble de ces investissements nous permettent d'offrir une connectivité constante et de renforcer la résilience au Canada.

Offrir des produits et services fiables et conviviaux

Nous croyons que l'offre de produits et services fiables et conviviaux est au cœur de notre stratégie de croissance. Cela consiste notamment à concevoir des produits simples, à créer des forfaits faciles à comprendre et à offrir la meilleure proposition de valeur. Cela consiste aussi à lancer une série de services à domicile mettant à profit les produits et la plateforme technologique d'envergure mondiale de Comcast, qui nous permettent d'offrir les forfaits sans-fil les plus intéressants sur le meilleur réseau 5G+ au Canada ainsi que les meilleures solutions à l'intention des entreprises.

Être le premier choix des Canadiens

Pour être le premier choix des Canadiens, nous nous engageons à leur offrir les meilleures expériences et les servir comme ils le veulent et où ils le veulent. Nous investirons pour accroître notre clientèle et notre auditoire grâce à l'amélioration continue de l'expérience client et de l'expérience de visionnement, notamment en offrant un service à la clientèle axé sur la numérisation, de même que les contenus les plus captivants et la meilleure expérience qui soit. En tant que référence canadienne en matière de communications, de sports et de divertissement, nous mettrons à profit notre ensemble d'actifs uniques pour offrir à la clientèle un accès exclusif aux meilleures expériences sportives et de divertissement.

Être une société nationale forte qui investit au Canada

Fière entreprise canadienne, nous réinvestissons chaque année la vaste majorité de nos bénéfices dans notre pays afin de connecter le plus de Canadiens possible et aider à établir des communautés locales fortes. Nous nous efforçons de créer un avenir meilleur pour les jeunes Canadiens, notamment par l'entremise de notre nouveau programme Relâche d'écran, qui vise à aider les familles à gérer l'utilisation excessive des écrans chez les jeunes.

Être le chef de file de la croissance dans notre industrie

Pour devenir numéro un, nous mettons l'accent sur l'efficacité de l'exploitation et une exécution rigoureuse afin d'accélérer la croissance des produits au sein de nos trois piliers de croissance que sont les services sans fil, les services de câblodistribution et le domaine des sports et de faire en sorte qu'elle se traduise par des marges, un bénéfice et des flux de trésorerie disponibles élevés ainsi que par la rentabilité des actifs et des rendements pour les actionnaires.

MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR*Notre approche de la création de valeur*

En tant que référence canadienne en matière de communications et de divertissement, nous rejoignons les Canadiens et les

Canadiennes d'un océan à l'autre avec nos services de câblodistribution et de téléphonie sans fil, nos nouvelles, notre programmation et nos équipes sportives, notre programmation de divertissement et notre carte de crédit primée. Nous aspirons à connecter les Canadiens, où et quand ils le veulent, et avons pour objectif d'être le numéro un dans nos principales activités. Nous nous engageons à réaliser notre aspiration et notre objectif en mettant l'accent sur les cinq priorités de notre entreprise et en nous appuyant sur nos pratiques fondamentales, lesquelles font partie intégrante de la façon dont nous exerçons nos activités.

En 2023, nous avons effectué un exercice exhaustif de participation des parties prenantes afin de cerner les enjeux importants en matière de durabilité et d'impact social qui nous concernent et d'évaluer leur incidence sur nos activités (se reporter à la rubrique « Engagement des parties prenantes » pour en savoir plus à ce sujet). En 2024, afin de simplifier notre présentation et notre communication d'informations sur notre impact, nous avons regroupé les questions liées au recrutement et au perfectionnement du personnel ainsi qu'à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance (DEIA) sous la rubrique « Employés jouant un rôle actif ». Les questions relatives aux relations avec les populations autochtones et les communautés ont aussi été regroupées afin de mettre l'accent sur l'impact socioéconomique global.

En mettant en adéquation les enjeux importants en matière de durabilité et d'impact social qui nous concernent et les priorités de notre entreprise comme nous le faisons ci-dessous, nous définissons la meilleure façon de contribuer en tant qu'organisation, notamment en ce qui a trait aux engagements et aux objectifs en matière de durabilité à l'échelle mondiale. Nous utiliserons notre modèle de création de valeur comme cadre d'évaluation, de gestion et de communication de l'impact et de la performance de notre entreprise.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Aspiration	Connecter les Canadiens, où et quand ils le veulent				
Objectif	Être le numéro un dans nos principales activités				
Pratiques fondamentales	Nous nous engageons à donner le meilleur de nous-mêmes pour servir les Canadiens et Canadiennes avec honnêteté, intégrité et transparence en misant sur ce qui suit :				
	Solide éthique commerciale	Gestion des risques	Leadership et responsabilisation	Engagement des parties prenantes	Information transparente

CRÉATION DE VALEUR

Priorités de l'entreprise	Bâtir les plus gros et les meilleurs réseaux au pays	Offrir des produits et services fiables et conviviaux	Être le premier choix des Canadiens	Être une société nationale forte qui investit au Canada	Être le chef de file de la croissance dans notre industrie
Enjeux importants en matière de durabilité et d'impact social	Leadership et résilience des réseaux	Répercussions sociales des produits et des services Gestion des produits en fin de vie	Relations avec la clientèle Protection de la vie privée et sécurité des données	Investissement socioéconomique Employés jouant un rôle actif	Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements Sécurité, bien-être et relations de travail
Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ODD de l'ONU)	ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques	ODD 12 : Consommation et production responsables	ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure	ODD 5 : Égalité entre les sexes ODD 8 : Travail décent et croissance économique	ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 12 : Consommation et production responsables ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Nous sommes une société nationale qui a toujours investi dans l'avenir du Canada.

ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE RELATIVE

En 2023, nous avons entrepris un exercice exhaustif de participation des parties prenantes, tant internes qu'externes, afin de cerner les enjeux qui, selon eux, sont les plus importants pour nos activités et de les classer par ordre de priorité selon leur perception de notre capacité à influencer sur chacun d'entre eux. Nous avons réalisé l'évaluation de l'importance relative en trois volets :

D'abord, nous avons sondé les principales parties prenantes internes et externes dans le cadre d'enquêtes et d'entretiens et en consultant des rapports d'information sectoriels afin de cerner les enjeux les plus importants en matière de durabilité et d'impact social dans l'ensemble de notre chaîne de valeur et sur différents horizons temporels. Les commentaires formulés par les parties prenantes ont été considérés en fonction de leur degré d'influence sur notre stratégie et de leur disposition à collaborer avec nous. Les parties prenantes avec qui nous avons discuté comprenaient :

- le conseil d'administration, nos dirigeants et nos employés;
- les clients;
- les actionnaires;
- les fournisseurs;
- les communautés autochtones;
- les gouvernements, les autorités de réglementation et les groupes sectoriels;
- les organismes et partenaires non gouvernementaux.

Ensuite, nous avons évalué l'importance relative et la probabilité des répercussions réelles et potentielles pour chaque enjeu important afin de les classer par ordre de priorité, conformément à notre cadre de gestion des risques d'entreprise.

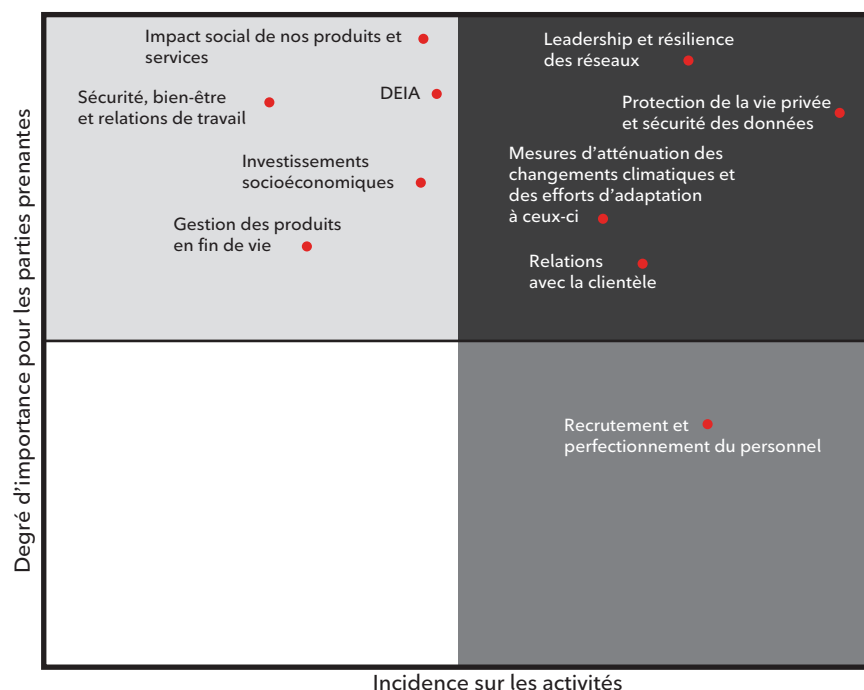
Enfin, nous avons élaboré une matrice de l'importance relative réunissant l'opinion des parties prenantes à l'égard des enjeux importants de durabilité et d'impact social et le degré de priorité qu'ils accordent à ces enjeux afin d'élaborer notre approche de gestion pour chaque enjeu.

PRINCIPAUX ENJEUX

En nous appuyant sur nos pratiques fondamentales (se reporter à la rubrique « Aperçu de l'entreprise »), nos quatre enjeux les plus importants en matière de durabilité et d'impact social sont les suivants :

- leadership et résilience des réseaux;
- relations avec la clientèle;
- protection de la vie privée et sécurité des données;
- mesures d'atténuation des changements climatiques et des efforts d'adaptation à ceux-ci.

MATRICE D'IMPORTANCE RELATIVE



En privilégiant ces questions, nous cherchons à maximiser la valeur pour notre entreprise, nos actionnaires, les communautés et toutes les autres parties prenantes auxquelles nos activités sont liées. Nous continuons de soumettre les questions qui restent à nos processus et activités de mobilisation établis, qui font tous régulièrement l'objet d'examen et d'améliorations, afin de satisfaire les attentes des parties prenantes et d'intégrer à nos activités les questions importantes liées à la durabilité et à l'impact social. Chaque question et son degré d'importance aux yeux des parties prenantes et de Rogers sont résumés ci-dessous.

Enjeu	Description
Leadership et résilience des réseaux	Améliorer la vitesse, la performance et la couverture de nos réseaux nous permet de rejoindre plus de Canadiens, de connecter davantage de collectivités rurales et éloignées ainsi que de communautés autochtones, de diversifier nos produits et services et de répondre aux demandes de la clientèle. Tout en innovant, il importe de renforcer la résilience des réseaux afin de les protéger des répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes, des catastrophes naturelles, des perturbations de réseau et des problèmes techniques.
Relations avec la clientèle	Investir dans l'amélioration de l'expérience client et accroître le nombre d'initiatives et d'options numériques et libre-service offerts à notre clientèle nous permet de réduire le temps d'attente et les délais de résolution de problèmes, ce qui rend l'expérience client pratique et économique, tout en permettant à nos employés de concentrer leurs efforts là où leur intervention est le plus nécessaire.
Protection de la vie privée et sécurité des données	Protéger les renseignements fournis par les employés, la clientèle et les partenaires, de même qu'assurer une protection contre les menaces à la sécurité de ces renseignements, revêt une importance cruciale pour maintenir la confiance.
Mesures d'atténuation des changements climatiques et des efforts d'adaptation à ceux-ci	Réduire au minimum de notre impact sur le climat au moyen d'initiatives de réduction des émissions et d'efficacité énergétique, tout en nous adaptant aux changements climatiques, nous aide à faire preuve de résilience face aux possibles perturbations des activités et de la chaîne d'approvisionnement et à l'évolution du contexte réglementaire et de limiter les dommages causés aux actifs et à l'infrastructure, tout en respectant les valeurs des parties prenantes.

Enjeu	Description
Recrutement et perfectionnement du personnel	Investir dans notre personnel et la génération future en misant sur la formation du personnel, l'encadrement, la rétroaction et les programmes de perfectionnement contribue à augmenter notre capacité d'innover tout en favorisant l'engagement et le maintien en poste du personnel.
Impact social de nos produits et services	Élaborer des modèles d'affaires et des produits et services novateurs qui tiennent compte des besoins et des valeurs des Canadiens nous aide à nous assurer que notre modèle d'affaires nous permet non seulement de connecter les Canadiens, où et quand ils le veulent, mais aussi d'avoir des répercussions positives et de créer de la valeur pour les collectivités où nous sommes présents.
Diversité, équité, inclusion et appartenance	Promouvoir la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance au sein de nos effectifs est un moyen puissant de favoriser l'engagement, le recrutement et le maintien en poste des employés et de stimuler leur esprit d'innovation, leur créativité et leur productivité.
Sécurité, bien-être et relations de travail	Préserver la santé physique et mentale et le bien-être de nos employés, tout en renforçant leurs droits et les relations de travail, permet à ceux-ci de s'épanouir au travail, tout en réduisant le taux de roulement et l'indisponibilité du personnel.
Relations avec les Autochtones et les collectivités et investissements socioéconomiques	Soutenir la résilience économique et la prospérité des groupes en quête d'équité et des petites entreprises contribue à la croissance dans les secteurs clés et crée des emplois valorisants pour les membres de ces collectivités. Nous nous efforçons d'être un partenaire de choix pour les collectivités locales et autochtones ainsi que pour les jeunes, en créant des relations interculturelles et des répercussions positives sur le plan social.
Gestion des produits en fin de vie	La gérance en matière de matériaux respectueux de l'environnement nous aide à accroître notre efficacité, à réduire notre impact sur l'environnement et à faire participer nos parties prenantes à des solutions numériques qui faciliteront notre transition vers une économie circulaire en proposant des façons économiques et pratiques de valoriser et de rapporter les produits usagés.

CONTRIBUTION À UN CADRE MONDIAL

Rogers s'engage à l'égard des ODD, notamment en déployant des efforts localisés visant à atteindre ces objectifs mondiaux plus généraux, comme il est indiqué ci-dessous :

ODD 5 : Égalité entre les sexes – Nous nous efforçons de promouvoir la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance au sein de notre personnel, de nos communautés et de nos parties prenantes, et de les intégrer à l'échelle de notre chaîne de valeur. Pour ce faire, nous offrons des programmes de formation et de perfectionnement à notre personnel et investissons dans des bourses d'études et effectuons des dons communautaires s'adressant spécialement aux jeunes en quête d'équité, y compris les jeunes femmes. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Investissements socioéconomiques » et « Employés jouant un rôle actif » pour en savoir plus à ce sujet.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique – Nous investissons dans les communautés et les jeunes au Canada en créant des possibilités et en offrant des emplois valorisants dans les domaines des communications, de l'innovation et de la technologie afin d'assurer une croissance économique durable. Nous y parvenons en employant 25 000 personnes et en investissant dans des programmes qui aident les jeunes et les Canadiennes et Canadiens vulnérables. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Investissements socioéconomiques » et « Employés jouant un rôle actif » pour en savoir plus à ce sujet.

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure – Nous nous efforçons de créer des réseaux résilients qui soutiennent les communautés, les entreprises et les particuliers, tout en innovant dans le but d'offrir des produits et des services qui permettent de mieux relier les Canadiennes et Canadiens. Nous y parvenons en investissant continuellement dans nos réseaux et dans des partenariats afin d'offrir la meilleure connectivité qui soit à la population canadienne. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Leadership et résilience des réseaux » pour en savoir plus à ce sujet.

ODD 12 : Consommation et production responsables – Nous nous efforçons d'atteindre nos objectifs de consommation et de production durables en nous approvisionnant auprès de fournisseurs responsables, en optimisant l'utilisation du matériel et en détournant les déchets des sites d'enfouissement. Nous y parvenons grâce à des programmes de gestion des déchets efficaces et à une excellente gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion des produits en fin de vie » et « Approvisionnement et gestion des fournisseurs » pour en savoir plus à ce sujet.

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques – Nous sommes déterminés à lutter contre les changements climatiques en cherchant à atteindre notre cible en matière de carboneutralité, en investissant dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable et en menant nos activités d'une manière respectueuse de l'environnement. Nous y arrivons en apportant des changements concrets à nos activités afin de favoriser notre efficacité et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques » pour en savoir plus à ce sujet.

GOUVERNANCE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Rogers a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que nos structures et pratiques de gouvernance inspirent confiance à nos actionnaires.

Le conseil compte actuellement 14 administrateurs qui combinent un vaste éventail de compétences et d'expérience à titre de chefs de file du monde des affaires en Amérique du Nord. Tous les membres de notre conseil d'administration se sont engagés à

exercer une gouvernance efficace et une surveillance sans faille et à déployer des efforts en vue de créer de la valeur pour les actionnaires.

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision de la conduite des activités et des affaires à l'échelle de la Société et des membres de notre équipe de gestion dans l'exercice de leurs responsabilités. En plus de se conformer à la Politique en matière de déontologie de Rogers, les membres du Conseil d'administration sont également liés par notre Code de déontologie des administratrices et administrateurs.

Le Conseil d'administration exerce ses responsabilités au moyen de mesures directes et de délégation à ses huit comités permanents qui assurent une supervision et une responsabilisation efficaces : comités d'audit et de risque, de gouvernance d'entreprise, de direction, des finances, des ressources humaines, des candidatures, de retraite et de durabilité et d'impact social.

Nous nous efforçons de renforcer de façon continue nos capacités de gestion des risques et à protéger et à accroître la valeur pour les actionnaires. La gestion des risques ne vise pas à éliminer ceux-ci, mais plutôt à équilibrer autant que possible les risques et le rendement afin de maximiser la valeur pour la Société. À ce titre, nous prendrons sciemment certains risques pour générer des profits et encourager l'innovation qui nous fait progresser en tant que chef de file du marché axé sur la clientèle. Afin de maintenir

notre réputation et la confiance de notre clientèle, nous veillerons à ce que les répercussions (financières, opérationnelles, stratégiques, réglementaires, ainsi que celles liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité) des risques que nous prenons soient comprises et conformes à nos objectifs stratégiques et aux valeurs de la Société. Il incombe à l'équipe de la haute direction et au Comité d'audit et de risque d'approuver notre politique portant sur les risques d'entreprise. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques » pour en savoir plus à ce sujet.

Tous les membres du personnel doivent passer en revue la Politique en matière de déontologie de Rogers et en signifier leur acceptation chaque année. Nous avons mis en place plusieurs programmes de formation obligatoires pour nous assurer que le personnel reconnaît les comportements contraires à l'éthique et frauduleux et sait comment éviter les atteintes accidentelles à la vie privée. Les membres du personnel qui soupçonnent une infraction aux lois ou aux règlements applicables ou qui ont des préoccupations au sujet d'une inconduite commerciale, éthique ou financière potentielle peuvent faire un signalement anonyme par l'entremise de la ligne d'assistance STAR, le service de dénonciation de la Société.

Notre Politique en matière de déontologie, nos solides systèmes de conformité et notre soutien au personnel permettent de veiller à ce que la responsabilisation, la gestion des risques et les contrôles soient intégrés aux bons niveaux.

OBJECTIFS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

Nous établissons des fourchettes prévisionnelles annuelles consolidées pour les principaux indicateurs financiers conformément aux plans annuels approuvés par le conseil d'administration.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS OBTENUS POUR L'EXERCICE 2025

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles révisées que nous avons précédemment fournies ainsi que nos résultats réels et les objectifs atteints en ce qui a trait aux principaux indicateurs financiers présentés pour l'ensemble de l'exercice 2025.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Résultats réels de 2024	Fourchettes prévisionnelles pour 2025	Résultats réels de 2025	Atteinte des objectifs
Objectifs consolidés ^{1,2}				
Total des produits tirés des services	18 066	Augmentation de 3 % à 5 %	19 104 6 %	◆
BAILA ajusté	9 617	Augmentation de 0 % à 3 %	9 820 2 %	✓
Dépenses d'investissement ³	4 041	Environ 3 700	3 707	✓
Flux de trésorerie disponibles	3 045	3 200 à 3 300	3 356	◆

Objectifs non atteints X

Objectifs atteints ✓

Objectifs dépassés ◆

¹ Le tableau présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées fournies pour l'ensemble de l'exercice 2025 dans notre communiqué du 30 janvier 2025 et mises à jour par la suite le 23 juillet 2025 et le 23 octobre 2025. Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentages correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats de l'exercice 2024 complet.

² Les fourchettes prévisionnelles et les résultats réels présentés comprennent les résultats de MLSE à compter de la clôture de la transaction visant MLSE le 1^{er} juillet 2025 et après cette date.

³ Comprend les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie et des subventions publiques comptabilisées, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

OBJECTIFS CONSOLIDÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2026

Pour l'exercice 2026 complet, nous prévoyons des taux de croissance du total des produits tirés des services et du BAIIA ajusté similaires à ceux enregistrés en 2025, les gains d'efficience faisant diminuer les dépenses d'investissement et favorisant le maintien de solides flux de trésorerie disponibles. En 2026, nous nous attendons à disposer de la souplesse financière nécessaire pour conserver les avantages de notre réseau et continuer à verser des fonds à nos actionnaires.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Résultats réels de 2025	Fourchettes prévisionnelles pour 2026 ¹
Total des produits tirés des services	19 104	Augmentation de 3 % à 5 %
BAIIA ajusté	9 820	Augmentation de 1 % à 3 %
Dépenses d'investissement ²	3 707	3 300 à 3 500
Flux de trésorerie disponibles ³	3 356	3 300 à 3 500

¹ Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentages correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats de l'exercice 2025 complet.

² Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie et des subventions publiques comptabilisées, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

³ À compter du 1^{er} janvier 2026, nous réviserons notre calcul des flux de trésorerie disponibles de manière à l'ajuster pour tenir compte des règlements nets en trésorerie de nos dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale relativement aux distributions continues aux participations ne donnant pas le contrôle. Nous sommes d'avis que le calcul révisé reflète plus étroitement la substance économique de la transaction visant le réseau et le fait que les dérivés des filiales couvrent économiquement les distributions. L'incidence pour 2025 n'est pas significative.

Le tableau qui précède présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées présentées pour l'ensemble de l'exercice 2026. Ces fourchettes tiennent compte de nos perspectives actuelles et de nos résultats de 2025. La présentation de ces perspectives financières a pour but d'aider les investisseurs, les actionnaires et les autres parties intéressées à comprendre certaines mesures financières se rapportant aux résultats financiers prévus pour 2026 afin qu'ils puissent évaluer le rendement de nos activités. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres usages. Ces prévisions, y compris les diverses hypothèses qui les sous-tendent, sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs », la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société », les hypothèses significatives mentionnées à la rubrique « Hypothèses clés sous-jacentes » ci-après et les informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que nos résultats financiers et nos résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Nous établissons des fourchettes prévisionnelles pour un exercice complet sur une base consolidée conformément aux plans annuels sur un exercice complet approuvés par le conseil d'administration. Toute mise à jour de nos objectifs financiers annuels au cours de l'exercice ne serait apportée qu'à l'égard des fourchettes prévisionnelles consolidées présentées ci-dessus.

Hypothèses clés sous-jacentes

Nos fourchettes prévisionnelles pour 2026 présentées à la rubrique « Objectifs consolidés pour l'ensemble de l'exercice 2026 » sont fondées sur de nombreuses hypothèses importantes, notamment les hypothèses significatives pour l'ensemble de l'exercice 2026 qui suivent :

- la concurrence continuera de s'intensifier dans tous les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités conformément aux niveaux observés en 2025;
- aucun nouveau développement important au chapitre de la réglementation ou de la législation ni aucun autre changement de la conjoncture ou d'ordre macroéconomique dans l'environnement concurrentiel n'aura de répercussion sur nos activités;
- la pénétration globale du marché sans fil au Canada continuera à croître en 2026;
- la croissance nette continue du nombre d'abonnés du secteur Sans-fil sur le marché canadien;
- la croissance du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet de détail se poursuivra;
- le nombre d'abonnés aux services de télévision et aux services par satellite baissera, compte tenu de la migration des abonnés de nos anciens produits télévisuels aux produits télévisuels de Rogers Xfinity, alors que les services de diffusion en continu par abonnement et d'autres fournisseurs de services par contournement continuent de croître en popularité;
- dans le secteur Media, la croissance des activités liées aux sports (y compris les résultats d'un exercice complet de MLSE) se poursuivra et les autres activités traditionnelles suivront en 2026 des tendances similaires à celles observées en 2025;
- il n'y aura aucun arrêt de travail ni aucune annulation d'importance lié aux événements sportifs;
- en ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous continuons d'investir afin i) d'étendre de notre réseau 5G et ii) de mettre à niveau notre réseau hybride fibre optique-câble coaxial, ce qui nous permettra de réduire le nombre de foyers branchés par nœud, d'utiliser les technologies les plus récentes et d'offrir une expérience encore plus fiable à la clientèle;
- une tranche importante de nos dépenses de 2026 libellées en dollars américains restera couverte à un taux de change moyen de 1,37 \$/1 \$ US;
- les taux d'intérêt clés resteront relativement stables pendant tout l'exercice 2026;
- nous conserverons notre cote de crédit de premier ordre.

Mettre à exécution nos priorités

BÂTIR LES PLUS GROS ET LES MEILLEURS RÉSEAUX AU PAYS

LEADERSHIP EN MATIÈRE DE RÉSEAU ET RÉSILIENCE DU RÉSEAU

Nous investissons continuellement dans nos réseaux et notre technologie afin d'offrir à notre clientèle une connectivité de pointe. Nous avons investi 70 milliards de dollars dans nos réseaux au cours des deux dernières décennies, dont plus de 3 milliards de dollars en 2025, et notre réseau 5G rejoint maintenant plus de 2 800 collectivités au Canada.

Dans le cadre de notre investissement, en collaboration avec des partenaires gouvernementaux, par l'entremise du Réseau régional de l'Est ontarien (RREO), nous offrons maintenant nos services 5G dans un plus grand nombre de communautés de l'est de l'Ontario, où nous avons construit 245 nouvelles tours et rénové 311 tours depuis 2021.

Les faits saillants concernant nos réseaux en 2025 sont les suivants :

- notre réseau sans fil 5G+ a été reconnu comme étant le plus fiable au Canada par umlaut en juin;
- notre réseau sans fil a été reconnu comme offrant la qualité la plus constante et l'expérience la plus fiable au Canada par Opensignal en août;
- notre réseau Internet a été reconnu comme le plus fiable au Canada par Opensignal en août 2025;
- nous avons créé une capacité dédiée additionnelle pour accroître les vitesses de nos services Internet résidentiel 5G;
- nous avons lancé Rogers Satellite, un service satellite à mobile unique en son genre au Canada, qui permet aux Canadiens de rester connectés dans les régions où la couverture cellulaire traditionnelle n'est pas disponible;
- nous avons déployé de la technologie de réseau 5G Avancée, une première au Canada;
- nous avons lancé le laboratoire vivant de robotique connectée avec le gouvernement fédéral pour faire progresser la recherche sur la 5G et l'IA;
- nous avons installé un tout nouveau système de réseau 5G+ intégré au bâtiment et une nouvelle infrastructure d'antennes capables de répondre aux besoins de 50 000 amateurs au Rogers Stadium;
- nous avons activé le service 5G dans plus de tunnels du réseau de métro de la Toronto Transit Commission (« TTC »);
- nous avons érigé près de 100 tours cellulaires 5G dans l'Est de l'Ontario dans le cadre du projet Cell Gap du RREO;
- nous avons achevé la construction d'une ligne de fibre optique sous-marine pour prolonger notre réseau de câblodistribution jusqu'aux îles Gulf du sud, en Colombie-Britannique;
- nos réseaux sans fil et filaire ont transmis un nombre record de 7,5 téraoctets de données lors de la participation des Blue Jays de Toronto à la Série mondiale.

Sans-fil

Nous possédons l'un des réseaux sans fil mobiles à large bande les plus vastes et les plus évolués au Canada :

- c'est le seul réseau national du Canada détenu entièrement par un seul exploitant;
- premier réseau 5G au Canada, il atteignait plus de 90 % de la population canadienne dans plus de 2 800 collectivités au 31 décembre 2025 (réseau 5G uniquement);
- premier réseau LTE haute vitesse au Canada, il atteignait 96 % de la population canadienne au 31 décembre 2025 (réseau LTE uniquement);
- il repose sur des ententes d'itinérance pour la transmission des données et de la voix avec des fournisseurs nationaux et internationaux dans plus de 200 destinations, y compris des fournisseurs de services LTE et un nombre croissant de fournisseurs de services d'itinérance 5G;
- il comprend des ententes de partage de réseau avec deux fournisseurs de services sans fil exerçant leurs activités dans des régions urbaines et rurales au Canada;
- il offre une couverture téléphonique par satellite à l'échelle du pays, jusqu'au 58^e parallèle nord, afin de nous assurer que les Canadiennes et Canadiens demeurent connectés dans des zones non desservies par les réseaux sans-fil traditionnels.

Nous améliorons constamment notre infrastructure de services IP pour l'ensemble de nos services sans fil et filaires. Les avancées technologiques ont façonné les modes d'interaction de nos clients et la façon dont ils utilisent l'éventail d'outils à leur disposition dans leur vie personnelle et professionnelle. La technologie a également révolutionné le monde des affaires.

À l'heure actuelle, notre réseau 5G/5G+ utilise les bandes 600 MHz, 1 900 MHz, 2 500 MHz, 3 500 MHz, 3 800 MHz et SSFE du spectre et est regroupé avec les bandes du spectre employées par notre réseau LTE. Nous avons déployé le partage dynamique du spectre, ce qui nous permet d'appliquer à notre réseau 5G / 5G+ le spectre qui sous-tend actuellement le réseau 4G, et notre réseau soutient également le découpage du réseau 5G dans le but de fournir des services personnalisés pour des applications et des clients donnés.

De nombreuses dépenses d'investissement seront nécessaires pour assurer l'exploitation et la maintenance de notre réseau 5G/5G+, dont celles visant :

- le redéploiement vers la technologie LTE et la technologie 5G/5G+ des spectres actuellement utilisés pour les technologies 2G et 3G;
- l'acquisition de licences de spectre radio supplémentaires dans le cadre d'enchères du gouvernement et de transactions dans le secteur privé;

- la densification et l'expansion de notre réseau sans fil au moyen de macrocellules, de petites cellules et de systèmes à l'intérieur des immeubles supplémentaires;
- l'achat de matériel de réseau de radiodiffusion complémentaire prêt à prendre en charge la technologie 5G à des coûts unitaires et opérationnels moindres, et la capacité à regrouper davantage d'ondes porteuses radioélectriques et à atteindre une efficacité accrue en matière de spectre.

Importantes licences d'utilisation de spectre

Nos services sans fil sont soutenus par nos importantes licences d'utilisation de spectre sans fil dans les bandes de fréquences à

Le tableau suivant présente nos avoirs de spectre au 31 décembre 2025 :

Type de spectre	Licences de Rogers	Prise en charge
600 MHz	20 MHz à 40 MHz dans tout le Canada, couvrant 100 % de la population canadienne.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et 5G / 5G+.
700 MHz	24 MHz dans les grands centres géographiques du Canada, couvrant 99,7 % de la population canadienne.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et futurs abonnés du réseau 5G / 5G+.
850 MHz	25 MHz à l'échelle du Canada.	Abonnés des réseaux GSM 2G, HSPA 3G et LTE 4G / 4,5G et futurs abonnés du réseau 5G / 5G+.
1 900 MHz	60 MHz à l'échelle du Canada, sauf le nord du Québec (40 MHz), le sud de l'Ontario (50 MHz) et le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut (40 MHz).	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et 5G / 5G+.
SSFE 1 700 / 2 100 MHz	40 MHz en Colombie-Britannique et en Alberta, 30 MHz dans le sud de l'Ontario, 10 MHz additionnels dans la région du Grand Toronto et 20 MHz dans le reste du Canada.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et 5G / 5G+.
2 500 MHz	40 MHz DRF presque partout au Canada, mais 20 MHz dans certaines régions du Québec et aucune licence au Nunavut ni dans les Territoires du Nord-Ouest. Roger détient 20 MHz DRT de plus dans les principaux centres urbains du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, auxquels s'ajoutent 10 MHz dans des zones rurales de la Colombie-Britannique.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et 5G / 5G+.
3 500 MHz	De 60 MHz à 80 MHz dans les grands centres urbains, sauf Edmonton où Rogers détient 30 MHz. Roger détient de 20 MHz à 90 MHz dans les zones rurales.	Abonnés aux services fixes des réseaux 5G / 5G+ mobiles.
3 800 MHz	De 20 MHz à 40 MHz dans les régions urbaines et de 10 MHz à 80 MHz dans les régions rurales, pour une couverture combinée de 100 MHz dans les bandes de 3 500 MHz et de 3 800 MHz dans les régions où se trouvent 99 % de la population canadienne.	Abonnés aux services fixes des réseaux 5G / 5G+ mobiles.

bande basse, moyenne et haute. Dans le cadre de notre stratégie de réseau, nous prévoyons de continuer à faire d'importantes dépenses d'investissement liées au spectre visant :

- le soutien de la croissance rapide et constante de l'utilisation des services de transmission de données sans fil à large bande;
- le soutien de l'expansion et de la maintenance de nos réseaux 5G/5G+;
- l'introduction de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités réseaucentriques novatrices.

Nous avons également accès à du spectre supplémentaire par le truchement des ententes de partage de réseau suivantes :

Type de spectre	Type d'entreprise	Prise en charge
2 300 MHz	Orion Wireless Partnership (Orion) est une entreprise commune avec Bell dans laquelle Rogers détient une participation à hauteur de 50 %. Orion détient des licences pour l'utilisation de 30 MHz DRF de spectre dans la bande de 2 300 MHz (dont 20 MHz sont utilisables), principalement dans l'est du Canada, à savoir dans certains centres urbains du sud et de l'est de l'Ontario et du sud du Québec et des avois de moindre envergure au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le réseau sans fil LTE fixe national d'Orion utilise les bandes de fréquences de 2 300 MHz détenues conjointement.	Abonnés aux services fixes du réseau 4G
Divers	Deux ententes de partage de réseau afin d'améliorer la couverture et les capacités du réseau : - avec Bell MTS couvrant 98 % de la population du Manitoba; - avec Vidéotron pour fournir des services HSPA et LTE à l'échelle du Québec et à Ottawa.	Abonnés des réseaux GMS 2G, HSPA+ 3,5G / 4G, 4G LTE et 5G Abonnés du réseau 4G LTE

Par ailleurs, le 6 février 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a annoncé que nous avons remporté 30 licences de spectre dans le cadre d'une mise aux enchères de licences de spectre restantes, essentiellement dans la bande de 3 800 MHz, pour un coût totalisant 84 millions de dollars. Nous avons effectué un premier paiement de 17 millions de dollars le 20 février 2026 et le solde résiduel de 67 millions de dollars devra être payé le 20 mars 2026.

Cable

Notre vaste réseau de câblodistribution hybride fibre optique-câble coaxial (« HFC ») offre des services aux foyers et aux entreprises de partout au Canada. Ce réseau de fibre optique transcontinental axé sur les installations qui comprend 118 000 kilomètres de câble de fibre optique nous permet également d'offrir des services aux clients d'affaires, notamment les administrations gouvernementales et autres fournisseurs de services de télécommunications, à l'extérieur de nos marchés résidentiels. Nous utilisons aussi notre vaste réseau de fibre optique pour la liaison terrestre du trafic des stations cellulaires sans fil. Au Canada, le réseau s'étend d'un océan à l'autre et comprend les réseaux de fibre optique métropolitains et d'accès, ainsi que les réseaux de fibres optiques à grande distance, les systèmes de transmission par fibre optique, les routeurs IP dans les stations pivots et les sites principaux. Par ailleurs, le réseau s'étend également aux États-Unis, à partir de Vancouver, vers le sud, jusqu'à Seattle, de la frontière du Manitoba et du Minnesota jusqu'à Minneapolis, Milwaukee, Chicago, Detroit et Samia, de Toronto jusqu'à Buffalo, de Saint John jusqu'à Boston et de Montréal jusqu'à New York et à Ashburn en passant par Albany, permettant de lier les plus grands marchés du Canada tout en atteignant les principaux marchés des États-Unis pour l'échange du trafic de la transmission des données, des vidéos et de la voix.

Notre réseau est pensé et conçu de manière à favoriser la performance et la redondance et à permettre la transmission simultanée de vidéos, de la voix et d'Internet. Plusieurs canaux de transmission relient ses stations pivots et procurent la redondance nécessaire pour réduire les interruptions pouvant découler du sectionnement d'une fibre ou d'autres événements.

Les immeubles résidentiels et commerciaux sont reliés à notre réseau central par l'intermédiaire de nos réseaux d'accès HFC et DOCSIS à plusieurs gigabits et de notre réseau d'accès optique passif symétrique de 10 gigabits (ten gigabit symmetrical passive optical network ou « XGS-PON »). Nous relierons les nœuds HFC et PON au réseau central à l'aide de fibre optique, puis chaque immeuble au nœud par câble coaxial ou fibre optique. Faisant appel au spectre de la câblodistribution de 1,2 GHz, de 1 GHz, de 860 MHz et de 750 MHz pour nos réseaux HFC dans l'Ouest canadien, en Ontario et dans le Canada Atlantique, nous acheminons nos services de transmission des vidéos et de la voix, ainsi que les services à large bande vers nos abonnés.

Nous investissons sans cesse dans notre réseau pour en augmenter la capacité, en accroître la performance et la résilience, réduire les coûts opérationnels et introduire de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités, en vue notamment de répondre aux demandes et aux besoins en constante évolution de notre clientèle. Nos investissements visent :

- la modernisation de notre réseau HFC pour en augmenter la capacité à 1,2 GHz puis à 1,8 GHz en vue du déploiement de la technologie DOCSIS 4.0 (à mesure que la technologie devient généralement accessible), ce qui nous permet :
 - d'accroître la capacité du spectre de la câblodistribution et d'offrir aujourd'hui des vitesses de téléchargement en aval de 2 Gb/s et des vitesses de téléchargement en amont de 200 Mb/s à l'échelle nationale;
 - de jeter les bases pour de futures mises à niveau du modem DOCSIS 4.0, qui permettront des vitesses de téléchargement en aval et en amont à plusieurs gigabits;
 - de rehausser la performance, la qualité et la résilience du réseau grâce à la fibre optique numérique et de nouveaux amplificateurs de radiofréquences plus élevées intelligents;
- la segmentation en nœuds HFC réduit le nombre de foyers branchés par nœud HFC, ce qui accroît la largeur de bande et la capacité par abonné;
- l'augmentation de la capacité par abonné grâce à des canaux additionnels en aval et en amont reposant sur la technologie DOCSIS 3.1 et à la préparation en vue du déploiement de la technologie DOCSIS 4.0, qui permettra des vitesses symétriques de 1 Gb/s et une plus faible latence;

- l'expansion de notre réseau de fibre optique par le raccordement direct d'un plus grand nombre de maisons, d'immeubles d'appartements et d'immeubles commerciaux au réseau de fibre optique et au réseau XGS-PON;
- l'amélioration de la résilience en faisant évoluer nos réseaux centraux IP et de centre de données de la Société, ce qui procure une redondance de l'équipement, et par l'ajout de canaux optiques afin de prévenir les pannes simultanées.

Nos services d'accès sans fil fixes et l'expansion de notre réseau filaire font partie de nos grandes priorités pour brancher toutes les régions du Canada, y compris les régions rurales et mal desservies. Nous investissons sans relâche dans l'expansion de notre réseau des secteurs Sans-fil et Cable pour assurer la connexion d'un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens et pour étendre notre couverture. Nous affectons des fonds à la prochaine génération de réseaux de données sans fil à large bande, comme les technologies 5G / 5G+, pour répondre à la demande croissante de données, de nouveaux produits et de nouvelles applications. Pour ce faire, nous devons disposer d'un réseau solide, capable de prendre en charge des données filaires et sans fil à faible latence pour faire en sorte que les nouveaux produits et les nouvelles applications fonctionnent comme prévu.

Nous continuons d'investir dans les services offerts par notre réseau de câblodistribution et de les perfectionner; par exemple, en l'équipant de la technologie capable de prendre en charge des débits Internet à plusieurs gigabits, du service Internet et de la Télé Rogers Xfinity et de la télé 4K de Rogers et en prenant un important engagement en matière de diffusion d'événements sportifs en direct au format 4K, dont les matchs de la saison régulière que les Blue Jays de Toronto joueront à domicile ainsi qu'un grand nombre de matchs de la LNH et de la NBA.

Nos services de téléphonie reposent sur un réseau central national robuste, résilient et évolutif qui permet d'accéder aux services par divers moyens, y compris par plateforme DOCSIS, par fibre, par service AIT et par service sans fil. Nos services offrent un ensemble de capacités de pointe et une vaste gamme de fonctionnalités qui permettent à Rogers de servir tous les segments de marché canadien potentiels, de la téléphonie résidentielle aux petites et moyennes entreprises, en passant par le secteur public et les grandes entreprises. Au-delà des services de téléphonie standards de classe 4 et de classe 5, nous fournissons des solutions sur mesure qui mettent à profit le réseau IP avancé et les capacités de routage téléphonique pour répondre aux besoins des clients les plus exigeants en matière de disponibilité et de fonctionnalités. Nous avons également établi des partenariats stratégiques qui élargissent notre gamme de services de transmission de la voix pour y inclure des solutions comme Téléphonie Mobile Microsoft Teams, Operator Connect ou Amazon Connect.

Nous tirons parti de nos réseaux nationaux de fibre optique, câblés et sans fil et de notre infrastructure de centre de données pour permettre aux entreprises d'offrir une plus grande valeur à leurs clients grâce à une surveillance du réseau et à une résolution de problèmes proactive assortie d'une fiabilité, d'une sécurité et d'une performance de haut calibre. Nos centres d'exploitation primaires et secondaires du réseau surveillent de façon proactive les réseaux de Rogers pour atténuer le risque d'interruption de service et permettre une réponse rapide en cas de panne.

OFFRIR DES PRODUITS ET SERVICES FIABLES ET CONVIVIAUX

DISTRIBUTION DE PRODUITS À GRANDE ÉCHELLE

Sans-fil

Nous possédons un vaste réseau de distribution national et nous offrons nos produits sans fil à l'échelle du pays au moyen de multiples canaux de distribution, dont :

- les magasins Rogers, Fido et chatr détenus par la Société;
- les sites rogers.com, fido.ca et chatrwireless.com et leur option de libre-service, de même que divers sites Web d'affaires électroniques;
- un vaste réseau de détaillants indépendants;
- les grandes chaînes de vente au détail et les dépanneurs;
- d'autres canaux de distribution tels que WOW! boutique mobile, les magasins Wave sans fil et La cabine T sans fil par l'intermédiaire de notre participation dans Glentel;
- nos centres d'appels;
- le télémarketing.

Cable

Nous distribuons nos produits résidentiels de Cable au moyen de divers canaux de distribution, dont :

- les magasins Rogers détenus par la Société;
- un vaste réseau de détaillants indépendants;
- le site rogers.com et son option de libre-service;
- nos centres d'appels, le télémarketing et les agents faisant du porte-à-porte;
- les grandes chaînes de vente au détail.

Notre équipe de vente et divers tiers dépositaires et détaillants vendent des services aux marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros. Un vaste réseau de distributeurs de canaux de vente indépendants conclut des ententes avec des intégrateurs des TI, des consultants, des fournisseurs de services locaux, ainsi que d'autres relations de vente indirecte. Cette approche diversifiée permet une couverture plus vaste et une forte croissance des ventes pour les services de prochaine génération.

Contenu média de premier ordre

Nous offrons un contenu de divertissement sportif très recherché et amélioré grâce aux initiatives suivantes :

- un contrat de licence national exclusif conclu avec la LNH, s'étendant jusqu'à la saison 2037-2038, ainsi que des contrats régionaux, qui nous permettent d'assurer une couverture du hockey professionnel au Canada sur de multiples plateformes (télévision, téléphones intelligents, tablettes et autres appareils de diffusion en continu);
- les droits de télédiffusion et de diffusion pour les Blue Jays de Toronto au Canada en raison de notre propriété de l'équipe;
- les droits de diffusion régionaux visant 50 % des matchs à domicile des Maple Leafs de Toronto et jusqu'à 50 % des matchs à domicile des Raptors de Toronto, par suite de notre acquisition de MLSE;
- Sportsnet+, un service de divertissement sportif par contournement, qui procure un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux émissions sportives diffusées sur Sportsnet;

- MLB Network, une chaîne en ondes 24 heures sur 24 vouée au baseball, lancée au Canada par l'entremise des services de télévision de Rogers;
- une entente de diffusion d'une durée de 11 ans avec la NBA, s'étendant jusqu'à la saison 2025-2026, qui nous autorise à assurer une couverture du basketball au Canada sur de multiples plateformes (télévision, téléphones intelligents, tablettes et autres appareils de diffusion en continu);
- une entente de diffusion à long terme avec l'Ultimate Fighting Championship (UFC) qui permettra la diffusion d'événements de l'UFC en direct sur le réseau Sportsnet.

Nous offrons à la population canadienne le contenu de divertissement et de style de vie le plus regardé sur la plateforme de leur choix par suite de la conclusion d'ententes pluriannuelles avec Warner Bros, Discovery et NBCUniversal, visant notamment :

- les marques américaines de contenu style de vie et factuel en anglais de Warner Bros. Discovery, notamment HGTV, The Food Network et plus encore;
- la chaîne Bravo, qui diffuse la programmation non scénarisée la plus captivante, notamment de nouvelles saisons des séries à succès des franchises de Bravo.

IMPACT SOCIAL DES PRODUITS ET SERVICES

Nous nous sommes engagés à mettre au point des produits et des services novateurs qui répondent aux besoins de la population canadienne et qui ont des retombées positives dans nos communautés. Notre approche responsable de la technologie responsable favorise l'utilisation de notre technologie pour relier les Canadiens et Canadiennes et est ancrée dans les principes qui suivent :

- promouvoir la sécurité;
- protéger la confidentialité des données;
- empêcher l'utilisation abusive de la technologie;
- permettre un accès équitable;
- respecter les droits de la personne et traiter les gens avec équité et respect;
- faire preuve d'ouverture, de transparence et de responsabilisation.

En 2025, nous avons lancé Rogers Satellite, un nouveau service satellite à mobile, étendant ainsi notre couverture à plus de 5,4 millions de kilomètres carrés au Canada et dans ses eaux territoriales. Nous sommes le premier fournisseur sans fil à offrir ce service de nouvelle génération à toute la population canadienne. Grâce à nos licences de spectre et à notre technologie par satellite, les Canadiens peuvent utiliser leur téléphone intelligent pour rester connectés et utiliser le service de texto au 911 dans certaines des régions les plus éloignées du pays. Rogers Satellite prend aussi en charge certaines des applications les plus populaires et permet à la clientèle de consulter la météo, d'utiliser des cartes géographiques et de rester en contact au moyen des téléphones intelligents les plus modernes là où la couverture cellulaire traditionnelle n'est pas offerte. Nous avons également lancé le service satellite à mobile pour les entreprises utilisant l'IdO, une autre première au Canada, avec des applications pratiques comprenant des fonctions comme le suivi d'actifs et de parcs de véhicules le long de routes isolées et

de couloirs ferroviaires ainsi que l'alimentation de capteurs automatisés pour des secteurs comme ceux de la foresterie et des mines. À mesure que la technologie évoluera, elle contribuera à transformer les entreprises et les organisations gouvernementales canadiennes.

Nous utilisons la technologie 5G comme catalyseur de changement positif et pour stimuler la prochaine génération d'innovation. Nous investissons plusieurs millions de dollars dans des universités canadiennes, dont l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Waterloo, afin de soutenir la recherche et l'innovation qui transformeront les industries et amélioreront la vie des Canadiennes et Canadiens. Grâce à nos partenariats, des membres de la communauté de recherche s'attaquent à des problèmes comme l'accès aux soins de santé (par exemple, au moyen d'un système d'échographie à distance mettant à profit la réalité mixte qui transforme l'utilisateur novice en échographiste), la durabilité, la productivité dans certains secteurs d'activités, comme l'exploitation minière, ainsi que la résilience des infrastructures essentielles, grâce à la technologie des capteurs 5G. En raison des répercussions sans précédent des changements climatiques sur les communautés de l'ensemble du pays, nous avons élargi nos recherches en 2025 afin d'aider la population canadienne, les groupes de première intervention et les gouvernements, notamment par le financement de la recherche en modélisation des risques d'inondation et l'optimisation des microréseaux fondée sur l'IA.

Conscients des défis uniques auxquels font face les communautés autochtones éloignées, nous mettons à profit notre technologie pour améliorer l'accès et la sécurité publique dans ces régions. Nous travaillons également avec plusieurs organismes dans le cadre de projets visant à améliorer la sécurité publique dans des régions urbaines et rurales, notamment en collaborant avec des corps policiers et des organismes d'intervention d'urgence pour élaborer des systèmes de communications évolués et déployer des outils propulsés par la 5G qui contribuent à la prévention des crimes et à l'intervention en cas de catastrophe.

Au début de 2026, nous avons lancé Relâche d'écran, un nouveau programme à l'échelle nationale qui vise à aider les familles canadiennes à contrer l'utilisation excessive des écrans chez les jeunes. Pour aider les jeunes à adopter de saines habitudes en matière de temps d'écran, nous investissons 50 millions de dollars sur cinq ans dans le programme, qui repose sur 4 piliers :

- de la technologie, des outils et des ressources à l'intention des parents et des tuteurs pour les aider à gérer le temps d'écran et orienter les discussions à ce sujet;
- des programmes pour les jeunes par l'intermédiaire de partenariats avec des organisations comme le YMCA afin de promouvoir l'équilibre entre l'utilisation des écrans et la vie active;
- de la recherche et des partenariats afin d'aider les organisations à s'attaquer aux problèmes liés à l'utilisation excessive des écrans;
- de l'information et de la sensibilisation pour inspirer les jeunes à revoir leur relation aux écrans.

GESTION DES PRODUITS EN FIN DE VIE

Nous avons le devoir de promouvoir une gestion responsable du matériel en nous dotant d'un processus d'approvisionnement durable, en augmentant l'efficacité des produits, en réduisant notre impact sur l'environnement et en incitant notre clientèle à adopter des solutions numériques pour faciliter notre transition vers une économie circulaire durable. Tout le long de notre chaîne de valeur, nous recherchons des occasions d'optimiser les processus de recyclage et de retour, dans l'objectif de promouvoir une production durable et une consommation responsable.

Recyclage des produits électroniques

En 2025, nous avons atteint notre objectif de détourner des sites d'enfouissement la totalité des déchets électroniques recueillis par divers programmes de retour. Pour y arriver, nous avons facilité la collecte, le traitement, le recyclage et l'élimination responsable des déchets électroniques, en priorisant la remise à neuf et la revente, dans la mesure du possible, afin d'optimiser les avantages environnementaux. Cette année, nous avons détourné 4,65 millions d'appareils et de composants électroniques (plus de 4 800 tonnes métriques) représentant divers types de déchets électroniques, dont 31 % ont été recyclés et 69 % ont été revendus.

ÊTRE LE PREMIER CHOIX POUR LES CANADIENS

EXPÉRIENCE CLIENT

Nous sommes déterminés à offrir à nos clients la meilleure expérience possible et à placer l'expérience client au centre de tout ce que nous faisons. Nous améliorons continuellement nos processus, nos outils et les capacités de notre équipe en vue de rendre chaque interaction avec la clientèle plus simple, efficace et constructive. Cette année, nous avons poursuivi nos efforts pour cerner des occasions d'améliorer les processus et de mettre en œuvre des solutions afin de rehausser encore plus l'expérience client. En nous fondant sur les commentaires reçus de notre clientèle, nous avons apporté plus de 320 améliorations aux processus, dont 174 visant à améliorer nos outils, ce qui nous a permis de réduire les minutes de communications et d'améliorer l'efficacité.

Nous avons investi dans divers domaines afin de rendre plus simples et pratiques les interactions que nos clients ont avec nous. Voici quelques exemples :

- un soutien direct à la clientèle offert par nos spécialistes en solutions clients;
- un soutien à la clientèle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 assuré par des outils d'assistance virtuelle qui propose au client l'option de clavarder en direct ou de prendre rendez-vous pour un rappel;
- le déploiement d'Agent Assist, d'InfoAssist et des réponses intelligentes, des outils propulsés par l'IA qui fournissent aux spécialistes des réponses plus rapides et plus précises;
- l'outil de soutien à l'ajustement en ligne, un processus d'ajustement qui rationalise et automatise le processus d'autorisation d'inscription de crédits aux comptes des clients et réduit ainsi les temps d'attente;
- un système de réponse vocale intégrée, ou RVI, novateur qui peut répondre en français, en anglais, en mandarin et en cantonais;
- une technologie d'authentification de la voix dans les centres d'appels de Rogers et de Fido qui identifie automatiquement nos abonnés inscrits grâce à leur voix, ce qui renforce la sécurité et protège nos clients d'une fraude potentielle;
- une gamme d'outils numériques et en libre-service conçus pour répondre aux points épineux des clients, rationaliser les processus et raccourcir les délais, comme les guides sur les appareils et les fonctionnalités de paiement rapide et de suivi, notamment :
 - la possibilité, pour les clients de Fido et de Rogers, d'effectuer en ligne des changements de forfaits tarifaires, des rehaussements de matériel et d'autres modifications à leur compte;
 - la possibilité pour les clients d'installer leurs produits d'accès Internet, de télévision, de téléphonie résidentielle, ainsi que le matériel de domotique et la diffusion en continu Rogers Xfinity à leur convenance, sans que l'installation nécessite l'intervention d'un technicien à domicile;
 - l'outil Rogers EnRoute, qui permet aux clients de faire le suivi, sur leur téléphone, du moment où un technicien arrivera chez eux pour une installation ou un appel de service;
 - la possibilité pour les clients de chat de simplement utiliser la messagerie texte pour consulter les renseignements sur leur compte, connaître leur solde et recharger leur compte;
- Resolution Lobby, un processus autoguidé qui aide les spécialistes à résoudre les problèmes plus efficacement et réduit l'escalade des tickets;
- un carrefour en ligne sur les voyages qui offre des réponses aux questions les plus courantes de notre clientèle au sujet de l'itinérance;
- l'outil Digital Bill Inquiry, un formulaire de soumission en ligne qui permet aux clients de demander la vérification de montants facturés, de vérifier le statut d'une demande et de recevoir une explication détaillée de la réponse à la demande;
- le programme « Nous parlons votre langue », qui nous permet de servir nos clients dans plus de 100 langues dans nos magasins;
- l'application Rogers Assistance, qui permet aux membres de notre personnel d'agir au nom de leurs proches, leurs amis ou de clients qui ont des questions concernant leurs services ou un problème qu'ils n'arrivent pas à résoudre en communiquant directement avec une équipe spécialisée;
- la fonction « Résoudre un problème » offerte sur nos sites Web, qui offre à la clientèle une méthode supplémentaire pour résoudre les problèmes en transmettant ses préoccupations à l'équipe de gestion, laquelle s'engage à répondre dans un délai de 24 heures;
- l'amélioration de l'expérience de paiement grâce à l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'accessibilité et au retrait des frais d'utilisation de données pour le service de relais vidéo, ce qui rend l'expérience client plus accessible pour la clientèle atteinte de troubles auditifs;
- un programme de financement des appareils sans fil sur 24 mois, sans mise de fonds et sans intérêt, offert avec les forfaits Infini de Rogers et notre programme de paiement Fido;

- l'application Rogers Xfinity, qui donne à tous les clients des services Rogers Xfinity le contrôle ultime de leur expérience sans fil;
- un gestionnaire de données pour les familles et le réapprovisionnement de données, qui sont des options donnant aux clients de Sans-fil la possibilité de gérer et de personnaliser leur consommation de données en temps réel grâce à MonROGERS;
- les Moments Extras de Fido, qui procurent aux abonnés de Fido cinq heures additionnelles de données par cycle de facturation, sans frais supplémentaires;
- une facturation en ligne simple rendant la lecture et la compréhension des frais mensuels plus aisées pour les clients;
- les services d'itinérance sans fil Partout chez vous (y compris les Passes voyage) et Fido Nomade, qui permettent aux Canadiens de se servir sans souci de leur forfait de services sans fil quand ils se trouvent dans l'une des destinations désignées, exactement comme ils le feraient chez eux;
- la fonction Recharge - Invité, qui permet aux clients de chatr de recharger un compte sans avoir à ouvrir une session;
- les solutions de classe Affaires Mobilité Avantage et Sécurité Avantage, lancées par Rogers service Affaires, qui soutiennent les petites et moyennes entreprises canadiennes grâce à une connectivité fiable et à une sécurité des réseaux;
- le programme Protection supérieure de l'appareil, qui inclut les services AppleCare et procure aux clients de Rogers et de Fido une meilleure protection et plus de choix;
- Cueillette en magasin, un service gratuit qui permet à nos clients d'acheter un nouvel appareil en ligne ou auprès d'un agent du service à la clientèle et de le récupérer le jour même en magasin;
- un outil de prise de rendez-vous en ligne qui permet à nos clients de planifier un rendez-vous avec un spécialiste de Rogers au magasin et au moment qui leur conviennent;
- le financement d'appareils sur 36 ou 48 mois dans le cadre du programme de versements égaux de la carte Mastercard rouge de Rogers, qui permet aux clients de Rogers d'obtenir un financement sans intérêts;
- la connectivité 5G/5G+ dans toutes les stations (et certains tunnels) dans le réseau de métro de la TTC, ce qui permet à la clientèle de profiter de son trajet pour regarder des vidéos en ligne, planifier une soirée, partager son emplacement et bien plus.

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

La protection des renseignements personnels de la clientèle et du personnel, la sécurité du réseau et la promotion de la transparence sont pour nous des priorités absolues. Notre clientèle peut consulter en ligne l'information sur la protection des renseignements personnels et la cybersécurité et notre Politique en matière de vie privée est fournie à l'ensemble de notre clientèle dans nos contrats et modalités de service. Nos pratiques en cybersécurité sont continuellement mesurées en fonction de cadres internationaux de l'industrie, comme le cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology, ce qui nous permet de maintenir un programme de cybersécurité robuste et d'améliorer l'infrastructure essentielle. Au besoin, nous

apportons des améliorations à nos pratiques dans le cadre de nos efforts pour maintenir l'efficacité de nos programmes.

Gouvernance des données

Par l'intermédiaire du Comité d'audit et de risque, le Conseil d'administration supervise la sécurité des données et la gestion des risques liés à la protection de la vie privée. La responsabilité des questions liées à la protection de la vie privée incombe au chef de la direction de la protection de la vie privée, sous la supervision du chef de la direction des Affaires de l'entreprise. Le chef de la direction de la Technologie et le chef de la direction de l'Information et de la Cybersécurité assument la responsabilité de la sécurité des données et sont appuyés par les leaders des équipes responsables de la technologie, de la résilience du réseau et de la cybersécurité.

Nous demandons à notre personnel et aux tiers qui travaillent pour Rogers ou en notre nom de se conformer aux lois relatives à la protection de la vie privée et aux normes de l'industrie en matière de cybersécurité. Chaque année, notre personnel doit suivre les cours de formation obligatoires sur la protection de la vie privée et la cybersécurité ainsi que la formation en déontologie de Rogers, qui mettent en lumière les responsabilités et les pratiques en matière de protection de la vie privée et de sécurité. Nous passons en revue et améliorons le contenu de ces programmes de formation chaque année et effectuons régulièrement des exercices d'hameçonnage simulé auprès de notre personnel.

Groupes de l'industrie

Nous participons à plusieurs groupes, associations et comités de l'industrie afin de promouvoir l'importance de la protection de la vie privée et de la cybersécurité, notamment :

- le Comité consultatif canadien pour la sécurité des télécommunications;
- le comité de la protection de la vie privée et des données de l'Association canadienne du marketing;
- le comité de la protection de la vie privée et de la sécurité de l'Association canadienne des télécommunications;
- le Canadian Anonymization Network;
- le Conseil consultatif canadien de l'International Association of Privacy Professionals.

Rogers Cybersecure Catalyst

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Université métropolitaine de Toronto et du projet Rogers Cybersecure Catalyst, nous contribuons au soutien de l'écosystème de la cybersécurité canadien en vue de renforcer l'économie numérique du pays. Depuis son lancement, le projet Catalyst a outillé plus de 7 000 personnes et 500 entreprises partout au Canada grâce à des programmes offrant une formation et des certifications complètes, des programmes novateurs à l'intention des entreprises en démarrage et en croissance, un centre d'apprentissage en cybersécurité unique en son genre, des programmes de bourse à l'intention des experts universitaires et sectoriels et des initiatives de formation grand public.

ÊTRE UNE SOCIÉTÉ NATIONALE FORTE QUI INVESTIT AU CANADA

VIGUEUR ET SOUPLESSE SUR LE PLAN FINANCIER

Nous affichons un bilan de première qualité et possédons d'importantes liquidités disponibles à hauteur de 5,9 milliards de dollars au 31 décembre 2025. Les ressources en capital de la Société se composent essentiellement de la trésorerie, des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles, des lignes de crédit disponibles, des fonds disponibles dans le cadre de notre programme de titrisation des créances, des émissions effectuées dans le cadre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains et des titres d'emprunt à long terme.

Les informations qui suivent sont prospectives et devraient être lues de concert avec les rubriques « À propos des énoncés prospectifs », « Objectifs financiers et opérationnels » et « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société », ainsi qu'avec nos informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers et les résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

En juin 2025, nous avons atteint notre objectif établi antérieurement de ramener notre ratio d'endettement à environ 3,5 dans les 36 mois suivant la clôture en avril 2023 de la transaction visant Shaw. Par la suite, en raison de la clôture de la transaction visant MLSE, notre ratio d'endettement a augmenté. Nous prévoyons disposer de ressources en capital suffisantes pour satisfaire à nos besoins de trésorerie prévus en 2026 ainsi que pour le financement des dividendes versés sur nos actions ordinaires, le remboursement de la dette à long terme et des emprunts à court terme arrivant à échéance et d'autres activités de financement et d'investissement. Ces ressources tiennent compte du solde de trésorerie à l'ouverture, des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles, du fait que nous avons toujours facilement accès aux marchés financiers, de notre intention de dégager la valeur de nos actifs sportifs de calibre mondial (se reporter à la rubrique « Transaction visant MLSE ») et des fonds disponibles aux termes de nos facilités de crédit, de notre programme de titrisation des créances et de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains ainsi que d'autres facilités de crédit bancaire ou titres d'emprunt émis. Comme il est indiqué à la rubrique « Investissement en capitaux propres dans une filiale », une restriction contractuelle s'applique au transfert de trésorerie entre BNSI et d'autres entités du groupe. Par ailleurs, le détenteur d'une participation minoritaire dans MLSE jouit de certains droits de protection relativement au transfert de trésorerie ou d'autres actifs détenus par MLSE à Rogers. Aucune autre restriction importante ne s'applique aux mouvements de trésorerie entre RCI et ses filiales.

Nous avons l'intention de gérer notre ratio d'endettement en misant à la fois sur les gains d'efficacité opérationnelle, la croissance interne du BAIIA ajusté, le produit de la vente et de la monétisation d'actifs, le financement en capitaux propres et le remboursement de la dette.

Nous sommes d'avis que nous pouvons combler tout besoin de financement supplémentaire prévisible au moyen des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et d'emprunts supplémentaires, ce qui, selon la conjoncture du marché, pourrait nécessiter la restructuration de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit existantes, la conclusion de nouvelles facilités de crédit bancaire ou l'émission de titres d'emprunt à court ou à long terme, la modification des modalités de notre programme de titrisation des créances ou de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains ou l'émission de titres de participation. De plus, la Société pourrait également profiter de l'occasion pour refinancer une partie de sa dette existante selon la conjoncture du marché et d'autres facteurs. Toutefois, rien ne garantit que ces initiatives en matière de financement seront ou pourront être réalisées lorsqu'elles seront nécessaires.

ACTIONNARIAT ET DIVIDENDES

Les actions de catégorie B sans droit de vote de RCI sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et se négocient activement aux bourses de Toronto et de New York, le volume moyen combiné des opérations quotidiennes étant d'environ 3,1 millions d'actions en 2025. En outre, les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote de RCI (« action de catégorie A ») sont négociées à la Bourse de Toronto. À la discrétion du conseil, les dividendes déclarés sont les mêmes pour les deux catégories d'actions. En 2025, un dividende annualisé de 2,00 \$ a été versé pour chaque action.

INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Nos programmes axés sur l'impact social ont un effet significatif et mesurable dans les communautés partout au Canada. En collaboration avec des organismes caritatifs enregistrés, des organismes sans but lucratif, des établissements d'enseignement et des communautés autochtones, nous soutenons des programmes qui aident à répondre aux besoins de la communauté. Nous invitons les membres de notre personnel à se joindre à nous pour changer les choses et leur donnons les moyens de le faire en proposant des programmes de dons et de bénévolat.

En 2025, nous avons investi près de 200 millions de dollars au profit d'organismes communautaires au Canada. Cela comprend 114 millions de dollars investis directement (en argent et en nature), ou 1,5 % de notre bénéfice avant impôt, et 81 millions de dollars supplémentaires recueillis par l'entremise de la Shaw Charity Classic et de la Jays Care Foundation.

En cherchant avant tout à investir au profit de la jeunesse, à bâtir des collectivités résilientes face aux changements climatiques et à favoriser l'autonomie économique des nouveaux arrivants et des Canadiennes et des Canadiens en quête d'équité, nous sommes déterminés à faire notre part. Voici certains faits saillants qui témoignent de notre impact cette année :

- nous avons soutenu plus de 100 000 jeunes parmi les moins favorisés à profiter des possibilités offertes par des programmes de formation et d'emploi par l'entremise des dons Rogers pour la jeunesse;
- nous avons déployé le plus important programme de bourses d'études d'entreprise au Canada;

- nous avons planté 100 000 arbres dans des zones forestières brûlées, en partenariat avec Arbres Canada, afin d'aider à mieux protéger nos forêts à l'avenir;
- nous avons lancé un programme à l'intention des premiers répondants offrant des rabais exclusifs et des offres spéciales à ceux qui jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité de nos collectivités;
- nous avons poursuivi la mise en œuvre du programme Branché sur le succès, qui vise à offrir des services Internet et sans-fil plus abordables et accessibles à plus de 2,5 millions de Canadiennes et de Canadiens à faible revenu;
- nous avons mis en œuvre les programmes de la Jays Care Foundation partout au Canada dont ont profité plus de 78 000 enfants et jeunes;
- nous avons aidé plus de jeunes en Alberta, en recueillant un montant de 26,6 millions de dollars dans le cadre de la Shaw Charity Classic annuelle;
- nous avons soutenu les maisons de production indépendantes de films et d'émissions du Canada grâce aux dons du Groupe de Fonds Rogers.

Nous poursuivons également notre engagement à collaborer véritablement avec les Autochtones et leurs communautés, en améliorant la connectivité, en approfondissant la compréhension culturelle et en soutenant l'épanouissement des personnes et des entreprises autochtones. Ces efforts contribuent à la réalisation de progrès durables et à la réconciliation au Canada. Cette année :

- nous avons accru les solutions de connectivité offertes aux collectivités autochtones en misant sur la fibre optique, les services sans fil et sans fil fixe, les services par satellite et la technologie satellite à mobile;
- nous avons soutenu les FSI détenus par des Autochtones et réalisé d'importants projets à large bande, notamment l'initiative de connectivité des Chippewas de Rama;
- nous avons poursuivi nos partenariats de partage des bénéfices visant des projets à large bande (par exemple avec Eskasoni Communications et Seaside Cable) et maintenu une facturation sans taxe et des tarifs privilégiés pour la clientèle autochtone;
- nous avons renforcé les relations interculturelles en misant sur la sensibilisation à l'échelle nationale, la participation à des pow-wow, des programmes sportifs pour les jeunes et des conférences sur les questions autochtones;
- nous avons lancé notre cinquième espace patrimonial Downie-Wenjack et agrandi l'équipe de journalistes autochtones pour amplifier les voix autochtones;
- nous avons fait la promotion de l'éducation et du perfectionnement des jeunes par l'entremise des Bourses d'études Rogers, des partenariats de la Jays Care Foundation et de la collaboration avec le First Nations Technical Institute;
- nous avons maintenu notre leadership d'entreprise en participant au Conseil canadien pour les entreprises autochtones et au Corporate Indigenous Relations Committee;
- nous avons poursuivi nos efforts de réconciliation et d'apprentissage à l'interne grâce au Réseau des peuples autochtones, en soulignant les dates importantes et en offrant de la formation sur les questions des femmes, filles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées;
- nous avons maintenu la collaboration sur le plan environnemental par la mise en œuvre de projets comme celui du RREO, qui a été conçu en partenariat avec 4 Directions of Conservation.

EMPLOYÉS JOUANT UN RÔLE ACTIF

Pour nos quelque 25 000 employés, nous nous efforçons de créer un milieu où il fait bon travailler, en mettant l'accent sur toutes les dimensions de l'expérience employé, soit :

- l'engagement des employés et la mise sur pied d'équipes très performantes grâce à plusieurs initiatives;
- le recrutement et le maintien en poste d'éléments prometteurs grâce à une formation et à un perfectionnement efficaces, à des programmes de reconnaissance des employés liés au rendement, et des programmes d'avancement de carrière pour les employés de première ligne;
- le maintien de notre engagement envers la diversité et l'inclusion, notamment par des formations obligatoires pour tous les employés portant sur l'accessibilité et la sensibilisation à la culture des peuples autochtones;
- l'offre d'un environnement de travail sécuritaire, coopératif et souple procurant aux employés les outils et la formation menant à leur réussite.

Mobilisation de notre personnel

Lorsque les gens se sentent connectés, mobilisés et appuyés, cela renforce notre capacité de mieux servir notre clientèle et nos actionnaires, tout en soutenant l'ensemble de la communauté en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs de Rogers. En 2025, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme Écoute des membres de l'équipe pour en apprendre plus sur nos principales forces et sur les occasions de mobiliser le personnel. Nous menons un sondage trimestriel afin de mesurer cinq aspects clés de l'expérience employé : la définition précise de leur rôle, leur confiance dans notre équipe de haute direction, le soutien qu'ils perçoivent de la part de leur gestionnaire, leur sentiment d'inclusion et d'appartenance et la probabilité qu'ils recommandent nos produits et services. En 2025, 86 % des membres de l'équipe ont dit recevoir le soutien dont ils avaient besoin et se sentir à l'aise d'être eux-mêmes au sein de leur équipe.

Attirer et retenir les personnes les plus talentueuses

Nous nous efforçons de créer une équipe solide, inclusive et diversifiée qui représente les communautés et la clientèle que nous servons en offrant une rémunération globale concurrentielle et équitable qui tient compte de l'expérience, des responsabilités et des conditions du marché local. Nous intégrerons également le succès à court et à long terme à nos pratiques de rémunération. Nos programmes de rémunération globale comprennent la paie, divers avantages sociaux liés à la santé et les programmes d'accumulation du capital. Nous sommes toujours engagés à soutenir les membres du personnel à toutes les étapes de leur vie, notamment par des prestations de maternité, d'adoption et de gestation pour autrui, ainsi que des services pour les enfants et les personnes âgées.

Nos pratiques de recrutement visent à assurer un processus d'évaluation structuré, équitable et respectueux. Elles prévoient l'application de notre cadre de validation à l'intention des personnes autochtones et l'utilisation de critères d'évaluation des entrevues uniformes et structurés à chaque étape du cycle d'embauche. En 2025, nous avons embauché plus de 2 700 personnes (à des postes permanents et temporaires), enregistré une mobilité du personnel interne de 44 %.

Chez Rogers, nous croyons que les membres de notre personnel sont les plus grands ambassadeurs de notre marque. Grâce à notre programme de tarifs préférentiels, les membres de l'équipe peuvent acheter nos produits et s'abonner à nos services à des tarifs réduits exclusifs, ce qui contribue à renforcer leur engagement et à susciter la fierté quant à notre travail. Nous continuons également à souligner l'excellence à l'échelle de l'entreprise dans le cadre du programme de prix Ted Rogers, à l'occasion duquel notre équipe de la haute direction honore chaque année jusqu'à 100 personnes qui ont incarné nos valeurs et produit des résultats exceptionnels pour notre entreprise, notre clientèle ou nos communautés.

L'ensemble de ces programmes rendent compte de notre engagement continu à favoriser un milieu de travail au sein duquel les membres du personnel se sentent valorisés, soutenus et fiers de contribuer à notre réussite commune.

Engagement envers la diversité et l'inclusion

En 2025, nous avons terminé la mise en œuvre de notre stratégie quinquennale en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance (DEIA) qui visait l'application des principes DEIA à l'échelle de nos activités et la progression de la représentation, de l'inclusion et de l'accessibilité. Forts des progrès accomplis, nous nous sommes efforcés de préparer le lancement de notre prochaine stratégie quinquennale, « En route vers 2030 », dont la mise en œuvre commencera officiellement en 2026. Cette nouvelle stratégie vise à entraîner des changements véritables pour les groupes en quête d'équité par des mesures liées à nos trois piliers stratégiques : les membres de l'équipe, la clientèle et la communauté. Pour préparer la mise en œuvre de la stratégie « En route vers 2030 » :

- nous avons créé un cadre d'élaboration de plans de DEIA sur mesure dans 12 unités fonctionnelles, définissant des engagements clairs et des mesures quantifiables;
- nous avons défini une structure de gouvernance en désignant des cadres responsables, des gestionnaires et des cadres des RH dans chaque unité fonctionnelle afin d'assurer la responsabilisation;
- nous avons mis en place des forums trimestriels afin de communiquer les progrès et les meilleures pratiques, en favorisant la transparence et la collaboration.

Nous avons continué d'accroître la responsabilisation en matière de leadership en lançant nos nouveaux tableaux de bord de la diversité, qui donnent aux gestionnaires un aperçu des données sur la diversité de leur équipe afin d'orienter les mesures à prendre pour atteindre les objectifs de représentation. Voici quelques initiatives clés de 2025 :

- nous avons publié notre deuxième rapport d'étape aux termes de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, qui décrit la façon dont nous avons amélioré l'accessibilité pour notre clientèle et les membres de notre personnel;
- nous avons organisé un sommet sur les questions de DEIA réunissant des membres des groupes de la diversité, des dirigeants, des responsables d'unités fonctionnelles et des partenaires stratégiques afin de célébrer le leadership de l'entreprise, d'accroître les capacités et d'orienter les priorités de l'année suivante;

- nous avons conclu un partenariat avec l'Université de l'EADO afin d'élaborer une série d'ateliers sur la conception inclusive, en trois parties et d'une durée de six heures, présentant des stratégies et des outils concrets;
- nous avons lancé une série éducative sur le leadership regroupant une auto-évaluation et des cours en ligne destinés aux nouveaux leaders ou aux leaders en devenir et intégrant des principes de leadership inclusif;
- nous avons lancé à l'intention de tous les membres du personnel une série éducative sur l'histoire des Noirs et la sensibilisation culturelle, qui aborde l'expérience des Noirs canadiens, des injustices historiques aux défis actuels, en passant par les progrès accomplis, laquelle a été suivie par 85 % des membres du personnel;
- nous avons mis en œuvre un programme de perfectionnement accéléré d'une durée de six mois pour soutenir la progression professionnelle de 25 femmes occupant des postes de cadres supérieures, dont six ont depuis été promues à des postes de direction;
- nous avons mis à jour notre questionnaire sur l'autoidentification afin de nous conformer aux nouvelles normes de la commission des relations du travail en matière de neurodiversité;
- nous avons accru l'accessibilité dans l'ensemble de l'expérience des employés et des clients, notamment par le lancement de la télécommande Web afin d'améliorer la compatibilité avec les technologies d'aide et la convivialité;
- nous avons activé la fonctionnalité des pronoms dans Microsoft Teams afin de favoriser une communication inclusive dans laquelle on s'adresse aux personnes selon les pronoms qu'elles ont choisis;
- nous avons introduit la prononciation des noms dans Microsoft Office afin de favoriser le respect et le sentiment d'appartenance;
- des distinctions externes à l'échelle nationale pour l'inclusion en milieu de travail ont été remportées par trois dirigeants de Rogers : Prix de l'action pour la diversité et l'inclusion (Célébration des juristes d'entreprise au Canada), Prix du leader de l'année en matière de diversité et d'inclusion (Catalyst Inc.) et Prix du leader de l'année (Women in Communications and Technology);
- nous avons célébré la saison de la Fierté en participant à 13 défilés et aux festivités d'un océan à l'autre en compagnie des membres de notre personnel, de notre clientèle et de nos communautés.

Créer un environnement de travail sécuritaire, inclusif et prêt pour l'avenir

En 2025, nous avons continué de renforcer notre engagement de créer un milieu de travail qui favorise la sécurité, la collaboration et l'agilité. Nous avons conçu des expériences d'apprentissage percutantes à l'intention des groupes en quête d'équité et nourri une culture d'inclusivité à l'échelle de l'entreprise. Nous nous efforçons d'élaborer des programmes et des ateliers immersifs de leadership ciblés qui donnent aux membres du personnel les moyens de diriger avec confiance et de favoriser la réussite de l'entreprise. En parallèle, nous continuons de prioriser l'acquisition de capacités techniques spécialisées, le rehaussement du niveau

de préparation et la réduction des risques liés à la sécurité, tout en mettant la sécurité du personnel au premier plan. Ces efforts nous assurent que nos équipes ont les outils, les connaissances et la confiance nécessaires pour exceller dans un milieu de travail en constante mutation. En 2025, nous avons investi 19 millions de dollars dans la formation et le perfectionnement, jetant ainsi les bases de ces initiatives transformatives.

ÊTRE LE CHEF DE FILE DE LA CROISSANCE DANS NOTRE INDUSTRIE

MESURES D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Par des investissements ciblés et des initiatives d'efficacité opérationnelles, nous demeurons attachés à réduire le plus possible notre contribution aux changements climatiques et à la perte de biodiversité en gérant notre consommation énergétique et les émissions de carbone qui en découlent afin de favoriser la transition vers de faibles émissions de carbone. Notre Comité directeur en matière de changements climatiques fournit un leadership stratégique et régit la mise en œuvre de nos efforts de réductions des émissions. Pour améliorer les informations sur la durabilité que nous présentons et mieux surveiller les fruits de nos efforts, nous avons amélioré notre suivi cette année afin de présenter plus fidèlement les réductions annuelles de notre consommation énergétique et de nos émissions de carbone.

Par ailleurs, pour favoriser une meilleure compréhension des risques et occasions liés au climat, nous avons effectué une analyse officielle des scénarios de risques liés aux changements climatiques. Cette analyse a permis d'évaluer l'incidence éventuelle des risques matériels et liés à la transition selon plusieurs scénarios différents. Nous tiendrons compte des résultats dans notre planification stratégique, dans nos décisions d'investissement futures et aux fins de l'amélioration de nos pratiques de gestion de risques. En tenant compte des risques liés au climat dans notre planification à long terme, nous renforçons nos activités et demeurons préparés aux phénomènes météorologiques violents actuels et futurs. Il y a lieu de consulter notre Rapport sur l'action climatique 2025 sur notre site Web pour en savoir plus sur notre engagement, notre plan d'action et nos résultats en ce qui a trait aux changements climatiques.

Notre engagement et notre plan d'action

En nous appuyant sur les progrès réalisés vers l'atteinte de notre cible précédente de réduction des émissions de portées 1 et 2 de 25 % par rapport à l'année de référence 2011, nous avons renforcé notre engagement en 2024 en devenant la première entreprise de télécommunications canadienne à adopter des cibles basées sur la science de réduction à zéro des émissions de GES approuvées par la Science Based Targets Initiative (SBTi).

Nos cibles actuelles de carboneutralité à long terme consistent à réduire nos émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) de portées 1, 2, et 3 à zéro d'ici 2050, par rapport à 2019. À court terme, nous visons la réduction de nos émissions absolues de GES de portées 1 et 2 mesurées selon la méthode fondée sur le marché de 50,2 % d'ici 2030, par rapport à 2019. Nous avons aussi pour objectif d'effectuer 80 % de nos dépenses auprès de fournisseurs ayant établi leurs propres cibles basées sur la science d'ici 2029.

Pour atteindre nos cibles de carboneutralité, nous avons réduit nos émissions de GES combinées de portées 1, 2, et 3 de 29 % depuis 2019 et de 9 % depuis 2024. Nous continuons de faire d'importants progrès vers l'atteinte de nos objectifs de 2030, ayant réalisé à ce jour une réduction de 21 % de nos émissions de GES de portées 1 et 2 mesurées selon la méthode fondée sur le marché, y compris une diminution de 2 % d'un exercice à l'autre. En tenant compte de la croissance de nos activités, l'intensité de nos émissions, mesurée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone émis par pétaoctet de trafic réseau (t éq. CO₂ par pétaoctet) a diminué de 12 % par rapport à l'an dernier (diminution de 71 % par rapport à 2019). Collectivement, ces réductions annuelles découlent de la réduction de la consommation d'électricité des immeubles dont nous sommes propriétaires, de la baisse favorable des coefficients d'émission en Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et des efforts de décarbonation (voir plus loin). En ce qui a trait à nos émissions de portée 3 applicables, qui représentent 91 % de nos émissions totales, nos résultats de 2025 rendent compte d'une diminution de 30 % depuis 2019 (diminution de 9 % depuis 2024).

Pour atteindre nos cibles basées sur la science, répondre aux attentes des parties prenantes et gérer nos risques et occasions liés au climat, nous voulons respecter nos engagements en matière d'environnement en concentrant nos efforts de carboneutralité dans quatre principaux domaines :

1. améliorer l'efficacité énergétique dans l'ensemble de nos activités;
2. continuer la transition vers des véhicules électriques, hybrides rechargeables et hybrides lorsque cela est faisable sur le plan opérationnel, en misant sur les progrès déjà accomplis;
3. augmenter notre utilisation de l'énergie renouvelable;
4. intégrer les considérations liées aux changements climatiques, y compris les engagements en matière de faibles émissions de carbone et les cibles fondées sur des données scientifiques que les fournisseurs ont rendus publics, dans notre gouvernance de l'approvisionnement et nos décisions d'achat au fil du temps.

Chaque année, nous effectuons une analyse complète de nos émissions de GES afin de mesurer nos émissions de portées 1 et 2 et nos émissions de GES de portée 3 pertinentes afin d'acquérir une compréhension claire de notre profil et de notre performance en matière d'émissions, d'obtenir de l'information qui orientera notre planification stratégique et de nous aider à prioriser nos efforts de réductions des émissions en fonction de nos cibles de carboneutralité à long terme.

Efficacité énergétique

Plusieurs de nos installations sont utilisées pour exercer des activités énergivores de diffusion, de production et d'exploitation de réseau de télévision et de radio, ainsi que pour l'expansion continue de nos réseaux sans fil et de câble au Canada. Ces activités nécessitent un approvisionnement considérable et fiable en électricité, ce qui rend l'optimisation de notre consommation d'énergie essentielle à la réussite à long terme, à la résilience et à la pérennité de nos activités. Nous accordons donc la priorité à l'efficacité énergétique dans l'ensemble de nos activités, qui constitue la priorité absolue de notre stratégie de réduction des émissions.

En 2025, nous avons consommé 5,9 millions de gigajoules (GJ) d'énergie, soit 3 % de moins qu'en 2024. En tenant compte de la croissance continue de notre réseau, l'intensité de notre consommation d'énergie, mesurée en GJ par pétaoctet de trafic réseau (GJ/Po), s'est considérablement améliorée, diminuant de 13 %. Comparativement à 2024, notre consommation d'électricité (qui représente 90 % de notre consommation totale d'énergie) a diminué de 2 % tandis que notre consommation de gaz naturel (qui représente 5 % de notre consommation totale d'énergie) a diminué de 8 %. Par rapport à 2019, notre consommation d'énergie a augmenté de 7 %, tandis que l'intensité de notre consommation d'énergie a diminué de 60 %.

Grâce aux efforts de décarbonation que nous avons déployés en 2025, nous avons diminué d'environ 61 millions de kWh notre consommation énergétique et de 5 300 tonnes les émissions de GES associées. Cela comprend des mises à niveau écoénergétiques dans nos bâtiments, le démantèlement de l'équipement existant, des projets d'optimisation du refroidissement dans le secteur Cable et la mise en œuvre d'équipement radio écoénergétique Ericsson.

Électrification des véhicules

Notre parc automobile produit 49 % de nos émissions de GES de portée 1. Nous nous efforçons donc d'en optimiser l'efficacité et d'accélérer notre transition vers des véhicules électriques, hybrides et hybrides rechargeables, tout en nous adaptant aux conditions du marché. En 2025, nous avons déployé 89 véhicules sophistiqués, ce qui s'est traduit par des économies de 89 975 litres de carburant et une réduction de 209 tonnes des émissions. Notre parc comprend actuellement 287 véhicules hybrides, hybrides rechargeables et électriques. Nous exploitons des données télématiques pour optimiser la performance des véhicules qui consomment du carburant, améliorer leur efficacité et remplacer ceux qui sont plus vieux ou peu performants par des véhicules à haute efficacité.

Énergie renouvelable

Assurer la transition vers l'énergie renouvelable est essentiel pour atteindre la carboneutralité. Notre approche vise à renforcer la résilience énergétique à long terme et à rester en phase avec l'évolution des marchés de l'électricité au Canada. Nous investissons également dans des solutions d'électricité renouvelable qui réduisent notre consommation d'électricité et notre dépendance à l'alimentation de secours reposant sur des carburants fossiles. Cette stratégie mise sur la production d'énergie renouvelable sur place qui vise à réaliser des réductions d'émission directes et mesurables, l'approvisionnement en énergie renouvelable contractuel à long terme dans la cadre de notre accord d'achat d'énergie virtuel (AAEV) et la surveillance continue de l'intensité des émissions du réseau électrique provincial pour nous aider à orienter l'affectation des capitaux, les investissements en efficacité énergétique et les mesures d'atténuation des risques. L'AAEV constitue un instrument dérivé; se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour de plus amples renseignements.

En 2025, nous avons poursuivi notre transition vers l'énergie renouvelable en misant sur notre AAEV, qui nous a permis d'obtenir les attributs environnementaux associés à environ 58 000 MWh par année, soit 38 % de la production totale de

l'installation, et d'éviter une quantité estimée de 29 000 tonnes d'émissions de GES sur la durée de l'accord. Nous continuons d'exploiter des projets d'énergie renouvelable à petite échelle visant plusieurs tours de téléphonie cellulaire dans le nord de l'Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. En 2025, nous avons lancé un programme pilote d'énergie solaire utilisant les toits équipés de garde-neige des stations cellulaires de transmission pour compenser la consommation de l'électricité du réseau, une validation de concept à plus grande échelle étant prévue en 2026 pour évaluer la faisabilité dans tous les sites admissibles.

Engagement dans la chaîne de valeur

Nous continuons d'accroître l'intégration de la durabilité tout le long de notre chaîne de valeur. À mesure que progresse notre stratégie de carboneutralité, nous rehaussons nos attentes en matière d'approvisionnement responsable, augmentons la transparence en ce qui a trait à la performance des fournisseurs et repérons des possibilités de collaboration pour favoriser la réduction des émissions et les gains d'efficacité opérationnelle. En 2025, nous avons renforcé l'intégration des critères liés à la durabilité et à l'impact social dans notre cadre d'approvisionnement et notre structure de gouvernance en rehaussant la surveillance des fournisseurs et en intégrant des critères de durabilité plus stricts dans nos processus d'approvisionnement. Nous avons accru la pondération des critères liés à la durabilité et à l'impact social dans nos modèles d'approvisionnement afin de privilégier les fournisseurs qui se sont engagés publiquement envers la réduction des émissions. Notre Code de déontologie des fournisseurs exige que les fournisseurs mettent en place des programmes qui réduisent leurs répercussions sur l'environnement, notamment par la réduction des émissions de carbone en misant sur des cibles basées sur la science, l'amélioration de l'efficacité énergétique et d'autres critères environnementaux.

SÉCURITÉ, BIEN-ÊTRE ET RELATIONS DE TRAVAIL

En nous adaptant aux changements, en favorisant le leadership en matière de sécurité, en améliorant l'état de préparation en cas d'urgence et en faisant la promotion du bien-être, nous aidons nos équipes à demeurer en sécurité, en bonne santé et résilientes. Nous suivons les lois du travail qui s'appliquent au Canada.

Améliorer la gestion de la sécurité

Nous nous sommes engagés à assurer la santé et la sécurité des membres de notre personnel et de nos sous-traitants et à prévenir les blessures et les maladies. En 2025, nous avons fait l'objet d'un audit externe en vue de la validation du Certificate of Recognition obtenu pour le programme de santé et sécurité visant notre équipe des opérations sur le terrain dans l'Ouest canadien. Nous avons aussi entrepris des audits internes afin de cerner les points à améliorer, de mettre en place des mesures correctives et de renforcer la sécurité sur le terrain. En 2025, nous avons continué d'enrichir notre programme de gestion de sécurité des sous-traitants, qui comprend un processus rigoureux de présélection. Nous continuons d'offrir à notre personnel de première ligne une formation approfondie en matière de sécurité qui peut prendre diverses formes : formation avec instructeur, cours interactif en ligne, formation pratique sur le terrain, formation reposant sur la réalité virtuelle ou formation au moyen d'autres outils.

Pour s'assurer de la préparation aux situations d'urgence dans nos lieux de travail, de nouveaux employés ont reçu une formation en premiers soins et des défibrillateurs externes automatiques (DEA) ont été installés. Par ailleurs, tous les immeubles et véhicules sont équipés de trousse de premiers soins. Nous avons acquis de nouveaux outils technologiques pour effectuer des inspections, donner de la formation et fournir de l'information sur la sécurité des produits chimiques et des ressources d'apprentissage.

Soutien du bien-être

En mettant l'accent sur nos piliers du bien-être mental, physique, social et financier, nous avons fait du bien-être une priorité organisationnelle claire et nous sommes engagés à mettre en œuvre une stratégie globale visant à offrir à nos gestionnaires de personnel et aux membres de notre personnel le soutien d'une équipe spécialisée, ce qui nous aidera à poursuivre sur notre lancée. L'objectif de notre approche est de veiller à ce que les membres du personnel et leurs familles aient accès à des programmes, des ressources, des outils et des avantages sociaux exceptionnels conçus pour favoriser leur bien-être général. En 2025, nous avons redoublé d'efforts pour mettre de l'avant plusieurs initiatives clés, notamment :

- nous avons tenu des discussions sur le bien-être à l'échelle du pays, en offrant aux membres du personnel des séances animées faisant la promotion de la santé physique et mentale et en proposant des stratégies concrètes pour favoriser le bien-être;
- nous avons souligné le mois de la santé et du bien-être en octobre, mois durant lequel nous avons organisé des foires et des séances de formation qui ont donné aux membres du personnel l'occasion d'en apprendre plus sur la santé financière, mentale et physique et sur les ressources et avantages sociaux offerts par Rogers;
- nous avons lancé la plateforme Rémunération globale, une page Web centralisée regroupant nos avantages en matière de santé et de bien-être, rendant l'accès aux programmes et aux avantages sociaux plus facile pour les membres du personnel;
- nous avons soutenu notre équipe du service à la clientèle en offrant une formation sur la santé mentale aux gestionnaires de personnel, en élaborant une trousse d'outils en santé mentale à l'intention des gestionnaires et en créant de vidéos sur l'apaisement du stress et les techniques de désescalade à l'intention des membres du personnel.

Notre gamme complète d'avantages en matière de bien-être comprend ce qui suit :

- soutien en santé mentale, dont un programme d'aide aux membres du personnel et à leurs familles offert en partenariat avec Homewood Santé, et une généreuse couverture pour les soins en santé mentale pour tous les membres du personnel;
- programmes axés sur la santé physique, notamment un accès continu aux soins de santé virtuels de Maple, des services de conditionnement physique en personne et des initiatives de sensibilisation aux programmes de santé de Rogers;
- prestations de soins de santé inclusives, notamment des prestations d'adoption et de gestation pour autrui et des crédits bien-être pour tous les membres du personnel;
- avantages financiers, notamment la possibilité de participer à notre régime de retraite et à notre régime d'actionnariat des employés, à notre Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

collectif et à notre compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif, dont certains donnent droit à une contrepartie versée par l'employeur.

Par la mise en œuvre de ces initiatives, nous restons engagés à créer un milieu de travail où chaque membre du personnel peut s'épanouir sur les plans mental, physique, social et financier.

APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES FOURNISSEURS

En 2025, notre équipe responsable de l'approvisionnement et de la chaîne d'approvisionnement a fait progresser l'approvisionnement responsable en intégrant davantage les critères de durabilité et d'impact social dans nos pratiques en matière d'approvisionnement et nos cadres de gouvernance. En nous appuyant sur les améliorations déjà apportées à notre Code de déontologie des fournisseurs et à notre sondage sur les pratiques d'approvisionnement éthique, nous avons renforcé notre conformité aux attentes et accru la transparence au sein de notre bassin global de fournisseurs.

Notre Code de déontologie des fournisseurs définit ce que nous attendons de la part de nos partenaires en matière de déontologie, de pratiques de lutte contre la corruption, de pratiques de travail et de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Il interdit le recours au travail forcé ou au travail des enfants, exige le respect de la réglementation relative aux salaires et à la semaine de travail et suit les normes internationales relatives aux droits de la personne, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces principes guident toujours notre approche en matière d'identification et d'atténuation des risques liés aux droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement. À l'appui de ces efforts, nous menons chaque année un sondage sur les pratiques d'approvisionnement éthique, effectuons des examens périodiques des activités et mettons à profit un outil de surveillance du risque lié aux tiers.

En 2025, nous avons ajouté des critères de durabilité et d'impact social en ce qui a trait à l'approvisionnement responsable à nos modèles, en introduisant une note prioritaire aux fournisseurs qui se sont engagés publiquement à réduire leurs émissions et maintiennent des chaînes d'approvisionnement diversifiées et inclusives. Nous avons aussi mis à jour le sondage sur les pratiques d'approvisionnement éthique pour 2026 en fonction i) des protocoles en matière de concordance et de mesures correctives du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIANN), ii) discuté avec les fournisseurs de niveau 1 des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA), du Registre fédéral sur les plastiques et des exigences en ce qui a trait à l'esclavage moderne et iii) déployé une plateforme de surveillance des risques liés aux tiers comprenant des tableaux de bord qui permettent une visibilité en temps réel des risques liés à la durabilité et à l'impact social. Ces indicateurs ont été incorporés aux contrats et aux fiches de pointage des fournisseurs afin de renforcer la responsabilisation et soutenir la mise en œuvre de notre stratégie pluriannuelle ciblant l'amélioration de la qualité des données sur les émissions de portée 3 et le respect des exigences réglementaires croissantes, notamment en ce qui a trait à notre objectif d'effectuer 80 % de nos dépenses auprès de fournisseurs s'étant engagés à réduire leurs émissions et ayant établi des cibles basées sur la science d'ici 2029.

En 2025, nous avons travaillé avec des fournisseurs dans 47 pays, dont environ 90 % avaient leur siège social au Canada et 8 % aux États-Unis. Nous avons continué d'accorder la priorité à l'élimination des obstacles pour les fournisseurs certifiés en matière de diversité qui font partie des petites et moyennes entreprises, nous engageant directement auprès de 187 fournisseurs certifiés en matière de diversité et investissant 190 millions de dollars dans leurs produits et services. Pour accroître davantage la capacité et renforcer les relations avec les fournisseurs, nous avons lancé un programme de mentorat des fournisseurs certifiés en matière de diversité, qui met les fournisseurs certifiés en matière de diversité en contact avec nos unités fonctionnelles et fournit des conseils sur l'atténuation des risques, les activités de mise à l'échelle et la rédaction d'énoncés de capacités percutants, de documents de promotion et de réponses aux diverses requêtes pour les entreprises nationales.

Afin de réaffirmer les attentes et d'intégrer les principes de durabilité et d'impact social dans les pratiques quotidiennes, nous avons offert en 2025 une formation ciblée comprenant un module destiné à l'ensemble de l'entreprise, appelé *Know Your Role When Working with Suppliers*, afin de mieux faire connaître les politiques en matière d'approvisionnement, les obligations quant à l'approvisionnement éthique et les responsabilités des membres du personnel lorsqu'ils font affaire avec des fournisseurs. Pour les membres de l'équipe responsable de l'approvisionnement, nous

avons mis en place des microformations et des séances d'information portant sur l'identification du risque lié à l'esclavage moderne, la diversité et l'inclusion, la mise à jour des politiques et du libellé de contrats et la conformité au Code de déontologie des fournisseurs. Ces séances s'accompagnaient de conseils pratiques sur les outils de surveillance des risques et les protocoles de mesures correctives afin de s'assurer que les équipes soient outillées pour respecter les normes de Rogers et les obligations réglementaires.

Ces initiatives nous permettent de continuer à renforcer l'approvisionnement socialement responsable et d'affirmer notre leadership en matière de lutte aux changements climatiques. En intégrant les principes de durabilité et d'impact social aux politiques d'approvisionnement, au libellé de contrats et aux cadres de gouvernance et en réaffirmant ces attentes dans notre Code de déontologie des fournisseurs et de la formation ciblée, nous renforçons la responsabilisation tout le long de notre chaîne d'approvisionnement. Ces mesures appuient notre engagement à gérer les risques liés aux droits de la personne et à l'environnement, à promouvoir la transparence et à offrir des possibilités aux fournisseurs certifiés en matière de diversité. Collectivement, elles aident à favoriser une résilience à long terme et à créer une valeur durable alors que nous progressons vers l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions de portée 3 et de diversité des fournisseurs.

Résultats financiers de 2025

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » dans le présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes afférentes aux états financiers consolidés audités de 2025 pour obtenir de l'information importante sur ces méthodes et estimations comptables dans le contexte de l'analyse qui suit.

Nous avons recours à divers indicateurs clés de performance nous permettant de mesurer adéquatement notre performance par rapport à notre stratégie, de même que par rapport aux résultats

de nos pairs et de nos concurrents. Bon nombre de ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et ne doivent pas être considérées comme des substituts au bénéfice net ni à toute autre mesure financière indicatrice de performance conforme aux IFRS. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Produits			
Sans-fil	10 715	10 595	1
Cable	7 868	7 876	-
Media	3 288	2 242	47
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(159)	(109)	46
Produits	21 712	20 604	5
Total des produits tirés des services ¹	19 104	18 066	6
BAlIA ajusté			
Sans-fil	5 364	5 312	1
Cable	4 585	4 518	1
Media	241	88	174
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(370)	(301)	23
BAlIA ajusté	9 820	9 617	2
Marge du BAlIA ajusté	45,2 %	46,7 %	(1,5) pt
Bénéfice net	6 906	1 734	n. s.
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI	6 894	1 734	n. s.
Résultat par action attribuable aux actionnaires de RCI			
De base	12,77 \$	3,25 \$	n. s.
Dilué	12,74 \$	3,20 \$	n. s.
Bénéfice net ajusté ²	2 720	2 719	-
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI ²	2 721	2 719	-
Résultat par action ajusté attribuable aux actionnaires de RCI ²			
De base	5,04 \$	5,09 \$	(1)
Dilué	5,02 \$	5,04 \$	-
Dépenses d'investissement	3 707	4 041	(8)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	6 059	5 680	7
Flux de trésorerie disponibles	3 356	3 045	10

¹ Tel que défini. Se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le résultat par action de base ajusté attribuable aux actionnaires de RCI et le résultat par action dilué ajusté attribuable aux actionnaires de RCI sont des ratios non conformes aux PCGR. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI (une composante du résultat par action de base ajusté et du résultat par action dilué ajusté) sont des mesures non conformes aux PCGR. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures.

SANS-FIL

ROGERS EST LE PRINCIPAL FOURNISSEUR DE SERVICES DE COMMUNICATIONS SANS FIL AU CANADA

Au 31 décembre 2025, nous avons :

- environ 12,2 millions d'abonnés à nos services de téléphonie mobile sans fil;
- une part de marché représentant environ un tiers des abonnés des services sans fil et des produits tirés du marché canadien des services sans fil.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SANS-FIL

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Produits			
Produits tirés des services	8 030	8 041	-
Produits tirés du matériel	2 573	2 487	3
Produits provenant des clients externes	10 603	10 528	1
Produits tirés des services provenant des clients internes	112	67	67
Produits	10 715	10 595	1
Charges opérationnelles			
Coût du matériel	2 469	2 489	(1)
Autres charges opérationnelles	2 882	2 794	3
Charges opérationnelles	5 351	5 283	1
BAlIA ajusté	5 364	5 312	1
Marge du BAlIA ajusté ¹	65,9 %	65,5 %	0,4 pt
Dépenses d'investissement	1 471	1 596	(8)

¹ Calculée à l'aide des produits tirés des services.

RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE SANS-FIL¹

(en milliers, sauf les taux d'attrition et les PMPA des services de téléphonie mobile)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation
Services de téléphonie mobile postpayés			
Ajouts bruts d'abonnés	1 591	1 914	(323)
Ajouts nets d'abonnés	145	380	(235)
Total des abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés ^{2,3}	10 995	10 768	227
Attrition (mensuelle)	1,11 %	1,21 %	(0,10) pt
Services de téléphonie mobile prépayés ^{2,3}			
Ajouts bruts d'abonnés	509	534	(25)
Ajouts nets d'abonnés	100	132	(32)
Total des abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés ^{2,3}	1 200	1 106	94
Attrition (mensuelle)	2,99 %	3,17 %	(0,18) pt
PMPA des services de téléphonie mobile (mensuels) ⁴	56,42 \$	57,98 \$	(1,56) \$

¹ Le nombre d'abonnés et le taux d'attrition sont des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² À la clôture de la période.

³ Le 1^{er} avril 2025, sur une base prospective, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile pour ajouter 96 000 abonnés aux services postpayés et 5 000 abonnés aux services prépayés en raison de la fin de la migration des clients depuis les marques que nous avons cessé de vendre. Nous croyons que cet ajustement reflète plus efficacement la performance interne sous-jacente au chapitre de l'abonnement de nos activités liées aux services de téléphonie mobile. Au cours de l'exercice, 14 000 abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés et 11 000 abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés touchés par la mise hors service de notre réseau 3G qui se poursuit ont été exclus des données sur notre clientèle et notre taux d'attrition ci-dessus.

⁴ Les PMPA des services de téléphonie mobile sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

PRODUITS

Nos produits sont tributaires du nombre d'abonnés, des produits par abonné et des produits tirés de la vente d'appareils sans fil et des autres produits tirés du matériel.

Produits tirés des services

Les produits tirés des services comprennent les services facturés de la transmission de la voix et des données composés :

- des frais mensuels pour les services postpayés et prépayés;
- des frais d'itinérance et d'autres frais basés sur l'utilisation;
- d'autres frais et charges.

Les produits tirés des services ont été semblables à ceux de l'exercice précédent, car l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile a été contrebalancé par l'intensification de la concurrence et nos forfaits évolutifs de téléphonie mobile qui regroupent de plus en plus de services dans les frais de service mensuels.

Le recul du total des ajouts bruts et nets d'abonnés pour l'exercice s'explique par un marché moins actif, un ralentissement de la croissance de la population par suite de changements apportés aux politiques gouvernementales d'immigration et nos efforts pour attirer des abonnés aux services 5G de notre grande marque Rogers.

Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel comprennent les produits tirés des ventes d'appareils mobiles aux abonnés par l'intermédiaire des groupes de service à la clientèle de Sans-fil, de ses sites Web, de la télévente, des magasins de la Société et des courtiers, agents et détaillants indépendants.

La hausse de 3 % des produits tirés du matériel pour l'exercice considéré découle des éléments suivants :

- l'augmentation des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés;
- la migration continue vers des appareils à valeur plus élevée;
- la rigueur dans l'établissement des prix dans les périodes de vente où la concurrence est élevée, facteur contrebalancé en partie par
- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles en deux catégories :

- le coût des appareils et du matériel sans fil;

- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants et attirer de nouveaux abonnés.

La baisse de 1 % du coût du matériel pour l'exercice considéré découle des éléments suivants :

- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils;
- l'augmentation des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés;
- une migration continue vers des appareils à valeur plus élevée.

La hausse de 3 % des autres charges opérationnelles pour l'exercice considéré s'explique par les éléments suivants :

- la hausse du coût des services;
- les coûts liés au lancement de notre nouvelle offre de téléphonie mobile par satellite.

BAIIA AJUSTÉ

L'augmentation de 1 % du BAIIA ajusté au cours de l'exercice considéré est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut.

CABLE

UN DES PLUS IMPORTANTS FOURNISSEURS CANADIENS DE SERVICES D'ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE, DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE ET DE TÉLÉPHONIE

Au 31 décembre 2025, nous avons :

- environ 4,5 millions d'abonnés à nos services d'accès Internet de détail;
- environ 4,9 millions de relations clients au total;
- un réseau desservant environ 10,5 millions de foyers partout au Canada.

RÉSULTATS FINANCIERS DE CABLE

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Produits			
Produits tirés des services	7 765	7 750	-
Produits tirés du matériel	35	51	(31)
Produits provenant des clients externes	7 800	7 801	-
Produits tirés des services provenant des clients internes	68	75	(9)
Produits	7 868	7 876	-
Charges opérationnelles			
Coût du matériel	27	51	(47)
Autres charges opérationnelles	3 256	3 307	(2)
Charges opérationnelles	3 283	3 358	(2)
BAILA ajusté	4 585	4 518	1
Marge du BAILA ajusté	58,3 %	57,4 %	0,9 pt
Dépenses d'investissement	1 803	1 939	(7)

RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE CABLE ¹

(en milliers, sauf les PMPC et la pénétration)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation
Foyers branchés ²	10 514	10 205	309
Relations clients			
Ajouts nets d'abonnés	51	47	4
Total des relations clients ^{2,3}	4 856	4 683	173
PMPC (mensuels) ⁴	136,30 \$	140,12 \$	(3,82) \$
Pénétration ²	46,2 %	45,9 %	0,3 pt
Services d'accès Internet de détail			
Ajouts nets d'abonnés	100	111	(11)
Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet de détail ^{2,3}	4 497	4 273	224
Services vidéo			
Réductions nettes d'abonnés	(114)	(134)	20
Nombre total d'abonnés aux services vidéo ²	2 503	2 617	(114)
Service de domotique			
Ajouts nets d'abonnés	20	44	(24)
Nombre total d'abonnés au service de domotique ²	153	133	20
Services de téléphonie résidentielle			
Réductions nettes d'abonnés	(118)	(122)	4
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle ²	1 389	1 507	(118)

¹ Les résultats relatifs aux abonnés sont un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² À la clôture de la période.

³ Le 1^{er} avril 2025, sur une base prospective, nous avons augmenté de 122 000 le nombre de nos relations clients et de 124 000 le nombre de nos abonnés aux services d'accès Internet de détail afin de rendre compte de la fin de la migration des clients depuis les anciens forfaits Internet de Fido que nous avons retirés lorsque nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ce service. Nous croyons que cet ajustement reflète plus efficacement la performance interne sous-jacente au chapitre de l'abonnement de nos activités liées aux services d'accès Internet de détail.

⁴ Les PMPC sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

PRODUITS

Produits tirés des services

Les produits tirés des services comprennent les produits provenant :

- des abonnements mensuels et de l'utilisation excédentaire des consommateurs, petites entreprises, grandes sociétés, organismes du secteur public et revendeurs de services Internet en gros;
- des abonnements mensuels au Système de domotique Rogers;
- de la location de modems, de terminaux de télévision et d'autre matériel;
- des services IPTV, des services de câble numériques et des services par satellite de radiodiffusion directe, comme :
 - les frais de base;
 - les frais des forfaits;
 - les frais d'accès imposés à des tiers pour l'utilisation des réseaux;
 - les frais d'abonnement aux services supérieurs et spécialisés, notamment les frais de la programmation à la carte et liés à la vidéo sur demande;
- des frais de service mensuels;
- des fonctions supplémentaires comme la messagerie vocale, l'appel en attente et l'afficheur;
- des appels interurbains.

Les produits tirés des services de Cable pour l'exercice considéré ont été semblables à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de la croissance du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet de détail et des activités de gestion de la clientèle, contrebalancée par l'intensité continue de l'activité promotionnelle concurrentielle et la diminution du nombre d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle et aux services vidéo. Le recul des PMPC pour l'exercice s'explique essentiellement par l'intensité de l'activité promotionnelle concurrentielle soutenue.

Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel comprennent les produits tirés de la vente de terminaux de télévision, de modems pour l'accès Internet et d'autre matériel, ainsi que de matériel de domotique.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles de Cable en trois catégories :

- le coût de la programmation;
- le coût des produits tirés du matériel (y compris le matériel de domotique);

- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer et fidéliser les abonnés existants et attirer de nouveaux abonnés.

La diminution de 2 % des charges opérationnelles pour l'exercice considéré traduit les réductions continues des coûts, contrebalancées en partie par la hausse des coûts liés aux initiatives en matière de marketing et de publicité.

BAlIA AJUSTÉ

Le BAlIA ajusté a augmenté de 1 % au cours de l'exercice considéré en raison des variations des produits et des charges susmentionnées.

AUTRES FAITS NOUVEAUX DANS LE SECTEUR CABLE

Au cours de l'exercice considéré, nous avons vendu nos activités liées aux centres de données destinés à la clientèle à InfraRed Capital Partners pour un produit global de 184 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un profit sur la vente de 69 millions de dollars. Étaient exclus de la transaction les centres de données utilisés pour le réseau et les services de TI de la Société.

MEDIA

SOCIÉTÉ CANADIENNE DIVERSIFIÉE DANS LES MÉDIAS

Nous possédons un vaste portefeuille d'actifs de médias, qui comprend principalement :

- des actifs de divertissement et de médias sportifs, comme Sportsnet (la marque de média sportif numéro un au Canada), les Blue Jays de Toronto et le Centre Rogers, où sont présentés des événements;
- avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2025 à la suite de la clôture de la transaction visant MLSE, une participation de 75 % dans MLSE, qui détient les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto et d'autres équipes ainsi que des lieux où sont présentés des événements;
- notre contrat national exclusif avec la LNH, qui a été prolongé cette année jusqu'à la saison 2037-2038;
- des actifs de télédiffusion et de radiodiffusion de premier plan;
- des médias numériques.

RÉSULTATS FINANCIERS DE MEDIA

	Exercices clos les 31 décembre		
(en millions de dollars, sauf les marges)	2025	2024	Variation en %
Produits provenant des clients externes	2 997	1 973	52
Produits provenant des clients internes	291	269	8
Produits	3 288	2 242	47
Charges opérationnelles	3 047	2 154	41
BAlIA ajusté	241	88	174
Marge du BAlIA ajusté	7,3 %	3,9 %	3,4 pts
Dépenses d'investissement	206	259	(20)

PRODUITS

Les produits de Media proviennent des sources suivantes :

- les ventes de publicité dans l'ensemble de ses propriétés de télédiffusion, de radiodiffusion et de médias numériques;
- les abonnements aux produits de télévision et à ceux offerts par contournement;
- les ventes de billets, la redistribution de fonds et d'autres distributions des ligues sportives majeures et les ventes des concessions.

Les produits ont progressé de 47 % au cours de l'exercice considéré en raison principalement des facteurs suivants :

- les produits tirés de MLSE à la suite de la transaction visant MLSE;
- la hausse des produits provenant des événements sportifs attribuable au succès des séries éliminatoires de la LNH et à la bonne performance des Blue Jays de Toronto pendant les séries éliminatoires;
- la hausse des produits tirés de la publicité et des abonnements découlant du lancement, en janvier 2025, de la gamme de chaînes de Warner Bros. Discovery, facteurs partiellement contrebalancés par
- la baisse des produits liés au divertissement, notamment l'incidence des concerts de la tournée The Eras Tour de Taylor Swift qui ont eu lieu au Centre Rogers au cours de l'exercice précédent.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de Media se répartissent en quatre catégories principales :

- le coût du contenu diffusé, y compris de la programmation sportive et de la production;
- la rémunération des joueurs;
- le coût des marchandises vendues;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 41 % au cours de l'exercice considéré, en raison de l'incidence des facteurs suivants :

- les coûts engagés par MLSE à la suite de la transaction visant MLSE;
- l'augmentation des coûts liés à la programmation, y compris ceux liés au lancement de la gamme de chaînes de Warner Bros. Discovery;
- la hausse des charges des Blue Jays de Toronto, dont la masse salariale des joueurs et les dépenses liées aux jours de match.

BAlIA AJUSTÉ

La progression de 174 % du BAlIA ajusté pour l'exercice considéré est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont importantes et ont une incidence significative sur nos flux de trésorerie. C'est pourquoi la direction se concentre sur leur planification, leur financement et leur gestion. Les dépenses d'investissement comprennent les coûts liés à l'acquisition et à la mise en service d'immobilisations corporelles. Les activités ayant trait aux télécommunications nécessitent des investissements importants et soutenus, y compris des investissements dans de nouvelles technologies et dans l'expansion de la couverture géographique et de la capacité. Les dépenses liées à l'acquisition de licences d'utilisation de spectre et aux entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ne figurent pas dans les dépenses d'investissement et n'entrent pas dans le calcul des flux de trésorerie disponibles ou de l'intensité du capital. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières », « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir davantage.

Nous sommes d'avis que cette mesure rend mieux compte du coût des immobilisations corporelles pour une période donnée et représente une mesure plus simple aux fins de comparaison entre deux périodes.

(en millions de dollars, sauf l'intensité du capital)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Sans-fil	1 471	1 596	(8)
Cable	1 803	1 939	(7)
Media	206	259	(20)
Siège social	227	247	(8)
Dépenses d'investissement ¹	3 707	4 041	(8)
Intensité du capital ²	17,1 %	19,6 %	(2,5) pts

¹ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie et des subventions publiques comptabilisées, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

² L'intensité du capital est une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

L'un de nos objectifs est de bâtir les plus gros et les meilleurs réseaux au pays, tout en réalisant des gains d'efficience. Nous continuons d'accroître la portée et la capacité de notre réseau 5G partout au pays. Nous continuons également d'investir dans les déploiements de fibre optique, notamment la technologie de fibre optique jusqu'au domicile, dans notre réseau de câblodistribution, et dans l'expansion de la zone de couverture de notre réseau afin de rejoindre plus de foyers et d'entreprises, y compris les collectivités rurales, éloignées et autochtones. Ces investissements renforceront la résilience et la stabilité du réseau et nous aideront à combler les lacunes dans le domaine numérique en étendant

davantage notre réseau aux régions rurales et mal desservies dans le cadre de divers programmes et projets.

SANS-FIL

La diminution des dépenses d'investissement de Sans-fil pour l'exercice à l'étude découle de la réalisation de gains d'efficience. Nous sommes toujours résolus à étendre et à améliorer notre réseau sans-fil grâce à des investissements stratégiques dans l'expansion du réseau et le déploiement de notre réseau 5G. Nous déployons actuellement des actifs de spectre évolués, y compris le déploiement du spectre de 3 500 MHz et le début du déploiement du spectre de 3 800 MHz. Ces investissements s'ajoutent à l'infrastructure existante de notre réseau 5G dans la bande de spectre de 600 MHz pour permettre des vitesses plus rapides, une plus faible latence et une fiabilité accrue pour notre clientèle des régions urbaines et rurales.

CABLE

La diminution des dépenses d'investissement de Cable pour l'exercice à l'étude reflète les gains d'efficience et le fait qu'une plus grande proportion de nos abonnés aux services de câblodistribution choisissent l'installation en libre-service pour leurs nouveaux produits. Nous étendons notre réseau en effectuant des déploiements de fibre optique visant à étendre nos réseaux de distribution par fibre optique jusqu'au domicile et notre territoire de desserte. En parallèle, nous améliorons notre réseau en effectuant des mises à niveau de notre plateforme DOCSIS 3.1 vers la technologie DOCSIS 4.0, afin d'améliorer la résilience, la stabilité et la capacité de notre réseau, tout en offrant des vitesses plus rapides. Dans le cadre de cette mise à niveau, nous déployons la technologie de fractionnement en Y (qui offre un plus grand nombre de fréquences que l'ancienne technologie, ainsi qu'un plus grand nombre de fréquences pour le téléversement de données) en Ontario et dans l'est du Canada, ce qui fera augmenter considérablement les vitesses de téléversement. Ces avancées mettent à profit les technologies les plus récentes pour procurer plus de bande passante et améliorer la performance et l'expérience client à mesure que nous réalisons notre plan d'action visant le service résidentiel branché.

MEDIA

La diminution des dépenses d'investissement de Media au cours de l'exercice à l'étude découle principalement de la baisse des dépenses consacrées à l'infrastructure du stade dans le cadre du projet de modernisation du Centre Rogers par rapport à l'exercice précédent, qui a compensé en partie la hausse des dépenses effectuées par MLSE pour revitaliser le Scotiabank Arena.

INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital a diminué pour l'exercice considéré du fait des variations des produits et des dépenses d'investissement décrites plus haut.

REVUE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE

La présente rubrique analyse notre bénéfice net ainsi que d'autres charges qui n'ont pas été analysées au préalable.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
BAlIA ajusté	9 820	9 617	2
Déduire (ajouter) :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 802	4 616	4
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	406	8
Charges financières	2 043	2 295	(11)
Autres produits	(5 021)	(6)	n. s.
Profit sur la sortie de centres de données	(69)	-	n. s.
Charge d'impôt sur le résultat	720	572	26
Bénéfice net	6 906	1 734	n. s.

BAlIA AJUSTÉ

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à l'exercice précédent » pour obtenir une analyse de la hausse du BAlIA ajusté de l'exercice considéré.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Amortissement des immobilisations corporelles	3 790	3 665	3
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	455	408	12
Amortissement des immobilisations incorporelles	557	543	3
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, montant total	4 802	4 616	4

FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, compte non tenu des coûts d'intégration liés à la transaction visant Shaw	350	276	27
Coûts d'intégration liés à la transaction visant Shaw	89	130	(32)
Total des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	406	8

Les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, compte non tenu des coûts d'intégration liés à la transaction visant Shaw, de 2024 et de 2025 se rapportent aux indemnités de départ et autres coûts liés aux départs relatifs à la restructuration ciblée de nos effectifs, aux coûts liés à la clôture de la transaction visant MLSE et aux coûts liés à des programmes de rationalisation relatifs aux biens immobiliers. En 2025, ces coûts comprennent également les charges directement liées à la conclusion de la transaction visant le réseau et à une décision réglementaire défavorable concernant la retransmission de signaux éloignés (se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements).

Les coûts d'intégration liés à la transaction visant Shaw en 2024 et en 2025 se composaient de coûts marginaux à l'appui des activités d'intégration afférentes à la transaction visant Shaw.

CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Intérêts sur les emprunts, montant net ¹	1 954	2 022	(3)
Intérêts sur les obligations locatives	147	137	7
Intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	(5)	(5)	-
Profit sur le remboursement de la dette à long terme ²	(151)	-	n. s.
(Profit) perte de change	(45)	222	n. s.
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	17	(205)	n. s.
Variation de la juste valeur des instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale ³	(9)	-	n. s.
Intérêts inscrits à l'actif	(30)	(36)	(17)
Coûts de transaction différés et autres	165	160	3
Total des charges financières	2 043	2 295	(11)

¹ Les intérêts sur les emprunts, montant net, comprennent les intérêts sur les emprunts à court terme et la dette à long terme.

² Reflète le profit net sur le remboursement de la dette à long terme acquise en 2025 (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir de plus amples renseignements).

³ Reflète la variation de la juste valeur des dérivés conclus à l'égard de la transaction visant le réseau (se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements). Ce montant n'est pas pris en compte dans le calcul du bénéfice net ajusté ni du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI (voir plus loin).

La diminution de 11 % des charges financières pour l'exercice considéré est principalement attribuable au profit de 151 millions de dollars sur le remboursement de la dette à long terme. Se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir de plus amples renseignements.

Change et variation de la juste valeur des instruments dérivés

En 2025, nous avons comptabilisé des profits de change nets de 45 millions de dollars (pertes nettes de 222 millions de dollars en 2024). Ces profits découlaient essentiellement de notre facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars, de notre facilité de crédit non renouvelable et des emprunts au titre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains.

Ces profits de change ont été contrés par la perte de 17 millions de dollars liés à la variation de la juste valeur des instruments dérivés (profit de 205 millions de dollars en 2024) attribuable essentiellement aux dérivés liés à la dette non désignés comme couvertures à des fins comptables que nous avons utilisés pour contrebalancer en grande partie le risque de change lié à ces emprunts libellés en dollars américains.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir davantage sur notre dette et sur les charges financières connexes.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits de l'exercice à l'étude reflètent principalement un profit hors trésorerie de 5 milliards de dollars pour comptabiliser notre participation existante dans MLSE à la juste valeur, ce qui était nécessaire par suite de la transaction visant MLSE.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau présenté ci-après fait état des écarts entre la charge d'impôt sur le résultat calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant impôt sur le résultat et la charge d'impôt sur le résultat réel pour l'exercice.

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars, sauf les taux d'impôt)	2025	2024
Taux d'impôt prévu par la loi	26,2 %	26,2 %
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	7 626	2 306
Charge d'impôt sur le résultat calculée	1 998	604
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit :		
Profit non imposable sur la réévaluation de la participation dans MLSE	(1 304)	-
Rémunération fondée sur des actions non déductible (imposable)	11	(13)
Partie non imposable des gains en capital	(9)	-
Pertes en capital latentes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé	42	-
Comptabilisation des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés antérieurement	(10)	-
Autres éléments	(8)	(19)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	720	572
Taux d'impôt effectif	9,4 %	24,8 %
Impôt sur le résultat en trésorerie payé	700	545

Le taux d'impôt effectif de la Société s'est situé à 9,4 % pour l'exercice considéré, contre 24,8 % pour 2024. Le taux d'impôt effectif pour 2025 est moins élevé que le taux d'impôt prévu par la loi en raison du profit non imposable sur la réévaluation de la participation dans MLSE. Le taux d'impôt effectif pour 2024 était moins élevé que le taux d'impôt prévu par la loi en raison de la rémunération fondée sur des actions non imposable et des changements apportés aux estimations de l'exercice précédent.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net a progressé par rapport à celui de l'exercice précédent. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à l'exercice précédent » pour un complément d'information.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2025	2024	
Bénéfice net	6 906	1 734	n. s.
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI	6 894	1 734	n. s.
Résultat par action de base attribuable aux actionnaires de RCI	12,77 \$	3,25 \$	n. s.
Résultat par action dilué attribuable aux actionnaires de RCI	12,74 \$	3,20 \$	n. s.

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le bénéfice net ajusté a été semblable à celui de l'exercice précédent.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2025	2024	
BAIIA ajusté	9 820	9 617	2
Déduire (ajouter) :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ¹	3 973	3 699	7
Charges financières ²	2 203	2 295	(4)
Autres produits ³	(45)	(6)	n. s.
Charge d'impôt sur le résultat ⁴	969	910	6
Bénéfice net ajusté	2 720	2 719	-
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI	2 721	2 719	-
Résultat par action ajusté attribuable aux actionnaires de RCI			
De base	5,04 \$	5,09 \$	(1)
Dilué	5,02 \$	5,04 \$	-

¹ Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles excluent les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles relatifs à l'écart d'évaluation comptabilisé à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles en lien avec la transaction visant Shaw. Dans le calcul de la dette nette ajustée, nous sommes d'avis que l'importance de ces amortissements, sur laquelle a influé fortement l'ampleur de la transaction visant Shaw, pourrait n'avoir aucun lien avec nos résultats d'exploitation pour la période considérée et les périodes à venir et nuit à la comparabilité entre certaines périodes. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles excluent les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 829 millions de dollars (917 millions de dollars en 2024), en lien avec la transaction visant Shaw. Le résultat net ajusté comprend les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises de Shaw sur la base du coût historique et des méthodes relatives à l'amortissement de Shaw.

² Les charges financières excluent le profit de 151 millions de dollars sur le remboursement de la dette à long terme en 2025. Les charges financières excluent également la variation de 9 millions de dollars de la juste valeur des instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale en 2025. À compter de l'exercice 2025 et par suite de la clôture de la transaction visant le réseau, nous croyons que

l'exclusion de ce montant reflète plus précisément nos résultats opérationnels courants, puisque ces instruments dérivés assurent la couverture économique des effets du change liés à la transaction visant le réseau, mais ne peuvent pas être comptabilisés comme des couvertures selon les IFRS. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers - Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale » pour obtenir de plus amples renseignements sur ces instruments dérivés.

³ Les autres produits ne tiennent pas compte d'un profit de 4 976 millions de dollars sur la réévaluation de notre participation existante dans MLSE par suite de la transaction visant MLSE.

⁴ La charge d'impôt sur le résultat ne tient pas compte d'un recouvrement de 249 millions de dollars (338 millions de dollars en 2024) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, lié à l'incidence fiscale des éléments ajustés.

À compter de l'exercice 2025, par suite de la clôture de la transaction visant le réseau, nous avons ajouté une nouvelle mesure non conforme aux PCGR : le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI. En plus des ajustements apportés au bénéfice net pour calculer le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI apporte un autre ajustement au bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI en éliminant les effets de la réévaluation du change sur BNSI, puisque les dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale que nous avons conclus assurent une couverture économique et efficace de nos expositions au change découlant de l'investissement.

MEMBRES DU PERSONNEL

Les salaires et avantages du personnel représentent une part significative des charges de la Société. Au 31 décembre 2025, la Société comptait environ 25 000 employés (24 000 en 2024) dans l'ensemble de ses groupes opérationnels, y compris les services partagés et le siège social. Le total des salaires et avantages du personnel pour les membres du personnel à temps plein et à temps partiel en 2025 s'est chiffré à 2 591 millions de dollars (2 308 millions de dollars en 2024).

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 COMPARATIVEMENT À CEUX DE 2023

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2024	2023	
Produits			
Sans-fil	10 595	10 222	4
Cable	7 876	7 005	12
Media	2 242	2 049	9
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(109)	32	n. s.
Produits	20 604	19 308	7
Total des produits tirés des services	18 066	16 845	7
BAIIA ajusté			
Sans-fil	5 312	4 986	7
Cable	4 518	3 774	20
Media	88	75	17
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(301)	(254)	19
BAIIA ajusté	9 617	8 581	12
Marge du BAIIA ajusté	46,7 %	44,4 %	2,3 pts
Bénéfice net	1 734	849	104
Résultat net ajusté	2 719	2 406	13

Produits

Les produits consolidés avaient augmenté de 7 % en 2024, reflétant la progression de 12 % des produits du secteur Cable et de 4 % du secteur Sans-fil.

Les produits tirés des services de Sans-fil avaient augmenté de 4 % en 2024, ce qui s'expliquait par l'incidence cumulative de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile au cours de cet exercice, y compris nos forfaits évolutifs de téléphonie mobile qui regroupaient de plus en plus de services dans les frais de service mensuels.

Les produits de Cable avaient augmenté de 12 % en 2024, en raison principalement de la clôture de la transaction visant Shaw en avril 2023, qui avait contribué à hauteur d'environ 1 milliard de dollars pour le premier trimestre de 2024 et avait été en partie contrebalancée par les pertes d'abonnés des services vidéo et l'intensité soutenue de la concurrence.

Les produits de Media avaient augmenté de 9 % en 2024, sous l'effet principalement de la hausse des produits provenant des événements sportifs, y compris ceux liés aux Blue Jays de Toronto, et de l'augmentation des produits tirés des abonnements.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté consolidé avait augmenté de 12 % en 2024 et la marge du BAIIA ajusté avait augmenté de 230 points de base en raison de la pleine réalisation du programme de synergies associé à la transaction visant Shaw ainsi que des réductions continues des coûts.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil avait augmenté de 7 % en 2024, en raison surtout de l'effet de l'augmentation des produits susmentionnée conjuguée aux réductions continues des coûts. La marge du BAIIA ajusté s'était donc établie à 65,5 %.

Le BAIIA ajusté de Cable avait augmenté de 20 % en 2024, en raison du programme de synergies susmentionné ainsi que des réductions continues des coûts. La marge du BAIIA ajusté s'était donc établie à 57,4 %.

Le BAIIA ajusté de Media avait augmenté de 17 % en 2024, principalement sous l'effet de la hausse des produits susmentionnée, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges des Blue Jays de Toronto, y compris les dépenses liées aux jours de match.

Bénéfice net et bénéfice net ajusté

Le bénéfice net avait augmenté de 104 % en 2024, en raison surtout de la hausse du BAIIA ajusté, de la comptabilisation, en 2023, d'une perte de 422 millions de dollars liée à la fluctuation de la valeur du passif au titre de l'option de vente de MLSE (qui avait alors été comptabilisée par l'une de nos coentreprises) et de la diminution des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le bénéfice net ajusté avait augmenté de 13 % en 2024, du fait principalement de la hausse du BAIIA ajusté.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les résultats financiers consolidés trimestriels et les indicateurs clés de performance pour les exercices 2025 et 2024.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2025					2024				
	Exercice complet	T4	T3	T2	T1	Exercice complet	T4	T3	T2	T1
Produits										
Sans-fil	10 715	2 970	2 661	2 540	2 544	10 595	2 981	2 620	2 466	2 528
Cable	7 868	1 984	1 981	1 968	1 935	7 876	1 983	1 970	1 964	1 959
Media	3 288	1 236	753	757	542	2 242	547	597	679	419
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(159)	(18)	(47)	(49)	(45)	(109)	(30)	(58)	(16)	(5)
Total des produits	21 712	6 172	5 348	5 216	4 976	20 604	5 481	5 129	5 093	4 901
Total des produits tirés des services	19 104	5 250	4 739	4 668	4 447	18 066	4 543	4 567	4 599	4 357
BAlIA ajusté										
Sans-fil	5 364	1 374	1 374	1 305	1 311	5 312	1 367	1 365	1 296	1 284
Cable	4 585	1 177	1 153	1 147	1 108	4 518	1 169	1 133	1 116	1 100
Media	241	221	75	8	(63)	88	55	136	(2)	(101)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(370)	(83)	(87)	(98)	(102)	(301)	(58)	(89)	(85)	(69)
BAlIA ajusté	9 820	2 689	2 515	2 362	2 254	9 617	2 533	2 545	2 325	2 214
Déduire (ajouter) :										
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 802	1 222	1 230	1 184	1 166	4 616	1 174	1 157	1 136	1 149
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	23	51	238	127	406	83	91	90	142
Charges financières	2 043	584	252	628	579	2 295	571	568	576	580
Autres (produits) charges	(5 021)	(16)	(4 998)	(9)	2	(6)	(11)	2	(5)	8
Profit sur la sortie de centres de données	(69)	(69)	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net avant la charge d'impôt sur le résultat	7 626	945	5 980	321	380	2 306	716	727	528	335
Charge d'impôt sur le résultat	720	235	212	173	100	572	158	201	134	79
Bénéfice net	6 906	710	5 768	148	280	1 734	558	526	394	256
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI	6 894	743	5 714	157	280	1 734	558	526	394	256
Résultat par action ajusté attribuable aux actionnaires de RCI										
De base	12,77 \$	1,38 \$	10,58 \$	0,29 \$	0,52 \$	3,25 \$	1,04 \$	0,99 \$	0,74 \$	0,48 \$
Dilué(e)	12,74 \$	1,37 \$	10,54 \$	0,29 \$	0,50 \$	3,20 \$	1,02 \$	0,98 \$	0,73 \$	0,46 \$
Bénéfice net (perte nette)	6 906	710	5 768	148	280	1 734	558	526	394	256
Ajouter (déduire) :										
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	23	51	238	127	406	83	91	90	142
Variation de la juste valeur des instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	(9)	32	(134)	93	-	-	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés à l'écart d'évaluation des immobilisations en lien avec la transaction visant Shaw	829	178	210	212	229	917	228	227	220	242
Profit sur le remboursement de la dette à long terme	(151)	-	(151)	-	-	-	-	-	-	-
Profit sur la réévaluation de la participation dans MLSE ¹	(4 976)	-	(4 976)	-	-	-	-	-	-	-
Profit sur la sortie de centres de données	(69)	(69)	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(249)	(55)	(42)	(59)	(93)	(338)	(75)	(82)	(81)	(100)
Bénéfice net ajusté	2 720	819	726	632	543	2 719	794	762	623	540
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI	2 721	818	740	620	543	2 719	794	762	623	540
Résultat par action ajusté attribuable aux actionnaires de RCI										
De base	5,04 \$	1,51 \$	1,37 \$	1,15 \$	1,01 \$	5,09 \$	1,48 \$	1,43 \$	1,17 \$	1,02 \$
Dilué	5,02 \$	1,51 \$	1,37 \$	1,14 \$	0,99 \$	5,04 \$	1,46 \$	1,42 \$	1,16 \$	0,99 \$
Dépenses d'investissement	3 707	934	964	831	978	4 041	1 007	977	999	1 058
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	6 059	1 652	1 515	1 596	1 296	5 680	1 135	1 893	1 472	1 180
Flux de trésorerie disponibles	3 356	1 016	829	925	586	3 045	878	915	666	586

¹ Le profit sur la réévaluation de la participation dans MLSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 tient compte d'une réduction de 40 millions de dollars du profit sur la réévaluation au troisième trimestre par suite des ajustements définitifs apportés à la répartition préliminaire du prix d'achat pour la transaction visant MLSE.

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2025

L'analyse des résultats de la présente section compare le quatrième trimestre de 2025 avec le quatrième trimestre de 2024.

Produits

Le total des produits a augmenté de 13 % et le total des produits tirés des services a augmenté de 16 % pour le quatrième trimestre, en raison de la croissance des produits de Media.

Les produits tirés des services de Sans-fil sont restés stables, car l'accroissement du nombre d'abonnés a été compensé par un recul du RMU des abonnés utilisant des téléphones mobiles en raison de l'intensité de la concurrence dans un marché au ralenti. Les produits tirés du matériel de Sans-fil ont diminué de 1 %, en raison surtout de la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils, compensée en partie par l'augmentation des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés, la migration continue vers des appareils à valeur plus élevée et la rigueur dans l'établissement des prix dans les périodes de vente où la concurrence est élevée.

Les produits tirés des services de Cable ont été stables pour le quatrième trimestre.

Les produits de Media ont augmenté de 126 % pour le quatrième trimestre en raison des produits de MLSE à la suite de la clôture le 1^{er} juillet de la transaction visant MLSE, du succès des Blue Jays de Toronto dans les séries éliminatoires et de l'augmentation des produits tirés de la publicité et des abonnements attribuable au lancement de la gamme de chaînes Warner Bros. Discovery, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des produits provenant des événements de divertissement, notamment l'incidence au cours de l'exercice précédent des concerts de la tournée *The Eras Tour* de Taylor Swift qui ont eu lieu au Centre Rogers.

BAIIA ajusté et marges

Le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 6 % pour le quatrième trimestre, et la marge du BAIIA ajusté a diminué de 260 points de base en raison surtout de la croissance des produits et du BAIIA ajusté de Media.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil a augmenté de 1 % pour le quatrième trimestre, en raison surtout de la hausse des marges sur le matériel. La marge du BAIIA ajusté s'est donc établie à 67 %, en hausse de 40 points de base.

Le BAIIA ajusté de Cable a augmenté de 1 %, en raison des économies de coûts continues. La marge du BAIIA ajusté s'est donc établie à 59 %, en hausse de 30 points de base.

Le BAIIA ajusté de Media a augmenté de 166 millions de dollars pour le quatrième trimestre, en raison principalement des répercussions susmentionnées en ce qui a trait aux produits et des coûts connexes.

Bénéfice net et résultat net ajusté

Le bénéfice net et le résultat net ajusté ont respectivement augmenté de 27 % et de 3 % au quatrième trimestre, du fait principalement de la hausse du BAIIA ajusté, en partie contrebalancée par l'augmentation de l'impôt sur le résultat connexe et la hausse des amortissements des immobilisations

corporelles et incorporelles. Un profit de 69 millions de dollars sur la vente de nos activités liées aux centres de données destinés à la clientèle a aussi eu une incidence sur le bénéfice net.

TENDANCES TRIMESTRIELLES ET CARACTÈRE SAISONNIER

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et des fluctuations saisonnières, notamment, touchant chacun de nos secteurs à présenter. Cela signifie que les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers, ainsi que certaines tendances historiques, qui leur sont propres.

D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux profits et pertes de change, à la variation de la juste valeur des instruments dérivés, aux autres produits et charges, aux frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, aux profits ou aux pertes à la vente d'actifs, à la dépréciation d'actifs ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

Sans-fil

Les tendances qui influent sur les produits et le BAIIA ajusté de Sans-fil sont les suivantes :

- l'augmentation du nombre d'abonnés aux services sans fil;
- l'utilisation accrue des services sans fil de transmission des données;
- le fait que de plus en plus de clients optent pour le financement de leurs appareils à valeur plus élevée et l'activité promotionnelle ordonnée continue;
- un taux d'attrition moindre des services postpayés, qui commencent selon nous à refléter les effets de nos efforts d'amélioration du service à la clientèle; facteurs contrebalancés en partie par
- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils et la diminution des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés;
- la baisse des produits tirés de l'utilisation excédentaire des données entraînée par le nombre grandissant de clients qui adoptent nos forfaits illimités;
- les prix concurrentiels offerts sur le marché;
- les récents changements apportés aux politiques gouvernementales d'immigration qui se sont traduits par une baisse du nombre de nouveaux arrivants au Canada, ce qui a pesé sur les ajouts bruts et nets d'abonnés.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil est également tributaire des tendances comme l'augmentation des coûts des services découlant du nombre grandissant d'abonnés.

Les forfaits de services prépayés se sont dotés de caractéristiques semblables à celles des forfaits de services postpayés typiques. Nous pensons que cette évolution procure aux consommateurs un choix élargi en ce qui a trait aux services prépayés ou postpayés. La croissance de notre clientèle au fil du temps a donné lieu à des coûts plus élevés au titre du service à la clientèle, de la fidélisation et du recouvrement; toutefois, la majeure partie de ces augmentations de coûts a été annulée par des gains d'efficacité opérationnelle.

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel nous engageons des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation saisonnière des ajouts d'abonnés, qui donnent lieu à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes, généralement aux troisième et quatrième trimestres. Cependant, les périodes où l'activité est plus grande peuvent avoir une incidence défavorable sur les taux d'attrition en raison de l'intensification de la concurrence. C'est aux troisième et quatrième trimestres que se manifestent des volumes d'activité plus élevés liés aux comportements saisonniers en matière de consommation que l'on attribue à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes. Des offres promotionnelles sont souvent abondamment annoncées pendant ces périodes et ont une incidence sur les résultats au chapitre du nombre d'abonnés. En revanche, les ajouts d'abonnés ont tendance à être moins nombreux au premier trimestre.

Le lancement de nouveaux appareils sans fil populaires peut aussi influencer sur l'activité des abonnés. Le lancement d'appareils très attendus se produit en général au printemps et à l'automne. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil dépendent, eux, des volumes de déplacements des clients et du moment où ils les font, qui sont tributaires à leur tour du cours de change du dollar canadien et de la conjoncture économique d'ensemble.

Cable

Les principales tendances qui influent sur les produits tirés des services de Cable sont les suivantes :

- la hausse des frais d'abonnement à Internet, les clients passant de plus en plus à des services offrant des vitesses supérieures;
- les clients qui adoptent le service Télé Rogers Xfinity;
- les augmentations généralisées de la tarification des services;
- l'abandon progressif par les clients d'affaires des services traditionnels hors réseau à marge inférieure de transmission de la voix interurbains et des données au profit des services de prochaine génération à marge supérieure et des activités des centres de données;
- facteurs contrebalancés en partie par des réductions du nombre d'abonnés aux anciens services de télévision, de téléphonie et par satellite au profit de la concurrence;
- le passage, par certains abonnés aux services de télévision, à des forfaits de services plus limités;
- l'augmentation moins marquée de l'utilisation de nos produits et services étant donné que les forfaits de services regroupent de plus en plus de fonctions comme un plus grand nombre de canaux de télédiffusion.

Les principales tendances qui influent sur le BAIIA ajusté de Cable sont les suivantes :

- la hausse des marges opérationnelles liées à Internet sous l'effet de la migration vers des services d'accès Internet au détriment de la télédiffusion conventionnelle;
- le passage à l'installation en libre-service pour la plupart des produits de Cable;
- facteurs annulés en partie par l'augmentation des frais des fournisseurs de contenu de premier ordre pour les services de télévision en raison du regroupement de plus d'offres à valeur ajoutée dans les produits du secteur Cable.

Les résultats opérationnels de Cable sont soumis à de légères fluctuations saisonnières sur le plan des mises en service ou hors service résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités habitant dans des résidences pour étudiants, qui déménagent au début du deuxième trimestre et se désabonnent ou qui emménagent à la fin du troisième trimestre et s'abonnent à la câblodistribution;
- des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;
- de l'utilisation saisonnière de résidences secondaires (p. ex., chalets) par les abonnés aux services par satellite;
- du moment où sont apportées des modifications de tarifs pour les services;
- de nos activités de commercialisation ciblées que nous menons habituellement au quatrième trimestre.

Les résultats opérationnels de Cable suivent aussi les tendances en matière de désabonnement et de réduction des services, ce qui a donné lieu à une baisse du nombre d'abonnés qui recourent à la câblodistribution pour regarder la télévision et à moins de clients qui s'abonnent aux services de télévision. Par ailleurs, la tendance à utiliser des produits sans fil, Internet ou les médias sociaux au lieu de produits de téléphonie résidentielle traditionnels a entraîné une diminution des abonnés aux services de téléphonie. En règle générale, les résultats de Cable rattachés aux clients d'affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

Media

Les tendances qui influent sur les produits et le BAIIA ajusté de Media sont, en règle générale, le résultat :

- des fluctuations des conditions des marchés au chapitre de la consommation et de la publicité;
- des calendriers de saisons des ligues sportives, y compris la saison régulière et les séries éliminatoires;
- de l'accroissement des tarifs d'abonnement;
- de la hausse des droits afférents à la diffusion de divertissement sportif, y compris les hausses prévues par notre accord de licence avec la LNH;
- un mouvement général des abonnés aux services de télévision vers la réduction des services et le désabonnement, tous fournisseurs confondus;
- de l'investissement soutenu dans la programmation télévisée spécialisée et aux heures de grande écoute se rapportant à nos réseaux de diffusion (comme Citytv) et à nos chaînes spécialisées (comme Sportsnet, HGTV et Food Network).

Les fluctuations saisonnières découlent :

- du calendrier des matchs de saison régulière et des séries éliminatoires des ligues sportives majeures dans lesquelles nous exerçons nos activités (voir ci-dessous);
- de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité, qui tend à être plus marquée au quatrième trimestre sous l'effet des dépenses des Fêtes et moins marquée au premier trimestre.

Nous détenons et exploitons les grandes équipes sportives suivantes :

- les Blue Jays de Toronto (Major League Baseball ou « MLB »), dont la saison régulière a habituellement lieu de la fin mars à septembre et les séries éliminatoires, en octobre;
- les Maple Leafs de Toronto (Ligue nationale de hockey ou « LNH »), dont la saison régulière a habituellement lieu d'octobre au début d'avril et les séries éliminatoires, de la mi-avril à la mi-juin;
- les Raptors de Toronto (National Basketball Association ou « NBA »), dont la saison régulière a habituellement lieu de la mi-octobre à la mi-avril et les séries éliminatoires, de la mi-avril à la mi-juin;
- le Toronto Football Club (Major League Soccer ou « MLS »), dont la saison régulière a habituellement lieu de la mi-février à la mi-octobre et les séries éliminatoires, de la mi-octobre à la mi-décembre;
- les Argonauts de Toronto (Ligue canadienne de football ou « LCF »), dont la saison régulière a habituellement lieu du début juin à la fin octobre et les séries éliminatoires, en novembre.

Les produits comptabilisés, et les coûts connexes engagés, tirés des articles liés aux matchs (billets, produits dérivés et concessions, par exemple) et de la publicité sont concentrés au moment où sont disputés les matchs, et les matchs hors saison régulière génèrent des produits publicitaires plus importants et des produits additionnels tirés des articles liés aux matchs lorsque l'une ou

l'autre des équipes font partie de leurs séries éliminatoires respectives, si c'est le cas. Nous avons aussi accès aux droits de diffusion des matchs de la LNH à l'échelle nationale et à une partie ou à la totalité des droits de diffusions des matchs à domicile des Blue Jays de Toronto, des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto. Les coûts de programmation et de production associés à la diffusion de ces matchs sont passés en charges en fonction du nombre de parties diffusées. Les salaires des joueurs sont passés en charges en fonction du nombre de matchs disputés par chaque équipe.

Autres charges

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles devraient suivre l'évolution des dépenses d'investissement et devraient diminuer par suite de la baisse de nos dépenses d'investissement. Nous prévoyons que les amortissements concorderont avec les dépenses d'investissement en cours et les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Même si les charges financières ont eu tendance à augmenter en raison de la dette considérable que nous avons reprise en lien avec la transaction visant Shaw, nous nous attendons à ce qu'elles commencent à baisser à mesure que nous réduisons notre endettement par suite de la transaction visant le réseau et des offres publiques de rachat que nous avons réalisées au cours de l'exercice.

SURVOL DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2025	2024	Variation (en \$)	Variation (en %)	Explication des principales variations
Actifs					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 344	898	446	50	Se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières ».
Débiteurs	6 105	5 478	627	11	Reflète un accroissement des débiteurs attribuable à la croissance des cartes de crédit de la Banque Rogers et aux débiteurs acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE.
Stocks	550	641	(91)	(14)	Reflète une diminution des stocks d'appareils sans fil.
Partie courante des actifs sur contrat	151	171	(20)	(12)	n. s.
Autres actifs courants	1 239	849	390	46	Tient compte principalement de l'augmentation de l'impôt à recevoir et de la rémunération différée des joueurs.
Partie courante des instruments dérivés	99	336	(237)	(71)	Reflète les variations de la valeur de marché de certains dérivés liés à la dette et aux dépenses par suite de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.
Total des actifs courants	9 488	8 373	1 115	13	
Immobilisations corporelles	26 307	25 072	1 235	5	Rend compte des dépenses d'investissement, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation et de la juste valeur des actifs acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE, contrebalancées en partie par la charge d'amortissement liée à nos actifs.
Immobilisations incorporelles	28 898	17 858	11 040	62	Reflète la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la transaction visant MLSE.
Placements	1 291	615	676	110	Reflète la juste valeur des placements acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE.
Instruments dérivés	746	997	(251)	(25)	Reflète les variations de la valeur de marché de certains dérivés liés à la dette et aux dépenses par suite de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.
Créances liées au financement	1 198	1 189	9	1	n. s.
Autres actifs à long terme	2 052	1 027	1 025	100	Reflète principalement les actifs au titre de la rémunération différée liée aux joueurs (un passif correspondant étant inscrit dans les autres passifs à long terme) et une hausse des débiteurs à long terme.
Goodwill	20 032	16 280	3 752	23	Reflète principalement le goodwill comptabilisé dans le cadre de la transaction visant MLSE.
Total des actifs	90 012	71 411	18 601	26	
Passifs et capitaux propres					
Passifs courants					
Emprunts à court terme	4 000	2 959	1 041	35	Se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières ».
Créditeurs et charges à payer	4 831	4 059	772	19	Reflète principalement les créditeurs et charges à payer acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE.
Impôt sur le résultat à payer	—	26	(26)	(100)	n. s.
Autres passifs courants	3 831	482	3 349	n. s.	Reflète la comptabilisation du passif au titre de l'option de vente de MLSE (se reporter à la rubrique « Transaction visant MLSE »).
Passifs sur contrat	1 114	800	314	39	Reflète l'augmentation des passifs sur contrat par suite de la transaction visant MLSE.
Partie courante de la dette à long terme	1 186	3 696	(2 510)	(68)	Tient compte principalement du remboursement à l'échéance de billets de premier rang de 1 milliard de dollars américains en mars 2025, de billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars en avril 2025 et de billets de premier rang de 700 millions de dollars américains en décembre 2025, partiellement contrebalancé par le reclassement dans les passifs courants de billets de premier rang de 500 millions de dollars échéant en septembre 2026 et de billets de premier rang de 500 millions de dollars échéant en novembre 2026.
Partie courante des obligations locatives	690	587	103	18	Rend compte des nouvelles obligations locatives contractées.
Total des passifs courants	15 652	12 609	3 043	24	
Provisions	55	61	(6)	(10)	n. s.
Dette à long terme	35 872	38 200	(2 328)	(6)	Rend compte principalement du remboursement d'emprunts à long terme de 1,7 milliard de dollars américains et de 1,2 milliard de dollars en juillet 2025, le remboursement de 1 milliard de dollars sur la facilité de crédit à terme et le reclassement de billets de premier rang de 500 millions de dollars échéant en septembre 2026 et en novembre 2026, partiellement compensés par l'émission de billets subordonnés de 2,1 milliards de dollars américains et de 1 milliard de dollars en février 2025.
Obligations locatives	2 428	2 191	237	11	Rend compte de l'augmentation des obligations locatives, par suite notamment de la transaction visant MLSE.
Autres passifs à long terme	2 225	1 666	559	34	Reflète principalement les passifs au titre de certaines ententes de rémunération différée des joueurs, y compris ceux acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE.
Passifs d'impôt différé	9 494	6 281	3 213	51	Reflète les passifs d'impôt différé découlant de la transaction visant MLSE.
Total des passifs	65 726	61 008	4 718	8	
Capitaux propres	24 286	10 403	13 883	133	Rend compte du montant de 6,7 milliards de dollars reçu dans le cadre de la transaction visant le réseau et des variations des résultats non distribués et des réserves liées aux capitaux propres.
Total des passifs et des capitaux propres	90 012	71 411	18 601	26	

Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

PROVENANCE ET AFFECTATION DE LA TRÉSORERIE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES, ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant la variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	9 421	9 188
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	(592)	(876)
Impôt sur le résultat payé	(700)	(545)
Intérêts payés, montant net	(2 070)	(2 087)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	6 059	5 680
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement	(3 707)	(4 041)
Entrées de droits de diffusion et d'autres immobilisations incorporelles	(105)	(72)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	(78)	136
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	(4 315)	(475)
Autres	(7)	(3)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(8 212)	(4 455)
Activités de financement		
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net	1 021	1 138
Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme, montant net	(3 478)	(1 103)
Produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette et de dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale, montant net	114	107
Coûts de transaction engagés	(104)	(47)
Remboursements de principal des obligations locatives	(559)	(478)
Dividendes payés aux actionnaires de RCI	(913)	(739)
Dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(133)	-
Émission d'actions d'une filiale à une participation ne donnant pas le contrôle	6 656	-
Autres	(5)	(5)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	2 599	(1 127)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	446	98
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	898	800
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 344	898

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La hausse de 7 % des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles pour l'exercice considéré s'explique essentiellement par la diminution de l'investissement net dans les actifs et passifs d'exploitation nets et la hausse du BAIIA ajusté.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 3 707 millions de dollars pour l'exercice considéré, avant la variation connexe des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, soit 8 % de moins qu'en 2024. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » pour en savoir plus à ce sujet.

Acquisitions et autres transactions stratégiques

Au cours de l'exercice considéré, nous avons payé 4,5 milliards de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise, pour acquérir une société de portefeuille qui détenait indirectement la participation de 37,5 % de Bell dans MLSE. Nous avons aussi vendu les activités liées à nos centres de données destinés à la clientèle pour un produit en trésorerie de 184 millions de dollars. En 2024, nous avons effectué un versement de 475 millions de dollars se rapportant à l'acquisition de licences de spectre de la bande de 3 800 MHz. Nous avons comptabilisé les licences d'utilisation du spectre en tant qu'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pendant l'exercice considéré, nous avons reçu des sommes nettes de 2 447 millions de dollars (reçu des sommes nettes de 95 millions de dollars en 2024) sur nos emprunts à court terme, notre dette à long terme et les dérivés s'y rattachant, compte tenu des coûts de transaction. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie se rapportant à nos instruments dérivés. Nous avons également conclu la transaction visant le réseau en juin 2025 et reçu 4,85 milliards de dollars américains (6,7 milliards de dollars) en trésorerie de Blackstone.

Emprunts à court terme

Nos emprunts à court terme comprennent les montants à payer aux termes de notre programme de titrisation des créances, de notre programme de papier commercial libellé en dollars

américains et de nos facilités de crédit non renouvelables. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos emprunts à court terme aux 31 décembre 2025 et 2024.

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Programme de titrisation des créances	2 000	2 000
Programme de papier commercial libellé en dollars américains (après l'escompte à l'émission)	-	452
Prélèvements sur les facilités de crédit non renouvelables (après l'escompte à l'émission)	2 000	507
Total des emprunts à court terme	4 000	2 959

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'évolution de nos emprunts à court terme pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)
Produit reçu de la titrisation de créances			400			800
Remboursement sur la titrisation de créances			(400)			(400)
Produit reçu sur la titrisation de créances, montant net			-			400
Produit reçu du programme de papier commercial libellé en dollars américains	517	1,410	729	2 009	1,373	2 759
Remboursements sur le papier commercial libellé en dollars américains	(835)	1,413	(1 180)	(1 819)	1,371	(2 494)
(Remboursements) produit reçu sur le papier commercial libellé en dollars américains, montant net			(451)			265
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ CA) ¹			2 000			-
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ US) ¹	5 397	1,386	7 479	2 899	1,378	3 996
Remboursements sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ US)	(5 749)	1,393	(8 007)	(2 547)	1,383	(3 523)
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables, montant net			1 472			473
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net			1 021			1 138

¹ Les emprunts contractés aux termes de notre facilité non renouvelable arrivent à échéance et sont (étaient, dans le cas la facilité en dollars américains) réémis régulièrement, de sorte que, jusqu'à leur remboursement, nous conservons un encours net équivalant à la limite de crédit alors en vigueur aux dates de réémission.

Nous participons à un programme de titrisation des créances avec un groupe d'institutions financières canadiennes qui nous permet de vendre certaines créances clients visées par le programme. Le produit maximal pouvant être tiré du programme de titrisation des créances est fixé à 2,4 milliards de dollars. Les modalités de notre programme de titrisation des créances font l'objet d'un engagement qui prend fin à l'expiration du programme, dont nous avons reporté en 2025 la date au 31 juillet 2028. Les droits des acheteurs relativement à ces créances clients ont priorité de rang sur nos droits. Aux termes du programme, nous ne pouvons pas utiliser les créances comme garantie. Les acheteurs de nos créances clients ne détiennent aucun droit sur nos autres actifs.

Nous disposons d'un programme de papier commercial libellé en dollars américains qui nous permet d'émettre jusqu'à un principal

total de 1,5 milliard de dollars américains. Les fonds peuvent être empruntés aux termes de ce programme selon des durées jusqu'à l'échéance allant de 1 jour à 397 jours, sous réserve de la conjoncture des marchés. Les émissions réalisées dans le cadre de ce programme sont effectuées à escompte. Les obligations de RCI aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains ont pour unique garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble de nos débetures et billets de premier rang. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation financière » pour obtenir un complément d'information.

Parallèlement aux émissions de papier commercial libellé en dollars américains et aux emprunts libellés en dollars américains aux termes de nos facilités de crédit non renouvelables, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change

associé au principal et aux intérêts sur les instruments d'emprunt émis. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir un complément d'information.

En mars 2024, nous avons emprunté un montant de 185 millions de dollars américains (250 millions de dollars) aux termes de notre facilité de crédit non renouvelable de 500 millions de dollars. En avril 2024, nous avons emprunté un montant supplémentaire de 184 millions de dollars américains (250 millions de dollars) aux

termes de la facilité. En avril 2025, nous avons remboursé l'encours de 349 millions de dollars américains (500 millions de dollars) et résilié ladite facilité. Les dérivés liés à la dette connexes ont aussi été réglés au même moment.

En juillet 2025, nous avons conclu deux nouvelles facilités de crédit non renouvelables de 1 milliard de dollars qui arrivent à échéance en juillet 2026, aux termes desquelles nous avons prélevé un montant de 2 milliards de dollars.

Dettes à long terme

Notre dette à long terme correspond aux montants à payer aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de nos facilités de lettres de crédit ainsi qu'aux débetures, aux billets de premier rang et aux billets subordonnés que nous avons émis. Les tableaux ci-après présentent un sommaire de l'évolution de notre dette à long terme pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)
Prélèvements sur les facilités de crédit (\$ CA)			216			64
Prélèvements sur les facilités de crédit (\$ US)	1 325	1,367	1 811	-	-	-
Total des prélèvements sur les facilités de crédit			2 027			64
Remboursements sur les facilités de crédit (\$ CA)			(30)			-
Remboursements sur les facilités de crédit (\$ US)	(1 325)	1,361	(1 803)	-	-	-
Total des remboursements sur les facilités de crédit			(1 833)			-
Prélèvements sur les facilités de crédit, montant net			194			64
Prélèvements sur la facilité de crédit à terme (\$ US), montant net ¹	1	n. s.	6	8	n. s.	18
Remboursements sur la facilité de crédit à terme (\$ US), montant net	(697)	1,380	(962)	(2 553)	1,352	(3 452)
Remboursements sur la facilité de crédit à terme, montant net			(956)			(3 434)
Émissions de billets de premier rang (\$ US)	-	-	-	2 500	1,347	3 367
Total des émissions de billets de premier rang			-			3 367
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ CA)			(2 397)			(1 100)
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ US)	(3 112)	1,390	(4 326)	-	-	-
Total des remboursements sur les billets de premier rang			(6 723)			(1 100)
(Remboursement sur les) émissions de billets de premier rang, montant net			(6 723)			2 267
Émission de billets subordonnés (\$ CA)			1 000			-
Émission de billets subordonnés (\$ US)	2 100	1,432	3 007	-	-	-
Total des émissions de billets subordonnés			4 007			-
Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme, montant net			(3 478)			(1 103)

¹ Les emprunts contractés aux termes de notre facilité de crédit à terme sont arrivés à échéance et ont été réémis régulièrement, de sorte que, jusqu'à leur remboursement, nous avons conservé un encours net équivalant à la limite de crédit alors en vigueur aux dates de réémission.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Dettes à long terme à l'ouverture de l'exercice	41 896	40 855
Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme, montant net	(3 478)	(1 103)
Escompte sur le principal des billets de premier rang rachetés dans le cadre de l'offre publique de rachat	(504)	-
Augmentation du passif lié à la subvention publique relativement à la facilité consentie par la Banque de l'infrastructure du Canada	(43)	(39)
Dettes à long terme reprise dans le cadre de la transaction visant MLSE	298	-
(Profit) perte de change	(1 272)	2 094
Coûts de transaction différés décomptabilisés (engagés)	31	(52)
Amortissement des coûts de transaction différés	130	141
Dettes à long terme à la clôture de l'exercice	37 058	41 896

En septembre 2025, nous avons modifié les modalités de notre facilité de crédit renouvelable afin, entre autres, de reporter la date d'échéance de la tranche de 3 milliards de dollars d'avril 2029 à septembre 2030 et celle de la tranche de 1 milliard de dollars d'avril 2027 à septembre 2028.

En février 2024, nous avons affecté le produit de l'émission de billets de premier rang de 2,5 milliards de dollars américains (se reporter à la rubrique intitulée « Émission de billets de premier rang et de billets subordonnés et dérivés liés à la dette connexes » présentée plus loin) au remboursement d'un montant de 3,4 milliards de dollars sur notre facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars. En juin 2025, nous avons remboursé l'encours de 1 milliard de dollars de la tranche d'avril 2026 de l'emprunt à terme et résilié la facilité.

Nous avons une facilité de crédit non renouvelable de premier rang non garantie de 815 millions de dollars portant intérêt à un taux fixe de 1 %. Les montants prélevés à même la facilité de crédit ne peuvent servir qu'à financer les projets d'expansion des services à large bande dans les collectivités mal desservies conformément au Fonds pour la large bande universelle. En 2023, nous avons modifié les modalités de la facilité afin, notamment, d'augmenter la limite qui était fixée alors à 665 millions de dollars. Au 31 décembre 2025, nous avons prélevé un montant de 134 millions de dollars sur la facilité de crédit et comptabilisé un passif lié à la subvention publique de 79 millions de dollars se rapportant à cet emprunt, reflétant le taux d'intérêt inférieur à celui du marché.

Dans le cadre de la transaction visant le réseau, nous avons payé un montant total d'environ 30 millions de dollars aux détenteurs de nos billets de premier rang en circulation pour leur consentement relativement à certaines modifications de clarification des actes fiduciaires régissant ces titres au moment de conclure la transaction

visant le réseau en plus d'autres coûts de transaction directement attribuables d'environ 18 millions de dollars. Ces coûts sont amortis par imputation aux charges financières sur la durée résiduelle des billets sous-jacents, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En juillet 2025, pour financer une partie de la transaction visant MLSE, nous avons emprunté 1,3 milliard de dollars américains (1,8 milliard de dollars) aux termes de notre facilité de crédit renouvelable (montant qui a par la suite été remboursé à l'aide du produit de la transaction visant le réseau) et 1,5 milliard de dollars américains (2 milliards de dollars) aux termes de deux facilités de crédit non renouvelables de 1 milliard de dollars arrivant à échéance en juillet 2026 (les prélèvements sur ces facilités étant comptabilisés dans les « emprunts à court terme » à l'état consolidé de la situation financière).

Dans le cadre de la transaction visant MLSE, nous avons acquis les facilités de crédit renouvelable et non renouvelable de MLSE. La facilité de crédit renouvelable est assortie d'une limite d'emprunt de 260 millions de dollars et vient à échéance en juin 2028. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons emprunté 115 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable de MLSE. La facilité de crédit non renouvelable est assortie d'une limite d'emprunt de 300 millions de dollars, le montant total est prélevé (pris en compte au poste « Dettes à long terme reprise dans le cadre de la transaction visant MLSE » dans le tableau qui précède) et elle vient à échéance en juin 2028. MLSE a conclu un swap de taux d'intérêt afin de convertir le taux d'intérêt variable sur les emprunts aux termes de la facilité de crédit non renouvelable en un taux d'intérêt fixe; ce swap de taux d'intérêt a été désigné en tant que couverture aux fins de la comptabilité. Les deux facilités de crédit de MLSE sont garanties par une sûreté de premier rang grevant le Scotiabank Arena et tous les biens meubles de MLSE, sous réserve de certaines exceptions.

Émissions de billets de premier rang et de billets subordonnés et dérivés liés à la dette connexes

Le tableau ci-dessous présente un résumé des billets de premier rang et des billets subordonnés que nous avons émis en 2025 et en 2024.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les escomptes)

Date d'émission	Principal	Échéance	Taux d'intérêt	Prix d'émission par tranche de 1 000 \$ de principal	Produit brut total ¹ (\$ CA)	Coûts de transaction et escomptes ² (\$ CA)
<i>Émissions de 2025</i>						
12 février 2025 (billets subordonnés) ³	1 100 US	2055	7,000 %	1 000,00	1 575	21
12 février 2025 (billets subordonnés) ³	1 000 US	2055	7,125 %	1 000,00	1 432	19
12 février 2025 (billets subordonnés) ³	1 000	2055	5,625 %	999,83	1 000	11
<i>Émissions de 2024</i>						
9 février 2024 (billets de premier rang)	1 250 US	2029	5,000 %	997,14	1 684	20
9 février 2024 (billets de premier rang)	1 250 US	2034	5,300 %	991,19	1 683	30

¹ Produit brut avant les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

² Les coûts de transaction, les escomptes et les primes sont comptabilisés à titre de coûts de transaction et escomptes différés à même la valeur comptable de la dette à long terme et constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Les coûts de transaction et escomptes différés (le cas échéant) comptabilisés à même la valeur comptable des billets subordonnés sont constatés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les trois émissions de billets subordonnés échéant en 2055 peuvent être remboursées à leur valeur nominale le 15 février 2030, le 15 février 2035 et le 15 février 2030, respectivement, ou à la date de tout versement d'intérêts subséquent.

Simultanément aux émissions de billets libellés en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens les obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal sur les billets selon un taux d'intérêt fixe. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour en savoir plus à ce sujet.

Les billets de premier rang ont pour unique garantie le cautionnement de RCCI, ont égalité de rang avec l'ensemble des autres débetures et billets de premier rang non garantis et des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de la Société, et ont priorité de rang sur ses billets subordonnés.

2025

En février 2025, nous avons émis trois tranches de billets subordonnés, comme suit :

- une tranche de 1,1 milliard de dollars américains échéant en 2055, assortie d'un taux d'intérêt initial de 7,00 % pour les cinq premières années;
- une tranche de 1 milliard de dollars américains échéant en 2055, assortie d'un taux d'intérêt initial de 7,125 % pour les dix premières années;
- une tranche de 1 milliard de dollars échéant en 2055, assortie d'un taux d'intérêt initial de 5,625 % pour les cinq premières années.

Nous avons reçu un produit net de 4,0 milliards de dollars de ces émissions. Nous avons utilisé le produit pour rembourser la dette et financer une partie de la transaction visant MLSE.

Nous savons que S&P Global Ratings Services (« S&P »), Moody's Investors Service (« Moody's ») et DBRS Morningstar n'incluront que 50 % du montant du principal restant dû sur ces billets subordonnés dans leur calcul du ratio d'endettement au moins jusqu'à la date de remboursement à la valeur nominale de chaque billet.

2024

En février 2024, nous avons émis des billets de premier rang d'un montant en principal totalisant 2,5 milliards de dollars américains,

soit 1,25 milliard de dollars américains de billets de premier rang à 5,00 % échéant en 2029 et 1,25 milliard de dollars américains de billets de premier rang à 5,30 % échéant en 2034. Simultanément à l'émission, nous avons aussi conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Nous avons ainsi reçu un produit net de 2,46 milliards de dollars américains (3,32 milliards de dollars). Nous avons affecté le produit de cette émission au remboursement d'un montant de 3,4 milliards de dollars sur la facilité de crédit à terme, de sorte que seul un montant de 1 milliard de dollars était en cours sur la tranche venant à échéance en avril 2026.

Remboursements sur les billets de premier rang et règlement des dérivés connexes 2025

En mars 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à 2,95 % de 1 milliard de dollars américains ainsi que les dérivés liés à la dette connexes. Par conséquent, nous avons remboursé un montant de 1 344 millions de dollars, dont la somme de 95 millions de dollars reçue pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes. En avril 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars, assortis d'un taux de 3,10 %. Aucun dérivé n'était associé à ces billets de premier rang.

En juillet 2025, nous avons racheté de nos billets de premier rang libellés en dollars canadiens d'un montant en principal de 1 205 millions de dollars et de nos billets de premier rang libellés en dollars américains d'un montant en principal de 1 738 millions de dollars américains, et avons versé aux porteurs de billets une contrepartie totale de 1 147 millions de dollars et de 1 411 millions de dollars américains, respectivement, plus les intérêts courus, pour le rachat de ces billets de premier rang. Dans le cadre de notre rachat des billets de premier rang libellés en dollars américains, nous avons également réglé une partie des dérivés liés à la dette connexes, à la suite de quoi nous avons comptabilisé un profit au règlement de 151 millions de dollars dans les charges financières.

En décembre 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à 3,625 % de 700 millions de dollars américains et réglé les dérivés liés à la dette connexes. Par conséquent, nous avons remboursé un montant de 937 millions de dollars, ce qui comprend un montant de 25 millions de dollars reçu au règlement des dérivés liés à la dette connexes.

2024

En janvier 2024, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 500 millions de dollars assortis d'un taux de 4,35 %. En mars 2024, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 600 millions de dollars assortis d'un taux de 4,00 %. Aucun dérivé n'était associé à ces billets de premier rang.

Dividendes

En 2025, nous avons déclaré et versé des dividendes sur les actions de catégorie A de RCI et les actions de catégorie B sans droit de vote de RCI qui étaient en circulation. Nous avons payé un montant de 913 millions de dollars en dividendes en trésorerie et avons émis pour 165 millions de dollars d'actions de catégorie B sans droit de vote afin de régler les dividendes déclarés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Données sur les dividendes et les actions » pour obtenir davantage d'information.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
BAlIA ajusté	9 820	9 617	2
Déduire (ajouter) :			
Dépenses d'investissement ¹	3 707	4 041	(8)
Intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif	1 924	1 986	(3)
Impôt sur le résultat en trésorerie ²	700	545	28
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	133	-	-
Flux de trésorerie disponibles	3 356	3 045	10

¹ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie et des subventions publiques comptabilisées, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

² L'impôt sur le résultat en trésorerie est présenté après déduction des remboursements d'impôt reçus.

L'augmentation de 10 % des flux de trésorerie disponibles pour l'exercice à l'étude est principalement attribuable à la hausse du BAlIA ajusté et à la diminution des dépenses d'investissement, facteurs partiellement contrebalancés par l'impôt sur le résultat en trésorerie et les distributions aux participations ne donnant pas le contrôle.

Par suite de la clôture de la transaction visant le réseau, en 2025, nous avons modifié notre définition des flux de trésorerie disponibles pour en retrancher les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle afin de refléter la non-disponibilité de ces flux de trésorerie pour rembourser la dette ou réinvestir dans la Société. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Investissement en capitaux propres dans une filiale » pour en savoir plus sur la transaction visant le réseau.

SITUATION FINANCIÈRE

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Les tableaux ci-après et les paragraphes qui les accompagnent résument l'ensemble des liquidités disponibles aux termes de notre trésorerie et de ses équivalents, de nos facilités de crédit bancaire, de nos facilités de lettres de crédit et de nos emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2025 (en millions de dollars)	Somme de toutes les sources	Montant prélevé	Lettres de crédit	Montant net disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 344	-	-	1 344
Facilités de crédit bancaire ¹				
Renouvelable	4 260	115	10	4 135
Non renouvelables	2 300	2 300	-	-
Lettres de crédit en cours	45	-	45	-
Titrisation de créances ¹	2 400	2 000	-	400
Total	10 349	4 415	55	5 879

¹ La somme de toutes les sources de liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de notre programme de titrisation des créances correspond à la limite de crédit totale des conventions concernées. Le montant prélevé et les lettres de crédit émises aux termes de ces conventions correspondent à l'encours actuel.

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Somme de toutes les sources	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains ¹	Montant net disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie	898	–	–	–	898
Facilités de crédit bancaire ²					
Renouvelable	4 000	–	10	455	3 535
Non renouvelables	500	500	–	–	–
Lettres de crédit en cours	3	–	3	–	–
Titrisation de créances ²	2 400	2 000	–	–	400
Total	7 801	2 500	13	455	4 833

¹ Les montants se rapportant au programme de papier commercial en dollars américains correspondent aux montants bruts avant l'escompte à l'émission.

² La somme de toutes les sources de liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de notre programme de titrisation des créances correspond à la limite de crédit totale des conventions concernées. Le montant prélevé et les lettres de crédit émises aux termes de ces conventions correspondent à l'encours actuel. Le montant relatif au programme de papier commercial en dollars américains correspond au montant des prélèvements effectués, qui sont garantis par notre facilité de crédit renouvelable.

La convention de crédit bancaire de 815 millions de dollars que nous avons obtenue auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada n'est pas prise en compte dans les liquidités disponibles, car tout montant prélevé ne peut être affecté qu'à des projets à large bande conformément au Fonds pour la large bande universelle; par conséquent, la convention de crédit bancaire ne peut servir à d'autres fins générales. Au cours de l'exercice considéré, nous avons emprunté un montant de 71 millions de dollars (64 millions de dollars en 2024) aux termes de cette facilité.

Coût moyen pondéré des emprunts

Le coût moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait à 4,78 % au 31 décembre 2025 (4,61 % en 2024) et le terme moyen pondéré à l'échéance était de 8,6 années (9,8 années en 2024). Ces chiffres tiennent compte du remboursement prévu des billets subordonnés à la valeur nominale à leurs dates de rachat respectives.

CLAUSES RESTRICTIVES

Les modalités de notre facilité de crédit bancaire renouvelable de 4,3 milliards de dollars décrite à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie » imposent certaines restrictions sur nos transactions et nos activités, dont les plus importantes portent sur le maintien de ratios d'endettement. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives financières et des ratios financiers prévus par nos conventions d'emprunt. Tout au long de 2025, ces clauses restrictives n'ont imposé aucune restriction ayant une quelconque conséquence importante sur nos activités.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit offrent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

Nous avons retenu les services des agences S&P, Moody's et DBRS Morningstar pour qu'elles procèdent à la notation de certaines de nos émissions de titres d'emprunt publics. Le tableau suivant présente les notations de crédit des débentures, des billets de premier rang et des billets subordonnés en circulation de RCI (long terme) et du papier commercial libellé en dollars américains (court terme) au 31 décembre 2025.

Émission	S&P Global Rating Services	Moody's	DBRS Morningstar
Dette de premier rang non garantie	BBB-	Baa3	BBB (faible)
Dette subordonnée	BB	Ba1/Ba2	BB (faible) ¹
Papier commercial libellé en dollars américains	A-3	P-3	s. o. ¹
Perspectives	Négatives	Stables	Positives

¹ Au 31 décembre 2025, nous n'avons pas demandé à DBRS Morningstar de noter nos billets subordonnés émis avant le 31 mars 2022 ni nos obligations à court terme.

En lien avec notre émission de billets subordonnés de février 2025, nous avons demandé à DBRS Morningstar de noter ces obligations subordonnées, qui ont reçu la notation BB. DBRS Morningstar n'a pas fourni de notation pour les billets subordonnés que nous avons émis en 2021 et en 2022. Les billets subordonnés émis en

février 2025 ont reçu la notation Ba1 de Moody's. Les notations de Moody's pour nos billets subordonnés émis antérieurement n'ont pas changé.

Les notations des instruments d'emprunt à long terme à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « AAA »,

pour S&P et DBRS Morningstar, et « Aaa », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « D », pour S&P et DBRS Morningstar et à « C », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations des titres de premier ordre se situent généralement dans une fourchette allant de « BBB- » (S&P), « BBB » (DBRS Morningstar) ou « Baa3 » (Moody's) à « AAA » (S&P et DBRS Morningstar) ou « Aaa » (Moody's).

Les notations des instruments d'emprunt à court terme à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « A-1+ », pour S&P, et « P-1 », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « C », pour S&P, et à « Qualité inférieure », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations des titres de premier ordre se situent

généralement à au moins « A-3 », pour S&P, et « P-3 », pour Moody's.

Les cotes de crédit ne sont pas des recommandations d'achat, de conservation ou de vente de titres, pas plus qu'elles ne constituent une appréciation du cours des titres ni de leur caractère convenable pour un investisseur donné. Rien ne garantit qu'une cote demeurera en vigueur pendant une période donnée ni qu'une cote ne sera pas révisée ou retirée par une agence dans l'avenir si celle-ci juge que les circonstances le justifient. Les notations de nos dettes de premier rang octroyées par S&P, Moody's et DBRS Morningstar sont des notations de premier ordre.

DETTE NETTE AJUSTÉE ET RATIOS D'ENDETTEMENT

Nous utilisons la dette nette ajustée et le ratio d'endettement pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. La dette nette ajustée comprend la dette à long terme, les actifs ou passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, les emprunts à court terme, les obligations locatives, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou des avances bancaires.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars, sauf les ratios)		
Partie courante de la dette à long terme	1 186	3 696
Dette à long terme	35 872	38 200
Coûts de transaction et escomptes différés	795	951
	37 853	42 847
Ajouter (déduire) :		
Ajustement de la dette libellée en dollars américains en fonction du taux couvert	(1 394)	(2 855)
Ajustement lié aux billets subordonnés ¹	(3 456)	(1 540)
Emprunts à court terme	4 000	2 959
Passif différé lié à la subvention publique ²	79	39
Partie courante des obligations locatives	690	587
Obligations locatives	2 428	2 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 344)	(898)
Dette nette ajustée ³	38 856	43 330
Divisée par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois	9 820	9 617
Ratio d'endettement	4,0	4,5
Divisée par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois pro forma ³	9 986	n. s.
Ratio d'endettement pro forma	3,9	n. s.

¹ Dans le calcul de la dette nette ajustée et du ratio d'endettement, nous estimons qu'il est approprié d'ajuster 50 % de la valeur de nos billets subordonnés, car cette méthode prend en compte certaines circonstances relatives à la priorité de paiement et les agences de notation l'emploient couramment pour évaluer le niveau d'endettement.

² Dans le calcul de la dette nette ajustée et du ratio d'endettement, nous avons ajouté le passif différé lié à la subvention publique se rapportant à notre facilité auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada pour rendre compte de l'inclusion des prélèvements en trésorerie.

³ La dette nette ajustée est une mesure de la gestion du capital. Le BAIIA ajusté des 12 derniers mois pro forma est une mesure financière non conforme aux PCGR et est une composante du ratio d'endettement pro forma. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures.

Le BAIIA ajusté des 12 derniers mois reflète les résultats combinés de Rogers compte tenu de MLSE pour la période allant de la clôture de la transaction visant MLSE, en juillet 2025, jusqu'à décembre 2025 et les résultats de Rogers seulement avant juillet 2025. Pour illustrer les résultats de l'entité issue du regroupement de Rogers et de MLSE comme si la clôture de la transaction visant MLSE avait eu lieu au début de la période de 12 mois, nous présentons aussi un BAIIA ajusté des 12 derniers mois pro forma et un ratio d'endettement pro forma. Le BAIIA ajusté pro forma tient compte d'un montant qui représente le BAIIA ajusté de MLSE,

ajusté pour le rendre conforme aux méthodes comptables de Rogers, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ces mesures pro forma ne sont présentées qu'à titre indicatif. Elles ne sont pas nécessairement représentatives de ce que les résultats d'exploitation réels ou la situation financière de la Société issue du regroupement auraient été si la transaction visant MLSE avait été réalisée aux dates indiquées. Elles ne se veulent pas une prévision de la situation financière ou des résultats d'exploitation consolidés futurs et ne doivent pas être considérées comme telles.

Au 30 juin 2025, nous avons atteint notre objectif établi antérieurement de ramener notre ratio d'endettement à environ 3,5 dans les 36 mois suivant la clôture en avril 2023 de la transaction visant Shaw. Par la suite, en raison de la clôture de la transaction visant MLSE, notre ratio d'endettement a augmenté. Nous avons l'intention de gérer notre ratio d'endettement en misant à la fois sur les synergies d'exploitation, la croissance interne du BAIIA ajusté, le produit de la vente et de la monétisation d'actifs, le financement en capitaux propres et le remboursement de la dette.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite à prestations définies de la Société présentaient une position nette débitrice d'approximativement 212 millions de dollars au 31 décembre 2025 (position nette débitrice de 175 millions de dollars en 2024). En 2025, notre montant net reporté au titre de l'actif lié aux régimes de retraite a augmenté de 37 millions de dollars, surtout en raison de l'évolution de certaines hypothèses financières qui sous-tendent la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

Nous n'avons versé aucune cotisation à nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés pour l'exercice à l'étude (cotisations de 5 millions de dollars en 2024). Nous nous attendons à ce que les exigences de capitalisation estimées totales de nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés s'établissent à néant en 2026 et soient ajustées annuellement par la suite, en raison de

l'incidence de divers facteurs de marché comme les taux d'intérêt, les rendements escomptés et les hypothèses à l'égard de l'effectif.

Les variations des facteurs comme le taux d'actualisation, les taux de participation, l'augmentation de la rémunération et le taux de rendement prévu de l'actif des régimes peuvent influencer sur l'obligation au titre des prestations définies, la charge de retraite et l'insuffisance de l'actif des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations définies à l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour un complément d'information.

Achat de rentes par les régimes de retraite

En juillet 2024, nous avons souscrit, pour la quasi-totalité des participants retraités des régimes, des rentes auprès de sociétés d'assurance pour un montant d'environ 147 millions de dollars dans le cadre de nos régimes de retraite à prestations définies. La prime globale se rapportant aux rentes a été financée à même la vente d'actifs existants des régimes pour un montant équivalent. La souscription de rentes nous a libérés de notre responsabilité principale inhérente à l'obligation au titre des prestations définies pour les participants retraités et elle élimine par le fait même le risque qui y est associé. L'achat de rentes nécessite une réévaluation des actifs et des passifs des régimes de retraite à la date de l'acquisition. L'achat de rentes n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Nous avons parfois recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à nos activités, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Risque géré	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de principal et d'intérêts pour les débentures, les billets de premier rang et les billets subordonnés ainsi que les montants prélevés sur nos facilités de crédit et sur notre papier commercial libellés en dollars américains et sur certaines obligations locatives libellées en dollars américains	Swaps de devises et de taux d'intérêt Swaps de devises et de taux d'intérêt à terme Contrats de change à terme
Dérivés liés aux dépenses	Incidence des fluctuations des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains	Contrats de change à terme et contrats d'option sur devises
Dérivés liés aux capitaux propres	Incidence de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote sur la charge de rémunération fondée sur des actions	Swaps sur rendement total
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	Incidence des fluctuations des cours de change sur notre investissement en capitaux propres dans une filiale	Swaps de devises et de taux d'intérêt
Accord d'achat d'énergie virtuel	Incidence des fluctuations des tarifs du marché pour l'électricité	Accord d'achat d'énergie virtuel

Nous gérons également notre exposition aux taux d'intérêt fixes et variables et, au 31 décembre 2025, nous avons un taux d'intérêt fixe pour 89,1 % de notre dette (90,8 % en 2024), y compris les emprunts à court terme.

DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE

Nous avons recours à des swaps de devises et de taux d'intérêt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt à terme ainsi qu'à des contrats de change à terme (collectivement, les « dérivés liés à la dette ») pour gérer les risques liés à la fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt relativement à nos débentures et billets de premier rang, à nos billets subordonnés, à nos obligations locatives, aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains. Nous désignons généralement les dérivés liés à la dette afférents à nos débentures et billets de premier rang, à nos billets subordonnés et à nos obligations locatives

comme des couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change ou le risque de taux d'intérêt relatif à des instruments d'emprunt spécifiques qui ont été émis ou dont l'émission est prévue. Les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains, à l'exception des swaps de taux d'intérêt acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE, n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Émissions de dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang et aux billets subordonnés

Le tableau ci-après présente un sommaire des dérivés liés à la dette que nous avons conclus en lien avec les billets émis en 2025 et en 2024.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les escomptes)		\$ US		Incidence de la couverture	
Entrée en vigueur	Montant du principal/montant notionnel (\$ US)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt couvert fixe en \$ CA ¹	Équivalent (\$ CA)
<i>Émissions de 2025</i>					
12 février 2025	1 100	2055	7,000 %	5,440 %	1 575
12 février 2025	1 000	2055	7,125 %	5,862 %	1 432
<i>Émissions de 2024</i>					
9 février 2024	1 250	2029	5,000 %	4,735 %	1 684
9 février 2024	1 250	2034	5,300 %	5,107 %	1 683

¹ Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe libellé en \$ US en un taux moyen pondéré fixe libellé en \$ CA.

Règlement de dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang

En mars 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à 2,95 % de 1 milliard de dollars américains ainsi que les dérivés liés à la dette connexes, ce qui a donné lieu à la réception d'un montant de 95 millions de dollars pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes.

En juillet 2025, en lien avec les offres de rachat de certains de nos billets de premier rang libellés en dollars américains, nous avons réglé une partie des dérivés liés à la dette connexes qui se rapportent aux billets de premier rang acceptés.

En décembre 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à 3,625 % de 700 millions de dollars américains ainsi que les dérivés liés à la dette connexes, ce qui a donné lieu à la réception d'un montant de 25 millions de dollars pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes.

Au 31 décembre 2025, nous avons des billets de premier rang, des débentures et des billets subordonnés libellés en dollars américains d'un montant de 15 911 millions de dollars américains, lesquels faisaient tous l'objet d'une couverture conférée par des dérivés liés à la dette.

(en millions de dollars, sauf les taux de change, les pourcentages et les années)	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Dette à long terme libellée en dollars américains ¹	15 911 \$ US	17 250 \$ US
Tranche couverte au moyen des dérivés liés à la dette	15 911 \$ US	17 250 \$ US
Cours de change couvert	1,2865	1,2721
Pourcentage de couverture	100,0 %	100,0 %
Tranche des emprunts à taux fixe ²		
Total des emprunts	40 564 \$	42 963 \$
Total des emprunts à taux fixe	36 149 \$	39 008 \$
Pourcentage des emprunts à taux fixe	89,1 %	90,8 %
Taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts	4,78 %	4,61 %
Durée moyenne pondérée à l'échéance	8,6 ans	9,8 ans

¹ La dette à long terme libellée en dollars américains reflète le cours de change couvert et le taux d'intérêt couvert.

² Les emprunts comprennent la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette, et les emprunts à court terme associés à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, à notre programme de titrisation des créances et à nos facilités de crédit non renouvelables.

Dérivés liés à la dette ayant trait aux facilités de crédit et au programme de papier commercial libellés en dollars américains

Au cours de l'exercice, nous avons conclu des dérivés liés à la dette relativement aux prélèvements que nous avons effectués sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellés en dollars américains par suite de l'écart de taux d'intérêt favorable obtenu sur nos emprunts libellés en dollars américains. Nous avons utilisé ces dérivés pour atténuer le risque de change et le risque de taux d'intérêt liés aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellés en dollars américains.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des dérivés liés à la dette, conclus et réglés, se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains en 2025 et en 2024.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	9 825	1,394	13 695	14 943	1,366	20 407
Dérivés liés à la dette réglés	10 873	1,395	15 171	17 136	1,364	23 368
Montant net en trésorerie (payé) reçu au règlement			(32)			87
<i>Programme de papier commercial libellé en dollars américains</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	517	1,410	729	2 008	1,374	2 758
Dérivés liés à la dette réglés	831	1,414	1 175	1 807	1,371	2 478
Montant net en trésorerie (payé) reçu au règlement			(1)			13

En 2025, dans le cadre de la transaction visant MLSE, nous avons acquis un swap de taux d'intérêt que MLSE avait conclu afin de convertir l'emprunt de 300 millions de dollars en cours aux termes de sa facilité de crédit non renouvelable (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir de plus amples renseignements) d'un taux variable à un taux fixe de 3,55 %. Le swap de taux d'intérêt vient à échéance simultanément avec la facilité de crédit non renouvelable, en juin 2028. Le swap de taux d'intérêt a été désigné en tant que couverture aux fins comptables.

Au 31 décembre 2025, nous n'avions aucun dérivé lié à la dette en cours se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains (montants notionnels de 1 048 millions de dollars américains et de 314 millions de dollars américains, respectivement, en 2024, aux cours de change moyens de 1,439 \$ CA/1 \$ US et 1,423 \$ CA/1 \$ US).

Obligations locatives

Le tableau ci-après présente un résumé des dérivés liés à la dette que nous avons conclus et réglés relativement à nos obligations locatives en vigueur en 2025 et en 2024.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés à la dette conclus	241	1,378	332	271	1,369	371
Dérivés liés à la dette réglés	247	1,352	334	214	1,322	283

Au 31 décembre 2025, nos dérivés liés à la dette en cours se rapportant à nos obligations locatives en vigueur s'élevaient à un montant notionnel de 410 millions de dollars américains (416 millions de dollars américains en 2024) et venaient à échéance de janvier 2026 à décembre 2028 (de janvier 2025 à décembre 2027 en 2024), et le cours de change moyen s'établissait à 1,365 \$ CA/1 \$ US (1,349 \$ CA/1 \$ US en 2024).

DÉRIVÉS LIÉS AUX DÉPENSES

Nous avons recours à des contrats de change à terme et à des contrats d'option (les « dérivés liés aux dépenses ») afin de gérer le risque de change inhérent à nos activités en désignant ces dérivés comme couvertures à des fins comptables à l'égard de certaines dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement attendues. En 2025, du fait de la transaction visant MLSE, nous avons acquis des dérivés liés aux dépenses et d'autres options de change qui avaient précédemment été conclus par MLSE. Ces autres options de change constituent des couvertures économiques efficaces des dépenses futures libellées en dollars américains; cependant, elles ne peuvent pas être désignées en tant que couvertures aux fins comptables. Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Variation de la juste valeur des instruments dérivés » dans les « Charges financières ».

Le tableau qui suit présente des renseignements supplémentaires sur nos contrats de change à terme et nos options en cours aux 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars)		2025		2024		Échéance	Élément couvert
Type de couverture	Montant à recevoir (en \$ US)	Montant à payer (en \$ CA)	Montant à recevoir (en \$ US)	Montant à payer (en \$ CA)			
Flux de trésorerie	-	-	1 200	1 605	2025	Achats prévus	
Flux de trésorerie	1 429	1 955	390	519	2026	Achats prévus	
Flux de trésorerie	609	826	-	-	2027	Achats prévus	
Flux de trésorerie	40	54	-	-	2028	Achats prévus	
Flux de trésorerie	305	397	-	-	2026 - 2039	Rémunération future des joueurs des Blue Jays de Toronto	
Économique	216	285	-	-	2026	Achats prévus	
Économique	420	565	-	-	2027	Achats prévus	
Économique	205	275	-	-	2028	Achats prévus	
Économique	45	61	-	-	2029	Achats prévus	

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons recours à des swaps sur rendement total (les « dérivés liés aux capitaux propres ») pour couvrir le risque d'appréciation des cours des actions de catégorie B sans droit de vote attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions. Au 31 décembre 2025, nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres à l'égard de 5,5 millions (6,0 millions en 2024) d'actions de catégorie B sans droit de vote assorties d'un cours moyen pondéré de 46,81 \$ (53,27 \$ en 2024). Ces dérivés n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables. Nous comptabilisons toute variation de leur juste valeur en tant que charge au titre de la rémunération fondée sur des actions et cela contrebalance en grande partie l'incidence des fluctuations du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur la valeur accumulée du passif au titre de la rémunération fondée sur des actions lié aux programmes de rémunération fondée sur des actions.

En 2025, nous avons réglé 1,5 million de dérivés liés aux capitaux propres à un prix moyen pondéré de 35,32 \$, ce qui a donné lieu à un paiement net de 22 millions de dollars au règlement. De plus, nous avons rajusté le prix de 2,3 millions de dérivés liés aux capitaux propres existants, ce qui a donné lieu à un paiement net

de 38 millions de dollars. Nous avons signé des accords de prorogation sur tous les contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques, avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2026 (auparavant en avril 2025). Finalement, nous avons ajouté 1,0 million de dérivés liés aux capitaux propres à un prix moyen pondéré de 50,98 \$.

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES D'UNE FILIALE

Nous avons conclu des swaps de devises afin de gérer le risque de change lié à notre investissement en capitaux propres dans une filiale (les « dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale »). Ces dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale assurent la couverture économique des expositions libellées en dollars américains découlant de l'investissement en capitaux propres dans une filiale, mais ils ne peuvent pas être désignés en tant que couvertures aux fins comptables. En 2025, nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale pour un montant de 4,85 milliards de dollars américains (6,7 milliards de dollars) qui viennent à échéance en 2033. Ces dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale convertissent des flux de trésorerie libellés en dollars américains à 8 % en dollars canadiens au taux de 7,16 %, chaque trimestre jusqu'à l'échéance.

RÈGLEMENTS EN TRÉSORERIE DE DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE ET DE DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES D'UNE FILIALE

Le tableau ci-dessous présente le montant net du produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette et de dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Facilités de crédit	(32)	87
Programme de papier commercial libellé en dollars américains	(1)	13
Billets de premier rang et billets subordonnés	72	-
Obligations locatives	7	7
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	68	-
Produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette et de dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale, montant net	114	107

ÉVALUATION DES DÉRIVÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Nous comptabilisons nos dérivés selon leur évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit et calculée conformément aux IFRS.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Au 31 décembre 2025			
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de notionnel change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	8 559	1,2373	10 590	787
En passifs	7 763	1,3449	10 440	(645)
Swap de taux d'intérêt de MLSE			300	(7)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres représentant un actif				135
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	1 122	1,3275	1 489	20
En passifs	1 261	1,3816	1 742	(28)
Dérivés liés aux dépenses non comptabilisés comme des couvertures				
En passifs	886	1,3386	1 186	(17)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un passif				(25)
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	-	-	173	37
En passifs	-	-	84	(9)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres représentant un actif				28
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	750	1,3827	1 037	1
En passifs	4 100	1,3846	5 677	(36)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale représentant un passif				(35)
Accord d'achat d'énergie virtuel non comptabilisé comme une couverture				
En passifs	-	-	-	(6)
Position nette évaluée à la valeur de marché de l'accord d'achat d'énergie virtuel représentant un passif				(6)
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				97

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Au 31 décembre 2024			
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de notionnel change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	11 116	1,2510	13 906	1 194
En passifs	6 550	1,3127	8 598	(842)
Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	666	1,4282	951	7
En passifs	696	1,4421	1 004	(2)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				357
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	1 590	1,3362	2 125	132
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un actif				132
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures				
En passifs	-	-	320	(54)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres représentant un passif				(54)
Accord d'achat d'énergie virtuel non comptabilisé comme une couverture				
En passifs	-	-	-	(10)
Position nette évaluée à la valeur de marché de l'accord d'achat d'énergie virtuel représentant un passif				(10)
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				425

DONNÉES SUR LES DIVIDENDES ET LES ACTIONS

DIVIDENDES

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés et payés sur les actions de catégorie A de RCI et les actions de catégorie B sans droit de vote de RCI, qui étaient en circulation :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action (en \$)	Dividendes payés (en millions de dollars)			Nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote émises (en milliers) ¹
				En trésorerie	En actions de catégorie B sans droit de vote	Total	
29 janvier 2025	10 mars 2025	2 avril 2025	0,50	188	81	269	2 181
22 avril 2025	9 juin 2025	3 juillet 2025	0,50	270	-	270	-
22 juillet 2025	8 septembre 2025	3 octobre 2025	0,50	270	-	270	-
22 octobre 2025	8 décembre 2025	2 janvier 2026	0,50	270	-	270	-
31 janvier 2024	11 mars 2024	3 avril 2024	0,50	183	83	266	1 552
23 avril 2024	10 juin 2024	5 juillet 2024	0,50	185	81	266	1 651
23 juillet 2024	9 septembre 2024	3 octobre 2024	0,50	181	86	267	1 633
23 octobre 2024	9 décembre 2024	3 janvier 2025	0,50	185	84	269	1 943

¹ Les actions de catégorie B sans droit de vote ont été émises en règlement partiel de notre dividende trimestriel payable à la date de versement aux termes de notre régime de réinvestissement des dividendes.

Le 28 janvier 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,50 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, qui sera payé le 2 avril 2026 aux actionnaires inscrits le 10 mars 2026.

Nous nous attendons à ce que les dates de clôture des registres et les dates de versement restantes à l'égard de la déclaration de dividendes pour 2026, sous réserve de la déclaration au gré du conseil, se présentent comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement
21 avril 2026	9 juin 2026	6 juillet 2026
22 juillet 2026	8 septembre 2026	2 octobre 2026
22 octobre 2026	8 décembre 2026	5 janvier 2027

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Actions ordinaires en circulation ¹		
De catégorie A avec droit de vote	111 152 011	111 152 011
De catégorie B sans droit de vote	429 073 267	424 949 191
Total des actions ordinaires	540 225 278	536 101 202
Options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote		
Options en circulation	11 766 094	9 707 847
Options en circulation exerçables	7 322 180	6 135 190

¹ Les porteurs des actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'être convoqués à toute assemblée des actionnaires et d'y assister; toutefois, sauf dans la mesure prévue par la législation ou les règlements de marchés boursiers, ils n'ont pas de droit de vote lors d'une telle assemblée. Si une offre est déposée en vue d'acheter

les actions de catégorie A en circulation, aucune exigence en vertu de la législation applicable ou de nos actes constitutifs ne stipule qu'une offre doit être faite à l'égard des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation et il n'y a aucune clause de protection à l'intention des actionnaires aux termes de nos actes constitutifs. Si une offre est déposée en vue d'acheter des actions des deux catégories d'actions, les modalités de l'offre peuvent être différentes pour les actions de catégorie A de celles pour les actions de catégorie B sans droit de vote.

Au 28 février 2026, 111 148 720 actions de catégorie A et 429 076 558 actions de catégorie B sans droit de vote étaient en circulation, tandis que 11 647 012 options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote étaient en cours.

Nous utilisons le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour calculer le résultat par action et le résultat par action ajusté.

(nombre d'actions en millions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	540	534
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - après dilution	541	535

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Dans le cadre des émissions de billets subordonnés de 2021 et de 2022, le conseil a approuvé l'émission de nouvelles actions privilégiées de série I et de série II, respectivement. Il a autorisé qu'un maximum de 3,3 millions d'actions privilégiées de série I et qu'un maximum de 1,4 million d'actions privilégiées de série II soient émises. Les actions des deux séries ne sont assorties d'aucun droit de vote, ont une valeur nominale de 1 000 \$ l'action et seront émises automatiquement aux porteurs des billets subordonnés respectifs s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-après présente les principales obligations aux termes d'accords contractuels fermes de la Société au 31 décembre 2025. Il y a lieu de se reporter aux notes 3, 4, 19 et 32 afférentes aux états financiers consolidés audités de 2025 pour obtenir de plus amples renseignements.

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Emprunts à court terme	4 000	-	-	-	4 000
Créditeurs et charges à payer	4 831	-	-	-	4 831
Passif au titre de l'option de vente de MLSE	3 316	-	-	-	3 316
Dette à long terme ^{1,2}	3 186	6 529	6 795	21 422	37 932
Paielements d'intérêts nets	1 861	3 174	2 674	11 912	19 621
Obligations locatives	692	895	543	1 944	4 074
Instruments dérivés liés à la dette ³	(20)	(189)	34	(1 197)	(1 372)
Instruments dérivés liés aux dépenses ³	(19)	(31)	(3)	(16)	(69)
Instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	(52)	(103)	(103)	(72)	(330)
Contrats avec des joueurs ⁴	566	811	359	215	1 951
Obligations liées à des achats ⁵	910	940	481	995	3 326
Immobilisations corporelles	510	716	338	175	1 739
Droits de diffusion ⁶	1 157	2 118	2 174	8 159	13 608
Autres passifs financiers à long terme	-	132	70	241	443
Total	20 938	14 992	13 362	43 778	93 070

¹ Obligations au titre du principal de la dette à long terme (y compris la partie courante) exigible à l'échéance.

² Tient compte du remboursement de nos billets subordonnés à la valeur nominale à leurs dates de rachat respectives.

³ (Encaissements) décaissements nets à l'échéance. Les montants exprimés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

⁴ Contrats salariaux des joueurs des Blue Jays de Toronto, des Maple Leafs de Toronto, des Raptors de Toronto, du Toronto FC que nous avons conclus et que nous sommes tenus d'honorer.

⁵ Obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils sans fil par lesquels nous nous sommes engagés.

⁶ Ententes d'achat de droits de diffusion que nous avons conclues pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

ENTENTES HORS BILAN

GARANTIES

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes prévoyant des indemnités et des garanties à l'intention des contreparties à des transactions concernant des ventes et regroupements d'entreprises, la vente de services ainsi que l'achat et la mise en valeur d'actifs. En raison de la nature de ces indemnités, la Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiements importants aux termes de ces indemnités ou garanties. Il y a lieu de se reporter à la note 31 afférente aux états financiers consolidés audités de 2025.

Gouvernance chez Rogers

Rogers a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que nos structures et pratiques de gouvernance inspirent confiance à nos actionnaires.

Le contrôle des voix de RCI est détenu par la Fiducie de contrôle Rogers (la « Fiducie »), dont les bénéficiaires sont des membres de la famille Rogers. La Fiducie détient le contrôle des voix de RCI en faveur des générations successives de la famille Rogers, au moyen de la propriété par la Fiducie de 98 % des actions de catégorie A en circulation de RCI (98 % en 2024). Les membres de la famille Rogers représentent une partie prenante importante et détenaient environ 27 % des capitaux propres de RCI au 31 décembre 2025 (27 % en 2024) au moyen de leur propriété d'un total combiné de 147 millions d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B de RCI (147 millions d'actions en 2024). Par conséquent, la Fiducie est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises aux actionnaires, soit lors d'une assemblée des actionnaires soit au moyen d'une résolution adoptée par consentement écrit.

Le conseil compte actuellement quatorze administrateurs qui combinent un vaste éventail de compétences et d'expérience à titre de chefs de file du monde des affaires en Amérique du Nord. Tous les membres de notre conseil d'administration se sont engagés à exercer une gouvernance efficace et une surveillance accrue et à déployer des efforts en vue de créer de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration de Rogers s'emploie pleinement à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Le conseil d'administration croit que le système de gouvernance de Rogers est efficace et que des structures et des procédures appropriées sont en place.

GOVERNANCE ET MEILLEURES PRATIQUES

Nous avons adopté une panoplie de pratiques exemplaires afin d'assurer une gouvernance efficace :

- séparation des rôles de chef de la direction et de président exécutif du conseil;
- nomination d'un administrateur principal indépendant;
- adoption de politiques et de chartes officielles en matière de gouvernance;
- adoption d'un code de déontologie et ligne de dénonciation;
- établissement d'exigences quant à la propriété d'actions par les administrateurs;
- discussions du conseil et des comités se déroulant à huis clos;
- examen annuel du rendement du conseil et des comités;
- réunions du comité d'audit et de risque se déroulant avec des auditeurs internes et externes;
- création d'un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs;
- séances de formation régulières du conseil et de ses comités;
- délégation de pouvoir aux comités pour engager des conseillers indépendants;
- établissement de normes régissant les relations importantes des administrateurs.

Le conseil est actuellement composé de dix administrateurs qui sont indépendants et de quatre administrateurs qui ne le sont pas.

Nous nous conformons aux lignes directrices et normes pertinentes en matière de gouvernance auxquelles sont assujetties les sociétés ouvertes canadiennes cotées à la TSX et à titre d'émetteur privé étranger coté à la NYSE aux États-Unis.

SURVEILLANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses huit comités permanents afin d'assurer une surveillance et une reddition de compte adéquates. Les responsabilités des huit comités sont décrites ci-après :

- Comité d'audit et de risque – Le comité d'audit et de risque examine nos méthodes et pratiques comptables, l'intégrité de nos processus de présentation de l'information financière, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre aux actionnaires et au public. Par ailleurs, ce comité vient épauler le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue nos systèmes de contrôles comptables et financiers ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des auditeurs internes et externes. Il examine également les politiques de gestion des risques et les processus employés dans la gestion des principaux risques, y compris en ce qui a trait à la cybersécurité.
- Comité de gouvernance – Le comité de gouvernance aide le conseil afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriés pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité élabore des politiques et pratiques de gouvernance et les recommande au conseil aux fins d'approbation et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.
- Comité des candidatures – Le comité des candidatures trouve des candidats potentiels au poste d'administrateur pour le conseil. Les membres du conseil d'administration peuvent être élus par les actionnaires lors d'une assemblée, nommés par le conseil d'administration ou encore nommés au moyen d'une résolution adoptée par consentement écrit. Le comité recommande également des candidatures pour chaque comité du conseil, y compris pour le poste de président de chaque comité.
- Comité des ressources humaines – Le comité aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Il est également responsable de la formulation de recommandations quant à la rémunération des hauts dirigeants et de la surveillance du plan de relève de ces derniers.
- Comité de durabilité et d'impact social – Le comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance des politiques, des stratégies et des programmes pertinents en matière de durabilité environnementale, de responsabilité sociale et de gouvernance, ainsi que des mesures que nous pouvons prendre pour devenir une entreprise socialement responsable. Notre chef de la direction est responsable des questions de durabilité et d'impact social du point de vue de la gestion. Il est appuyé par le chef de la direction des Affaires de l'entreprise et un groupe opérationnel

chargé des questions liées à la durabilité et à l'impact social, composé de membres de la direction de la Société et dont le but est de favoriser la responsabilisation à l'égard de l'avancement de nos efforts.

- Comité de direction – Le comité de direction approuve les modalités définitives d'opérations préalablement approuvées par le conseil et surveille la mise en application des mesures adoptées par le conseil en matière de politiques.
- Comité des finances – Le comité des finances examine les questions relatives à nos stratégies d'investissement et à la structure générale de nos capitaux propres et d'emprunt, et il en fait rapport au conseil d'administration.
- Comité de retraite – Le comité de retraite supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine

les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

Il y a lieu de se reporter à la section Relations avec les investisseurs de notre site Web pour obtenir de plus amples renseignements sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise, y compris :

- un énoncé complet relatif à nos pratiques de gouvernance;
- notre code de déontologie;
- le mandat de chacun des comités permanents du conseil;
- les biographies des membres de la direction;
- un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur étranger qui est coté à la NYSE.

Le conseil d'administration et ses comités permanents

● Président(e) ○ Membre

Audit et risque	Gouvernance	Direction	Finances	Ressources humaines	Candidatures	Retraite	Durabilité et impact social
Edward S. Rogers ¹		●	●		●		
Michael J. Cooper						○	
Trevor English	○					○	○
Ivan Fecan	○	○		●			
Robert J. Gemmell ²	●	●	○	○	○		
Jan L. Innes				○	○	●	●
Diane A. Kazarian	○			○			
Dr Mohamed Lachemi		○				○	
David A. Robinson		○		○	○		
Lisa A. Rogers							○
Bradley S. Shaw			○				
Chef Wayne Sparrow							○
Tony Staffieri							
John H. Tory		○	○				

¹ Président exécutif du conseil

² Administrateur principal

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS AUX GOUVERNEMENTS

Nous gérons de façon proactive notre situation fiscale afin de prendre des décisions d'affaires éclairées et d'optimiser nos flux de trésorerie disponibles après impôt dans le but de les réinvestir dans nos activités et d'offrir un rendement à nos actionnaires. Nous disposons de politiques et de procédures exhaustives visant à faire en sorte que nous nous conformions à l'ensemble des lois fiscales et des exigences en matière de communication de l'information, notamment en ce qui concerne les déclarations de revenus et de taxes de vente et les paiements connexes en temps opportun. Dans le cadre de ce processus, nous nous efforçons de demeurer transparents et coopératifs dans nos relations avec les autorités fiscales afin de réduire au minimum les travaux d'audit nécessaires et d'atténuer les positions fiscales incertaines. Nous dialoguons aussi avec les décideurs des gouvernements sur les questions fiscales qui influent sur Rogers et ses actionnaires, ses employés, ses clients et ses autres parties prenantes.

PAIEMENTS AU TITRE DE L'IMPÔT

Notre charge d'impôt sur le résultat totale, qui s'est chiffrée à 720 millions de dollars en 2025, est légèrement moins élevée que la charge inscrite à l'égard de notre bénéfice comptable au taux prévu par la loi de 26,2 %, ce qui s'explique par un profit non imposable sur la réévaluation de la participation dans MLSE. Les paiements d'impôt en trésorerie se sont établis à 700 millions de dollars en 2025. Si ce montant est inférieur à notre charge d'impôt sur le résultat, c'est principalement en raison du calendrier des versements d'acomptes provisionnels et des importantes dépenses en immobilisations que nous continuons de faire dans nos réseaux sans fil et par câble à l'échelle du Canada. À l'instar d'autres systèmes fiscaux dans le monde, les lois fiscales canadiennes permettent que de tels investissements dans des actifs qui améliorent la productivité soient déduits plus rapidement aux fins fiscales qu'ils ne sont amortis aux fins des états financiers.

AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS À DES GOUVERNEMENTS

Nous représentons un apport pour les Canadiens étant donné que nous payons non seulement de l'impôt sur les bénéfices que nous dégageons, mais nous payons également des impôts et taxes et des droits aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux administrations municipales, ou imposés par ceux-ci, notamment :

- diverses taxes sur les salaires (cotisations sociales) que nous versons à l'intention de nos employés, qui sont environ 25 000;
- les taxes foncières et la taxe d'affaires;
- les taxes de vente et les droits de douane non recouvrables;
- les droits liés aux licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et d'autres droits d'ordre réglementaire.

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessous, ces paiements ont coûté au total 1 753 millions de dollars à Rogers en 2025.

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Impôt sur le résultat payé	700	545
Ajouter :		
Taxes de vente non recouvrables payées	12	11
Cotisations sociales payées	165	179
Droits d'ordre réglementaire et droits liés à l'utilisation de spectre payés ¹	808	786
Taxes foncières et taxe d'affaires payées	68	71
Impôts et taxes payés et autres paiements destinés à des gouvernements ²	1 753	1 592

¹ Comprend un montant de 442 millions de dollars (442 millions de dollars en 2024) relatif aux montants de 3,3 milliards de dollars, de 24 millions de dollars, de 1,7 milliard de dollars, de 3,3 milliards de dollars et de 475 millions de dollars que nous avons payés relativement à l'acquisition des licences d'utilisation de spectre de 2014, de 2015, de 2019, de 2021 et de 2024, respectivement.

² Les impôts et taxes payés et autres paiements destinés à des gouvernements sont une mesure non conforme aux PCGR. Il ne s'agit pas d'une mesure financière ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elle ne puisse pas être comparée à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures.

Nous avons aussi perçu, au nom du gouvernement, des taxes de vente de 2 850 millions de dollars sur nos produits et services et des cotisations sociales d'environ 1 069 millions de dollars.

Gestion des risques

Nous nous attachons à renforcer sans relâche nos capacités de gestion des risques afin de protéger et d'améliorer la valeur actionnariale. La gestion du risque ne vise pas l'élimination du risque, mais plutôt l'optimisation du rapport risque-rendement de manière à maximiser la valeur pour l'organisation. Ainsi, nous prendrons volontairement certains risques pour dégager des bénéfices et encourageons les innovations qui font progresser l'entreprise en tant que chef de file du marché centré sur la clientèle. Pour conserver notre réputation et la confiance que les consommateurs nous portent, nous veillerons toujours à ce que les répercussions (sur le plan financier, opérationnel et stratégique et sur le plan de la réglementation, de la confidentialité et de la cybersécurité) de nos prises de risque soient connues et cadrent avec nos objectifs stratégiques aussi bien qu'avec les valeurs de l'entreprise.

GOVERNANCE DU RISQUE

La responsabilité de la gouvernance du risque incombe dans son ensemble au conseil d'administration, qui supervise les travaux de la direction visant l'identification des principaux risques auxquels sont assujetties nos activités et la mise en place de processus d'appréciation du risque adéquat aux fins d'atténuation. Le conseil d'administration délègue certaines tâches de surveillance et de gestion au comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque analyse les politiques sur le risque avec la direction et le conseil d'administration, et épaula le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les exigences réglementaires.

Le comité d'audit et de risque examine aussi :

- le caractère adéquat des contrôles internes adoptés par la Société pour protéger les actifs contre la perte et l'utilisation non autorisée, pour prévenir, décourager et détecter la fraude et pour vérifier l'exactitude des registres financiers;
- les processus d'identification, d'appréciation et de gestion des risques;
- notre exposition aux principaux risques et tendances et la mise en œuvre par la direction des politiques et mesures de surveillance et de contrôle de cette exposition aux risques, y compris la cybersécurité, la confidentialité, la technologie, et la protection de l'environnement;
- la mise en place de nos principaux nouveaux systèmes et les changements à apporter aux principaux systèmes existants;
- nos plans de poursuite des activités et de reprise après sinistre;
- toute procédure d'audit spéciale appliquée lorsque des faiblesses ou des défaillances importantes sont décelées;
- d'autres questions liées à la gestion des risques de temps à autre au gré du comité d'audit et de risque ou du conseil d'administration.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Notre programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») utilise un modèle en trois points de contrôle pour détecter, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques. Nos unités d'affaires et services, sous la tutelle de l'équipe de haute direction, constituent le premier point de contrôle de ce modèle et sont responsables de la gestion ou de l'acceptation des risques. Ensemble, ils détectent

et évaluent les principaux risques, définissent les contrôles et plans d'action qui permettront de réduire ces risques et facilitent l'atteinte de nos objectifs d'entreprise.

La GRE constitue le deuxième point de contrôle. Elle aide la direction à repérer les principaux risques et les nouveaux risques découlant de la poursuite de nos objectifs pour l'entreprise et les unités d'affaires dans les limites de notre tolérance au risque. Au niveau des unités d'affaires et des services, la GRE travaille de concert avec la direction pour assurer la gouvernance et formuler des conseils en ce qui a trait à la gestion des principaux risques et des contrôles liés de manière à atténuer ces risques. La gestion de la continuité des activités s'inscrit dans la GRE et permet d'atténuer les principaux risques. Plus précisément, la gestion de la continuité des activités permet de faire un suivi de la gestion d'incidents et de planifier le maintien du service à la clientèle, de l'exploitation de notre réseau et de nos activités en cas de menaces ou de catastrophes naturelles, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions de réseau, les dérèglements de la chaîne d'approvisionnement, les catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies et l'instabilité politique. Notre programme de GRE comprend également des assurances nous permettant de transférer certains risques. Enfin, la GRE collabore avec la fonction d'audit interne pour surveiller l'efficacité et le caractère approprié des contrôles afin de réduire les risques à un niveau acceptable.

Chaque année, la GRE procède à une évaluation des risques d'entreprise. Cette évaluation comporte notamment l'examen de rapports sur les risques et de rapports d'audit, l'examen d'études du secteur, ainsi qu'une enquête annuelle sur les risques menée auprès de tous les membres de la haute direction. Suivant les résultats de cette enquête, la GRE, secondée dans cette tâche par la haute direction, repère les principaux risques susceptibles de nous empêcher d'atteindre nos objectifs. La GRE présente les résultats de l'évaluation annuelle des risques d'entreprise ainsi que des mises à jour trimestrielles à l'équipe de haute direction, au comité d'audit et de risque et au conseil.

La GRE supervise également l'exécution par la direction d'une évaluation du risque de fraude dans les états financiers qui vise à vérifier que nos états financiers et nos informations financières ne comportent pas d'éléments frauduleux ou inexacts et à déterminer si les contrôles sont adéquatement conçus et fonctionnent efficacement pour atténuer le risque de fraude dans les états financiers.

L'audit interne constitue le troisième point de contrôle du modèle. L'équipe d'audit interne est une fonction de certification indépendante et objective qui évalue la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et des processus de gestion des risques qui sous-tendent l'atténuation des risques qui pourraient altérer notre capacité à atteindre nos objectifs.

Il incombe à l'équipe de haute direction et au comité d'audit et de risque d'approuver notre politique portant sur les risques d'entreprise. Notre méthodologie et nos politiques de GRE reposent sur l'expertise de notre direction et de notre personnel pour détecter les risques et les occasions ainsi que pour appliquer des stratégies d'atténuation au besoin.

RISQUES ET INCERTITUDES INFLUANT SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La présente rubrique décrit les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers et nos activités. Toute information concernant les risques devrait être lue de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs ».

CYBERSÉCURITÉ

Notre secteur est vulnérable aux cyberattaques, dont la fréquence aussi bien que la complexité ne cessent de croître. Les cyberattaques sont perpétrées par toute sorte de groupes ou de personnes, y compris des cybercriminels et des auteurs de menaces parrainés par des États. Certains de ces malfaiteurs résident dans des territoires où les mesures légales visant à stopper ces attaques sont inefficaces ou inexistantes. Par ailleurs, l'arrivée de la 5G, l'infonuagique, la numérisation accrue et l'utilisation de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle générative (IA générative) ont donné lieu à une augmentation des risques liés à la cybersécurité et à des cyberattaques plus complexes. Rogers et ses fournisseurs tiers utilisent des systèmes et une infrastructure de réseaux exposés aux cyberattaques comme le vol d'actifs, l'accès non autorisé à des renseignements exclusifs ou sensibles, la destruction ou l'altération des données, les attaques par rançongiciel ou encore la perturbation des activités. Une cyberattaque importante visant l'infrastructure de réseaux critique et les systèmes d'information qui la sous-tendent, chez Rogers ou chez ses fournisseurs tiers, pourrait se traduire par l'interruption des services, des litiges, la perte de clients, des coûts considérables et des atteintes à notre réputation.

Nous travaillons couramment avec des fournisseurs tiers, y compris des fournisseurs de services d'infonuagique, dont les produits et services sont utilisés dans le cadre de nos activités d'exploitation. Ces fournisseurs tiers ont été victimes de cyberattaques dans le passé et, compte tenu des tendances du secteur, nous nous attendons à ce qu'ils subissent d'autres cyberattaques visant à obtenir un accès non autorisé à nos informations sensibles ou à perturber nos activités.

Nous continuons de subir des attaques de piratage psychologique visant des membres de notre équipe, notre clientèle et nos fournisseurs tiers. Ces attaques, souvent perpétrées par des groupes de cybercriminels organisés, visent à persuader les personnes ciblées de divulguer des renseignements sensibles, de répandre des logiciels malveillants, de partager leurs données d'accès ou de commettre d'autres actes frauduleux, pour ensuite voler des données ou faire des changements non autorisés dans les comptes de clients.

Sachant qu'il importe que notre entreprise reste sûre, vigilante et résiliente, nous avons mis sur pied un programme de sécurité de l'information et de cybersécurité, qui comprend des pratiques de cybergouvernance établies. Notre succès continu dépend de la protection des données sensibles et des principaux systèmes de prestation de services, y compris les renseignements personnels que nous détenons sur notre clientèle et notre personnel. Nous nous appuyons sur nos formations de sensibilisation à la sécurité, sur nos politiques et procédures ainsi que sur nos systèmes de technologie de l'information pour protéger cette information.

Notre succès dépend aussi de notre capacité à continuer de surveiller les risques par la mise en œuvre de programmes de gestion des risques, par le recours à des renseignements sur les menaces externes et à d'importants partenariats, par la surveillance interne, par l'examen des pratiques sectorielles et par la mise en application de contrôles appropriés afin de préserver la cyberrésilience. Nous avons élaboré des plans d'intervention en cas d'incident et procédons régulièrement à des exercices de cybersécurité afin de mieux nous préparer aux violations de la cybersécurité, aux intrusions et aux attaques dirigées contre nos systèmes.

Les facteurs externes qui menacent le réseau et notre entreprise évoluent sans cesse, et rien ne garantit que nous serons en mesure de protéger le réseau contre toutes les menaces qui pourraient se présenter. De telles attaques pourraient nuire à notre service à la clientèle, à nos principaux systèmes de prestation de services ou à d'autres activités d'exploitation, ou à nos résultats financiers. Nous continuons d'investir dans notre programme de cybersécurité et d'évaluer régulièrement notre degré de résilience.

TECHNOLOGIE

Nouvelles technologies

Nos plans concernant les réseaux présument que la nouvelle technologie sera disponible pour nos réseaux sans fil et filaires, y compris la technologie 5G dans le secteur des services sans fil ainsi que les mises à niveau futures du DOCSIS et les nouveautés dans le secteur des services filaires. Nous collaborons avec les organismes de normalisation du secteur et avec nos fournisseurs pour favoriser la mise à notre disposition de la nouvelle technologie en temps opportun, mais rien ne garantit que nous y aurons accès au moment voulu. Des retards en ce qui concerne la disponibilité des nouvelles technologies pourraient nuire à nos plans de mise en marché visant à offrir de nouveaux produits et services à nos clients.

À mesure que de nouvelles technologies arrivent sur le marché, une part importante de la croissance de nos produits futurs pourrait émaner de nos services nouveaux et améliorés, et nous devons continuer d'injecter d'importants capitaux pour développer nos réseaux et implémenter sans retard ces nouvelles technologies pour répondre aux exigences des clients et des entreprises. Il se pourrait, toutefois, que la demande ne soit pas assez forte ou que la Société ne réussisse pas à prévoir ou à satisfaire la demande de certains produits et services ou qu'elle ne soit pas en mesure d'offrir ou de commercialiser ces nouveaux produits et services auprès des abonnés. Si nous ne pouvons inciter de façon rentable nos abonnés à adopter de nouveaux produits et services ou ne pouvons suivre l'évolution des préférences des consommateurs, nous pourrions enregistrer un ralentissement de la croissance des produits et des taux d'attrition accrus. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Plusieurs technologies ont entraîné des changements fondamentaux dans la prestation des services de la Société, notamment :

- les services à large bande;
- les services de transmission de la voix et des données et de la vidéo IP;
- l'utilisation accrue des technologies de fibre optique à l'intention des entreprises et des résidences;

- l'accès sans fil à large bande ainsi que les services sans fil utilisant un spectre de fréquences radio auquel la Société pourrait ne pas avoir accès ou n'avoir qu'un accès limité;
- les applications et les services d'infonuagique, qui ne dépendent pas d'un fournisseur ni d'un raccordement physique.

Ces technologies pourraient également nécessiter des structures de coûts considérablement différentes pour leurs utilisateurs et pourraient donc influencer sur la viabilité à long terme de certaines de nos technologies actuelles. Certaines de ces technologies ont permis aux concurrents de pénétrer nos marchés avec des produits ou services similaires, mais à coût moindre. Ces concurrents pourraient être de plus grande envergure que la Société et disposer d'un meilleur accès aux ressources financières. D'autres concurrents armés de progrès technologiques, comme les services d'accès Internet haute vitesse offerts par des exploitants de satellites en orbite basse, tels que Starlink, ont pénétré le marché canadien et pourraient avoir de la sorte une incidence défavorable significative sur nos résultats opérationnels.

Dépendance à l'égard de la technologie

Les technologies, processus et systèmes de la Société sont complexes sur le plan opérationnel et de plus en plus interconnectés. De plus, l'exploitation quotidienne de nos activités dépend de systèmes de TI et certains éléments critiques de notre infrastructure de réseaux et de nos systèmes de TI sont concentrés dans diverses installations. Notre incapacité d'exploiter ou d'améliorer nos systèmes en fonction de la croissance du nombre d'abonnés et de manière à soutenir les nouveaux produits et services ou la survenance de perturbations ou de pannes de nos systèmes pourraient influencer défavorablement sur notre capacité d'acquérir de nouveaux abonnés, de servir nos clients, de gérer les taux d'attrition, de produire des factures exactes au moment opportun, d'accroître les produits et de gérer les charges opérationnelles. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Incidence des pannes sur le service à la clientèle

Les clients ont des attentes élevées à l'égard de la fiabilité et de la constance de nos réseaux. L'incapacité à maintenir des niveaux élevés de service et à gérer efficacement le trafic sur le réseau pourrait avoir des répercussions sur l'expérience client et éventuellement se traduire par un accroissement du taux d'attrition. En raison de la demande accrue et du trafic sur nos réseaux, des pressions pourraient s'exercer sur la capacité et créer de la congestion. Les défaillances de nos réseaux, de leurs principales composantes ou des principales composantes informatiques pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une interruption des services aux clients pendant certaines périodes et avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nous travaillons à protéger nos réseaux et nos services des désastres naturels et des grands phénomènes météorologiques tels les tempêtes de verglas, les tempêtes de vent, les feux de forêt, les inondations, les tremblements de terre ou les glissements de terrain lorsque c'est nécessaire et faisable. Rien ne garantit qu'un événement futur n'occasionnera pas des interruptions des services et que de telles interruptions n'influenceront pas sur nos résultats. Des perturbations ou des pannes de service, si elles ne sont pas

rapidement réglées, pourraient aussi avoir une incidence sur nos activités, et éventuellement causer un risque de retard ou d'erreur dans la facturation. Si nous n'arrivons pas à mettre en place les stratégies et les protocoles de réponse appropriés pour régler les pannes de service causées par de tels événements, ces derniers pourraient avoir des répercussions sur nos produits opérationnels et l'expérience de notre clientèle. La reprise après de tels sinistres pourrait exiger des ressources et des coûts de correction considérables, qui sont difficiles à estimer. Par ailleurs, le CRTC examine actuellement les pratiques en ce qui a trait à la production de rapports sur les interruptions de services majeures et envisage des remboursements obligatoires pour de telles interruptions (se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur – Production de rapports au CRTC lors d'interruptions de services » pour obtenir de plus amples renseignements), ce qui pourrait donner lieu à des exigences plus coûteuses.

Satellite

Nous utilisons actuellement deux satellites (Anik F3 et Anik G1) appartenant à Télésat pour fournir des services de télévision par satellite aux clients. Anik F2, que nous avons déjà utilisé, a été mis hors service pour les clients de nos services par satellite de radiodiffusion directe le 29 février 2024 après que Télésat ait dévoilé publiquement l'existence d'anomalies touchant deux des quatre propulseurs utilisés pour le maintien en position du satellite et les interruptions de services en découlant. Toute anomalie future ou toute panne de l'un ou l'autre des satellites toujours utilisés pourraient nuire à notre service à la clientèle et aux relations avec nos clients et avoir une incidence défavorable significative sur notre réputation, nos résultats d'exploitation ou nos résultats financiers.

Nous n'avons pas d'assurance qui couvre les transpondeurs sur les satellites Anik F3 et Anik G1, dont une assurance en cas d'interruption des activités, qui couvrirait la perte d'utilisation d'un ou de plusieurs transpondeurs sur les satellites.

La connectivité Internet fournie en régions rurales par de nouveaux arrivants sur le marché tirant parti de la technologie de satellite en orbite basse, ou l'expansion de l'infrastructure à large bande ou sans fil par des fournisseurs bien établis, pourrait aussi entraîner une baisse du nombre d'abonnements parmi les clients des services par satellite.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le potentiel transformateur de l'intelligence artificielle (IA) s'accompagne d'un risque important. L'extrait généré par l'IA peut être inexact ou biaisé et pourrait, s'il est intégré dans des processus critiques, donner lieu à de mauvaises décisions, à des résultats imprévus ou à l'appui sur de l'information inexacte. Le téléversement ou toute autre forme d'exposition de l'information de Rogers à des outils d'IA accessibles au public ou appartenant à des tiers (y compris en formulant des requêtes, en téléversant des fichiers ou en utilisant des connecteurs) pourrait se traduire par une perte de confidentialité et de contrôle, l'intégration éventuelle à des modèles d'apprentissage ou de données de télémétrie et la divulgation involontaire d'information sensible. L'utilisation de services d'IA fournis par des tiers ou de fonctionnalités d'IA intégrées pourrait aussi donner lieu à des risques opérationnels, financiers et de conformité si ces services changeaient, n'étaient plus disponibles ou généraient des extraits inexacts, ou encore s'ils violaient les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits

d'autres personnes, ou si la réglementation en matière d'IA ou son application évoluait pour créer des obligations de conformité imprévues. Les systèmes d'IA peuvent être un vecteur d'infiltration de requête, de vol de données informatiques, de positionnement de modèle, d'hypertrucage/de piratage psychologique et de menaces connexes qui pourraient nuire aux systèmes ou à la clientèle. Chacun de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation ou l'expérience client (se reporter à la rubrique « Expérience client » plus loin).

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

Modifications de la réglementation ou du cadre réglementaire qui régit nos activités

La quasi-totalité des activités canadiennes de la Société est soumise à la réglementation ou aux politiques établies aux termes de diverses lois, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiocommunication* et la *Loi sur le droit d'auteur*. La réglementation en matière de radiodiffusion et de télécommunications est généralement administrée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») sous la supervision du ministère du Patrimoine canadien et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada). L'attribution et l'utilisation du spectre sans fil au Canada sont régies par les licences de spectre délivrées par ISDE Canada, qui fixe également les modalités relatives aux autorisations radio, aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*.

Des modifications aux cadres législatifs et réglementaires régissant nos activités à large bande, sans fil et de radiodiffusion pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels. La réglementation concerne notamment l'octroi de licences et les frais connexes, la concurrence, les services de programmation de télévision que la Société doit distribuer, les conventions d'interconnexion filaire et sans fil, les tarifs exigés pour l'accès aux réseaux par des tiers, la revente des réseaux et l'itinérance sur les réseaux, l'exploitation et la propriété des systèmes de communications ainsi que la capacité d'acquérir des participations dans d'autres systèmes de communications. Par ailleurs, le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions comme l'atteinte au droit d'auteur, la protection de la vie privée, la cybercriminalité et l'accès autorisé. De tels changements pourraient augmenter nos charges opérationnelles, restreindre ou compromettre notre offre de services, nécessiter des réductions des capitaux affectés et des investissements dans le réseau, réduire notre capacité d'effectuer des investissements dans le réseau ou limiter le rendement de nos investissements dans le réseau passés ou futurs. À l'heure actuelle, les travaux en cours susceptibles selon nous d'avoir la plus grande incidence sur nos activités portent sur diverses questions liées au cadre réglementaire régissant l'accès de gros aux services filaires et sans fil (se reporter aux rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Risques liés aux litiges »).

Nos licences de radiodiffusion et de spectre sont octroyées pour une durée déterminée et sous réserve de modalités imposées par

le CRTC et ISDE Canada, respectivement. Les organismes de réglementation peuvent modifier ces modalités, y compris les frais connexes, en tout temps. Rien ne garantit qu'une licence sera renouvelée à l'échéance. Le défaut de se conformer aux modalités d'une licence pourrait entraîner la déchéance de celle-ci et des sanctions pécuniaires. Chacun de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et nos résultats financiers.

Les licences sont assorties de modalités stipulant que la Société doit se conformer aux restrictions sur la propriété canadienne en vertu des lois applicables. La Société respecte actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. Si ces exigences n'étaient pas respectées, la Société pourrait se voir imposer diverses pénalités, notamment, la perte d'une licence.

Spectre

Le spectre radio est l'un des actifs fondamentaux essentiels aux activités de notre secteur Sans-fil. Notre capacité à continuer d'offrir les services actuels et à les améliorer ainsi qu'à offrir des services concurrentiels dépend de notre accès continu à une bande de spectre suffisante, notamment par le renouvellement des licences d'utilisation de spectre existantes et l'acquisition de nouvelles licences d'utilisation de spectre à un coût raisonnable. Si nous ne pouvons acquérir les licences d'utilisation de spectre nécessaires, que ce soit à cause des règles relatives aux enchères de spectre, des modalités des licences ou d'autres facteurs, cela pourrait nuire à la qualité de notre service, à la performance de notre réseau et à notre capacité d'offrir des débits de données concurrentiels. Notre capacité à attirer et à fidéliser la clientèle ainsi que nos activités opérationnelles et nos résultats financiers pourraient subir une incidence défavorable. Par ailleurs, toute nouvelle modification de la *Loi sur la radiocommunication* pourrait avoir une incidence sur nos pratiques commerciales ou les processus régissant notre acquisition de nouvelles licences de spectre aux fins de la construction de nos réseaux sans fil.

Radiofréquences émises

De temps à autre, des médias et d'autres parties ont fait mention de liens allégués entre les radiofréquences émises par les appareils sans fil (y compris la nouvelle technologie 5G) et divers problèmes de santé, y compris le cancer, ainsi que des interférences influant sur divers dispositifs médicaux, notamment les appareils de correction auditive et les stimulateurs cardiaques. Même s'il n'y a pas d'études ni de rapports concluants indiquant que les radiofréquences sont la cause directe de ces problèmes de santé, cela pourrait décourager l'utilisation des appareils sans fil ou exposer Sans-fil à des litiges éventuels. De futures mesures réglementaires pourraient entraîner l'imposition de normes plus restrictives sur les émissions de radiofréquences provenant d'appareils à faible puissance comme les appareils sans fil. Nous ne pouvons prédire la nature ni l'étendue de telles restrictions.

Accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux

Pour préparer et appuyer le lancement de la 5G, et pour poursuivre la mise à niveau de notre réseau filaire, nous devons avoir accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux afin d'installer notre matériel sur les poteaux

municipaux et sur les territoires autochtones. En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC a compétence sur les structures de soutien appartenant à des entreprises de télécommunications et les droits de passage municipaux. La compétence du CRTC ne s'étend toutefois pas aux structures de soutien des services publics d'électricité, qui sont régies par les autorités provinciales de services publics.

EXPÉRIENCE CLIENT

La fidélité de nos clients et la probabilité qu'ils recommandent Rogers sont des facteurs qui dépendent de notre capacité à offrir une expérience de service qui réponde aux attentes de nos clients ou les surpasse, tant pour ce qui est du niveau de service que du rapport qualité-prix. Nous avons des dizaines de millions d'interactions avec nos clients chaque année, qu'il s'agisse de nouveaux clients potentiels qui font des achats en magasin ou en ligne ou de clients qui appellent pour obtenir du soutien technique, sans compter tous les autres. Nous savons que chaque fois qu'un client utilise un de nos services – pour faire un appel ou naviguer sur Internet sur un appareil sans fil, regarder son émission préférée avec nos services d'accès Internet ou de télévision ou écouter une de nos stations de radio – son expérience influe sur toutes ses interactions futures avec l'une ou l'autre des marques Rogers. Si nos services ne procurent pas aux clients l'expérience d'utilisation à laquelle ils s'attendent et si nous n'avons pas des interactions claires, simples et équitables avec nos clients, il pourrait en découler des malentendus contrariaires pour nos clients, ce qui pourrait porter atteinte à notre réputation ou à notre marque ou nous faire perdre des occasions de vente, et des clients pourraient se tourner vers des concurrents pour la totalité ou une partie de leurs services; l'un ou l'autre de deux derniers facteurs pourrait à son tour avoir une incidence défavorable significative sur notre activité, nos résultats et notre situation financière.

Notre entreprise est complexe et nous cherchons à réduire cette complexité en misant sur des initiatives de transformation et de simplification. Nous exerçons nos activités sur de multiples plateformes, systèmes de facturation et canaux de vente et offrons de multiples forfaits, marques et produits, tout en ayant un grand nombre de clients et un effectif important qui doit sans cesse composer avec l'attrition et la formation de nouvelles recrues. Cette complexité opérationnelle, et notamment l'incidence d'une éventuelle réduction de l'effectif sur nos délais de réponse auprès des clients, pourrait causer des malentendus avec notre clientèle ou entraîner des erreurs relatives à la facturation ou aux services ou d'autres erreurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction, l'acquisition et la fidélisation de la clientèle.

Nous exerçons nos activités dans de multiples secteurs partout au pays et nos produits et services influent sur les vies de millions de Canadiennes et de Canadiens chaque jour. Par conséquent, nous attirons parfois l'attention des médias pour diverses raisons, notamment des problèmes de facturation de la clientèle, l'augmentation des tarifs, les problèmes liés aux services ou d'autres plaintes de la part de la clientèle, ce qui pourrait nuire à la réputation de notre marque et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition et la fidélisation de la clientèle, laquelle pourrait se répercuter sur notre activité, nos résultats et notre situation financière.

Les solutions technologiques alimentées par l'IA nous donnent la possibilité d'offrir une expérience client et une expérience auprès

des spécialistes des centres d'appels améliorées, économiques et plus pratiques. Le recours à ces solutions comporte toutefois des risques susceptibles de nuire à l'expérience client ou à notre entreprise. Ces risques sont notamment liés à l'acceptation par la clientèle (par exemple, il se pourrait que des clients refusent d'interagir avec l'IA), à des réponses qui ne respectent pas les politiques, qui sont incomplètes ou inexactes (ce qui pourrait contrarier des clients et nuire à notre réputation), à une capacité limitée de traiter les questions nuancées ou sensibles et à des changements ou interruptions de services de fournisseurs tiers qui pourraient influencer sur la disponibilité ou la performance. L'utilisation de technologies reposant sur l'IA comporte aussi des risques, qui sont énoncés à la rubrique « Intelligence artificielle » ci-dessus.

INCERTITUDE ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE

Les activités de la Société sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et les dépenses des consommateurs. Des récessions, l'inflation, l'imposition de tarifs douaniers sur les échanges entre le Canada et ses partenaires commerciaux, des ralentissements économiques, la hausse du coût de la vie par rapport aux revenus et la volatilité sur les marchés des capitaux et les marchés financiers (dans les deux cas, que la volatilité soit réelle, évoquée tant que menace, perçue ou attendue), ainsi que d'autres incertitudes de nature économique peuvent i) réduire la confiance des consommateurs et des entreprises ainsi que les dépenses discrétionnaires des consommateurs ou ii) se traduire par une hausse des coûts que nous devons engager pour acquérir les biens et services dont nous avons besoin pour mener nos activités. N'importe lequel de ces facteurs pourrait avoir des conséquences néfastes sur la Société par suite d'une réduction de la demande à l'endroit de ses produits et services, des baisses des produits et de la rentabilité ainsi que des hausses des taux d'attrition des abonnés et des créances douteuses. Une part importante des produits tirés de la radiodiffusion et des services numériques provient de la vente de publicité et varie en fonction de la vigueur de l'économie.

INTENSITÉ DE LA CONCURRENCE

Dans notre secteur d'activité au rythme effréné, la concurrence et la dynamique du marché sont perpétuellement en évolution. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs de la Société ne fourniront pas des services supérieurs à ceux de celle-ci ou des services à des tarifs inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement à l'évolution des tendances sectorielles ou des exigences du marché, ne pénétreront pas les marchés de la Société ou ne lanceront pas des services concurrents. Le gouvernement fédéral continue de promouvoir la concurrence et l'accessibilité et est déterminé à faire en sorte que chaque Canadien dispose d'un accès Internet haute vitesse d'ici 2030. Les organismes de réglementation canadiens continuent d'étudier la possibilité d'élargir le cadre réglementaire régissant la vente en gros de l'accès filaire et sans fil. N'importe lequel de ces facteurs pourrait accroître les taux d'attrition ou réduire les parts de marché ou les produits de nos activités.

Selon divers facteurs, dont la conjoncture économique et la réaction de nos concurrents ou de nos clients actuels et éventuels, nous pourrions devoir modifier les tarifs réduits pour attirer de nouveaux clients et fidéliser nos abonnés existants. Ainsi, à mesure que la pénétration des services sans fil s'accroît auprès de la

population, les nouveaux clients pourraient générer des PMPA inférieurs à la moyenne, ce qui pourrait ralentir la croissance des produits.

Les géants mondiaux de la technologie continuent d'accroître les dépenses qu'ils consacrent au contenu destiné à de nouveaux marchés, comme les médias sportifs, ce qui intensifie la concurrence visant nos secteurs Media et Cable. Il pourrait en résulter un accroissement des taux d'attrition, car les abonnés ont maintenant accès à d'autres sources de contenu média à partir desquelles choisir.

La concurrence à l'égard des droits de diffusion de contenu de la part des diffuseurs de télévision linéaire conventionnelle et des diffuseurs de contenu en ligne s'intensifie. Les fournisseurs de services en ligne ont passé de plus en plus à du contenu exclusif qu'ils produisent et diffusent eux-mêmes et opposent une vive concurrence à l'égard de l'obtention de droits de diffusion, ce qui réduit l'accès des diffuseurs traditionnels à la programmation qu'ils recherchent. Une concurrence accrue générale pour du contenu pourrait mener à une hausse des coûts liés aux droits de diffusion. Si les diffuseurs et les distributeurs concluent des ententes à long terme pour obtenir des droits de programmation, cela pourrait avoir une incidence sur la disponibilité des droits visant la programmation souhaitée et entraîner une baisse des produits opérationnels en raison de la non-disponibilité de ces droits. Par conséquent, une baisse des produits pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels de nos activités si nous n'étions pas en mesure de recouvrer nos investissements par le truchement des produits tirés de la publicité et d'augmentations des frais d'abonnement reflétant le marché.

De plus, en vertu du Règlement sur la distribution de radiodiffusion du CRTC, les fournisseurs de services par câble ne peuvent obtenir de contrats d'exclusivité dans des immeubles où il est techniquement possible d'installer deux systèmes de transmission ou plus.

Les efforts soutenus de la concurrence à l'égard du déploiement de réseaux de fibre optique pourraient entraîner une augmentation de la portée, de la vitesse et de la stabilité des services filaires qu'ils offrent. Il pourrait en découler un accroissement des taux d'attrition des abonnés à nos services de Cable.

L'amélioration de la qualité de la diffusion continue de contenu vidéo sur Internet conjuguée à la disponibilité grandissante d'émissions télévisées et de films offerts par les fournisseurs de services par contournement nous font concurrence pour les cotes d'écoute et ont intensifié la concurrence que les câblodistributeurs canadiens doivent livrer. D'ailleurs, le nombre de désabonnements et de réductions des services continue d'augmenter, car les consommateurs annulent leurs services de câblodistribution traditionnels. Si d'autres EDR à canaux multiples canadiennes profitent de l'évolution de la technologie, la concurrence faite aux services de câblodistribution de la Société risque de s'intensifier. En outre, à mesure que se poursuit le développement de la technologie liée à l'accès Internet sans fil, cette technologie remplace, dans certains cas, l'accès Internet filaire traditionnel.

DÉPENDANCE ENVERS DES TIERS

Nous avons conclu des ententes d'impartition, et des accords de gestion de service et des ententes d'approvisionnement avec des

tiers pour fournir certaines composantes essentielles des activités de la Société pour les membres du personnel et les clients, notamment certaines composantes et certains dispositifs essentiels de l'infrastructure, certaines fonctions de gestion des installations et des immeubles, le soutien des centres d'appels, les techniciens affectés aux installations et au service et les fonctions de réseau et de TI. Des interruptions de ces services ou des interruptions des activités de ces fournisseurs, notamment des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, pourraient influencer défavorablement sur notre capacité à fournir des services à nos clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos produits opérationnels et notre rentabilité.

CONFIDENTIALITÉ

Dans le monde numérique en pleine mutation, la confidentialité et les façons dont les organisations traitent les données personnelles prennent de plus en plus d'importance pour les consommateurs. Il est plus que jamais essentiel de faire preuve d'une gouvernance appropriée à l'égard de ces données. Le passage au numérique s'étant accéléré au cours des dernières années, les sociétés ont continué de réunir de plus en plus de données sur les clients et les employés. La nature même des produits et services que nous offrons à nos clients implique que ces derniers nous confient une quantité non négligeable de données personnelles. Nous accordons par conséquent la plus haute attention aux mesures de protection des données et de leur confidentialité. Nous sommes en effet les gardiens de ces données, et cette responsabilité revêt une importance primordiale à nos yeux. Si une atteinte à la vie privée devait se produire et que des données personnelles étaient rendues publiques, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation et nos activités.

Nos clients s'attendent à ce que nous recueillions, utilisions et divulguions les données personnelles de façon responsable, tout en les protégeant. Parce que les législateurs et les organismes de réglementation sont conscients de l'importance qu'accordent les consommateurs à la confidentialité, on peut s'attendre à ce que des changements soient apportés aux lois relatives à la protection de la vie privée et à ce que les organismes de surveillance exercent une plus grande surveillance, publient plus de directives et relèvent leurs attentes quant à la façon dont les entreprises traitent les données personnelles qui leur sont confiées et dont elles ont le contrôle.

Notre politique en matière de vie privée des clients présente de façon transparente la manière dont nous traitons les données personnelles. Elle est régulièrement passée en revue et mise à jour en fonction de l'évolution des lois ou en cas de changement dans notre traitement des données personnelles. Lorsque nous modifions notre politique en matière de vie privée, nous nous assurons d'en aviser rapidement nos clients.

RISQUES FINANCIERS

Engagements en capital, liquidité, dette et paiements au titre des intérêts

Nos engagements en capital et obligations de financement pourraient avoir d'importantes conséquences, notamment :

- obliger la Société à consacrer une part importante des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles au remboursement du principal, ce qui réduirait les fonds

- disponibles à d'autres fins, y compris d'autres transactions financières, ou au paiement de dividendes;
- accroître la vulnérabilité de la Société lorsque la conjoncture de l'économie ou du secteur est défavorable;
- restreindre la capacité de la Société à prévoir les changements survenant au sein de ses activités ou de son secteur ou à s'y adapter;
- désavantager la Société par rapport à des concurrents qui ont peut-être plus de ressources financières ou un ratio d'endettement moindre;
- restreindre la capacité de la Société d'obtenir le financement supplémentaire pour son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement et d'autres fins générales.

La capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières dépend de sa performance opérationnelle future ainsi que de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres facteurs dont un grand nombre sont indépendants de sa volonté. Ses activités futures pourraient ne pas produire des flux de trésorerie suffisants et les transactions de financement à venir pourraient ne pas générer un produit net suffisant pour que la Société puisse s'acquitter de ses obligations ou exécuter avec succès sa stratégie d'entreprise.

Notations de crédit

Les notations de crédit constituent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'un émetteur de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement en question. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

Des changements dans la méthodologie, les critères ou les conclusions utilisés par les agences de notation pour évaluer ou attribuer un traitement à titre de capitaux propres à la transaction visant le réseau ou à nos billets subordonnés pourraient entraîner une révision à la baisse de nos notations de crédit, une réduction de la marge de manœuvre dont nous disposons pour nous adapter à l'évolution de la conjoncture économique et commerciale et une diminution des fonds disponibles à d'autres fins, ou rendre plus difficile l'obtention de financement additionnel ou le refinancement du financement existant.

Marchés des capitaux

Les conditions des marchés des capitaux pourraient influencer sur notre capacité à faire des investissements stratégiques et à satisfaire nos besoins en capitaux futurs. Les facteurs de risque comprennent une réduction des activités de prêt, la perturbation des marchés des capitaux et des dispositions réglementaires imposant une hausse du financement des banques, ce qui pourrait réduire la disponibilité et/ou augmenter le coût des capitaux.

Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes

La Société recouvre, paie et accumule des montants importants au titre de l'impôt sur le résultat et d'autres impôts et taxes, telles les taxes de vente fédérale et provinciales, les charges sociales et les taxes foncières à l'égard de diverses autorités fiscales.

Nous avons enregistré d'importantes sommes au titre du passif d'impôt sur le résultat différé et exigible, et avons calculé ces sommes selon des taux d'impôt pratiquement en vigueur au moment pertinent. Un changement législatif de ces taux d'impôt pourrait avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés et exigibles à l'avenir.

Nous sommes d'avis que nous avons comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat et les taxes indirectes selon les renseignements dont nous disposons actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des règles et règlements fiscaux. Nos déclarations de revenus sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Bien que nous soyons d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt et les taxes, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation de l'application des lois et de la réglementation fiscales à nos impôts et taxes.

AUTRES RISQUES

Stratégie et plans d'affaires

Notre stratégie est essentielle à notre réussite à long terme. La modification de nos priorités stratégiques ou l'adoption de nouvelles priorités pourraient compromettre les projets en cours et avoir des répercussions défavorables significatives sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nous élaborons des plans d'affaires, exécutons des projets et nous nous engageons dans de nouvelles entreprises afin de prendre de l'expansion. Si les avantages attendus de ces initiatives ne se réalisent pas, nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient en pâtir de manière significative.

Nos produits, nos services et nos réseaux dépendent en partie de certains fournisseurs. Si ceux-ci ne nous fournissent pas des solutions qui fonctionnent comme prévu, nos activités et nos résultats financiers pourraient être touchés défavorablement. Cela pourrait entraîner des pertes d'abonnés, une baisse des produits et l'insatisfaction de la clientèle.

Surveillance et contrôle des activités frauduleuses

Parce que nous sommes une grande entreprise ayant des dizaines de milliers d'employés et offrant une gamme attrayante de produits et de services précieux, la prévention de la fraude exige le recours à un programme structuré englobant la gouvernance, l'identification et l'évaluation des risques, la prévention, la détection et la communication de l'information. Ce programme doit tenir compte de la corruption et de l'appropriation illicite d'actifs par des employés ou des tiers. La fraude peut entraîner des pertes financières et une dégradation de la marque. En plus de l'accès non autorisé aux terminaux numériques et aux modems Internet, les types de fraudes dont nous pourrions être la cible comprennent par exemple i) l'utilisation inappropriée de nos réseaux par câble ou sans fil, ii) l'abonnement frauduleux et la fraude par prise de contrôle de compte à des fins de vol de matériel ou d'échange de carte SIM, iii) la manipulation intentionnelle des états financiers par des employés ou des tiers, iv) le vol de téléphones mobiles et v) le

vol de droits d'auteur et d'autres formes d'utilisation non autorisée qui contreviennent à l'exclusivité des contenus offerts.

Accès non autorisé aux terminaux numériques ou aux modems internet

Un nombre considérable de Canadiens achètent des terminaux préchargés illégaux et recourent à la diffusion en continu illégale pour regarder nos produits télévisuels, ce qui pourrait accroître les réductions des services, les désabonnements et les taux d'attrition. Pour contrer ces comportements, nous employons une technologie de chiffrement conçue et exploitée par nos fournisseurs pour protéger nos signaux de câblodistribution contre un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction du forfait des abonnés. Nous utilisons également des technologies de chiffrement et de sécurité afin d'empêcher l'accès non autorisé à nos services d'accès Internet.

Rien ne garantit que nous saurons de fait empêcher ou éliminer le décodage non autorisé des signaux de télévision ou d'accès Internet à l'avenir. Si nous ne pouvons contrôler l'accès aux signaux et les abonnements à la programmation numérique avec notre technologie de chiffrement, y compris la vidéo sur demande, les produits de notre secteur Cable pourraient baisser.

Respect des normes juridiques et éthiques

Nos employés, dirigeants, administrateurs, fournisseurs et partenaires doivent se comporter constamment dans le respect des lois et des normes juridiques et éthiques applicables de tous les territoires où nous exerçons nos activités, notamment les lois et règlements contre la corruption. Les situations où une personne, physique ou morale, intentionnellement ou non, ne se conforme pas à nos politiques, aux lois et règlements applicables ou à ses obligations contractuelles pourraient nous exposer à des litiges et à d'éventuels dommages-intérêts, sanctions et amendes, ou nous rendre inadmissibles à soumissionner pour des contrats. Cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière, notre réputation et notre marque.

Acquisitions, dessaisissements ou investissements

L'acquisition d'activités et de technologies complémentaires, la conclusion d'alliances stratégiques et le dessaisissement de certaines portions de nos activités exigent souvent une mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie commerciale. Certains volets de nos activités opérationnelles (et activités connexes) sont exposés à des technologies en évolution rapide et à des tendances dans l'utilisation et la demande des consommateurs; il est possible que nous ne puissions prévoir convenablement la valeur de la demande ou le risque que les technologies concurrentes engendrent une hausse des évaluations relativement aux acquisitions éventuelles ou nous fassent passer à côté d'occasions d'affaires.

Les services, les technologies, le personnel clé et les activités des entreprises acquises pourraient ne pas être intégrés de manière efficace aux activités ou aux services de la Société et les alliances pourraient s'avérer infructueuses. La Société pourrait également être incapable de mener à terme un dessaisissement ou de le mener de manière satisfaisante.

Décroissance du nombre d'abonnés aux services de télévision au Canada (désabonnement et réduction des services)

Le nombre de ménages canadiens abonnés aux services de télévision ne cesse de diminuer. D'autres services vidéo offerts aux consommateurs (comme les abonnements directement au consommateur et les services gratuits) ainsi que le piratage ont contribué à cette tendance. Ce déclin, s'il persiste, pourrait avoir une incidence négative significative sur nos résultats d'exploitation.

Passage des médias conventionnels aux médias numériques

Notre secteur Media exerce ses activités dans plusieurs secteurs qui peuvent être touchés par le passage des clients des médias conventionnels aux médias numériques, lequel stimule des changements en ce qui a trait à la qualité et à l'accessibilité des données et des solutions mobiles de rechange aux médias conventionnels. La Société a commencé à se tourner vers le marché numérique. La concurrence accrue en matière de produits tirés de la publicité qui provient des plateformes numériques, comme les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et d'autres modes de contenu numérique, a entraîné une transition des produits tirés de la publicité des diffuseurs de télévision conventionnels aux plateformes numériques. L'effet est plus important sur les réseaux de télévision par voie hertzienne conventionnels, qui ne génèrent pas de produits secondaires découlant de l'abonnement. Les résultats de Media pourraient être touchés défavorablement si nous ne réussissons pas à détourner les revenus publicitaires des médias conventionnels pour les attirer vers les plateformes numériques.

Notre position sur les marchés dans les secteurs de la radiodiffusion et de la télédiffusion

Les annonceurs privilégient habituellement les médias ayant une position dominante sur leurs marchés et dans leurs catégories respectifs, particulièrement lorsque leurs budgets de publicité sont serrés. Nos stations de radio et de télévision pourraient ne pas continuer d'afficher la même performance que maintenant. Les annonceurs fondent une part importante de leurs décisions d'achat sur des statistiques portant sur les cotes d'écoute produites par les associations ou agences industrielles. Une diminution importante des cotes d'écoute de nos stations de radio et de télévision pourrait influencer défavorablement sur nos volumes des ventes et nos tarifs de publicité.

Changements climatiques

La question des changements climatiques concerne de plus en plus les entreprises, notamment celles du secteur des télécommunications. L'échec des mesures d'atténuation des changements climatiques et des efforts d'adaptation à ces changements, ou l'absence de telles mesures, pourrait avoir une incidence sur notre entreprise en perturbant nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement, en endommageant nos infrastructures et en touchant les communautés qui forment notre clientèle. Le risque physique qu'imposent à notre infrastructure les perturbations météorologiques extrêmes liées aux changements climatiques peut altérer considérablement notre capacité à assurer des services de communication sûrs à tous nos clients, y compris les gouvernements et les services de santé et d'urgence.

Les changements climatiques et l'environnement attirent de plus en plus l'intérêt des parties prenantes et font évoluer les attentes de la direction. De nombreux aspects de nos activités sont assujettis à des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité imposés au niveau fédéral, provincial et local qui évoluent et sont de plus en plus stricts. Ces lois et règlements comportent des dispositions portant sur des enjeux comme le rejet de matières dans l'environnement, les mesures correctives à prendre à l'égard de ces rejets et le traitement et la gestion appropriés des matières, dont les déchets. Ces enjeux grandissants et le resserrement des lois et règlements pourraient accroître les coûts liés à la conformité et aux services publics. L'incapacité à en reconnaître l'importance et à réagir de manière adéquate pourrait se traduire par l'imposition d'amendes, un examen minutieux de la part des organismes de réglementation, la perte de confiance des parties prenantes ou une atteinte à notre réputation ou à notre marque.

Pandémies, épidémies et autres urgences sanitaires

Des pandémies, des épidémies et des urgences sanitaires pourraient survenir, ce qui pourrait nuire à notre capacité de maintenir le fonctionnement de nos réseaux et d'offrir des produits et des services à notre clientèle (y compris la capacité à accueillir des spectateurs en personne lors de matchs et d'autres événements tenus au Centre Rogers ou au Scotiabank Arena), de même qu'à la capacité de nos fournisseurs de nous fournir les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Une pandémie, une épidémie ou un autre type d'urgence sanitaire pourrait aussi peser sur l'économie et les marchés des capitaux et entraîner une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci.

Arrêts de travail et conflits de travail

Les athlètes qui jouent pour chacune de nos équipes sportives de ligues majeures font partie des associations de joueurs de leurs sports respectifs, chacune étant régie par une convention collective qui fait l'objet de négociations périodiques. Si les négociations ne donnaient pas lieu à la ratification d'une convention collective nouvelle ou prolongée avant le début de la saison suivante, celle-ci pourrait être retardée ou annulée en raison d'un lockout ou d'une grève, ce qui pourrait entraîner le report ou l'annulation de matchs et une diminution connexe des produits. La MLB, la LNH et la NBA ont toutes connu des conflits de travail dans le passé et chacune des ligues dans lesquelles nous exerçons des activités pourrait éventuellement être confrontée à des conflits de travail. Par exemple, la MLB a déjà connu des lockout qui ont eu pour effet de raccourcir la saison régulière de 162 matchs à 113 matchs et entraîné notamment l'annulation de la Série mondiale. La convention collective actuelle de la MLB expire après la saison 2026. La LNH a elle aussi déjà connu des lockout qui ont eu pour effet de raccourcir la saison ou de l'annuler en entier, le plus récent ayant eu lieu durant la saison 2012-2013 et ayant raccourci la saison régulière de 82 matchs à 48 matchs. La LNH a des conventions collectives qui sont en vigueur jusqu'à la saison 2029-2030. La NBA a aussi connu des lockout dans le passé, lesquels ont raccourci la saison régulière, le plus récent lockout ayant eu lieu durant la saison 2011-2012, qui a été raccourcie de 82 matchs à 66 matchs. La convention collective en vigueur de la NBA expire après la saison 2029-2030, mais la NBA et la National Basketball Players Association ont toutes deux le droit de résilier la convention

collective à compter de la fin de la saison 2028-2029. Des conflits de travail, comme des grèves des joueurs, des protestations ou des lockout, avec les syndicats qui ont conclu des conventions collectives avec les ligues respectives pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités et nos résultats opérationnels.

Risques inhérents à la propriété auxquels s'expose l'actionnaire détenant le contrôle

Rogers est une société qui a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Le contrôle des voix de RCI est détenu par la Fiducie en faveur des générations successives de la famille Rogers. Par conséquent, la Fiducie est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises aux actionnaires, soit lors d'une assemblée des actionnaires soit au moyen d'une résolution adoptée par consentement écrit. Les bénéficiaires de la Fiducie sont un petit groupe de membres de la famille Rogers, dont certains siègent au conseil d'administration. Le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne.

Au 31 décembre 2025, les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers sous le contrôle de la Fiducie détenaient environ 98 % de nos actions de catégorie A en circulation (98 % en 2024), et environ 9 % de nos actions de catégorie B sans droit de vote (9 % en 2024) pour un total d'environ 27 % du total des actions en circulation (27 % en 2024). Seules les actions de catégorie A sont assorties du droit de vote dans la plupart des circonstances.

RISQUES LIÉS AUX LITIGES

Nous sommes parties à divers litiges, sommes visés par des inspections, des enquêtes et des procédures gouvernementales ou réglementaires et sommes aux prises avec d'autres questions litigieuses. Ces poursuites peuvent être complexes, coûteuses et perturber nos activités en détournant l'attention et l'énergie de la direction et d'autres membres du personnel clés. Il nous est impossible de prédire l'issue de ces poursuites en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. L'issue pourrait se traduire par un jugement, des indemnités, des règlements ou des ordonnances qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation, notre situation financière et nos résultats financiers. Les poursuites pourraient imposer des contraintes en ce qui a trait à la façon dont nous exerçons nos activités, actuellement ou à l'avenir. Les montants payés ou reçus au règlement ou par suite d'un jugement définitif, d'une ordonnance ou d'un décret pourraient différer de façon significative des montants comptabilisés dans nos états financiers.

D'après les informations dont nous disposons actuellement, nous estimons qu'il n'est pas probable que la résolution finale des poursuites judiciaires en cours dont nous faisons l'objet, individuellement ou globalement, ait une incidence négative importante sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si les circonstances changent et qu'il devient probable que nous soyons tenus pour responsables des réclamations déposées contre nous et que ces réclamations peuvent être estimées, nous comptabiliserons une provision au cours de la période pendant laquelle le changement de probabilité se produit, ce qui pourrait être significatif pour nos états consolidés du résultat net ou nos états consolidés de la situation financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous avons effectué une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos contrôles et procédures de l'information au 31 décembre 2025 sous la supervision de la direction et avec sa participation, y compris le chef de la direction et le chef de la direction des Finances, conformément à la Règle 13a-15 promulguée en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de la Société ont conclu qu'à la date d'évaluation, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

Notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances ont limité l'étendue de leur évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information inclus dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'en exclure les contrôles, politiques et procédures de MLSE, dont nous avons acquis le contrôle le 1^{er} juillet 2025. Dans nos états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'apport de MLSE consiste en des produits consolidés d'environ 0,6 milliard de dollars, en un bénéfice net d'environ 50 millions de dollars et en un total des actifs d'environ 3,0 milliards de dollars au 31 décembre 2025. Par ailleurs, au 31 décembre 2025, les actifs et passifs courants de MLSE représentaient respectivement environ 4 % et 6 % de nos actifs et passifs courants consolidés, et les actifs et passifs non courants de MLSE représentaient respectivement environ 3 % et 1 % de nos actifs et passifs non courants consolidés.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Rogers a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Notre système de contrôle interne est conçu pour donner à la direction et au conseil d'administration une assurance raisonnable que les états financiers sont préparés et présentés fidèlement selon les IFRS publiées par l'IASB. Le système a pour but de fournir

l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents d'information financière sont fiables. La direction prend également des mesures pour s'assurer de l'efficacité de la circulation des informations et de la communication, et pour surveiller la performance et les procédures de contrôle interne.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025 en fonction des critères énoncés dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission et a conclu qu'ils étaient efficaces à cette date. Comme il est indiqué à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information », nous avons exclu MLSE de notre évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025. Nos auditeurs indépendants, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont fourni une opinion sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025. Ce rapport est inclus dans nos états financiers consolidés audités de 2025 déposés sur SEDAR+ (sedarplus.ca).

Tous les systèmes de contrôle, aussi bien conçus soient-ils, ont toutefois des limitations inhérentes, et même les systèmes qui ont été réputés efficaces ne peuvent que fournir une assurance raisonnable au sujet de la préparation et de la présentation des états financiers.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AINSI QU'ÀUX CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours des dernières années, nous avons mis en place un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise. En 2025, nous avons mis en place de nouvelles fonctions de chaîne d'approvisionnement dans ce système. En lien avec la mise en place du système, nous avons mis à jour le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société afin de tenir compte des changements connexes à nos processus fonctionnels et à nos procédures comptables. Nous allons continuer à surveiller l'efficacité de ces processus.

Réglementation de notre secteur

Nos activités, à l'exception des activités autres que de diffusion de Media, sont réglementées par deux groupes :

- ISDE Canada, au nom du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie;
- le CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion*.

La réglementation concerne notamment ce qui suit :

- les licences d'utilisation de spectre et de diffusion;
- la distribution des services de programmation de télévision;
- les conventions d'interconnexion filaire et sans fil;
- les tarifs que nous pouvons exiger pour l'accès aux réseaux filaires et sans fil par des tiers;
- la revente des services assurés par nos réseaux;
- l'itinérance sur nos réseaux et les réseaux d'autrui;
- la propriété et l'exploitation de nos systèmes de communications;
- la protection des consommateurs;
- notre capacité d'acquiescer des participations dans d'autres systèmes de communications.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats opérationnels. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Risques liés à la réglementation » et « Gestion des risques » pour en savoir plus à ce sujet. La réglementation qui ne vise pas particulièrement le secteur des télécommunications, comme les politiques d'immigration, peut aussi avoir une incidence sur nos activités.

ACTIVITÉS DE DIFFUSION AU CANADA

Les activités de diffusion, y compris nos EDR terrestres ou par satellite, nos entreprises de distribution par relais satellite (EDRS), nos stations de radio, nos entreprises de programmation (stations de télévision traditionnelles, services facultatifs et services sur demande) et nos services de diffusion continue en ligne sont réglementés par le CRTC conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*.

Nos services de diffusion sont soumis à des licences (ou fournis en vertu d'un décret d'exception) octroyées et délivrées par le CRTC conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*. Les licences relatives à nos stations de télévision, à nos services facultatifs, à nos services sur demande (vidéo sur demande et service terrestre de télévision à la carte), à nos services à la carte par SRD, à nos EDR terrestres, à nos services à la carte fournis par nos EDR et à nos EDRS expirent le 31 août 2026. Les licences de nos stations de radio commerciales, que nous exploitons en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse seront attribuées pour une période indéterminée au moment de leur renouvellement, conformément à la Décision de radiodiffusion CRTC 2025-265.

ACTIVITÉS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU CANADA

Le CRTC est responsable, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la réglementation des entreprises de télécommunications, dont :

- les activités de transmission de la voix et des données de Sans-fil;
- les services d'accès Internet et de téléphonie de Cable.

Nos services de détail de câblodistribution et de télécommunications ne sont pas soumis en ce moment à la réglementation des prix de détail, sauf pour ce qui est de l'obligation imposée par le CRTC aux EDR d'offrir des services de télévision d'entrée de gamme de base à 25 \$ par mois. En revanche, la réglementation peut viser, et vise effectivement, les modalités selon lesquelles la Société offre ces services.

LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

Les licences d'utilisation de spectre sont administrées par ISDE Canada aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*. L'utilisation de spectre est régie par les conditions des licences, notamment en ce qui concerne leur période de validité, leur transférabilité, leur divisibilité, les exigences de conformité techniques, l'interception licite, la recherche et développement et l'obligation relative au partage des pylônes d'antennes et des emplacements et aux services d'itinérance pour les fournisseurs nationaux.

ACCÈS À DES STRUCTURES DE SOUTIEN ET À DES DROITS DE PASSAGE MUNICIPAUX

Pour préparer et appuyer le lancement de la 5G, et pour poursuivre la mise à niveau de notre réseau filaire, nous devons avoir accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux afin d'installer notre matériel sur les poteaux municipaux et sur les territoires autochtones. En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC a compétence sur les structures de soutien appartenant à des entreprises de télécommunications et les droits de passage municipaux. La compétence du CRTC ne s'étend toutefois pas aux structures de soutien des services publics d'électricité, qui sont régies par les autorités provinciales de services publics, ni à l'accès aux infrastructures municipales ou aux biens publics pour le déploiement d'installations sans fil, comme les petites cellules 5G. Par conséquent, les fournisseurs de services sans fil doivent continuer à négocier l'accès aux antennes de petites cellules 5G avec les autorités locales selon des modalités commerciales, sans recourir au CRTC.

En 2026, le CRTC devrait rendre des décisions qui réformeront le cadre réglementaire d'accès aux droits de passage municipaux, en particulier en ce qui a trait au recouvrement de coûts liés à la relocalisation forcée pour les fournisseurs. Cette refonte pourrait entraîner des changements d'exigences réglementaires ou de nouvelles exigences réglementaires se traduisant par l'imposition, l'augmentation ou la réduction d'obligations financières liées à l'exploitation, à la maintenance, à la transformation et à la construction de notre réseau.

CODES DE CONDUITE DU CRTC

Nous sommes assujettis aux codes de conduite du CRTC : le Code sur les services sans fil, le Code des fournisseurs de services de télévision et le Code sur les services Internet (collectivement, les « codes »). Les codes régissent les modalités de service dans les contrats conclus entre Rogers et ses clients en ce qui a trait à la communication d'informations sur les contrats, aux frais de résiliation anticipée, aux changements au contrat, aux droits de résiliation et de renouvellement des clients et à la communication d'informations sur les coûts connexes. Chaque province dispose également de lois sur la protection des consommateurs qui s'appliquent à nos prestations de services.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 a modifié la *Loi sur les télécommunications*, qui oblige désormais les fournisseurs de services à éliminer les obstacles au changement de fournisseur en interdisant l'imposition de certains frais, à mieux informer les consommateurs sur les modalités de leur contrat et à améliorer les outils libre-service à l'intention des consommateurs. En vue de l'adoption de ces nouvelles obligations, le CRTC a tenu quatre consultations publiques à la fin de 2024 afin d'examiner la possibilité d'accroître les obligations en vertu du Code sur les services sans fil et du Code sur les services Internet :

- Avis de consultation de télécom CRTC 2024-293, *Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet - Améliorer les avis aux clients*;
- Avis de consultation de télécom CRTC 2024-294, *Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet - Supprimer les obstacles au changement de forfaits*;
- Avis de consultation de télécom CRTC 2024-295, *Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet - Améliorer les mécanismes de libre-service*;
- Avis de consultation de télécom 2024-318, *Rendre le magasinage de services Internet plus simple pour les consommateurs*.

Ces consultations ont pris fin en 2025 et des décisions devraient être rendues en 2026.

LIMITES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ ET AU CONTRÔLE PAR DES NON-CANADIENS

Les non-Canadiens sont autorisés à détenir et à contrôler de manière directe ou indirecte :

- jusqu'à 33,3 % des actions avec droit de vote d'une société de portefeuille ayant une filiale dont les activités font l'objet d'une licence octroyée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*;
- jusqu'à 20 % des actions avec droit de vote du titulaire de la licence d'exploitation.

Prises ensemble, ces limites permettent un contrôle effectif allant jusqu'à 46,7 % d'une entreprise de radiodiffusion titulaire d'une licence.

Le chef de la direction et au moins 80 % des membres du conseil d'administration de la société titulaire de la licence d'exploitation doivent être des résidents du Canada. Il n'y a aucune restriction visant les actions sans droit de vote détenues par des non-Canadiens dans la société de portefeuille ou le titulaire de la licence d'exploitation. Ni un fournisseur de services canadien ni sa société mère ne peuvent, par ailleurs, être contrôlés de fait par des non-Canadiens.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications* et des règlements connexes, des règles semblables s'appliquent aux entreprises de télécommunications canadiennes comme les fournisseurs de services sans fil, sauf que le chef de la direction n'est pas tenu d'être un résident canadien. Nous nous conformons actuellement aux exigences applicables en matière de propriété et de contrôle étrangers. En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, les entreprises de télécommunications générant moins de 10 % du total des produits sur le marché des télécommunications canadien sont exemptées des restrictions relatives à la propriété étrangère. Les entreprises qui font croître leur part de marché au-delà de 10 % par leurs propres activités (autrement que par des fusions et

des acquisitions) conservent leur droit à cette exemption. Nous respectons actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. Si ces exigences n'étaient pas respectées, nous pourrions nous voir imposer diverses pénalités, notamment, la perte d'une licence.

PRODUCTION DE RAPPORTS AU CRTC LORS D'INTERRUPTIONS DE SERVICES

En février 2023, le CRTC a lancé une consultation publique sur la façon dont les fournisseurs de services de télécommunication devraient rapporter les interruptions de services de télécommunication majeures au CRTC et à d'autres autorités. Au même moment, le CRTC a établi des exigences provisoires de production de rapports lors d'interruptions de services qui sont entrées en vigueur en mars 2023. En septembre 2025, le CRTC a publié ses exigences définitives en matière de production de rapports, obligeant les fournisseurs i) à rapporter les interruptions de services majeures au CRTC et à d'autres autorités gouvernementales (y compris ISDE Canada, les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de gestion des urgences et de centres d'appels des services 911), ii) à suivre des exigences spécifiques pour les interruptions majeures touchant les services 911, les services d'alertes sans fil au public, les services d'accessibilité et les services 988 ainsi que les interruptions de services ayant pour effet d'isoler des petites collectivités, et iii) à fournir au CRTC un rapport détaillé après l'interruption de services dans les 30 jours suivant le rétablissement des services après une interruption de services majeure. En octobre 2025, Rogers, avec plusieurs autres fournisseurs de services de télécommunication, a déposé auprès du CRTC une demande de révision et de modification au motif que le nouveau seuil de notification était trop bas. Le CRTC a par la suite suspendu la mise en œuvre du nouveau régime de notification, maintenant le cadre provisoire de notification jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue.

CONSULTATION DU CRTC SUR LES REMBOURSEMENTS OBLIGATOIRES EN CAS D'INTERRUPTIONS DE SERVICES

Le 4 septembre 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de télécom et de radiodiffusion CRTC 2025-227, *Protection des consommateurs en cas de panne ou d'interruption de service*, afin de déterminer si les fournisseurs des services de télécommunications canadiens devraient être tenus de procéder à des remboursements ou à des crédits en cas de panne ou d'interruption de service. Le CRTC a estimé en premier lieu que « la population canadienne pourrait avoir besoin d'une plus grande protection, notamment par l'entremise de communications plus claires ou de remboursement en cas d'interruption du service Internet, sans fil, filaire ou de télévision de résidence. » L'instance a pris fin le 15 décembre 2025. Une décision est attendue.

OBJECTIF DU SERVICE UNIVERSEL DU CRTC

Le CRTC a énoncé son objectif du service universel, selon lequel les Canadiens, dans les régions urbaines ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans fil mobiles. Pour contribuer à l'atteinte de l'objectif du service universel, le CRTC oriente ses cadres de réglementation non plus sur les services vocaux filaires, mais plutôt sur les services d'accès

Internet à large bande. Pour mesurer l'atteinte concluante de cet objectif, le CRTC a établi plusieurs critères, dont les suivants :

- D'ici 2021, 90 % des abonnés canadiens de services d'accès Internet à large bande fixes de résidence et d'affaires doivent être en mesure d'avoir accès à des vitesses d'au moins 50 Mb/s pour le téléchargement et 10 Mb/s pour le téléversement, et de s'abonner à une offre de service proposant une allocation de données illimitée; les 10 % restants de la population devront avoir accès à ces services d'ici 2031.
- La technologie sans fil mobile généralement déployée la plus récente doit être disponible non seulement aux ménages et entreprises canadiens, mais également sur le plus grand nombre possible de routes principales au Canada.

Les FSI canadiens sont tenus de verser un pourcentage de leurs produits tirés des services sans fil et filaires annuels au Fonds pour la large bande, qui a été créé pour améliorer l'accès à Internet et aux services mobiles dans les régions rurales et éloignées et les collectivités autochtones du Canada. Le CRTC examine actuellement une requête présentée par Rogers demandant la modification du processus de collecte et de distribution des fonds, ce qui pourrait diminuer le taux de contribution. Le CRTC envisage en même temps la mise en place de subventions pour les services Internet à large bande dans le Grand Nord en vertu de l'Avis de consultation de télécom CRTC 2025-10, *Mise en place d'une subvention pour les services Internet de détail dans le Grand Nord*, ce qui pourrait augmenter le taux de contribution. Le 28 novembre 2025, le CRTC a fixé à 0,46 % les frais en pourcentage des revenus définitifs pour 2025 et à 0,11 % les frais en pourcentage des revenus provisoires pour 2026. Les frais en pourcentage des revenus définitifs pour 2026 devraient être établis au cours du premier semestre de 2026.

PROJET DE LOI C-11 : LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

Le 27 avril 2023, le projet de loi C-11, *Loi sur la diffusion continue en ligne*, qui modifie la *Loi sur la radiodiffusion*, a reçu la sanction royale. En mai 2023, le CRTC a amorcé un processus pluriannuel visant à mettre en place un cadre de radiodiffusion modernisé en vertu de la loi modifiée. Ce processus suit son cours. Le 9 novembre 2023, les Instructions du gouverneur en conseil sont entrées en vigueur, ordonnant au CRTC, dans sa mise en œuvre du projet de loi C-11, de faire ce qui suit : i) soutenir les artistes et les créateurs canadiens; ii) promouvoir les récits autochtones; iii) accroître la représentation de groupes en quête d'équité; iv) s'assurer que le cadre réglementaire est équitable, juste et flexible; v) redéfinir les émissions canadiennes et vi) exclure les créateurs pour les médias sociaux et les créateurs numériques, y compris les baladodiffusions, de la réglementation.

Dans le cadre de sa mise en œuvre du projet de loi C-11, le CRTC prévoit lancer une consultation en 2026 afin de déterminer des conditions de services adaptées fixant les contributions monétaires et non monétaires pour les plateformes traditionnelles et en ligne établies au niveau des groupes de propriétaires. Les conditions de services adaptées pourraient se traduire par de nouveaux frais ou charges à payer par les sociétés de radiodiffusion ou de nouvelles exigences en matière de distribution de services ou de découvrabilité.

SANS-FIL

FRAIS ANNUELS D'UTILISATION DE SPECTRE SANS FIL

En novembre 2024, ISDE Canada a publié la Consultation sur un cadre des droits et modifications aux conditions de licences applicables à certaines licences de spectre utilisées pour fournir des services mobiles commerciaux dans les bandes inférieures à 10 GHz. La consultation proposait l'application d'un nouveau barème à trois taux pour les frais annuels d'utilisation des bandes de spectre pour les services mobiles suivants : SSFE-1; SSFE-4; services cellulaires 850 MHz, service de communications personnelles (SCP) 1 900 MHz, licences non mises aux enchères du service radio à large bande (SRLB) 2 500 MHz, licences non mises aux enchères de la bande de 3 500 MHz et licences du service de communications sans fil (SCSF) 2 300 MHz. La consultation proposait également l'utilisation des données du recensement de 2021 de Statistique Canada pour calculer les frais devant être payés chaque année. Des frais annuels d'utilisation de spectre mobile sont actuellement payés pour les services cellulaires 850 MHz et certaines licences SCP 1900 en fonction des données du recensement de 2001. En mars 2025, ISDE Canada a rendu sa décision par laquelle il adopte ses propositions de mettre en place un barème à trois taux pour les frais d'utilisation des bandes de spectre. Le nouveau cadre de droits sera mis en œuvre en mars 2026. Par suite de sa mise en œuvre, les droits annuels que nous versons pour les licences de spectre augmenteront de 14 millions de dollars en 2026, par rapport à ce qu'ils auraient été en vertu du précédent régime de droits s'appliquant aux licences. Notre quote-part des licences de spectre directement détenues par Orion Wireless Partnership, lesquelles n'étaient pas auparavant visées par des droits annuels, donnera lieu à une augmentation des droits de 4 millions de dollars. Comme avec le régime précédent, les droits prévus par le nouveau cadre de droits d'utilisation de licence de spectre seront soumis à des ajustements annuels pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation.

MISE AUX ENCHÈRES DE LICENCES DE SPECTRE RESTANTES

Le 28 août 2025, ISDE Canada a annoncé une mise aux enchères de licences de spectre restantes par offres scellées visant la vente de licences invendues ou remises. Il y avait 207 licences non octroyées offertes lors de cette mise aux enchères, y compris des licences de spectre dans les bandes de 2300 MHz, de 3500 MHz et de 3800 MHz ainsi que des licences relatives aux services de communications personnelles (SCP) dans la bande de 2 GHz 1900 MHz dans diverses régions du Canada. Aucun plafond n'avait été établi et tous les soumissionnaires pouvaient faire une offre sur toutes les bandes de spectre offertes. Les présentations de demandes et les dépôts dans le cadre des enchères ont été transmis le 2 décembre 2025 et la liste finale de soumissionnaires admissibles (au nombre de huit, dont Rogers) a été publiée le 18 décembre 2025. Les offres scellées pour la phase d'attribution devaient être déposées le 27 janvier 2026. ISDE Canada a annoncé les soumissionnaires retenus le 6 février 2026; nous avons obtenu 30 licences de spectre, principalement dans la bande de 3800 MHz, pour un coût totalisant 84 millions de dollars. Nous avons effectué un premier paiement de 17 millions de dollars le 20 février 2026 et le solde résiduel de 67 millions de dollars devra être payé le 20 mars 2026.

SPECTRE DES ONDES MILLIMÉTRIQUES

En juin 2022, ISDE Canada a publié la Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans les bandes de 26, 28 et 38 GHz. La consultation proposait de délivrer des licences pour la mise aux enchères de licences de spectre des ondes millimétriques dans les bandes de 26 GHz, de 28 GHz et de 38 GHz. En mars 2025, ISDE Canada a publié sa décision de mettre à disposition la bande de 28 GHz pour les licences non concurrentielles locales et a publié une nouvelle consultation sur les bandes de 26 et de 38 GHz. La nouvelle consultation propose de délivrer des licences visant au total 2,4 GHz (dans les bandes inférieure et supérieure) de 26 GHz ainsi que 2,4 GHz de spectre dans la bande de 38 GHz. La consultation propose aussi de mettre en œuvre l'une des mesures suivantes pour favoriser la concurrence : un total de 800 MHz de spectre réservé pour les entités qui sont des fournisseurs des services non nationaux (c'est-à-dire régionaux) dans les trois bandes ou un plafond transversal de 800 MHz dans les deux bandes ou dans l'une ou l'autre des bandes de 800 MHz (option 1) ou de 1200 MHz (option 2). Une décision est attendue.

TRANSFERT, DIVISION ET SUBORDINATION DES LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

En juin 2013, ISDE Canada a publié son Cadre portant sur le transfert, la division et la subordination des licences d'utilisation de spectre mobile commercial. Le cadre établit les critères que ISDE Canada prendra en compte, ainsi que les processus qu'il appliquera dans le cadre de son examen des transferts des licences d'utilisation de spectre, y compris dans le cas de transferts prospectifs pouvant survenir relativement à des options d'achat ou de vente et à des conventions. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- ISDE Canada procédera à l'examen de toutes les demandes de transfert de licences d'utilisation de spectre, et celles qui feraient place à une concentration du spectre indésirable – et diminueraient par le fait même la concurrence – ne seront pas acceptées. Les décisions seront prises au cas par cas et seront rendues publiques afin d'en augmenter la transparence.
- Les détenteurs de licence sont tenus de demander un examen dans les 15 jours suivant la conclusion de toute convention pouvant se solder par un éventuel transfert. ISDE Canada procédera à l'examen de la convention comme si le transfert de licence susceptible d'en découler avait été effectué.

En mars 2023, ISDE Canada a décrété un moratoire sur le transfert des licences à impact élevé dans les bandes mobiles commerciales. Le terme « impact élevé » concerne les transferts ayant des conséquences importantes sur la capacité des fournisseurs de services à délivrer des services sans fil au Canada. Le moratoire restera en vigueur jusqu'à ce qu'ISDE Canada effectue un examen de son cadre relatif au transfert de licences de spectre.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES SANS FIL MOBILES

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié la politique réglementaire de télécom 2021-130, *Examen des services sans fil mobiles*. Le CRTC ordonne que les exploitants de réseaux mobiles virtuels (les « ERMV ») aient accès au marché de gros, que les transferts des services d'itinérance de gros se fassent sans interruption et que de

nouveaux forfaits à faible coût et à usage occasionnel soient établis. Toutefois, l'accès au marché de gros sera accordé aux ERMV sous réserve de certaines conditions. Le CRTC a décidé que les exploitants nationaux de réseau mobile et SaskTel en Saskatchewan seront tenus d'accorder l'accès aux ERMV, mais seuls les exploitants régionaux de réseau mobile admissibles qui sont titulaires d'une licence d'utilisation du spectre mobile pourront y avoir accès et uniquement pour les zones couvertes par leurs licences. Les modalités associées à l'accès au marché de gros accordé aux ERMV doivent être approuvées par le CRTC et l'établissement des tarifs doit se faire par l'entremise de négociations commerciales, l'arbitrage de l'offre finale, avec le CRTC agissant en qualité d'arbitre, étant le filet de sécurité. Les exploitants régionaux de réseau mobile admissibles ne pouvaient initialement se prévaloir du cadre d'accès des ERMV au marché de gros que pour servir des utilisateurs finaux qui sont des consommateurs ou des petites entreprises (les petites entreprises étant définies comme des clients qui ont moins de 100 lignes).

Le 19 octobre 2022, le CRTC a publié la décision de télécom CRTC 2022-288, *Tarifs d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels dotés d'installations – Conclusions du Conseil concernant les modalités proposées*, qui détermine que le service d'accès de gros pour les ERMV est disponible afin d'être utilisé par les entreprises régionales de services sans fil qui ont déployé leur propre réseau mobile public (« RMP ») d'origine quelque part au Canada et qui offrent des services sans fil de détail. Plus particulièrement, afin d'être admissible au service d'accès pour les ERMV, une entreprise régionale de services sans fil doit être enregistrée auprès du Conseil en tant qu'entreprise de services sans fil, disposer d'un RMP d'origine quelque part au Canada et offrir activement des services sans fil mobiles sur une base commerciale à des clients des services de détail.

Le 9 octobre 2024, le CRTC a publié la décision de télécom CRTC 2024-238, *Tarifs d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels dotés d'installations – Inclusion des clients des services aux entreprises et de l'Internet des objets dans la portée de l'examen*, qui élargit la portée du cadre d'accès de gros pour les ERMV imposé par le CRTC afin d'inclure les segments de marché des services aux entreprises, de l'Internet des objets et des solutions machine à machine (M2M) (les entreprises étant définies comme des clients disposant de 100 lignes ou plus). Le 19 novembre 2025, le CRTC a publié la décision de télécom 2025-303 par laquelle elle rejette notre demande de révision et de modification de la décision de télécom CRTC 2024-238.

DÉCISION DU CRTC SUR L'ARBITRAGE DE L'OFFRE FINALE ENTRE ROGERS ET QUÉBECOR CONCERNANT LES TARIFS D'ACCÈS DES ERMV

Le 24 juillet 2023, dans la décision de télécom CRTC 2023-217, le CRTC a choisi l'offre de Québecor dans le contexte de l'instance d'arbitrage de l'offre finale concernant les tarifs d'accès des ERMV et a ordonné aux parties de conclure une entente d'accès pour les ERMV conforme à cette offre. Le 28 mai 2025, la Cour d'appel fédérale (« CAF ») a rejeté notre appel de la décision de télécom CRTC 2023-217.

CONDITIONS DE LICENCE D'ISDE CANADA CONCERNANT LES SERVICES SANS FIL AU SEIN DU RÉSEAU DE MÉTRO DE LA TTC

Le 24 juillet 2023, ISDE Canada a lancé une *Consultation sur les conditions de licence concernant la prestation de services au sein du réseau de métro de la Commission de transport de Toronto (« TTC »)*. Le 11 septembre 2023, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé de nouvelles conditions de licence du spectre en vertu desquelles les entreprises doivent i) fournir des services de qualité égale à tous les usagers du métro de la TTC au plus tard le 3 octobre 2023; ii) étendre la couverture existante afin de pouvoir offrir des services complets (voix, texte et données) dans l'ensemble du réseau de la TTC, selon les échéances précises demandées; et iii) fournir des services dans toutes les stations et tous les tunnels futurs au moment même où ils seront mis en service par la TTC. Le 2 octobre 2023, nous avons annoncé que nous avons mis en place une solution immédiate pour activer le service 5G fourni par toutes les principales entreprises de services sans fil canadiennes aux usagers du transport en commun dans les sections les plus achalandées du réseau de métro de la TTC.

CABLE

EXAMEN DE LA TRANSACTION VISANT SHAW PAR ISDE CANADA

Le 31 mars 2023, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a approuvé le transfert des licences de spectre de Freedom à Vidéotron, après quoi la transaction visant Shaw et la transaction visant Freedom ont été conclues le 3 avril 2023. Dans le cadre du processus d'approbation des autorités de réglementation, nous avons convenu de certains engagements ayant force exécutoire avec ISDE Canada, ce qui reflète les engagements que nous avons pris lorsque la transaction visant Shaw a été annoncée, notamment :

- investir 1 milliard de dollars sur cinq ans pour connecter des collectivités rurales et éloignées ainsi que des communautés autochtones dans l'Ouest canadien et pour régler plus rapidement des lacunes en matière de connectivité essentielle dans les régions mal desservies, comme offrir des services d'accès Internet à large bande là où des services d'accès Internet à large bande avec une vitesse de téléchargement de 50 mégabits par seconde (Mb/s) et une vitesse de téléversement de 10 Mb/s ne sont pas disponibles actuellement, et offrir un réseau sans-fil pour les services 5G là où les services mobiles utilisant les réseaux de technologie d'évolution à long terme (long-term evolution ou « LTE ») ne sont pas disponibles;
- investir 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer et étendre le réseau 5G dans l'Ouest canadien ainsi que 3 milliards de dollars sur cinq ans pour des investissements additionnels dans le réseau, les services et la technologie, dont l'expansion de notre réseau Cable;
- élargir notre programme Branché sur le succès afin d'offrir un service d'accès Internet à haute vitesse et à faible coût aux Canadiens à faible revenu dans l'Ouest canadien et lancer un nouveau volet à notre programme Branché sur le succès afin d'offrir un service sans-fil abordable à l'échelle du pays aux Canadiens à faible revenu, faisant en sorte que le programme Branché sur le succès sera offert à plus de 2,5 millions de

ménages canadiens admissibles dans les cinq prochaines années;

- maintenir une forte présence dans l'Ouest canadien par la création d'au moins 3 000 nouveaux emplois dans les cinq prochaines années (et conserver ces emplois jusqu'au dixième anniversaire de la clôture), et conserver un siège social dans l'Ouest canadien, soit à Calgary, pour au moins dix ans;
- continuer d'offrir des forfaits sans-fil aux abonnés existants de Shaw Mobile à la date de clôture qui sont assortis des mêmes conditions (dont l'admissibilité) que les forfaits qui étaient offerts par Shaw Mobile à la date de clôture, pour les cinq prochaines années.

Nous rendrons compte de l'évolution de chacun de nos engagements une fois l'an, jusqu'à ce que ces engagements aient été honorés ou jusqu'à 10 ans après la date de clôture de la transaction visant Shaw, selon la première éventualité, notamment en publiant un rapport sur notre site Web (le premier a été publié en avril 2024). Advenant le cas où un élément important relatif à l'un ou l'autre des engagements susmentionnés ne soit pas respecté, nous pourrions être dans l'obligation de verser une somme de 100 millions de dollars par année (jusqu'à concurrence de 1 milliard de dollars) à ISDE Canada en dommages-intérêts jusqu'à la première des éventualités suivantes : i) jusqu'à ce que ces éléments importants soient respectés ou remplis ou ii) dix ans après la date de clôture de la transaction visant Shaw.

DROIT DE RETRANSMISSION DE SIGNAUX ÉLOIGNÉS

La Commission du droit d'auteur du Canada établit les droits payables pour l'utilisation des œuvres couvertes par des droits d'auteur, y compris les tarifs que les entreprises de distribution de radiodiffusion paient pour la diffusion et la distribution d'œuvres audio et audiovisuelles. En vertu de l'article 31(2) de la *Loi sur le droit d'auteur*, les EDR ont le droit de retransmettre une programmation par des signaux éloignés de télévision en direct dans le cadre d'un système d'octroi de licences obligatoire, moyennant des tarifs fixés par la Commission du droit d'auteur.

Le 18 décembre 2018, la Commission du droit d'auteur a publié les tarifs approuvés pour la période tarifaire de 2014 à 2018 (la « décision initiale concernant les tarifs »). Les organismes de perception des droits d'auteur et les EDR ont collectivement demandé une révision judiciaire de la décision initiale concernant les tarifs. Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a ordonné à la Commission du droit d'auteur de corriger certaines erreurs en lien avec sa décision initiale concernant les tarifs. Le 12 janvier 2024, la Commission du droit d'auteur a rendu sa décision concernant le réexamen de la période tarifaire de 2014 à 2018 (la « décision relative au réexamen »), laquelle réduisait, de façon rétroactive, les tarifs mensuels par abonné pour les années 2015 à 2018.

Par suite d'une demande de contrôle judiciaire ultérieure des organismes de perception des droits d'auteur, la CAF a rendu une décision le 8 mai 2025 par laquelle elle met de côté le réexamen de la décision de 2024 et ordonne à la Commission du droit d'auteur d'apporter des modifications précises aux tarifs, lesquelles ont augmenté, de façon rétroactive, les tarifs mensuels par abonné pour les années 2015 à 2018. Nous avons donc comptabilisé une charge de 36 millions de dollars, intérêts compris, au poste « Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges » en 2025. Le 7 août 2025, Rogers, Bell, Telus, Cogeco et Vidéotron ont

déposé auprès de la Cour suprême du Canada une demande d'autorisation d'appel de la décision relative au deuxième contrôle judiciaire de la CAF. La décision de la Cour suprême du Canada concernant la demande d'autorisation d'appel est attendue.

La Commission du droit d'auteur pourrait tenir une audience en vue de fixer les tarifs pour l'une des périodes tarifaires subséquentes, ou les deux (2019-2023 et 2024-2028) dès 2026. Si la Commission du droit d'auteur approuvait des tarifs qui cadrent avec les tarifs proposés par les organismes de perception des droits d'auteur pour l'une ou l'autre de ces périodes subséquentes, Rogers pourrait être exposé à une hausse importante des taux de redevance, ce qui pourrait nuire à nos résultats financiers.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES DE GROS

Le CRTC nous oblige à fournir des services d'accès haute vitesse de gros groupés selon des tarifs réglementés à des FSI tiers qui revendent ces services pour fournir de services Internet de détail aux consommateurs.

Le 13 août 2024, le CRTC a publié la politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180, *Concurrence sur les marchés canadiens des services Internet*, qui établit le cadre révisé d'accès haute vitesse de gros. Dans la politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180, le CRTC :

- oblige les entreprises de téléphonie titulaires (Bell, Telus et SaskTel) à fournir d'accès haute vitesse de gros à leurs installations FTTH;
- oblige les entreprises de câblodistribution, y compris Rogers, à continuer à fournir les services d'accès haute vitesse de gros groupés obligatoires à leurs installations de câble hybride fibre optique-câble coaxial (« HFC ») basé sur la technologie DOCSIS, tout en excluant les réseaux FTTH des entreprises de câblodistribution du régime;
- accorde à Bell, Telus et SaskTel une période de report de cinq ans pour toutes les nouvelles installations FTTH déployées après la date de la politique, mais n'accorde pas d'exemption aux nouvelles installations HFC des entreprises de câblodistribution;
- interdit aux entreprises de téléphonie et de câblodistribution titulaires d'utiliser les services d'accès haute vitesse de gros groupés sur leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels, même si ces entreprises peuvent accéder aux services d'accès haute vitesse de gros groupés à l'extérieur du territoire.

Le 20 juin 2025, dans la décision de télécom CRTC 2025-154, *Demandes regroupées de révision et de modification de la politique réglementaire de télécom 2024-180 (2025-154)*, le CRTC a refusé de modifier la politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180. Contrairement à la demande de plusieurs requérants, dont Rogers, le CRTC a refusé d'interdire à Bell, Rogers et Telus d'accéder aux services de gros à large bande obligatoires partout au Canada à l'aide de toute technologie. Le 6 août 2025, le gouvernement fédéral a refusé de modifier la politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180. Le 10 septembre 2025, Cogeco et Eastlink ont été autorisés à porter la politique réglementaire de télécom 2024-180 en appel auprès de la CAF. Rogers est aussi partie à l'appel. Le 18 septembre 2025, Rogers,

CNOC et TekSawy ainsi que Eastlink, Cogeco et SaskTel ont présenté une requête auprès de la gouverneure en conseil afin que celle-ci modifie la décision de télécom CRTC 2025-154. La gouverneure en conseil a jusqu'au 18 septembre 2026 pour rendre une décision, le cas échéant.

TARIFS DÉFINITIFS CONCERNANT LES SERVICES D'ACCÈS HAUTE VITESSE DE GROS GROUPÉ

En 2026, le CRTC devrait publier les tarifs définitifs concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupé. À l'heure actuelle, tous les fournisseurs de services d'accès haute vitesse de gros groupé, y compris Rogers, sont soumis à des tarifs provisoires qui sont en vigueur depuis mars 2023. Les tarifs définitifs devraient s'appliquer de façon rétroactive. Si les tarifs définitifs sont inférieurs aux tarifs provisoires, Rogers pourrait être tenu de rembourser ses clients de gros de façon rétroactive à partir de 2023. Si les tarifs définitifs ne dédommagent pas adéquatement Rogers pour les coûts associés à la prestation de services d'accès haute vitesse de gros et ne lui procurent pas un rendement du capital investi raisonnable, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les produits de Cable, donner lieu à une diminution des dépenses d'investissement et nuire à notre capacité de faire concurrence aux fournisseurs de services Internet exploitant leurs propres installations et les fournisseurs de gros.

DISTRIBUTION DES SERVICES DE TÉLÉVISION

Les EDR doivent offrir aux clients un service d'entrée de gamme de base se composant de canaux canadiens locaux et régionaux (la radio locale est offerte en option), des services obligatoires canadiens, du canal communautaire et des canaux des assemblées législatives provinciales, des canaux éducatifs provinciaux ou territoriaux et, s'ils le souhaitent, des principaux réseaux américains (4+1). Le tarif au détail de ce service d'entrée de gamme est plafonné à 25 \$ par mois (matériel en sus). En outre, tous les canaux autres que ceux de base doivent être offerts à la carte et au sein de forfaits plus petits à prix raisonnables. Les EDR sont tenues de s'assurer que la majeure partie des services de programmation offerts aux consommateurs se composent de canaux canadiens. Par suite de la décision approuvant la transaction visant Shaw, nos EDR sont aussi tenues de distribuer 45 services de programmation indépendants canadiens en anglais ou en français.

CONSULTATION DU CRTC SUR LES DYNAMIQUES DU MARCHÉ

Le 9 janvier 2025, dans le cadre de sa mise en œuvre du projet de loi C-11, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-2, *La voie à suivre – Travailler à l'établissement d'un système canadien de radiodiffusion durable*. Dans le cadre de cette instance, le CRTC :

- a examiné les dynamiques du marché entre les entreprises de programmation, les EDR et les entreprises en ligne;
- a examiné l'efficacité des outils réglementaires existants s'appliquant aux entreprises de radiodiffusion, y compris les ordonnances de distribution obligatoire, les exigences relatives à la distribution et aux blocs, les exigences relatives aux services de base et aux services à la carte, les règles de prépondérance pour les services canadiens, les mécanismes de résolution de différends, le Code sur la vente en gros et les règles relatives à la préférence induite;

- a examiné de nouvelles obligations réglementaires s'appliquant aux entreprises en ligne, y compris celles se rapportant à la distribution, à la découvrabilité, au partage de données, à la résolution de différends et à la préférence induite.

Une audience publique a eu lieu en juin 2025 et le dossier a été fermé en septembre 2025. La décision du CRTC est attendue.

MEDIA

CONSULTATION DU CRTC SUR LE CONTENU CANADIEN

Le 18 novembre 2025, le CRTC a lancé la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2025-299, *Définir « émission canadienne » et soutenir la création et la distribution d'une programmation canadienne dans le secteur audiovisuel – Partie 1 – Cadre de certification des émissions canadiennes, intelligence artificielle, collecte et publication de données, et exigences en matière de rapports*. Il s'agit de la première de deux décisions découlant de l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288, *La voie à suivre – Définir « émission canadienne » et soutenir la création et la distribution d'une programmation canadienne dans le secteur audiovisuel*. Dans la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2025-299, le CRTC :

- a mis à jour la définition d'« émission canadienne » en reconnaissant un plus grand nombre de postes clés de création;
- a établi que les productions dont les droits d'auteur ne sont pas entièrement détenus par des Canadiens satisfont aux critères de certification comme émission canadiennes;
- a introduit des changements aux pratiques de collecte de données et de production de rapports afin d'uniformiser les règles du jeu en matière de publication de données financières qui s'appliquent aux les entreprises traditionnelles et aux entreprises en ligne.

Le CRTC publiera sa deuxième décision, attendue en 2026, qui portera sur le soutien à la programmation canadienne et le financement de celle-ci, y compris le financement des nouvelles et de la programmation à risque, en établissant les obligations de contribution au financement s'appliquant aux diffuseurs traditionnels et aux services de diffusion continue en ligne.

FONDS POUR LES NOUVELLES DES RADIOS COMMERCIALES

Le 4 juin 2024, dans le cadre du plan réglementaire plus large visant à mettre en œuvre la *Loi sur la radio diffusion* modernisée, le CRTC a publié la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2024-121, *La voie à suivre – Soutenir le contenu canadien et autochtone au moyen de contributions de base*. Entre autres choses, le CRTC a déterminé que les services de diffusion continue en ligne audio devraient être tenus de verser des contributions financières à un nouveau fonds temporaire pour soutenir la production de nouvelles par les stations de radio commerciale dans les plus petits marchés. Le nouveau fonds a été établi dans la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2025-193 et sera administré par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) qui a procédé à une première ronde de demandes. Les fonds ne seront pas déboursés avant que la Cour fédérale n'ait pris de décision concernant l'appel interjeté par des services de diffusion continue américains au sujet des exigences de financement définies dans la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2024-121.

MODERNISATION DES PROCESSUS DE RADIO

Dans la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2025-265, *Modernisation des processus de radio*, le CRTC a modernisé le cadre réglementaire afin de réduire le fardeau administratif pour les entreprises radiophoniques. Les principaux changements comprennent la mise en place de licences de radiodiffusion indéterminées à mesure que les licences en vigueur expireront, des vérifications périodiques de la conformité remplaçant les examens de renouvellement de licences, une période d'essai de un an permettant aux stations AM de diffuser simultanément sur la bande FM à l'intérieur d'un même marché, et l'intention d'appliquer des sanctions administratives pécuniaires en cas de non-conformité grave ou récurrente en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la radio diffusion* modernisée.

LOI SUR LES NOUVELLES EN LIGNE

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi sur les nouvelles en ligne*, a reçu la sanction royale et est devenu une loi. L'objectif de la *Loi sur les nouvelles en ligne* est de renforcer l'équité sur le marché numérique au Canada et de contribuer à la viabilité du secteur canadien des nouvelles en établissant un cadre de négociation pour les accords commerciaux entre les plus grandes plateformes numériques et les entreprises de nouvelles admissibles. Le 28 octobre 2024, le CRTC a accepté la demande de Google LLC d'être exempté de la *Loi sur les nouvelles en ligne* en ce qui a trait à Google Search, étant donné que Google a accepté de verser un montant de 100 million de dollars chaque année aux entreprises de nouvelles canadiennes. La gestion de la contribution annuelle de Google sera assurée par le Collectif canadien de journalisme. Le montant maximal pouvant être attribué aux radiodiffuseurs canadiens qui produisent des nouvelles ne peut dépasser 30 % de la rémunération totale en vertu du *Règlement sur l'application et l'exemption de la Loi sur les nouvelles en ligne*. Le 12 décembre 2024, le CRTC a publié son cadre régissant le processus de négociation officiel en vertu de la *Loi sur les nouvelles en ligne*.

PROJET DE LOI N° 109, LOI AFFIRMANT LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE DU QUÉBEC ET ÉDICTION LA LOI SUR LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS CULTURELS FRANCOPHONES DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Le 12 décembre 2025, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 109, *Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique* (la « Loi »). La Loi exige que les plateformes numériques exploitées au Québec qui offrent des services d'écoute en ligne et de visionnement en ligne de contenu audiovisuel, ainsi qu'aux fabricants de téléviseurs et d'appareils destinés à être connectés à un téléviseur, se conforment aux règles relatives aux contenus francophones. La réglementation à venir établira les exigences particulières en ce qui concerne notamment la découvrabilité des contenus francophones et les quotas relatifs à la proportion de contenus culturels francophones offerts par les plateformes numériques. L'incidence de la Loi, si elle survit aux contestations judiciaires, sur nos entreprises de diffusion exerçant leurs activités au Québec dépendra du contenu et du champ d'application de la réglementation à venir.

Information supplémentaire

MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La direction pose des jugements et des hypothèses et effectue des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants que nous inscrivons au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur notre présentation connexe des actifs et des passifs éventuels. Des modifications importantes de nos hypothèses, y compris en ce qui concerne nos plans d'affaires et flux de trésorerie futurs, pourraient donner lieu à des changements importants des montants que nous avons comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations sont critiques pour nos activités commerciales et pour l'appréciation de nos résultats opérationnels. Nous pourrions devoir exercer davantage de jugement en raison de la sensibilité des méthodes et des hypothèses nécessaires pour déterminer le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges.

ESTIMATIONS

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Déterminer le prix de transaction

Le prix de transaction est le montant de contrepartie applicable auquel nous nous attendons à avoir droit en échange des biens et services promis à un client. Pour déterminer le prix de transaction, nous prenons en compte les conditions du contrat et les pratiques commerciales qui sont habituelles dans un secteur d'activité donné. Les rabais, remises, remboursements, notes de crédit, concessions sur le prix, incitations, pénalités et autres éléments similaires sont pris en compte dans le prix de transaction au moment de la passation du contrat.

Déterminer le prix de vente spécifique et la répartition du prix de transaction

Le prix de transaction est réparti entre les obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques des biens et services distincts au contrat. La meilleure indication du prix de vente spécifique est le prix observable d'un bien ou d'un service lorsque l'entité vend ce bien ou ce service séparément dans des circonstances et à des clients similaires. Si le prix de vente spécifique n'est pas directement observable, nous l'estimons en tenant compte de l'information raisonnablement disponible relativement aux conditions de marché, aux facteurs qui nous sont propres et à la catégorie de clients.

Pour déterminer le prix de vente spécifique, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des montants exigibles minimums auxquels nous nous attendons à avoir droit. Les montants qui excèdent les montants exigibles minimums sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

Déterminer la période appropriée d'amortissement des actifs différés au titre des commissions

Nous avons recours à des estimations pour déterminer la période au cours de laquelle nous recevons le rythme prévu des avantages liés au versement des commissions.

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer la durée d'un contrat de location, nous devons tenir compte des faits et circonstances pouvant donner lieu à un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Nous formulons certaines hypothèses qualitatives et quantitatives pour établir la valeur de l'avantage économique.

DURÉES D'UTILITÉ

Le coût des immobilisations est amorti sur leur durée d'utilité estimée. Pour ce faire, la Société tient compte des tendances sectorielles et de facteurs propres à l'entreprise, notamment l'évolution des technologies et les délais prévus avant la mise en service de certaines immobilisations au moment opportun. Chaque année, ou lorsque les circonstances changent, nous réévaluons nos estimations de la durée d'utilité pour nous assurer que celle-ci concorde avec la durée prévue des technologies en vue de générer des produits. Si l'évolution des technologies survient plus rapidement ou autrement que ce qui est prévu, la Société pourrait avoir à réduire la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles, ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'amortissement au cours de périodes futures ou la comptabilisation d'une charge de dépréciation servant à réduire la valeur. Nous révisons nos choix au moins une fois par année et nous modifions nos taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs s'ils diffèrent de nos estimations précédentes. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

INSCRIPTION À L'ACTIF DE FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE DIRECTS, DE FRAIS GÉNÉRAUX ET DE CHARGES D'INTÉRÊTS

Certains frais de main-d'œuvre directs et frais généraux et certaines charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux et des actifs de technologie de l'information de la Société sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif sont calculés en fonction des coûts estimés des projets d'immobilisations et sont généralement fondés sur un taux horaire. De plus, les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif pendant la construction et l'aménagement de certaines immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif augmentent le coût de l'actif et donnent lieu à un accroissement de la dotation aux amortissements au cours de périodes futures.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (y compris le goodwill, les licences d'utilisation de spectre ou de diffusion, droits de franchise et certains noms de marque et marques de commerce) sont évaluées aux fins de dépréciation, au moins une fois par année, ou plus souvent si les événements ou les circonstances le justifient, tout comme les actifs à durée d'utilité déterminée (y compris les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles) font l'objet de tests de dépréciation si les événements ou les circonstances le justifient. La détermination de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») nécessite d'importantes estimations des flux de trésorerie futurs, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Si les principales estimations venaient à différer de façon défavorable à l'avenir, la Société pourrait devoir comptabiliser des charges de dépréciation qui viendraient diminuer le bénéfice net.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de nos dérivés est comptabilisée selon une évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité de crédit. Dans le cas des dérivés en position débitrice (soit la contrepartie qui doit un montant à Rogers), l'ajustement en fonction de la qualité du crédit pour la contrepartie bancaire est déduit de la valeur sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit. Dans le cas des dérivés en position créditrice (soit Rogers qui doit un montant aux contreparties), notre ajustement en fonction de la qualité du crédit est ajouté à la valeur sans risque. Pour déterminer la valeur estimée des dérivés, ajustée en fonction de la qualité du crédit, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués.

Nous sommes tenus de veiller à ce que les relations de couverture répondent aux critères d'efficacité de la couverture, et ce, pour tous les instruments dérivés auxquels s'applique la comptabilité de couverture. Les tests d'efficacité de la couverture nécessitent le recours au jugement et aux estimations.

PRESTATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Lors de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, la Société pose des hypothèses afin de déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations. Les hypothèses et estimations comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération futur et le taux de mortalité. Les modifications de ces principales hypothèses et estimations peuvent avoir une incidence sur la charge de retraite, l'actif et le passif des régimes et les autres éléments du résultat global. Le changement de conjoncture économique, notamment les changements sur les marchés financiers et les fluctuations des taux d'intérêt, risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Par ailleurs, des modifications dictées par le marché pourraient se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient nous obliger à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent le processus d'évaluation actuarielle.

Le tableau présenté ci-après présente un sommaire de l'incidence qu'une augmentation ou une diminution des principales hypothèses et estimations aurait eue sur notre obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2025 :

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies
Taux d'actualisation	
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(168)
Incidence d'une diminution de 0,5 %	189
Taux de croissance de la rémunération future	
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	10
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(10)
Taux de mortalité	
Incidence d'une augmentation de un an	36
Incidence d'une diminution de un an	(39)

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régimes d'options sur actions

Les régimes d'options sur actions des membres du personnel de la Société incluent un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options antérieurement ou nouvellement attribuées. Le mode de règlement en trésorerie des DAA permet au porteur de l'option de choisir de recevoir un paiement en trésorerie égal à la valeur intrinsèque de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. La rémunération fondée sur des actions versée aux membres du personnel est évaluée à la juste valeur. Nous calculons la juste valeur des options en utilisant le cours des actions de catégorie B sans droit de vote et les modèles d'évaluation des options et comptabilisons toutes les options sur actions en circulation à titre de passif. Le passif est évalué à la valeur de marché chaque période et est passé en charges selon une acquisition graduelle des droits au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus ou, le cas échéant, au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux. La charge de chaque période dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la période.

Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution, laquelle juste valeur est fondée sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice des droits, nous comptabilisons la variation dans les passifs inclus dans les coûts opérationnels ou les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, selon le cas, de l'exercice au cours duquel le changement survient. Pour les unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, principalement les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris l'incidence sur l'impôt différé connexe.

L'évaluation des immobilisations corporelles peut être complexe et nécessiter d'importantes estimations, notamment en ce qui a trait à certaines caractéristiques comme la taille, l'âge, le coût de remplacement et d'autres caractéristiques des différents actifs. Le coût de construction ou de remplacement, et donc la juste valeur, liée à chacune de ces caractéristiques peut être différent.

Les immobilisations corporelles (autres que les terrains et les bâtiments) sont souvent évaluées selon une approche par le coût de remplacement après amortissement, selon laquelle le coût de remplacement brut de chaque actif est estimé (soit par comparaison directe à la valeur actuelle ou en appliquant des

facteurs inflationnistes aux coûts historiques) après quoi un facteur d'amortissement est appliqué afin de tenir compte de l'âge de l'actif en service.

Les terrains et les bâtiments sont souvent évalués selon une approche par le résultat (pour les bâtiments) et une approche par comparaison directe avec le marché (pour les terrains sous-jacents). Des immeubles comparables sont évalués sur les marchés pertinents afin de déterminer les caractéristiques, comme les taux d'inoccupation et les taux de capitalisation des produits, à appliquer à l'évaluation de chaque immeuble. Les terrains sont souvent évalués en comparant des parcelles de terrains similaires dans les marchés pertinents.

La juste valeur des droits de franchise acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE a été estimée selon une approche fondée sur le marché en fonction des multiples des produits du marché et des transactions antérieures visant des équipes dans chacune des ligues, y compris les expansions de ligues, le cas échéant. Une estimation importante a donc été requise pour déterminer les ajustements à apporter aux données de marché disponibles en fonction des facteurs propres au marché de Toronto, y compris la population, le produit intérieur brut et le nombre d'équipes sportives de ligues majeures.

JUGEMENTS

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Biens et services distincts

Nous posons des jugements afin de déterminer si une promesse de livraison d'un bien ou d'un service est distincte. Nous comptabilisons les produits et services individuels séparément s'ils sont distincts (c.-à-d. si un produit ou un service peut être identifié séparément des autres éléments de l'offre groupée et si le client peut en tirer profit). La contrepartie est répartie entre les produits et services distincts de l'offre groupée en fonction de leur prix de vente spécifique. Pour les éléments distincts qui ne sont pas vendus séparément, nous estimons les prix de vente spécifiques au moyen de la méthode de l'évaluation du marché avec ajustement.

Accords de valeur résiduelle

Nous permettons aux clients de reporter une partie du coût de l'appareil jusqu'à la fin du contrat, selon le service ou le produit offert. Nous posons des jugements afin de déterminer si ces accords sont des accords qui se rapportent à des activités génératrices de produits ou des contrats de location. L'évaluation que nous faisons exige que nous fassions preuve de jugement pour apprécier la mesure dans laquelle le contrôle des appareils est transféré à nos clients, y compris la question de savoir si le client dispose d'un important avantage économique à la date de passation d'un contrat à retourner l'appareil à la fin du contrat.

CONTRATS DE LOCATION

Nous posons des jugements afin de déterminer si un contrat contient un bien déterminé. Le bien déterminé devrait être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien, et il devrait nous procurer le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation.

Nous exerçons également notre jugement pour déterminer si nous avons le droit de contrôler l'utilisation du bien déterminé. Nous détenons ce droit si nous possédons les droits décisionnels qui

présentent le plus de pertinence pour ce qui est de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Dans de rares cas où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien si nous avons le droit de l'exploiter ou si nous avons conçu ce bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer le taux d'emprunt marginal à utiliser pour évaluer l'obligation locative de chaque contrat de location, ce qui inclut une estimation quant à l'incidence des actifs spécifiques tenant lieu de garantie. Le taux d'emprunt marginal devrait refléter le taux d'intérêt que nous aurions à payer dans le cadre d'un emprunt dont la durée et la garantie sont similaires.

Certains de nos contrats de location comportent des options de prolongation ou de renouvellement qui ne peuvent être exercées que par nous, et ne peuvent l'être par le bailleur. À la date de début du contrat de location, nous évaluons si nous avons la certitude raisonnable d'exercer toute option de prolongation en fonction du rendement économique que nous prévoyons d'obtenir du contrat de location. De façon générale, nous exerçons les options de prolongation de nos contrats de location liés aux réseaux, en raison essentiellement des coûts importants qui devraient être engagés pour relocaliser les tours de nos réseaux et le matériel connexe. Nous réévaluons régulièrement si nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options et comptabilisons tout changement à la date de la réévaluation.

DURÉES D'UTILITÉ ET MODES D'AMORTISSEMENT

La Société formule des jugements importants pour choisir les modes d'amortissements des immobilisations corporelles qui, selon elle, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent la réalité économique de l'utilisation prévue des actifs sous-jacents.

Nous amortissons le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur leur durée d'utilité estimée. Nous examinons leur durée d'utilité, leur valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois l'an.

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (licences d'utilisation de spectre, droits de franchise, licences de radiodiffusion et certains noms de marque et marques de commerce) puisqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle ces actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Nous formulons des jugements pour déterminer que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée en analysant tous les facteurs pertinents, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion, ni de certains noms de marque.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Nous formulons des jugements pour déterminer les UGT et l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins des tests de dépréciation. L'affectation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie requiert une part considérable de jugement par la direction en ce qui a trait à la détermination des UGT (ou aux groupes d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies découlant d'un regroupement d'entreprises. Une UGT correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie qui sont, dans une large mesure, indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont affectés aux UGT (ou aux groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la surveillance du goodwill est effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. Plus particulièrement pour ce qui est du secteur Media, nous avons déterminé que le goodwill est suivi au niveau du secteur Media et doit faire l'objet d'un test de dépréciation à ce même niveau plutôt qu'au niveau de l'unité sous-jacente par secteur d'exploitation, en fonction des interdépendances dans le secteur Media.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Nous posons d'importants jugements pour déterminer le classement approprié des coûts à inclure dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Nous formulons des jugements importants pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture, et en déterminer l'efficacité à ce titre. Nous formulons notamment ces jugements afin d'évaluer si les transactions désignées comme éléments couverts dans des relations de couverture se concrétiseront comme prévu et si les relations de couverture désignées comme couvertures efficaces à des fins comptables continuent d'être efficaces d'un point de vue qualitatif, et afin de choisir la méthodologie servant à déterminer les justes valeurs utilisées dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture.

SECTEURS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels et de la répartition appropriée des coûts partagés entre nos secteurs. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par nos principaux décideurs opérationnels en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance desdites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société constitue des provisions pour impôt sur le résultat et autres impôts et taxes en se fondant sur les renseignements couramment disponibles pour chacun des territoires dans lesquels elle exerce des activités. Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions

adéquates en ce qui concerne l'impôt, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation de l'application des lois et de la réglementation fiscales à nos impôts et taxes. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits par les autorités fiscales gouvernementales pertinentes et les résultats des audits gouvernementaux pourraient modifier considérablement les montants réels de la charge d'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des autres taxes ou impôts à payer ou à recevoir et des actifs et passifs d'impôt différé et pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

ÉVENTUALITÉS

L'établissement des passifs éventuels nécessite l'exercice d'un degré élevé de jugement. Notre jugement est fondé sur l'information dont nous sommes au fait, et sur la probabilité du dénouement ultime des éventualités. S'il devient probable qu'un passif éventuel se soldera par des sorties de ressources économiques, nous comptabiliserons une provision dans la période où le changement de probabilité survient. L'estimation de la perte nécessite du jugement et repose sur les données disponibles au moment de l'estimation en question. Toute provision comptabilisée à l'égard d'un passif éventuel pourrait avoir une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats opérationnels consolidés.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La détermination de ce qui fait partie et de ce qui ne fait pas partie d'un regroupement d'entreprises, y compris le moment auquel le contrôle nous est transféré, nécessite une large part de jugement. Cette détermination nécessite l'évaluation de la nature des autres transactions conclues avec l'entreprise acquise afin de nous assurer de comptabiliser le regroupement d'entreprises en tenant compte uniquement de la contrepartie transférée pour les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de l'échange.

Nous exerçons également une large part de jugement pour déterminer les méthodes d'évaluation appliquées aux divers actifs et passifs. L'évaluation des immobilisations incorporelles acquises peut être complexe et le choix d'une méthode d'évaluation appropriée peut nécessiter un degré élevé de jugement. Les immobilisations incorporelles peuvent être évaluées au moyen de différentes méthodes, notamment la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes, la méthode de l'exonération des redevances ou l'approche fondée sur le marché.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu certaines transactions dans le cours normal des activités avec nos entreprises associées et nos partenariats. Le tableau qui suit présente les montants reçus de ces parties ou versés à ces dernières :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2025	2024	Variation en %
Produits	51	45	13
Achats et paiements de loyers	174	231	(25)

Nous avons conclu des transactions avec Dream Unlimited Corp. (« Dream »), qui est contrôlée par notre administrateur Michael J.

Cooper. Dream est une société immobilière qui loue des locaux dans des immeubles de bureaux et des immeubles résidentiels. Le total des montants versés à cette partie liée pour chacun des exercices 2025 et 2024 est négligeable.

Nous avons également conclu certaines transactions avec notre actionnaire détenant le contrôle et avec les sociétés contrôlées par celui-ci. Ces transactions sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Le total des montants versés à ces parties liées rend généralement compte de charges imputées à Rogers liées à l'utilisation commerciale occasionnelle d'un aéronef, déduction faite d'autres services administratifs, et a été inférieur à 1 million de dollars pour chacun des exercices 2025 et 2024.

À la clôture de la transaction visant Shaw, nous avons conclu, conformément à la convention d'arrangement, une entente de services-conseils avec Brad Shaw aux termes de laquelle ce dernier a reçu un montant de 20 millions de dollars pour une période de deux ans suivant la clôture en échange de certains services liés à la transition et à l'intégration de Shaw, dont une tranche de 3 millions de dollars a été comptabilisée en résultat net et versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (10 millions de dollars en 2024); le dernier paiement en vertu de cette convention a été versé au cours du trimestre clos le 31 mars 2025. Nous avons aussi conclu certaines autres transactions avec Shaw Family Group. Le total des montants versés à Shaw Family Group en 2025 et en 2024 a été inférieur à 1 million de dollars. Nous avons également repris dans le cadre de la transaction visant Shaw un passif de 102 millions de dollars se rapportant à une ancienne entente de retraite avec l'un de nos administrateurs aux termes duquel celui-ci recevra un paiement de 1 million de dollars par mois jusqu'en mars 2035, dont une tranche de 12 millions de dollars a été versée en 2025 (12 millions de dollars en 2024).

Ces transactions sont inscrites aux montants convenus par les parties liées et examinées par le comité d'audit et de risque. Les montants exigibles pour ces services n'étaient pas garantis et ne portaient pas intérêt, et leur paiement était exigible en trésorerie dans le mois suivant la date de transaction.

NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2025

En 2025, nous avons adopté les modifications apportées aux normes comptables IFRS suivantes. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

- Modifications de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères - Absence de convertibilité*, qui précisent dans quelles circonstances une monnaie peut être convertie et dans quelles circonstances elle ne peut l'être.

RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'IASB a publié la nouvelle norme et les modifications de normes suivantes, qui entreront en vigueur au cours d'exercices à venir :

- IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (en remplacement de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*), qui vise à améliorer la structure et le contenu des états financiers de base et la comparabilité entre les émetteurs (1^{er} janvier 2027).

L'IFRS 18 porte essentiellement sur la présentation dans l'état du résultat net, où elle exige le classement des produits et des charges dans les catégories « exploitation », « investissement » et « financement ». Les activités principales d'une société déterminent le classement des produits et des charges dans les catégories appropriées et une ventilation plus détaillée des charges d'exploitation est désormais exigée dans l'état du résultat net. La norme introduit aussi les sous-totaux définis « résultat d'exploitation » et « résultat net avant financement et impôts sur le résultat » qui devront figurer à l'état du résultat net afin d'accroître la comparabilité entre les sociétés. Les répercussions sur le tableau des flux de trésorerie comprennent l'élimination des options de classement pour les intérêts et les dividendes reçus (qui doivent être classés dans les activités d'investissement) et les paiements (qui doivent être classés dans les activités de financement). L'IFRS 18 fournit aussi des directives sur les « mesures de la performance définies par la direction » en lien avec l'état du résultat net, y compris des exigences de rapprochement.

- Modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui visent à préciser le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que le moment auquel un actif financier ou un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique doit être décomptabilisé (1^{er} janvier 2026).

Nous évaluons à l'heure actuelle les répercussions qu'auront l'IFRS 18 et les modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 sur nos états financiers consolidés. Nous ne nous attendons pas à ce que les modifications aient une incidence significative au moment de l'adoption; la présentation de nos états consolidés du résultat net sera toutefois différente aux termes de l'IFRS 18 et certains postes seront reclassés dans les états consolidés du résultat net et les tableaux des flux de trésorerie.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Nous mesurons le succès de notre stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis ci-après. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle et par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs, dont certains sont des mesures financières complémentaires (voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières »), ne sont pas des mesures conformes aux IFRS. Ces indicateurs sont les suivants :

- les nombres d'abonnés;
 - le nombre d'abonnés de Sans-fil;
 - le nombre d'abonnés de Cable;
 - le nombre de foyers branchés (Cable);
- le taux d'attrition des abonnés de Sans-fil;
- les produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile;
- les produits moyens par compte (« PMPC ») de Cable;
- les relations clients de Cable;
- la pénétration du marché de Cable (la « pénétration »);
- l'intensité du capital;

- le total des produits tirés des services;
- les ratios de distribution de dividendes;
- le rendement de l'actif.

NOMBRES D'ABONNÉS

Les nombres d'abonnés à nos services sont fondés sur les abonnés actifs. Lorsqu'un abonné est mis hors service, à sa demande ou pour défaut de paiement, il est réputé avoir été mis hors service pendant la période au cours de laquelle les services sont interrompus. Nous utilisons les nombres d'abonnés pour mesurer le rendement de nos principales activités et notre capacité à profiter de sources de revenus récurrentes. Dans le secteur Cable, nous utilisons en outre le nombre de foyers branchés pour mesurer notre pénétration du marché potentiel dans une région géographique donnée.

Nombre d'abonnés de Sans-fil

- Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable.
- La Société répartit ses abonnés aux services sans fil en deux groupes, soit les abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés et les abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés. Les abonnés aux services postpayés et prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix, de même que les abonnés à des forfaits incluant à la fois la transmission de la voix et des données.
- Les frais d'utilisation et les frais d'utilisation excédentaire de données des abonnés aux services postpayés sont facturés après un mois. Les abonnés aux services prépayés ne peuvent pas engager des frais d'utilisation et des frais d'utilisation excédentaire de données supérieurs à ceux prévus par les limites de leur forfait ou le solde de leur compte.
- Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés comme étant actifs pendant une période de 30 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

Nombre d'abonnés de Cable

- Les abonnés aux services d'accès Internet de détail, aux services vidéo et au service de domotique sont représentés par une adresse; les abonnés aux services de téléphonie résidentielle sont représentés par une ligne.
- Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné.
- Les abonnés aux services d'accès Internet de détail, aux services vidéo, au service de domotique et aux services de téléphonie résidentielle ne comprennent que les abonnés pour qui le service est installé et opérationnel et facturé conséquemment.
- Le nombre d'abonnés exclut les abonnés aux services par satellite, certains services aux entreprises assurés par notre réseau de fibre optique, les services de transmission de la voix interurbains et locaux commutés et les services de transmission de données traditionnels, auxquels l'accès est fourni par des réseaux de tiers en location et au moyen des services tarifés des entreprises de services locaux titulaires.

TAUX D'ATTRITION DES ABONNÉS

Le taux d'attrition des abonnés constitue une mesure du nombre d'abonnés qui sont mis hors service pendant une période en tant que pourcentage du total des abonnés et est normalement calculé mensuellement et nous indique à quel point nous avons réussi à fidéliser notre clientèle. Nous le calculons en divisant le nombre d'abonnés de Sans-fil qui ont désactivé leur service sur une période donnée (habituellement sur une période de un mois) par le nombre total d'abonnés au début de cette même période. Lorsque la période considérée couvre plus de un mois, le taux d'attrition correspond au nombre d'abonnés mis hors service pendant la période, divisé par le nombre total d'abonnés au début de la période.

PRODUITS MOYENS PAR ABONNÉ DES SERVICES DE TÉLÉPHONIE MOBILE (SANS-FIL)

Les PMPA des services de téléphonie mobile aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attrait et à la fidélisation des abonnés offrant une valeur supérieure. Les PMPA des services de téléphonie mobile sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

PRODUITS MOYENS PAR COMPTE (CABLE)

Les produits moyens par compte (« PMPC ») nous permettent d'évaluer la somme totale que consacre en moyenne un client donné aux produits du secteur Cable. Les PMPC nous servent à dégager les tendances et à mesurer notre capacité à attirer et à fidéliser des comptes comportant plusieurs services à la fois. Les PMPC sont aussi une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

RELATIONS CLIENTS

Les relations clients sont représentées par une adresse où au moins un des services de notre secteur Cable (accès Internet détail, télévision par câble ou Télé Rogers Xfinity et téléphonie résidentielle) est installé et fonctionnel, et le ou les services sont facturés en conséquence. Lorsqu'une adresse donnée correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire abonné à au moins l'un des services de Cable compte pour une relation client, que le service soit facturé séparément ou inclus dans le loyer du locataire. Pour les abonnés institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente une relation client.

PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

La pénétration du marché (la « pénétration ») mesure notre capacité à attirer de nouveaux ménages vers nos marques et nos produits dans le territoire de desserte de notre réseau. Nous la calculons en divisant le nombre de relations clients par le nombre de foyers branchés. Un taux de pénétration du marché en hausse signifie qu'il y a davantage de nouvelles relations clients que de nouveaux foyers branchés.

INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital nous permet de comparer le niveau de nos dépenses d'investissement à ceux d'autres sociétés du même secteur. Nos dépenses d'investissement ne comprennent pas les dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre ni les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation. Nous utilisons cet indicateur pour évaluer la performance de nos actifs et lorsque nous prenons des décisions au sujet de nos dépenses d'investissement. Nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent l'intensité du capital pour mesurer le rendement des achats et de la construction d'actifs par rapport aux produits. L'intensité du capital est aussi une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

TOTAL DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES

Nous utilisons le total des produits tirés des services pour mesurer le rendement de nos principales activités, qui consistent à offrir des services à notre clientèle, séparément des produits générés par la vente de matériel que nous achetons auprès de divers fabricants d'appareils et que nous revendons. Cette mesure de performance comprend les produits de détail provenant de Today's Shopping Choice et de nos équipes sportives, qui sont également au cœur de nos activités. Nous calculons le total des produits tirés des

services en retranchant du total des produits ceux qui sont tirés du matériel.

RATIOS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous calculons le ratio de distribution de dividendes en divisant les dividendes payés pour l'exercice par le bénéfice net ou les flux de trésorerie disponibles de l'exercice. Nous utilisons les dividendes en pourcentage du bénéfice net et des flux de trésorerie disponibles pour effectuer des analyses et aider à décider des dividendes que nous devrions verser. Le ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net et le ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles sont aussi des mesures financières complémentaires. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de ces mesures.

RENDEMENT DE L'ACTIF

Nous utilisons le rendement de l'actif pour mesurer notre efficacité en ce qui a trait à l'utilisation de nos actifs pour générer un bénéfice net. Le rendement de l'actif est aussi une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La Société a recours à des « mesures financières non conformes aux PCGR » et à d'autres « mesures financières déterminées » (selon la définition qu'en donnent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables), qui sont revues périodiquement par la direction et le conseil d'administration, pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Ces mesures, en totalité ou en partie, peuvent également être utilisées par les investisseurs, les institutions prêteuses et les agences de notation à titre d'indicateurs de la performance opérationnelle de la Société, de sa capacité à contracter ou à rembourser des emprunts et à titre de mesures d'évaluation des entreprises œuvrant dans le secteur des télécommunications. Il ne s'agit pas de mesures ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine.

Mesures financières non conformes aux PCGR			
Mesure financière déterminée	Comment nous l'utilisons	Comment nous la calculons	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
Résultat net ajusté	Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents.	Bénéfice net (perte nette) Plus (moins) les éléments suivants Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, perte (recouvrement) sur la vente ou la liquidation de placements, perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles, (profit) sur les acquisitions, perte liée aux obligations d'achat liées à la participation ne donnant pas le contrôle, perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, perte sur les dérivés liés aux contrats à terme sur obligations, variation de la juste valeur des instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés à l'écart d'évaluation des immobilisations en lien avec la transaction visant Shaw et ajustements d'impôt sur le résultat liés à ces éléments, y compris les ajustements liés aux modifications législatives ou autres changements de taux.	Bénéfice net (perte nette)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI	Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents.	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de RCI Plus (moins) les éléments suivants Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, perte (recouvrement) sur la vente ou la liquidation de placements, perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles, (profit) sur les acquisitions, perte liée aux obligations d'achat liées à la participation ne donnant pas le contrôle, perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, perte sur les dérivés liés aux contrats à terme sur obligations, variation de la juste valeur des instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés à l'écart d'évaluation des immobilisations en lien avec la transaction visant Shaw, réévaluation des soldes d'une filiale libellés en dollars américains, et ajustements d'impôt sur le résultat liés à ces éléments, y compris les ajustements liés aux modifications législatives ou autres changements de taux.	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de RCI
Impôt sur le résultat et autres paiements destinés aux gouvernements	Pour évaluer le montant en trésorerie payé en impôt, en taxes et en droits aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux administrations municipales.	Impôt sur le résultat payé Plus l'élément suivant Taxes de vente non recouvrables payées, cotisations sociales payées, droits d'ordre réglementaire et droits liés à l'utilisation de spectre payés et taxes foncières et taxe d'affaires payées	Impôt sur le résultat payé
BAlIA ajusté des 12 derniers mois pro forma	Pour illustrer les résultats de l'entité issue du regroupement de Rogers et de MLSE comme si la clôture de la transaction visant MLSE avait eu lieu au début de la période de 12 mois applicable.	BAlIA ajusté des 12 derniers mois Plus l'élément suivant BAlIA ajusté de MLSE de janvier à juin 2025	BAlIA ajusté des 12 derniers mois

Ratios non conformes aux PCGR		
Mesure financière déterminée	Comment nous l'utilisons	Comment nous la calculons
Résultat par action de base ajusté Résultat par action dilué ajusté	Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents.	Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI Divisé par l'élément suivant Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, avant dilution Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI incluant l'effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions Divisé par l'élément suivant Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution
Ratio d'endettement pro forma	Nous croyons que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer notre capacité à rembourser nos emprunts, les résultats de l'entité issue du regroupement de Rogers et de MLSE étant pris en compte comme si la clôture de la transaction visant MLSE avait eu lieu au début de la période de 12 mois applicable.	Dette nette ajustée Divisée par l'élément suivant BAIIA ajusté des 12 derniers mois pro forma

Total des mesures sectorielles	
Mesure financière déterminée	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
BAIIA ajusté	Résultat net

Mesures de la gestion du capital	
Mesure financière déterminée	Comment nous l'utilisons
Flux de trésorerie disponibles	- Pour faire état du montant en trésorerie dégagé qui est disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans la Société, ce qui est un indicateur important de la solidité et de la performance financières de notre entreprise. - Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.
Dette nette ajustée	Nous croyons que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer notre dette et nos soldes de trésorerie tout en tenant compte de l'incidence des dérivés liés à la dette sur notre dette libellée en dollars américains.
Ratio d'endettement	Nous croyons que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer notre capacité à rembourser nos emprunts.
Liquidités disponibles	Pour aider à déterminer si nous sommes en mesure d'honorer tous nos engagements, d'exécuter notre plan d'affaires et d'atténuer le risque de ralentissement économique.

Mesures financières complémentaires	
Mesure financière déterminée	Comment nous la calculons
Marge du BAIIA ajusté	BAIIA ajusté Divisé par l'élément suivant Produits
Produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile de Sans-fil	Produits tirés des services de Sans-fil Divisés par l'élément suivant Nombre total moyen d'abonnés des services de téléphonie mobile de Sans-fil pour la période visée
Produits moyens par compte (« PMPC ») de Cable	Produits tirés des services de Cable Divisés par l'élément suivant Nombre total moyen de relations clients pour la période visée
Intensité du capital	Dépenses d'investissement Divisées par l'élément suivant Produits
Rendement de l'actif	Bénéfice net Divisé par l'élément suivant Total des actifs
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net	Dividendes payés Divisés par l'élément suivant Bénéfice net
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles	Dividendes payés au cours de l'exercice Divisés par l'élément suivant Flux de trésorerie disponibles (selon la définition donnée plus haut)

MODIFICATIONS DE MESURES FINANCIÈRES DÉTERMINÉES

À compter de l'exercice 2025 et par suite de la clôture de la transaction visant le réseau, nous avons modifié le calcul du bénéfice net ajusté et du résultat par action de base et dilué ajusté. Les tableaux ci-dessus et les rapprochements ci-dessous tiennent compte de ces modifications. Notre calcul du bénéfice net ajusté

exclut désormais l'incidence des variations de la juste valeur des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale; nous croyons que l'exclusion de ce montant reflète plus précisément nos résultats opérationnels courants, puisque ces instruments dérivés assurent la couverture économique des effets du change liés à la transaction visant le réseau, mais ne peuvent pas être comptabilisés comme des couvertures selon les IFRS.

Le résultat par action de base ajusté et le résultat par action dilué ajusté sont maintenant calculés à l'aide de notre nouvelle mesure non conforme aux PCGR, le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI. Cette méthode de calcul est conforme au calcul du résultat par action prévu par les IFRS, qui exige l'utilisation du « bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI ».

Enfin, nous avons modifié notre définition des flux de trésorerie disponibles pour en retrancher les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle afin de refléter la non-disponibilité de ces flux de trésorerie pour rembourser la dette ou réinvestir dans la Société.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Bénéfice net	6 906	1 734
Ajouter (déduire) :		
Charge d'impôt sur le résultat	720	572
Autres produits	(5 021)	(6)
Profit sur la sortie de centres de données	(69)	-
Charges financières	2 043	2 295
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	406
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 802	4 616
BAIIA ajusté	9 820	9 617

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Bénéfice net	6 906	1 734
Ajouter (déduire) :		
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	406
Variation de la juste valeur des instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	(9)	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés à l'écart d'évaluation des immobilisations en lien avec la transaction visant Shaw	829	917
Profit sur le remboursement de la dette à long terme	(151)	-
Profit sur la réévaluation de la participation dans MLSE	(4 976)	-
Profit sur la sortie de centres de données	(69)	-
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(249)	(338)
Bénéfice net ajusté	2 720	2 719

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ DES 12 DERNIERS MOIS PRO FORMA

(en millions de dollars)	Au 31 décembre	
	2025	
BAIIA ajusté des 12 derniers mois	9 820	
Ajouter (déduire) :		
BAIIA ajusté de MLSE de janvier à juin 2025	166	
BAIIA ajusté des 12 derniers mois pro forma	9 986	

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE RCI

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI	6 894	1 734
Ajouter (déduire) :		
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	406
Variation de la juste valeur des instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	(9)	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés à l'écart d'évaluation des immobilisations en lien avec la transaction visant Shaw	829	917
Profit sur le remboursement de la dette à long terme	(151)	-
Profit sur la réévaluation de la participation dans MLSE	(4 976)	-
Profit sur la sortie de centres de données	(69)	-
Réévaluation des soldes d'une filiale libellés en dollars américains ¹	13	-
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(249)	(338)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI	2 721	2 719

¹ Reflète la quote-part revenant à RCI de l'incidence de la réévaluation du change sur les soldes intersociétés libellés en dollars américains de BNSI, notre filiale non détenue en propriété exclusive constituée dans le cadre de la transaction visant le réseau. Cette incidence est éliminée lors de la consolidation.

RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	6 059	5 680
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement	(3 707)	(4 041)
Intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif	(1 924)	(1 986)
Intérêts payés, montant net	2 070	2 087
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	406
Amortissement des droits de diffusion	(86)	(63)
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	592	876
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(133)	-
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	(75)	(82)
Flux de trésorerie liés aux autres activités d'exploitation	128	166
Autres (produits) pertes au titre des placements	(7)	2
Flux de trésorerie disponibles	3 356	3 045

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GARANT DE LA DETTE À LONG TERME

Nos billets de premier rang et nos débentures en circulation, les montants prélevés sur les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de 6 milliards de dollars et les dérivés de RCI sont des obligations non garanties de RCI, en sa qualité de débiteur, et de RCCI, en sa qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas.

Le tableau qui suit fournit un sommaire des principales informations financières de consolidation non auditées de RCI pour les périodes indiquées et inclut des colonnes distinctes pour : i) RCI, ii) RCCI, iii) les filiales non garanties, sur une base combinée, iv) les ajustements de consolidation et v) les totaux consolidés.

Exercices clos les 31 décembre (non audité)	RCI ^{1,2}		RCCI ^{1,2}		Filiales non garantes ^{1,2}		Ajustements de consolidation ^{1,2}		Total	
(en millions de dollars)	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Données tirées de l'état du résultat net										
Produits	851	–	17 872	17 760	5 074	3 222	(2 085)	(378)	21 712	20 604
Bénéfice net (perte nette)	6 905	1 733	10 519	1 146	(138)	651	(10 380)	(1 796)	6 906	1 734
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de RCI	6 905	1 733	10 519	1 146	(150)	651	(10 380)	(1 796)	6 894	1 734
Aux 31 décembre (non audité)	RCI ^{1,2}		RCCI ^{1,2}		Filiales non garantes ^{1,2}		Ajustements de consolidation ^{1,2}		Total	
(en millions de dollars)	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Données tirées de l'état de la situation financière										
Actifs courants	52 780	52 502	59 158	57 465	12 524	11 017	(114 974)	(112 611)	9 488	8 373
Actifs non courants	76 883	65 957	50 107	43 368	30 885	7 218	(77 351)	(53 505)	80 524	63 038
Passifs courants	57 303	57 163	56 800	56 144	9 780	8 854	(108 231)	(109 552)	15 652	12 609
Passifs non courants	47 551	43 922	8 724	11 165	7 368	619	(13 569)	(7 307)	50 074	48 399

¹ Aux fins du tableau ci-dessus, les placements dans des filiales sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

² Les montants présentés au titre des passifs courants et des passifs non courants de RCCI n'incluent pas les obligations découlant du fait d'agir en qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas, de la dette à long terme de RCI.

SOMMAIRE QUINQUENNAL DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre				
(en millions de dollars, sauf les montants par action, les nombres d'abonnés, les taux d'attrition, les PMPA, les PMPC, les pourcentages et les ratios)	2025	2024	2023	2022	2021
Produits					
Sans-fil	10 715	10 595	10 222	9 197	8 768
Cable	7 868	7 876	7 005	4 071	4 072
Media	3 288	2 242	2 049	1 966	1 595
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(159)	(109)	32	162	220
Total des produits	21 712	20 604	19 308	15 396	14 655
Total des produits tirés des services	19 104	18 066	16 845	13 305	12 533
BALIA ajusté					
Sans-fil	5 364	5 312	4 986	4 469	4 214
Cable	4 585	4 518	3 774	2 058	2 013
Media	241	88	75	71	(146)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(370)	(301)	(254)	(205)	(194)
Total du BALIA ajusté	9 820	9 617	8 581	6 393	5 887
Bénéfice net	6 906	1 734	849	1 680	1 558
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI	6 894	1 734	849	1 680	1 558
Bénéfice net ajusté	2 720	2 719	2 406	1 915	1 803
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de RCI	2 721	2 719	2 406	1 915	1 803
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	6 059	5 680	5 221	4 493	4 161
Flux de trésorerie disponibles	3 356	3 045	2 414	1 773	1 671
Dépenses d'investissement	3 707	4 041	3 934	3 075	2 788
Résultat par action attribuable aux actionnaires de RCI					
De base	12,77 \$	3,25 \$	1,62 \$	3,33 \$	3,09 \$
Dilué	12,74 \$	3,20 \$	1,62 \$	3,32 \$	3,07 \$
Résultat par action ajusté attribuable aux actionnaires de RCI					
De base	5,04 \$	5,09 \$	4,60 \$	3,79 \$	3,57 \$
Dilué	5,02 \$	5,04 \$	4,59 \$	3,78 \$	3,56 \$
États de la situation financière :					
Actifs					
Immobilisations corporelles	26 307	25 072	24 332	15 574	14 666
Goodwill	20 032	16 280	16 280	4 031	4 024
Immobilisations incorporelles	28 898	17 858	17 896	12 251	12 281
Placements	1 291	615	598	2 088	2 493
Autres actifs	13 484	11 586	10 176	21 711	8 499
Total des actifs	90 012	71 411	69 282	55 655	41 963
Passifs et capitaux propres					
Passifs à long terme	50 074	48 399	50 060	36 014	22 812
Passifs courants	15 652	12 609	8 782	9 549	8 619
Total des passifs	65 726	61 008	58 842	45 563	31 431
Capitaux propres	24 286	10 403	10 440	10 092	10 532
Total des passifs et des capitaux propres	90 012	71 411	69 282	55 655	41 963
Nombres d'abonnés (en milliers) ¹					
Abonnés aux services de téléphonie mobile sans fil ^{2, 3, 4, 5, 6, 7}	12 195	11 874	11 609	10 647	10 013
Abonnés aux services d'accès Internet de détail ^{7, 8}	4 497	4 273	4 162	2 284	2 229
Abonnés aux services vidéo	2 503	2 617	2 751	1 525	1 491
Abonnés au Système de domotique	153	133	89	101	113
Abonnés aux services de téléphonie résidentielle	1 389	1 507	1 629	836	911
Relations clients ^{7, 8}	4 856	4 683	4 636	2 590	2 581
Mesures additionnelles sur les services sans fil ¹					
Taux d'attrition des services de téléphonie mobile postpayés (mensuel) ^{2, 3, 4, 5}	1,11 %	1,21 %	1,11 %	0,90 %	0,88 %
PMPC services de téléphonie mobile (mensuels)	56,42 \$	57,98 \$	57,86 \$	57,89 \$	56,83 \$
Mesures additionnelles sur la câblodistribution					
PMPC (mensuels)	136,30 \$	140,12 \$	142,58 \$	130,12 \$	132,58 \$
Pénétration	46,2 %	45,9 %	46,6 %	53,9 %	54,9 %
Mesures additionnelles consolidées					
Croissance des produits	5 %	7 %	25 %	5 %	5 %
Croissance du BALIA ajusté	2 %	12 %	34 %	9 %	1 %
Dividendes déclarés par action	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net ¹	15,7 %	61,8 %	123,2 %	60,1 %	64,8 %
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ¹	32,2 %	35,2 %	43,3 %	57,0 %	60,4 %
Rendement de l'actif ¹	7,7 %	2,4 %	1,2 %	3,0 %	3,7 %
Ratio d'endettement	4,0	4,5	5,0	3,5	3,4

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le 1^{er} avril 2025, sur une base prospective, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile pour ajouter 96 000 abonnés aux services postpayés et 5 000 abonnés aux services prépayés en raison de la fin de la migration des clients depuis les marques que nous avons cessé de vendre. Nous croyons que cet ajustement reflète plus efficacement la performance interne sous-jacente au chapitre de l'abonnement de nos activités liées aux services de téléphonie mobile. Au cours de l'exercice considéré, 14 000 abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés et 11 000 abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés touchés par la mise hors service de notre réseau 3G qui se poursuivent ont été exclus des données sur notre clientèle et notre taux d'attrition ci-dessus.

³ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés afin de retirer 110 000 abonnés de Cityfone et nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés afin de retirer 56 000 abonnés des services prépayés de Fido. Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2024, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés afin de retirer 81 000 abonnés des services prépayés de Rogers. Nous croyons que ces ajustements reflètent plus efficacement la performance interne sous-jacente au chapitre de l'abonnement de nos activités liées aux services de téléphonie mobile postpayés et prépayés.

⁴ Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2023, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés afin d'en retirer 51 000 abonnés se rapportant à un client de gros.

⁵ Le 3 avril 2023, nous avons acquis quelques 501 000 abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés de Shaw Mobile lors de notre acquisition de Shaw. Ces ajouts ne sont pas pris en compte dans les ajouts nets. Au 31 décembre 2023, nous avons terminé la migration de ces abonnés vers le réseau de Rogers; la migration a été impossible pour 18 000 abonnés qui ont désactivé leur service, qui ont donc été retirés du nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés avec prise d'effet le 31 décembre 2023.

⁶ Avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2023, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services sans-fil prépayés afin d'en retirer 94 000 abonnés à la suite d'une modification de notre politique de désactivation, selon laquelle le délai a été réduit de 90 jours à 30 jours.

⁷ Les ajustements suivants ont été apportés car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour les services aux dates indiquées. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, et sur une base prospective, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés afin de retirer 56 000 abonnés des services prépayés de Fido. Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2024, et sur une base prospective, nous avons ajusté le nombre de nos abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés afin de retirer 81 000 abonnés des services prépayés de Rogers. Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2023, et sur une base prospective, nous avons réduit de 182 000 le nombre de nos abonnés aux services d'accès Internet de détail et de 173 000 le nombre de nos relations clients afin de retirer les abonnés aux services Internet de Fido. Une fois terminée la migration des clients depuis les anciens forfaits Internet de Fido, le 1^{er} avril 2025, sur une base prospective, nous avons augmenté de 122 000 le nombre de relations clients et de 124 000 le nombre de nos abonnés aux services d'accès Internet de détail. Nous croyons que ces ajustements reflètent plus efficacement la performance interne sous-jacente au chapitre de l'abonnement de nos activités liées aux services de téléphonie mobile prépayés et aux services d'accès Internet de détail.



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 31 décembre 2025

La direction de Rogers Communications Inc. est responsable de la préparation des états financiers consolidés de la Société et ses filiales ci-joints et de tous les renseignements paraissant dans le rapport de gestion, lesquels états et rapport ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés comportent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations de la direction et l'exercice de son meilleur jugement et, de l'avis de celle-ci, ces montants donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie de Rogers Communications Inc. La direction a aussi rédigé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et elle s'est assurée qu'elle était cohérente par rapport aux états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient un système de contrôles internes en vue d'accroître l'intégrité des états financiers consolidés. Le système de contrôles internes est soutenu par le groupe d'audit interne et comprend la communication au personnel par la direction des politiques qui régissent une conduite commerciale responsable.

La direction est d'avis que les contrôles internes fournissent l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées et inscrites;
- les documents d'information financière sont fiables et constituent une base adéquate pour dresser les états financiers consolidés;
- les actifs de Rogers Communications Inc. et de ses filiales sont comptabilisés et protégés convenablement.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et, ultimement, il passe en revue et approuve les états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque rencontre régulièrement la direction de même que les auditeurs internes et externes afin de discuter du contrôle interne lié au processus de communication de l'information financière et des questions d'audit et de présentation de l'information financière de même que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et pour examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et les rapports des auditeurs externes. Le comité d'audit et de risque fait part de ses constatations au conseil d'administration pour que celui-ci en tienne compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit et de risque se penche également sur la nomination ou la reconduction des auditeurs externes et soumet ensuite sa recommandation au conseil d'administration avant de demander l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), pour le compte des actionnaires. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025 a été audité par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au comité d'audit et de risque.

Le 6 mars 2026

Tony Staffieri
Président et chef de la direction

Glenn Brandt
Chef de la direction des Finances

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Rogers Communications Inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2025 et 2024, des états consolidés connexes du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de son information financière de la Société au 31 décembre 2025, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control-Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 6 mars 2026 exprime une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également comporté l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous

estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont des questions découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiquées au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés; et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de la part de l'auditeur. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en présentant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Évaluation de certaines immobilisations incorporelles liées à des droits de franchise acquises dans le cadre de l'acquisition de MLSE
Comme il est mentionné à la note 3 afférente aux états financiers consolidés, le 1^{er} juillet 2025, la Société a acquis une société de portefeuille qui détenait indirectement la participation effective de 37,5 % de Bell dans Maple Leaf Sports & Entertainment Inc. (« MLSE ») pour un prix d'achat de 4 700 millions de dollars en trésorerie (la « transaction visant MLSE »). Compte tenu de la clôture de la transaction visant MLSE, la Société est l'actionnaire détenant le contrôle de MLSE avec une participation de 75 %. Selon la répartition du total de la contrepartie d'achat de 9 676 millions de dollars, qui comprenait la juste valeur de la participation existante de Rogers dans MLSE de 4 976 millions de dollars, la Société a comptabilisé des immobilisations incorporelles liées à des droits de franchise de 9 830 millions de dollars. La juste valeur a été estimée selon une approche fondée sur le marché en fonction de multiples des produits du marché ainsi que de transactions antérieures visant des équipes dans chacune des ligues, y compris les expansions de ligues, le cas échéant.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de certaines immobilisations incorporelles liées à des droits de franchise acquises dans le cadre de l'acquisition de MLSE constituait une question critique de l'audit. Un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer le choix et l'application de l'approche d'évaluation fondée sur le marché et les principales hypothèses utilisées pour ajuster les données de marché disponibles, y compris les données relatives aux expansions de franchises antérieures et prévues, en fonction des facteurs propres au marché de Toronto, notamment la population, le produit intérieur brut et le nombre d'équipes sportives de ligues majeures. Un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer ces principales hypothèses en raison de la sensibilité de l'évaluation des immobilisations incorporelles liées à des droits de franchise à des changements dans ces hypothèses. De plus, les travaux d'audit

associés à l'évaluation du choix et de l'application de l'approche d'évaluation fondée sur le marché ont exigé des compétences et des connaissances spécialisées.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement d'un contrôle interne à l'égard de la détermination par la Société de la juste valeur estimée de certaines immobilisations incorporelles liées à des droits de franchise, notamment les contrôles portant sur le choix et l'application de l'approche d'évaluation fondée sur le marché et la détermination des principales hypothèses. Nous avons évalué les facteurs propres au marché de Toronto utilisés par la direction pour ajuster les données de marché disponibles dans la détermination de la juste valeur de certaines franchises, en comparant les hypothèses aux transactions antérieures de vente de franchises, aux données macroéconomiques et de marché externes et aux informations accessibles au public liées aux ligues sportives professionnelles nord-américaines. Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le choix et l'application de l'approche d'évaluation fondée sur le marché en tenant compte d'autres méthodes d'évaluation, ainsi que le caractère raisonnable de l'évaluation des immobilisations incorporelles liées à des droits de franchise, en tenant compte de la valeur foncière par rapport aux autres immobilisations acquises dans le cadre de la transaction et de la valeur d'entreprise de MLSE.

Recouvrabilité de la valeur comptable du goodwill du secteur Media

Comme il est mentionné à la note 10 afférente aux états financiers consolidés, la Société soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} octobre, ou plus fréquemment si elle relève des indications de dépréciation. Le goodwill est considéré comme déprécié si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La Société exerce son jugement pour déterminer les UGT et l'affectation du goodwill pour les besoins des tests de dépréciation. La valeur comptable du goodwill du secteur Media au 31 décembre 2025 s'élevait à 4 781 millions de dollars. Le goodwill est suivi et soumis à un test de dépréciation au niveau du secteur Media dans son ensemble. L'estimation de la valeur recouvrable du goodwill du groupe Media

est déterminée selon la juste valeur, diminuée des coûts de sortie. Compte tenu de la nature du groupe Media, la détermination de sa juste valeur ne repose pas exclusivement sur les flux de trésorerie, mais s'appuie plutôt sur les multiples des produits du marché et sur des transactions antérieures visant des équipes, le cas échéant.

Nous avons déterminé que l'appréciation de la recouvrabilité de la valeur comptable du goodwill du secteur Media constituait une question critique de l'audit. Un jugement a été nécessaire pour déterminer le niveau auquel le goodwill devait être testé. En outre, un degré élevé de subjectivité et de jugement de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer le choix de la méthode pour estimer la valeur recouvrable, laquelle est déterminée selon la juste valeur, diminuée des coûts de sortie établie à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et d'approches fondées sur le marché, ainsi que pour estimer la principale hypothèse à l'égard des multiples des produits du marché.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus lié au test de dépréciation du goodwill de la Société, notamment les contrôles qui permettent de déterminer si le goodwill doit faire l'objet d'un test au niveau du secteur Media et un contrôle à l'égard du choix de la méthode utilisée pour estimer la valeur recouvrable et l'hypothèse relative aux multiples des produits. Nous avons apprécié la détermination des UGT et l'affectation du goodwill au groupe d'UGT du secteur Media pour les besoins du test de dépréciation annuel, en évaluant le niveau auquel le goodwill est suivi. Nous avons évalué l'hypothèse relative aux multiples des produits en effectuant une analyse de sensibilité afin d'évaluer l'incidence des modifications de l'hypothèse relative aux multiples des produits sur la détermination par la Société de la valeur recouvrable. Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le choix de la méthode pour déterminer la valeur recouvrable en tenant compte d'autres méthodes d'évaluation et à analyser les multiples des produits en évaluant les transactions antérieures pertinentes et les informations publiques comparables.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Nous agissons à titre d'auditeur de la Société depuis 1969.
Toronto, Canada
Le 6 mars 2026

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc. (la « Société ») au 31 décembre 2025, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025 selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, des états consolidés connexes du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés ») et notre rapport daté du 6 mars 2026 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

La Société a fait l'acquisition de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. en 2025, et la direction a exclu de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025 le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. se rapportant à un total des produits de 0,6 milliard de dollars, à un bénéfice net de 50 millions de dollars, à un total des actifs de 3,0 milliards de dollars, à 4 % des actifs courants, à 3 % des actifs non courants, à 6 % des passifs courants et à 1 % des passifs non courants inclus dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a également exclu une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales

américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG S.R.L./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 6 mars 2026

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2025	2024
Produits	6	21 712	20 604
Charges opérationnelles			
Coûts opérationnels	7	11 892	10 987
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9, 10	4 802	4 616
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	11	439	406
Charges financières	12	2 043	2 295
Profit sur la cession de centres de données	3	(69)	—
Autres produits	13	(5 021)	(6)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		7 626	2 306
Charge d'impôt sur le résultat	14	720	572
Bénéfice net de l'exercice		6 906	1 734
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux éléments suivants			
Actionnaires de RCI		6 894	1 734
Participation ne donnant pas le contrôle	30	12	—
Résultat par action attribuable aux actionnaires de RCI			
De base	15	12,77 \$	3,25 \$
Dilué	15	12,74 \$	3,20 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2025	2024
Bénéfice net de l'exercice		6 906	1 734
Autres éléments du résultat global :			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net			
Régimes de retraite à prestations définies			
Réévaluations	27	115	177
Charge d'impôt sur le résultat connexe	14	(30)	(48)
Régimes de retraite à prestations définies		85	129
Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)			
Augmentation de la juste valeur	20	37	11
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe	14	2	(1)
Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG		39	10
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net		124	139
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net			
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie			
(Perte latente) profit latent lié(e) à la juste valeur des instruments dérivés		(25)	1 081
Reclassement de la perte (du profit) sur les dérivés liés à la dette dans le bénéfice net		1 409	(1 983)
Reclassement du profit sur les dérivés liés aux dépenses dans le bénéfice net ou les immobilisations corporelles		(65)	(63)
Reclassement des intérêts courus dans le bénéfice net		(105)	(57)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe	14	32	(145)
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie		1 246	(1 167)
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net		1 246	(1 167)
Autres éléments du résultat global de l'exercice		1 370	(1 028)
Résultat global de l'exercice		8 276	706
Résultat global de l'exercice attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de RCI		8 264	706
Participation ne donnant pas le contrôle		12	—

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

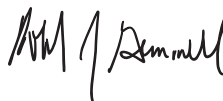
États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)

		Au 31 décembre	Au 31 décembre
	Note	2025	2024
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 344	898
Débiteurs	16	6 105	5 478
Stocks	17	550	641
Partie courante des actifs sur contrat	6	151	171
Autres actifs courants	18	1 239	849
Partie courante des instruments dérivés	19	99	336
Total des actifs courants		9 488	8 373
Immobilisations corporelles	8, 9	26 307	25 072
Immobilisations incorporelles	10	28 898	17 858
Placements	20	1 291	615
Instruments dérivés	19	746	997
Créances liées au financement	16	1 198	1 189
Autres actifs à long terme	21	2 052	1 027
Goodwill	3, 10	20 032	16 280
Total des actifs		90 012	71 411
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	22	4 000	2 959
Créditeurs et charges à payer		4 831	4 059
Impôt sur le résultat à payer		—	26
Autres passifs courants	23	3 831	482
Passifs sur contrat	6	1 114	800
Partie courante de la dette à long terme	25	1 186	3 696
Partie courante des obligations locatives	9	690	587
Total des passifs courants		15 652	12 609
Provisions	24	55	61
Dette à long terme	25	35 872	38 200
Obligations locatives	9	2 428	2 191
Autres passifs à long terme	26	2 225	1 666
Passifs d'impôt différé	14	9 494	6 281
Total des passifs		65 726	61 008
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de RCI	28	17 751	10 403
Participation ne donnant pas le contrôle	28	6 535	—
Capitaux propres		24 286	10 403
Total des passifs et des capitaux propres		90 012	71 411
Garanties	31		
Engagements et passifs éventuels	32		
Événements postérieurs à la date de clôture	28, 32		

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Au nom du conseil d'administration,


Edward S. Rogers
Administrateur

Robert J. Gemmell
Administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2025	Attribuables aux actionnaires de RCI									Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
	Actions de catégorie A avec droit de vote			Actions de catégorie B sans droit de vote			Résultats non distribués	Réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG	Réserve de couverture			Réserve au titre d'un investissement en capitaux propres
	Montant (en milliers)	Nombre d'actions	Montant (en milliers)	Nombre d'actions	Montant (en milliers)	Nombre d'actions						
Soldes au 1 ^{er} janvier 2025	71	111 152	2 250	424 949	10 630	(7)	(2 551)	10	10 403	—	10 403	
Bénéfice net de l'exercice	—	—	—	—	6 894	—	—	—	6 894	12	6 906	
Autres éléments du résultat global												
Régimes de retraite à prestations définies, après impôt	—	—	—	—	85	—	—	—	85	—	85	
Placements évalués à la JVAÉRG, après impôt	—	—	—	—	—	39	—	—	39	—	39	
Instruments dérivés comptabilisés comme des couvertures, après impôt	—	—	—	—	—	—	1 246	—	1 246	—	1 246	
Total des autres éléments du résultat global	—	—	—	—	85	39	1 246	—	1 370	—	1 370	
Résultat global de l'exercice	—	—	—	—	6 979	39	1 246	—	8 264	12	8 276	
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres												
Dividendes déclarés (note 28)	—	—	—	—	(1 079)	—	—	—	(1 079)	—	(1 079)	
Fluctuations du cours des actions en lien avec les dividendes réinvestis aux termes du RRD	—	—	—	—	(2)	—	—	—	(2)	—	(2)	
Participations ne donnant pas le contrôle dans les actions d'une filiale (note 28)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 656	6 656	
Dividendes déclarés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(133)	(133)	
Actions émises en règlement des dividendes (note 28)	—	—	165	4 124	—	—	—	—	165	—	165	
Total des transactions avec les actionnaires	—	—	165	4 124	(1 081)	—	—	—	(916)	6 523	5 607	
Soldes au 31 décembre 2025	71	111 152	2 415	429 073	16 528	32	(1 305)	10	17 751	6 535	24 286	

	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote			Réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG	Réserve de couverture	Réserve au titre d'un investissement en capitaux propres	Total des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2024	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Résultats non distribués				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2024	71	111 152	1 921	418 869	9 839	(17)	(1 384)	10	10 440
Bénéfice net de l'exercice	—	—	—	—	1 734	—	—	—	1 734
Autres éléments du résultat global									
Régimes de retraite à prestations définies, après impôt	—	—	—	—	129	—	—	—	129
Placements évalués à la JVAÉRG, après impôt	—	—	—	—	—	10	—	—	10
Instruments dérivés comptabilisés comme des couvertures, après impôt	—	—	—	—	—	—	(1 167)	—	(1 167)
Total des autres éléments du résultat global	—	—	—	—	129	10	(1 167)	—	(1 028)
Résultat global de l'exercice	—	—	—	—	1 863	10	(1 167)	—	706
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres									
Dividendes déclarés (note 28)	—	—	—	—	(1 068)	—	—	—	(1 068)
Fluctuations du cours des actions en lien avec les dividendes réinvestis aux termes du RRD	—	—	—	—	(4)	—	—	—	(4)
Actions émises en règlement des dividendes (note 28)	—	—	329	6 080	—	—	—	—	329
Total des transactions avec les actionnaires	—	—	329	6 080	(1 072)	—	—	—	(743)
Soldes au 31 décembre 2024	71	111 152	2 250	424 949	10 630	(7)	(2 551)	10	10 403

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2025	2024
Activités opérationnelles			
Bénéfice net de l'exercice		6 906	1 734
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9, 10	4 802	4 616
Amortissement des droits de diffusion	10	86	63
Charges financières	12	2 043	2 295
Charge d'impôt sur le résultat	14	720	572
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	27	75	82
Bénéfice lié aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	13	(38)	(8)
Profit sur la réévaluation de la participation dans MLSE	13	(4 976)	—
Profit sur la cession de centres de données	3	(69)	—
Autres		(128)	(166)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant la variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés		9 421	9 188
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	33	(592)	(876)
Impôt sur le résultat payé		(700)	(545)
Intérêts payés, montant net		(2 070)	(2 087)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles		6 059	5 680
Activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	8, 33	(3 707)	(4 041)
Entrées de droits de diffusion et d'autres immobilisations incorporelles	10	(105)	(72)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement		(78)	136
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(4 315)	(475)
Autres		(7)	(3)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(8 212)	(4 455)
Activités de financement			
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net	22	1 021	1 138
Remboursements de titres d'emprunt à long terme, montant net	25	(3 478)	(1 103)
Produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette et de dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale, montant net	19	114	107
Coûts de transaction engagés	25	(104)	(47)
Remboursements de principal des obligations locatives	9	(559)	(478)
Dividendes payés aux actionnaires de RCI	28	(913)	(739)
Dividendes payés par des filiales à la participation ne donnant pas le contrôle	28	(133)	—
Émission d'actions d'une filiale à une participation ne donnant pas le contrôle	28	6 656	—
Autres		(5)	(5)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		2 599	(1 127)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		446	98
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		898	800
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		1 344	898

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 90 jours, moins les avances bancaires.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Page	Note	Page	Note
122	Note 1	151	Note 18
124	Note 2	151	Note 19
125	Note 3		
128	Note 4	164	Note 20
131	Note 5	165	Note 21
132	Note 6	165	Note 22
137	Note 7	168	Note 23
137	Note 8	168	Note 24
139	Note 9	169	Note 25
142	Note 10	174	Note 26
146	Note 11	174	Note 27
		179	Note 28
147	Note 12	180	Note 29
147	Note 13	183	Note 30
147	Note 14	185	Note 31
149	Note 15	186	Note 32
150	Note 16	187	Note 33
151	Note 17		

NOTE 1 : NATURE DE L'ENTREPRISE

Rogers Communications Inc. est la référence canadienne en matière de communications, de sports et de divertissement. La quasi-totalité de nos activités et de nos ventes ont lieu au Canada. RCI est constituée en personne morale au Canada et son siège social est situé au 333 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1G9. Les actions de RCI sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

Nous présentons nos résultats opérationnels selon trois secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux consommateurs canadiens, aux entreprises, au secteur public et aux fournisseurs de gros.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et autres services vidéo (vidéo), les services par satellite et les services de téléphonie (téléphonie résidentielle) et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.

Secteur Activités principales

Media	Portefeuille diversifié de médias, notamment dans les domaines du sport et du divertissement, de la télédiffusion, de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, du numérique et de la propriété d'équipes sportives.
-------	---

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Sans-fil et Cable ont été exploités par notre filiale en propriété exclusive Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») et certaines autres filiales. Le secteur Media a été exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc., ses filiales et, à la suite de la conclusion de la transaction visant MLSE, MLSE (se reporter à la note 3). Avec prise d'effet au cours de l'exercice, Today's Shopping Choice (« TSC ») a été transféré du secteur Media aux Éléments relevant du siège social, conformément aux modifications apportées à sa structure de gestion. Les résultats comparatifs ont été retraités pour rendre compte de ce changement, et il n'y a pas eu d'incidence sur les résultats consolidés.

Il y a lieu de se reporter à la note 5 pour plus de renseignements sur nos secteurs opérationnels à présenter.

Dans les présents états financiers, les mentions de la transaction visant Shaw renvoient à notre acquisition de Shaw Communications Inc. (« Shaw ») le 3 avril 2023. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la transaction visant Shaw, il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente à nos états financiers consolidés audités annuels de 2024. Dans les présents états financiers, les mentions de la transaction visant MLSE renvoient à notre acquisition de la participation indirecte de 37,5 % de Bell dans Maple Leaf Sports and Entertainment Inc. (« MLSE ») le 1^{er} juillet 2025 (se reporter à la note 3). Dans les présents états financiers, les mentions de la « transaction visant le réseau » renvoient à notre vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans Backhaul Network

Services Inc. (« BNSI »), une filiale canadienne de Rogers qui détient une petite partie de notre réseau sans-fil (se reporter à la note 28).

CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et des fluctuations saisonnières, notamment, touchant chacun de nos secteurs à présenter. Cela signifie que les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers, ainsi que certaines tendances historiques, qui leur sont propres et qui sont décrites ci-après. D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux autres produits et charges, à la dépréciation d'actifs, aux frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

Sans-fil

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel nous engageons des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés, qui donnent lieu à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes, généralement aux troisième et quatrième trimestres. C'est aux troisième et quatrième trimestres que se manifestent des volumes d'activité plus élevés liés aux comportements saisonniers en matière de consommation que l'on attribue à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes. Des offres promotionnelles plus énergiques sont souvent présentées pendant ces périodes. En revanche, les activités liées aux abonnements ont tendance à ralentir au premier trimestre.

Le lancement de nouveaux produits et services, y compris les nouveaux appareils sans fil populaires, peut aussi influencer sur l'activité des abonnés. Le lancement d'appareils très attendus se produit en général au printemps et à l'automne. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil dépendent, eux, des volumes de déplacements des clients et du moment où ils les font, qui sont tributaires à leur tour du cours de change du dollar canadien et de la conjoncture économique d'ensemble.

Cable

Les résultats opérationnels de Cable sont soumis à de légères fluctuations saisonnières résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités habitant dans des résidences temporaires pour étudiants :
 - les étudiants qui déménagent au début du deuxième trimestre et qui se désabonnent;
 - les étudiants qui emménagent à la fin du troisième trimestre et qui s'abonnent à la câblodistribution;
- des clients qui se désabonnent temporairement des services filaires pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;
- des clients qui s'abonnent temporairement aux services par satellite au cours des deuxième et troisième trimestres du fait qu'ils utilisent une résidence secondaire ou de vacances;
- le moment où sont apportés des changements à la tarification des services;

- de la concentration habituelle de nos activités de commercialisation au quatrième trimestre.

En règle générale, les résultats de Cable rattachés aux clients d'affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

Media

Les fluctuations saisonnières découlent :

- du calendrier des matchs de saison régulière et des séries éliminatoires des ligues sportives majeures dans lesquelles nous exerçons nos activités (voir ci-dessous);
- de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité, qui tend à être plus marquée au quatrième trimestre sous l'effet des dépenses des Fêtes et moins marquée au premier trimestre.

Nous détenons et exploitons les grandes équipes sportives suivantes :

- les Blue Jays de Toronto (Major League Baseball ou « MLB »), dont la saison régulière a habituellement lieu de la fin mars à septembre et les séries éliminatoires, en octobre;
- les Maple Leafs de Toronto (Ligue nationale de hockey ou « LNH »), dont la saison régulière a habituellement lieu d'octobre au début d'avril et les séries éliminatoires, de la mi-avril à la mi-juin;
- les Raptors de Toronto (National Basketball Association ou « NBA »), dont la saison régulière a habituellement lieu de la mi-octobre à la mi-avril et les séries éliminatoires, de la mi-avril à la mi-juin;
- le Toronto Football Club (Major League Soccer ou « MLS »), dont la saison régulière a habituellement lieu de la mi-février à la mi-octobre et les séries éliminatoires, de la mi-octobre à la mi-décembre;
- les Argonauts de Toronto (Ligue canadienne de football ou « LCF »), dont la saison régulière a habituellement lieu du début juin à la fin octobre et les séries éliminatoires, en novembre.

Les produits comptabilisés, et les coûts connexes engagés, tirés des articles liés aux matchs (billets, produits dérivés et concessions, par exemple) et de la publicité sont concentrés au moment où sont disputés les matchs, et les matchs hors saison régulière génèrent des produits publicitaires plus importants et des produits additionnels tirés des articles liés aux matchs lorsque l'une ou l'autre des équipes font partie de leurs séries éliminatoires respectives, si c'est le cas. Nous avons aussi accès aux droits de diffusion des matchs de la LNH à l'échelle nationale et à une partie ou à la totalité des droits de diffusions des matchs à domicile des Blue Jays de Toronto, des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto. Les coûts de programmation et de production associés à la diffusion de ces matchs sont passés en charges en fonction du nombre de parties diffusées. Les salaires des joueurs sont passés en charges en fonction du nombre de matchs disputés par chaque équipe.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous avons établi nos états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le 6 mars 2026, le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

NOTE 2 : MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

a) MODE DE PRÉSENTATION

Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le dollar canadien est notre monnaie fonctionnelle. Nous établissons les états financiers consolidés au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- certains instruments financiers, présentés à la note 19, y compris les placements (présentés également à la note 20), qui sont évalués à la juste valeur;
- le montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite, qui est évalué selon ce qui est décrit à la note 27;
- les passifs au titre de la rémunération fondée sur des actions, qui sont évalués à la juste valeur, comme il en est question à la note 29.

b) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entreprises que nous contrôlons. Nous intégrons les états financiers de nos filiales dans nos états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les opérations et soldes intersociétés ayant trait à nos filiales sont éliminés au moment de la consolidation. Pour déterminer si nous contrôlons une entité, nous devons évaluer le niveau de contrôle que nous pouvons exercer sur l'entité en question, si nous sommes exposés à des rendements qui varient en raison de nos liens avec l'entité acquise et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant notre pouvoir sur cette entité. Le bénéfice net et le résultat global sont attribués aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle de RCI en fonction de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net de la filiale dans laquelle ils détiennent leur participation. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de RCI sont présentés séparément des participations ne donnant pas le contrôle dans le total des capitaux propres.

c) ÉCARTS DE CONVERSION

Nous convertissons les devises en dollars canadiens comme suit :

- les actifs et passifs monétaires—au cours de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière;
- les actifs et passifs non monétaires et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles connexes—aux cours de change historiques;
- les produits et les charges, à l'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles—au cours de change moyen du mois au cours duquel la transaction a été comptabilisée.

d) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants, ou les groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et des passifs, sont classés comme étant détenus en vue de la vente s'il y a une forte probabilité que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs, ou groupes destinés à être cédés, classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible i) de leur valeur comptable et ii) de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Une fois qu'elles ont été classées comme étant détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles et les immobilisations

incorporelles à durée d'utilité déterminée ne sont plus amorties. Le classement des actifs ou des groupes destinés à être cédés comme étant destinés à la vente peut exiger un jugement important pour déterminer si la vente est considérée comme très probable, surtout en ce qui a trait à des actifs ou à des groupes destinés à être cédés plus importants. Cela exige de déterminer, notamment, si la direction s'est engagée à réaliser la vente et s'il est improbable que le plan de cession fasse l'objet de changements importants. Nous réévaluons régulièrement les actifs ou les groupes destinés à être cédés qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente afin de déterminer si leur vente est toujours hautement probable et, dans le cas contraire, nous les reclassons sous les postes initiaux dans l'état consolidé de la situation financière.

e) RÉMUNÉRATION DES JOUEURS

Les salaires annuels des joueurs contractuels sont passés en charges sur la saison régulière applicable selon le mode linéaire. Les primes à la signature versées aux joueurs sont réputées acquises lorsque le contrat est signé par le joueur et l'équipe. À ce moment-là, nous comptabilisons un passif au titre de la rémunération différée des joueurs, qui reflète notre obligation de verser la prime à la signature au joueur, ainsi qu'un actif correspondant au titre de la rémunération différée des joueurs. Les parties courante et non courante de l'actif et du passif sont comptabilisées dans les autres actifs ou passifs courants (ou à long terme) en fonction du calendrier de comptabilisation et de versement propres à chaque prime à la signature. Le passif au titre des primes à la signature payées sur la totalité ou une partie du contrat d'un joueur est comptabilisé à la valeur actualisée. L'actif est amorti sur la saison régulière de la ligue sportive concernée selon le mode linéaire sur la durée fixe du contrat du joueur.

f) NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2025

En 2025, nous avons adopté les modifications apportées aux normes comptables IFRS suivantes. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

- Modifications de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères—Absence de convertibilité*, qui précisent dans quelles circonstances une monnaie peut être convertie et dans quelles circonstances elle ne peut l'être.

g) RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'IASB a publié la nouvelle norme et les modifications de normes existantes suivantes, qui entreront en vigueur au cours d'exercices à venir.

- IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (en remplacement de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*), qui vise à améliorer la structure et le contenu des états financiers de base et la comparabilité entre les émetteurs (1^{er} janvier 2027). L'IFRS 18 porte essentiellement sur la présentation dans l'état du résultat net, où elle exige le classement des produits et des charges dans les catégories « exploitation », « investissement » et « financement ». Les activités principales d'une société déterminent le classement des produits et des charges dans les

catégories appropriées et une ventilation plus détaillée des charges d'exploitation est désormais exigée dans l'état du résultat net. La norme introduit aussi les sous-totaux définis « résultat d'exploitation » et « résultat net avant financement et impôts sur le résultat » qui devront figurer à l'état du résultat net afin d'accroître la comparabilité entre les sociétés. Les répercussions sur le tableau des flux de trésorerie comprennent l'élimination des options de classement pour les intérêts et les dividendes reçus (qui doivent être classés dans les activités d'investissement) et les paiements (qui doivent être classés dans les activités de financement). L'IFRS 18 fournit aussi des directives sur les « mesures de la performance définies par la direction » en lien avec l'état du résultat net, y compris des exigences de rapprochement.

- Modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui visent à préciser le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que le moment auquel un actif financier ou un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique doit être décomptabilisé (1^{er} janvier 2026).

Nous évaluons à l'heure actuelle les répercussions qu'aurait l'IFRS 18 et les modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 sur nos états financiers consolidés. Nous ne nous attendons pas à ce que les

modifications aient une incidence significative au moment de l'adoption; la présentation de nos états consolidés du résultat net sera toutefois différente aux termes de l'IFRS 18 et certains postes seront reclassés dans les états consolidés du résultat net et les tableaux des flux de trésorerie.

h) MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ADDITIONNELS

L'établissement d'états financiers consolidés exige que nous ayons recours à notre jugement, fassions des estimations et posions des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les méthodes comptables appliquées en 2025 sont conformes à celles de 2024. Nos méthodes comptables significatives, estimations et jugements sont décrits dans la présente note ou dans d'autres notes, tel que l'indique le tableau ci-dessous :

- des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur les jugements formulés dans l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur nos méthodes comptables significatives.

Note	Sujet	Page	Méthode comptable	Utilisation d'estimations	Recours aux jugements
3	Regroupements d'entreprises et ventes	125	X	X	X
5	Secteurs à présenter	131	X		X
6	Comptabilisation des produits	132	X	X	X
8	Immobilisations corporelles	137	X	X	X
9	Contrats de location	139	X	X	X
10	Immobilisations incorporelles et goodwill	142	X	X	X
11	Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	146	X		X
14	Impôt sur le résultat	147	X		X
15	Résultat par action	149	X		
16	Débiteurs	150	X		
17	Stocks	151	X		
19	Instruments financiers	151	X	X	X
20	Placements	164	X		
24	Provisions	168	X	X	
27	Avantages postérieurs à l'emploi	174	X	X	
29	Rémunération fondée sur des actions	180	X	X	
32	Engagements et passifs éventuels	186	X		X

NOTE 3 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET VENTES

MÉTHODE COMPTABLE

Nous utilisons la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Seules les acquisitions dans le cadre desquelles nous obtenons le contrôle des entreprises acquises sont comptabilisées en tant que regroupement d'entreprises. Nous contrôlons une entité lorsque nous déterminons que nous sommes exposés à des rendements qui varient en raison de nos

liens avec l'entité acquise et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant notre pouvoir sur l'entité acquise.

Nous calculons la juste valeur de la contrepartie payée à la date d'acquisition, à la juste valeur des actifs que nous avons transférés, des titres de capitaux propres que nous avons émis et des passifs que nous avons engagés à la faveur d'anciens propriétaires de la filiale.

Nous évaluons le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée du montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, qui sont généralement évalués à la juste valeur, à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit sur l'acquisition est immédiatement comptabilisé dans le bénéfice net.

Nous passons en charges les coûts de transaction liés aux acquisitions à mesure qu'ils sont engagés.

ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, principalement les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris l'incidence sur l'impôt différé connexe.

JUGEMENT

La détermination de ce qui fait partie et de ce qui ne fait pas partie d'un regroupement d'entreprises, y compris le moment auquel le contrôle nous est transféré, nécessite une large part de jugement. Cette détermination nécessite l'évaluation de la nature des autres transactions conclues avec l'entreprise acquise afin de nous assurer de comptabiliser le regroupement d'entreprises en tenant compte uniquement de la contrepartie transférée pour les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de l'échange.

Nous exerçons également une large part de jugement pour déterminer les méthodes d'évaluation appliquées aux divers actifs et passifs.

ACQUISITION DE MLSE

Le 1^{er} juillet 2025, après avoir obtenu toutes les approbations requises des autorités de réglementation et des ligues sportives, nous avons acquis une société de portefeuille qui détenait indirectement la participation effective de 37,5 % de Bell dans Maple Leaf Sports & Entertainment Inc. (« MLSE ») pour un prix d'achat de 4,7 milliards de dollars en trésorerie (la « transaction visant MLSE »). Le prix d'achat a été financé principalement au moyen des facilités de crédit bancaire et des fonds en caisse (se reporter à la note 25). Compte tenu de la clôture de la transaction visant MLSE, nous sommes l'actionnaire détenant le contrôle de MLSE avec une participation de 75 %. Aux termes des IFRS, juste avant l'acquisition du contrôle d'une entité, toute participation préexistante ne donnant

pas le contrôle doit être réévaluée à la juste valeur et tout profit ou perte qui en résulte doit être constaté dans le bénéfice net. En 2025, nous avons comptabilisé un profit hors trésorerie de 5 milliards de dollars (soit la juste valeur de la participation), au titre de notre participation existante de 37,5 % dans MLSE (se reporter à la note 13). Le détenteur (détenteur d'une participation minoritaire) de la participation ne donnant pas le contrôle de 25 % dans MLSE (participation ne donnant pas le contrôle de MLSE) a le droit d'exiger que nous achetions sa participation à sa juste valeur à compter de juillet 2026, telle qu'elle est définie dans une convention (le « passif au titre de l'option de vente de MLSE »). Nous avons un droit réciproque d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de MLSE selon les mêmes modalités.

MLSE est propriétaire des *Maple Leafs de Toronto* (LNH), des *Raptors de Toronto* (NBA), du *Toronto FC* (MLS), des *Argonauts de Toronto* (LCF) et de diverses équipes de ligues mineures, ainsi que de divers actifs immobiliers connexes, comme le Scotiabank Arena. MLSE détient également des participations dans certaines entités complémentaires à ses activités sportives et événementielles (se reporter à la note 20). La transaction visant MLSE représente un ajout considérable à nos autres actifs sportifs, y compris les *Blue Jays de Toronto*, le *Centre Rogers* et *Sportsnet*. Les résultats financiers de MLSE sont pris en compte dans le secteur Media depuis le 1^{er} juillet 2025.

La contrepartie totale du regroupement d'entreprises reflète un montant en trésorerie de 4,7 milliards de dollars versé à Bell plus la juste valeur à la date de clôture de notre participation existante dans MLSE de 5 milliards de dollars.

Les principales catégories d'actifs acquis, ainsi que les justes valeurs attribuées à chacune d'entre elles, sont les suivantes : immobilisations corporelles (1 milliard de dollars) et immobilisations incorporelles (12 milliards de dollars, essentiellement composées de droits de franchise et de marques de commerce). Nous avons comptabilisé un goodwill de 4 milliards de dollars en lien avec l'acquisition dans notre secteur Media, lequel découle principalement de la comptabilisation des passifs d'impôt différé liés aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui ont été comptabilisées (voir ci-après), à la main-d'œuvre composée de joueurs et non composée de joueurs combinée et aux synergies attendues de l'acquisition. Le goodwill est non déductible à des fins fiscales.

Répartition du prix d'achat

Le tableau suivant présente un sommaire, au 1^{er} juillet 2025, du total de la contrepartie d'achat ainsi que de la juste valeur qui a été attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs. La mise à jour de la répartition préliminaire du prix d'achat reflète principalement les justes valeurs révisées des immobilisations incorporelles liées aux droits de franchise et aux marques de commerce (augmentation de 180 millions de dollars), des placements (augmentation de 47 millions de dollars), du passif au titre de l'option de vente de MLSE (diminution de 26 millions de dollars) et l'incidence sur le passif d'impôt différé connexe (augmentation de 65 millions de dollars), ce qui se traduit par une diminution nette de 220 millions de dollars du goodwill.

(en millions de dollars)	Total
Contrepartie en trésorerie	4 700
Juste valeur de la participation existante de Rogers dans MLSE	4 976
Total de la contrepartie d'achat	9 676
Actif net identifiable ou passif :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	201
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses de 8 millions de dollars)	122
Autres actifs courants	91
Immobilisations corporelles	995
Immobilisations incorporelles	11 578
Placements (note 20)	602
Autres actifs à long terme	183
Créditeurs et charges à payer	(601)
Passif au titre de l'option de vente de MLSE	(3 316)
Autres passifs courants	(81)
Passifs sur contrat	(268)
Partie courante des obligations locatives	(9)
Dette à long terme	(298)
Obligations locatives	(95)
Autres passifs à long terme	(204)
Passifs d'impôt différé	(3 036)
Total de la juste valeur des actifs identifiables nets acquis	5 864
Goodwill	3 812

Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente la répartition des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de la transaction visant MLSE à la clôture au 31 décembre 2025.

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives	Matériel et véhicules	Construction en cours	Total des actifs détenus	Actifs au titre de droits d'utilisation (note 9)	Total des immobilisations corporelles
Acquises dans le cadre du regroupement d'entreprises	652	20	92	70	40	874	121	995
Amortissement depuis le 1 ^{er} juillet 2025	18	5	3	7	-	33	4	37
Valeur comptable nette	634	15	89	63	40	841	117	958

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leurs durées d'utilité résiduelles estimées comme suit.

Actif	Mode	Durée d'utilité résiduelle estimée
Bâtiments	Dégressif	De 30 à 60 ans
	Linéaire	De 6 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	De 1 an à 5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	De 10 à 30 ans
Matériel et véhicules	Dégressif	De 1 an à 15 ans
	Linéaire	De 1 an à 15 ans
Actifs au titre de droits d'utilisation	Linéaire	Sur la durée résiduelle du contrat de location

Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente un sommaire de la répartition des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la transaction visant MLSE à la clôture au 31 décembre 2025.

(en millions de dollars)	Droits de franchise	Marques de commerce	Relations avec les détenteurs de billets et avec les commanditaires	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
Acquises dans le cadre du regroupement d'entreprises	9 830	1 364	363	21	11 578	3 812	15 390
Amortissement depuis le 1 ^{er} juillet 2025	-	-	7	1	8	-	8
Valeur comptable nette	9 830	1 364	356	20	11 570	3 812	15 382

Les droits de franchise et les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée et ils ne font pas l'objet d'un amortissement. Les relations avec les détenteurs de billets et avec les commanditaires font référence aux relations préexistantes avec les détenteurs de billets de saison et avec les sociétés commanditaires. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée allant de 25 à 30 ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée de 16 ans.

L'évaluation des immobilisations incorporelles acquises, plus particulièrement les droits de franchise, repose sur une estimation et un jugement importants. La juste valeur a été estimée selon une approche fondée sur le marché en fonction de multiples des produits du marché ainsi que de transactions antérieures visant des équipes dans chacune des ligues, y compris les expansions de ligues, le cas échéant. Cette évaluation a nécessité des estimations importantes afin de déterminer les ajustements à apporter aux données de marché disponibles pour tenir compte des facteurs propres au marché de Toronto, notamment la population, le produit intérieur brut et le nombre d'équipes sportives de ligues majeures. Des changements à ces estimations et hypothèses auraient également pu avoir une incidence importante sur l'évaluation des actifs liés à des droits de franchise.

Passif au titre de l'option de vente de MLSE

Le passif au titre de l'option de vente de MLSE reflète notre estimation de la juste valeur de la participation ne donnant pas le

contrôle de MLSE et est comptabilisé au poste « Autres passifs courants ». Il s'agit d'un passif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, qui s'est classé au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur a été estimée selon une approche fondée sur le marché, basée sur les valeurs des équipes et des actifs nets sous-jacents détenus par MLSE. Toute modification des hypothèses relatives aux valeurs des équipes qui sous-tendent l'estimation pourrait avoir une incidence significative sur le passif au titre de l'option de vente de MLSE.

Information pro forma

Des produits d'environ 0,6 milliard de dollars et un bénéfice net d'environ 50 millions de dollars liés à MLSE sont inclus dans l'état consolidé du résultat net à compter de la date d'acquisition. Nos produits consolidés et notre bénéfice net consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se seraient établis respectivement à environ 22,5 milliards de dollars et 6,9 milliards de dollars si la transaction visant MLSE avait été conclue le 1^{er} janvier 2025. Ces montants pro forma reflètent les amortissements des éléments applicables de la répartition du prix d'achat, les ajustements de taxe connexes et l'élimination des opérations intersociétés.

VENTES DES ACTIVITÉS LIÉES AUX CENTRES DE DONNÉES

En décembre 2025, nous avons vendu nos activités liées aux centres de données destinés à la clientèle à InfraRed Capital Partners pour un produit global de 184 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un profit sur la vente de 69 millions de dollars. Étaient

exclus de la transaction les centres de données utilisés pour le réseau et les services de TI de la Société. Avant d'être classés comme étant « détenus en vue de la vente » au 30 septembre 2025 (date à laquelle l'amortissement des actifs a cessé), les actifs et les passifs relatifs aux activités liées aux centres de données destinés à la clientèle étaient inclus dans notre secteur Cable.

NOTE 4 : GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, nous visons à avoir suffisamment de liquidités pour honorer tous nos engagements et exécuter notre plan d'affaires. Nous définissons le capital que nous gérons comme étant les capitaux propres, la dette (y compris la partie courante de la dette à long terme, la dette à long terme, les emprunts à court terme, la partie courante des obligations locatives et les obligations locatives), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés.

Nous gérons notre structure du capital, nos engagements et les échéances et y apportons des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des marchés financiers, des risques opérationnels, de nos priorités en matière d'investissements et de nos besoins de fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster notre structure du capital, nous pouvons, avec l'approbation du conseil au besoin, émettre ou rembourser des titres d'emprunt ou des emprunts à court terme, émettre ou racheter des actions, verser des dividendes ou entreprendre

d'autres activités jugées appropriées dans les circonstances. Le conseil examine et approuve les budgets annuels d'investissement et d'exploitation, ainsi que toute opération importante qui sort du cours normal des activités, y compris les propositions d'acquisition ou d'autres transactions de financement, d'investissement ou de désinvestissement importantes.

La filiale en propriété exclusive qui exploite nos programmes de cartes de crédit est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui exige qu'un niveau minimum de capital réglementaire soit maintenu. Aux 31 décembre 2025 et 2024, notre filiale respectait cette condition. Les exigences en matière de capital n'étaient pas significatives pour nous au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Sauf en ce qui concerne nos programmes de cartes de crédit et la filiale qui les exploite, nous ne sommes pas tenus de respecter des exigences en matière de capital imposées par des organismes externes.

MESURES ET RATIOS CLÉS

Nous surveillons la dette nette ajustée, le ratio d'endettement, les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles pour gérer notre structure du capital et les risques connexes. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures de gestion du capital similaires présentées par d'autres sociétés. Les tableaux qui suivent présentent un résumé de nos mesures et ratios clés ainsi qu'un rapprochement de chacune de ces mesures avec les postes présentés dans les états financiers consolidés.

Dette nette ajustée et ratio d'endettement

Dans le cadre de la gestion de nos liquidités, nous surveillons la dette nette ajustée et le ratio d'endettement pour soutenir l'expansion future de nos activités, procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions concernant le capital. En fait, nous cherchons habituellement à avoir une dette nette ajustée et un ratio d'endettement qui nous permettent de conserver nos cotes de crédit de premier ordre et d'avoir ainsi l'accès correspondant aux marchés des capitaux. Notre ratio d'endettement peut augmenter à cause d'investissements stratégiques à long terme (par exemple, pour obtenir de nouvelles licences de spectre ou réaliser une acquisition) et nous nous efforçons de le réduire au fil du temps. Bien que notre ratio d'endettement ait augmenté par suite de la transaction visant MLSE, nous avons l'intention de gérer notre ratio d'endettement en misant à la fois sur les synergies d'exploitation, la croissance interne du BAIIA ajusté, le produit de la vente et de la monétisation d'actifs, le financement en capitaux propres et le remboursement

de la dette. Aux 31 décembre 2025 et 2024, nos cibles pour ces mesures étaient atteintes.

	Au 31 décembre	
(en millions de dollars, sauf les ratios)	2025	2024
Dette nette ajustée ^{1,2}	38 856	43 330
Divisée par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois	9 820	9 617
Ratio d'endettement	4,0	4,5

¹ Dans le calcul de la dette nette ajustée, nous estimons qu'il est approprié d'ajuster 50 % de la valeur de nos billets subordonnés, car cette méthode prend en compte certaines circonstances relatives à la priorité de paiement et les agences de notation l'emploient couramment pour évaluer le niveau d'endettement.

² Dans le calcul de la dette nette ajustée et du ratio d'endettement, nous avons ajouté le passif différé lié à la subvention publique se rapportant à notre facilité auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada pour rendre compte de l'inclusion des prélèvements en trésorerie.

Le BAIIA ajusté des 12 derniers mois reflète les résultats combinés de Rogers compte tenu de MLSE pour la période allant de la clôture de la transaction visant MLSE, en juillet 2025, jusqu'à décembre 2025 et les résultats de Rogers seulement avant juillet 2025.

Flux de trésorerie disponibles

Nous utilisons les flux de trésorerie disponibles pour connaître le montant en trésorerie dégagé qui est disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans notre entreprise, ce qui est un indicateur important de la solidité et de la performance financières de notre entreprise.

Par suite de la transaction visant le réseau (se reporter à la note 28), nous avons révisé le calcul des flux de trésorerie disponibles pour en retrancher les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle afin de refléter la non-disponibilité de ces flux de trésorerie pour rembourser la dette ou réinvestir dans la Société.

		Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	Note	2025	2024
BAIIA ajusté	5	9 820	9 617
Déduire :			
Dépenses d'investissement ¹	8, 33	3 707	4 041
Intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif	12	1 924	1 986
Impôt sur le résultat en trésorerie ²		700	545
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	28	133	-
Flux de trésorerie disponibles		3 356	3 045

¹ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie et des subventions publiques comptabilisées, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

² L'impôt sur le résultat en trésorerie est présenté après déduction des remboursements reçus.

(en millions de dollars)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2025	2024
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles		6 059	5 680
Ajouter (déduire) :			
Dépenses d'investissement	8, 33	(3 707)	(4 041)
Intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif	12	(1 924)	(1 986)
Intérêts payés, montant net		2 070	2 087
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	11	439	406
Amortissement des droits de diffusion	10	(86)	(63)
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	33	592	876
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	28	(133)	-
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	27	(75)	(82)
Flux de trésorerie liés aux autres activités d'exploitation		128	166
Autres produits (pertes) au titre des placements	13	(7)	2
Flux de trésorerie disponibles		3 356	3 045

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles fluctuent en fonction des circonstances commerciales. Nous gérons en permanence (notamment en surveillant notre accès aux marchés financiers) nos liquidités disponibles et tâchons de faire en sorte qu'elles soient suffisantes en tout temps pour préserver notre capacité à honorer la totalité de nos engagements (sur le plan opérationnel et à l'égard de nos emprunts arrivant à échéance), réaliser notre plan d'affaires (y compris l'acquisition de licences de spectre ou la réalisation d'acquisitions), atténuer le risque de ralentissement économique ainsi que pour faire face à d'autres situations imprévues. Aux 31 décembre 2025 et 2024, nos liquidités disponibles étaient suffisantes pour atteindre cet objectif.

Les tableaux ci-après résument l'ensemble des liquidités disponibles aux termes de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie, de nos facilités de crédit bancaire, de nos lettres de crédit et de nos emprunts à court terme, y compris notre programme de titrisation des créances et notre programme de papier commercial en dollars américains.

La convention de crédit bancaire que nous avons obtenue auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada (se reporter à la note 25) n'est pas prise en compte dans les liquidités disponibles, car tout montant prélevé ne peut être affecté qu'à des projets à large bande conformément au Fonds pour la large bande universelle; par conséquent, la convention de crédit bancaire ne peut servir à d'autres fins générales. Nous avons prélevé au cours de l'exercice un montant de 71 millions de dollars (64 millions de dollars en 2024) aux termes de cette facilité.

Au 31 décembre 2025 (en millions de dollars)	Note	Somme de toutes les sources	Montant prélevé	Lettres de crédit	Montant net disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 344	-	-	1 344
Facilités de crédit bancaire ¹ :					
Renouvelable	25	4 260	115	10	4 135
Non renouvelables	22	2 300	2 300	-	-
Lettres de crédit en cours	25	45	-	45	-
Titrisation de créances ¹	22	2 400	2 000	-	400
Total		10 349	4 415	55	5 879

¹ La somme de toutes les sources de liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de notre programme de titrisation des créances correspond à la limite de crédit totale des conventions concernées. Le montant prélevé et les lettres de crédit émises aux termes de ces conventions correspondent à l'encours actuel.

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Note	Somme de toutes les sources	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains ¹	Montant net disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie		898	-	-	-	898
Facilités de crédit bancaire ² :						
Renouvelable	25	4 000	-	10	455	3 535
Non renouvelable	22	500	500	-	-	-
Lettres de crédit en cours	25	3	-	3	-	-
Titrisation de créances ²	22	2 400	2 000	-	-	400
Total		7 801	2 500	13	455	4 833

¹ Les montants se rapportant au programme de papier commercial en dollars américains correspondent aux montants bruts avant l'escompte à l'émission.

² La somme de toutes les sources de liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de notre programme de titrisation des créances correspond à la limite de crédit totale des conventions concernées. Le montant prélevé et les lettres de crédit émises aux termes de ces conventions correspondent à l'encours actuel. Le montant relatif au programme de papier commercial en dollars américains correspond au montant des prélèvements alors effectués, qui étaient garantis par notre facilité de crédit renouvelable.

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

MÉTHODES COMPTABLES

Secteurs à présenter

Nous déterminons nos secteurs à présenter en fonction, entre autres, de la façon dont nos principaux décideurs opérationnels, soit le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de RCI, examinent régulièrement nos activités et notre performance. Ils examinent le BAIIA ajusté, qu'ils considèrent comme l'indicateur clé du résultat net aux fins de l'évaluation de la performance pour chaque secteur, afin de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources, car ils estiment que le BAIIA ajusté reflète la rentabilité des secteurs et de l'entreprise consolidée. Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, (le profit) la perte sur la sortie d'immobilisations corporelles, les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, les charges financières, les autres charges (produits) et la charge d'impôt sur le résultat.

Les méthodes comptables applicables à nos secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés. Nous comptabilisons les transactions entre les secteurs à présenter comme nous le faisons pour les transactions avec des tiers, mais les éliminons au moment de la consolidation.

JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels et de la répartition appropriée des

coûts partagés entre nos secteurs. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par notre principal décideur opérationnel en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance desdites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

SECTEURS À PRÉSENTER

Nos secteurs à présenter sont Sans-fil, Cable et Media (se reporter à la note 1). Les activités des trois secteurs sont menées essentiellement au Canada. Les éléments relevant du siège social et les éliminations comprennent nos participations dans des unités opérationnelles qui ne sont pas des secteurs opérationnels à présenter, les fonctions administratives du siège social et l'élimination des produits et des coûts intersectoriels. En juillet 2025, TSC a été transféré du secteur Media aux Éléments relevant du siège social, conformément aux modifications apportées à sa structure de gestion. Les résultats comparatifs ont été retraités pour rendre compte de ce changement, et il n'y a pas eu d'incidence sur les résultats consolidés. Les résultats par secteur comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui, de façon raisonnable, ont été affectés.

INFORMATION PAR SECTEUR

Exercice clos le 31 décembre 2025 (en millions de dollars)	Note	Sans-fil	Cable	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits provenant des clients externes		10 603	7 800	2 997	312	21 712
Produits provenant des clients internes		112	68	291	(471)	-
Total des produits	6	10 715	7 868	3 288	(159)	21 712
Coûts opérationnels	7	5 351	3 283	3 047	211	11 892
BAIIA ajusté		5 364	4 585	241	(370)	9 820
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9, 10					4 802
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	11					439
Charges financières	12					2 043
Profit sur la cession de centres de données	3					(69)
Autres produits	13					(5 021)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat						7 626
Dépenses d'investissement	8	1 471	1 803	206	227	3 707
Goodwill	10	1 634	13 617	4 781	-	20 032

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Note	Sans-fil	Cable	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits provenant des clients externes		10 528	7 801	1 973	302	20 604
Produits provenant des clients internes		67	75	269	(411)	-
Total des produits	6	10 595	7 876	2 242	(109)	20 604
Coûts opérationnels	7	5 283	3 358	2 154	192	10 987
BAIIA ajusté		5 312	4 518	88	(301)	9 617
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9, 10					4 616
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	11					406
Charges financières	12					2 295
Autres produits	13					(6)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat						2 306
Dépenses d'investissement	8	1 596	1 939	259	247	4 041
Goodwill	10	1 634	13 677	969	-	16 280

NOTE 6 : PRODUITS

MÉTHODES COMPTABLES

Contrats conclus avec des clients

Nous constatons les produits tirés des contrats conclus avec des clients conformément aux cinq étapes décrites à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, soit :

1. identifier le contrat conclu avec un client;
2. identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
3. déterminer le prix de la transaction, lequel correspond à la contrepartie totale fournie par le client;
4. affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat en fonction de leur juste valeur relative;
5. comptabiliser les produits lorsque les conditions pertinentes sont remplies pour chaque obligation de prestation.

Bon nombre de nos produits et services sont vendus dans le cadre de contrats groupés (p. ex. des appareils sans fil et des services de transmission de la voix et de données). Les éléments faisant partie de ces contrats sont comptabilisés en tant qu'obligations de prestation distinctes si l'élément répond à la définition d'un bien ou d'un service distinct. En outre, nous déterminons si un client

peut modifier son contrat selon des modalités prédéfinies de façon à ce que nous ne soyons pas en mesure d'exiger le prix de transaction convenu, et qu'aux termes du contrat, nous soyons contraints d'exiger un montant inférieur. Dans de tels cas, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des droits et obligations exécutoires minimums et tout montant excédentaire est comptabilisé en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

Les produits tirés de chaque obligation de prestation sont comptabilisés soit progressivement (p. ex. dans le cas des services), soit à un moment précis (p. ex. dans le cas de matériel). Les produits tirés des obligations de prestation remplies progressivement sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. De façon générale, ces services sont fournis, et les produits sont donc comptabilisés habituellement, chaque mois. Les produits tirés des obligations de prestation remplies à un moment précis sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens (ou des services) est transféré au client. Habituellement, le transfert de contrôle se produit lorsque le client active le bien (p. ex. dans le cas d'un appareil sans-fil) ou lorsqu'il prend possession du bien (p. ex. dans le cas d'autre matériel).

Le tableau qui suit présente la nature des différentes obligations de prestation faisant partie des contrats que nous concluons avec des clients ainsi que le moment où nous comptabilisons la prestation de ces obligations.

Obligations de prestation découlant des contrats conclus avec des clients	Moment où les obligations de prestation sont remplies
Services sans fil de temps d'antenne, de transmission de données et autres services, services de télévision, de téléphonie, d'accès Internet et de domotique, services de réseau, abonnements aux médias et location de matériel	À mesure que les services sont fournis (normalement, mensuellement)
Services d'itinérance, services interurbains et autres services optionnels ou sans abonnement et services à la carte	À mesure que les services sont fournis
Appareils sans fil et matériel connexe	À l'activation ou à l'achat par le client final
Services d'installation pour les abonnés de Cable	Au moment où le service est fourni
Publicité et parrainage	Lorsque la publicité ou tout autre contenu est diffusé sur les ondes de nos stations de radio ou de télévision, ou présentée dans nos publications ou dans nos médias
Vente de contenu aux stations de télévision au titre des abonnements des fournisseurs de services par câble ou par satellite	Lorsque les services sont livrés aux abonnés des fournisseurs de services par câble ou par satellite (normalement, mensuellement)
Droits d'entrée aux matchs à domicile des équipes sportives et vente de nourriture et de boissons	Lorsque les matchs en question sont disputés pendant la saison sportive applicable et que des biens sont vendus
Produits tirés des ligues sportives, y compris les droits de diffusion, les ententes de partage des recettes et les autres distributions dans les cas où la ligue agit en tant que notre mandataire	Au cours de la période visée, lorsque leur montant peut être déterminé
Ventes de Today's Shopping Choice et produits dérivés des équipes sportives	Lorsque les biens sont transférés au client final
Ententes conclues avec des stations de radio et de télévision pour la diffusion de programmes	Au moment où les programmes visés sont diffusés
Octroi de sous-licences visant les droits de diffusion	Sur la durée de la licence applicable

En outre, nous comptabilisons les produits d'intérêts liés aux contrats comportant des composantes financement importantes et aux créances sur cartes de crédit au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Nous comptabilisons les produits provenant des distributions versées par les entités de ligues sportives qui répartissent les fonds entre les équipes membres au cours de la période concernée lorsque le montant peut être déterminé.

Les paiements des frais de service mensuels des secteurs Sans-fil et Cable sont exigibles normalement 30 jours après la date de facturation. Les paiements du matériel des secteurs Sans-fil et Cable sont exigibles normalement au moment de la réception du matériel ou au cours des 24 mois après la réception (si le matériel est financé au moyen d'un de nos plans de financement de matériel). Les titulaires de la carte Mastercard de Rogers disposent de l'option leur permettant de financer des appareils sur 36 mois ou 48 mois auprès de la Banque Rogers. Les délais de paiement pour les obligations de prestation types de Media varient du paiement anticipé au paiement immédiat (p. ex., billets pour des événements sportifs) jusqu'au paiement dans un délai de 30 jours (p. ex., contrats de publicité).

Actifs et passifs sur contrat

Nous comptabilisons un actif sur contrat lorsque nous avons fourni les biens et services à nos clients, mais notre droit à la contrepartie

connexe découlant de la prestation de l'obligation est subordonné à la satisfaction d'autres obligations de prestation. Les actifs sur contrat ont essentiellement trait à nos droits à une contrepartie pour le transfert d'appareils sans fil. Nos actifs sur contrat à long terme sont comptabilisés dans le poste « Autres actifs à long terme » figurant dans les états consolidés de la situation financière.

Nous comptabilisons un passif sur contrat lorsque nous recevons le paiement d'un client avant d'avoir fourni les biens ou services. Les passifs sur contrat comprennent les dépôts des abonnés, les dépôts reçus relativement à la vente de billets pour des événements sportifs et les montants reçus des abonnés pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir. Nos actifs sur contrat à long terme sont comptabilisés dans le poste « Autres actifs à long terme » figurant dans les états consolidés de la situation financière.

Une partie de nos passifs sur contrat se rapportent à des escomptes accordés aux clients par l'entremise de nos conventions de financement d'appareil. Les créances liées au financement que nous comptabilisons sont supérieures aux produits correspondants tirés du matériel en raison de l'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation. Ainsi, nous comptabilisons les passifs sur contrat en même temps que les créances liées au financement et les produits tirés du matériel et, par la suite, nous réduisons le passif sur contrat chaque mois.

Nous comptabilisons les actifs et passifs sur contrat pour chaque contrat, chaque contrat étant présenté en tant qu'actif net sur contrat ou passif net sur contrat, selon le cas.

Actifs différés au titre des commissions

Nous différons, dans la mesure où ils sont recouvrables, les coûts marginaux que nous engageons pour obtenir ou exécuter des contrats avec des clients et les amortissons sur la durée de la période au cours de laquelle nous prévoyons réaliser des avantages. Ces coûts comprennent certaines commissions versées à des représentants internes et externes que nous estimons pouvoir recouvrer à même les produits tirés des contrats connexes. Par conséquent, nous les différons en tant qu'actifs différés au titre des commissions en les comptabilisant dans les autres actifs et les amortissons dans les charges opérationnelles au même rythme auquel les biens et services sont fournis au client, soit au cours d'une période allant de 12 à 90 mois. Par suite d'une augmentation du cycle de vie des biens et services fournis aux clients, nous avons modifié notre période d'amortissement pour ce qui est des commissions à verser par les secteurs Sans-fil et Cable à compter du 1^{er} janvier 2024, laquelle est passée de 24 mois à 32 mois, afin de mieux refléter la durée de vie économique estimée de ces relations, ce qui a diminué l'amortissement d'environ 115 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Par suite d'une nouvelle augmentation du cycle de vie des biens et services fournis aux clients, nous avons modifié notre période d'amortissement pour ce qui est des commissions à verser par le secteur Sans-fil à compter du 1^{er} juillet 2025, laquelle est passée de 32 mois à 35 mois, ce qui a diminué l'amortissement d'environ 30 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations pour :

- déterminer le prix de transaction de nos contrats, ce qui exige que nous estimions le montant des produits auxquels nous nous attendons à avoir droit en échange des prestations d'obligations prévues au contrat;
- déterminer le prix de vente spécifique des obligations de prestation et l'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation;
- déterminer la période d'amortissement appropriée des actifs différés au titre des commissions, en tenant compte du rythme prévu des avantages que nous tirerons du versement des commissions.

Déterminer le prix de transaction

Le prix de transaction est le montant de contrepartie applicable auquel nous nous attendons à avoir droit en échange des biens et services promis à un client. Pour déterminer le prix de transaction, nous prenons en compte les conditions du contrat et les pratiques commerciales qui sont habituelles dans un secteur d'activité donné. Les rabais, remises, remboursements, notes de crédit, concessions sur le prix, incitations, pénalités et autres éléments

similaires sont pris en compte dans le prix de transaction au moment de la passation du contrat.

Déterminer le prix de vente spécifique et la répartition du prix de transaction

Le prix de transaction est réparti entre les obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques des biens et services distincts au contrat. La meilleure indication du prix de vente spécifique est le prix observable d'un bien ou d'un service lorsque l'entité vend ce bien ou ce service séparément dans des circonstances et à des clients similaires. Si le prix de vente spécifique n'est pas directement observable, nous l'estimons en tenant compte de l'information raisonnablement disponible relativement aux conditions de marché, aux facteurs qui nous sont propres et à la catégorie de clients.

Pour déterminer le prix de vente spécifique, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des montants exigibles minimums auxquels nous nous attendons à avoir droit. Les montants qui excèdent les montants exigibles minimums sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements pour déterminer si la promesse de livraison de biens ou de prestation de services est considérée comme distincte et pour déterminer si nos accords de valeur résiduelle sont des accords qui se rapportent à des activités génératrices de produits ou des contrats de location.

Biens et services distincts

Nous posons des jugements afin de déterminer si une promesse de livraison d'un bien ou d'un service est distincte. Nous comptabilisons les produits et services individuels séparément s'ils sont distincts (c.-à-d. si un produit ou un service peut être identifié séparément des autres éléments de l'offre groupée et si le client peut en tirer profit). La contrepartie est répartie entre les produits et services distincts de l'offre groupée en fonction de leur prix de vente spécifique. Pour les éléments distincts qui ne sont pas vendus séparément, nous estimons les prix de vente spécifiques au moyen de la méthode de l'évaluation du marché avec ajustement.

Accords de valeur résiduelle

Nous permettons aux clients de reporter une partie du coût de l'appareil jusqu'à la fin du contrat, selon le service ou le produit offert. Nous posons des jugements afin de déterminer si ces accords sont des accords qui se rapportent à des activités génératrices de produits ou des contrats de location. L'évaluation que nous faisons exige que nous fassions preuve de jugement pour apprécier la mesure dans laquelle le contrôle des appareils est transféré à nos clients, y compris la question de savoir si le client dispose d'un important avantage économique à la date de passation d'un contrat à retourner l'appareil à la fin du contrat, et pour estimer la mesure dans laquelle les appareils sont retournés.

ACTIFS SUR CONTRAT

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les actifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses, et sur les variations importantes de leurs soldes au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice		268	276
Entrées découlant des nouveaux contrats conclus avec des clients, déduction faite des résiliations et des renouvellements		190	173
Amortissement des actifs sur contrat imputé aux débiteurs		(205)	(181)
Solde à la clôture de l'exercice		253	268
Partie courante		151	171
Partie à long terme		102	97
Solde à la clôture de l'exercice		253	268

PASSIFS SUR CONTRAT

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients et sur les variations importantes de leurs soldes au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice		1 082	1 044
Passifs sur contrats repris	3	268	-
Produits différés lors de l'exercice précédent et comptabilisés au cours de l'exercice considéré		(1 096)	(771)
Entrées nettes découlant des contrats conclus avec des clients		1 133	809
Solde à la clôture de l'exercice		1 387	1 082
Partie courante		1 114	800
Partie à long terme		273	282
Solde à la clôture de l'exercice		1 387	1 082

ACTIFS DIFFÉRÉS AU TITRE DES COMMISSIONS

Le tableau qui suit présente un sommaire de la variation des actifs différés au titre des commissions comptabilisés à l'égard des coûts marginaux engagés pour obtenir des contrats avec des clients au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Les actifs différés au titre des commissions sont présentés dans les autres actifs courants (lorsqu'ils sont amortis dans les charges opérationnelles à moins de un an suivant la date des états financiers) ou dans les autres actifs à long terme.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	753	488
Entrées d'actifs différés au titre des commissions	711	640
Amortissement comptabilisé relativement aux actifs différés au titre des commissions	(514)	(375)
Solde à la clôture de l'exercice	950	753
Partie courante	500	417
Partie à long terme	450	336
Solde à la clôture de l'exercice	950	753

PARTIES DES OBLIGATIONS DE PRESTATION NON REMPLIES

Le tableau qui suit présente les produits que nous prévoyons comptabiliser à l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 décembre 2025. La partie non remplie du prix de transaction lié aux obligations de prestation a principalement trait aux services mensuels et devrait être comptabilisée en grande partie dans les trois à cinq prochaines années.

(en millions de dollars)	2026	2027	2028	Par la suite	Total
Services de télécommunications	2 786	1 000	76	241	4 103
Services du secteur Media	52	52	52	219	375

Nous avons choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes et de ne pas présenter :

- les parties des obligations de prestation non remplies relativement aux contrats dont la durée est de un an ou moins;
- les parties des obligations de prestation non remplies relativement aux contrats pour lesquels les produits que nous comptabilisons correspondent au montant facturé au client.

VENTILATION DES PRODUITS

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Sans-fil		
Produits tirés des services	8 030	8 041
Produits tirés du matériel	2 573	2 487
Produits provenant des clients externes	10 603	10 528
Produits tirés des services provenant des clients internes	112	67
Total pour Sans-fil	10 715	10 595
Cable		
Produits tirés des services	7 765	7 750
Produits tirés du matériel	35	51
Produits provenant des clients externes	7 800	7 801
Produits tirés des services provenant des clients internes	68	75
Total pour Cable	7 868	7 876
Media		
Produits provenant des clients externes	2 997	1 973
Produits provenant des clients internes	291	269
Total pour Media	3 288	2 242
Éléments relevant du siège social		
Produits provenant des clients externes	312	302
Produits provenant des clients internes	42	23
Total des éléments relevant du siège social	354	325
Élimination intersociétés	(513)	(434)
Total des produits	21 712	20 604
Total des produits tirés des services	19 104	18 066
Total des produits tirés du matériel	2 608	2 538
Total des produits	21 712	20 604

Le total des produits comprend d'autres produits de 241 millions de dollars (159 millions de dollars en 2024) comptabilisés en vertu de l'IFRS 16 ou de l'IFRS 9, dont la majeure partie correspond à des produits d'intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit par la Banque Rogers.

NOTE 7 : COÛTS OPÉRATIONNELLS

		Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	Note	2025	2024
Coût des ventes de matériel	17	2 496	2 540
Marchandise destinée à la revente	17	241	209
Biens et services achetés		6 564	5 930
Salaires et avantages du personnel et rémunération fondée sur des actions		2 591	2 308
Total des coûts opérationnels		11 892	10 987

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MÉTHODES COMPTABLES

La méthode comptable présentée ci-après s’applique aux immobilisations incorporelles, exception faite des actifs au titre de droits d’utilisation. La méthode comptable que nous appliquons aux actifs au titre de droits d’utilisation figure à la note 9.

Comptabilisation et évaluation, y compris l’amortissement

Nous évaluons les immobilisations corporelles au moment de la comptabilisation initiale au coût et enregistrons l’amortissement lorsque l’actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l’amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses (dépenses d’investissement) directement attribuables à l’acquisition de l’actif. Le coût d’un actif produit par l’entité pour elle-même comprend également :

- les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d’un actif en vue de son utilisation attendue, y compris les coûts des matières et de la main-d’œuvre;
- les coûts attendus relativement au démantèlement des immobilisations et à la remise en état des sites sur lesquels elles sont situées (se reporter à la note 24);
- les coûts d’emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

L’amortissement des immobilisations corporelles est imputé au bénéfice net sur la durée d’utilité estimée des immobilisations comme suit :

Actif	Mode	Durée d’utilité estimée
Bâtiments	Dégressif	De 15 à 60 ans
Réseaux câblés et sans fil	Linéaire	De 3 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	De 4 à 10 ans
Matériel installé chez l’abonné	Linéaire	De 3 à 6 ans
Aménagements des locaux loués	Linéaire	Sur la durée d’utilité estimée ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux
Matériel et véhicules	Dégressif	De 3 à 20 ans

Nous déterminons le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d’une immobilisation corporelle en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l’immobilisation corporelle, et comptabilisons le montant des profits et des pertes dans le bénéfice net.

Les dépenses de développement sont inscrites à l’actif si elles répondent aux critères de constatation d’un actif et sont amorties sur leur durée d’utilité attendue une fois que les actifs auxquels elles se rapportent sont prêts à être mis en service. Les dépenses de recherche, de même que les coûts associés à la maintenance et à la formation sont comptabilisés dans les charges à mesure qu’ils sont engagés.

Nous comptabilisons toute aide financière accordée par une administration publique se rapportant à une immobilisation corporelle en déduction du coût ou de la valeur comptable de l’immobilisation visée lorsqu’il existe une assurance raisonnable que nous nous conformerons aux conditions stipulées par le programme d’aide financière et que les fonds seront reçus.

Tests de dépréciation, y compris la comptabilisation et l’évaluation d’une charge de dépréciation

Il y a lieu de se reporter à la section « Tests de dépréciation » de la note 10 pour obtenir plus de précisions sur nos politiques au titre des tests de dépréciation ainsi que pour la comptabilisation et l’évaluation des charges de dépréciation qui en découlent. Les politiques liées à la dépréciation appliquées aux immobilisations corporelles sont similaires à celles appliquées aux immobilisations incorporelles à durée d’utilité déterminée.

ESTIMATIONS

Les durées d’utilité des composantes d’une immobilisation corporelle peuvent différer. Le choix des taux d’amortissement et des durées d’utilité des actifs exige que des estimations importantes soient faites en tenant compte des facteurs propres à l’entreprise, tels que notre expérience et l’utilité attendue, et des tendances sectorielles, telles que les progrès technologiques. Nous surveillons et révisons la valeur résiduelle, les taux d’amortissement et les durées d’utilité des actifs au moins une fois

par année et les modifications s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

Afin d'établir certains coûts directement attribuables aux actifs produits par la Société pour elle-même, nous faisons des estimations, lesquelles visent principalement certains frais directs de main-d'œuvre à l'interne et à l'externe, les frais généraux et les charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration de nos réseaux.

En outre, nous utilisons des estimations, comme il est décrit à la note 10, pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles.

JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans le choix des méthodes pour la dépréciation de nos immobilisations incorporelles qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-après présentent le sommaire de nos immobilisations corporelles aux 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Réseaux câblés et sans fil	Matériel informatique et logiciels	Matériel installé chez l'abonné	Aménage- ments des locaux loués	Matériel et véhicules	Construction en cours	Total des actifs détenus	Actifs au titre de droits d'utilisation (note 9)	Total des immobili- sations corporelles
Coût										
1 ^{er} janvier 2025	2 005	32 150	7 914	3 205	843	1 527	2 734	50 378	4 047	54 425
Entrées et transferts liés à des constructions en cours	45	2 916	1 256	365	21	139	(879)	3 863	882	4 745
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises (note 3)	652	-	20	-	92	70	40	874	121	995
Sorties et autres	(18)	(870)	(576)	6	(71)	(67)	(98)	(1 694)	(253)	(1 947)
31 décembre 2025	2 684	34 196	8 614	3 576	885	1 669	1 797	53 421	4 797	58 218
Cumul de l'amortissement										
1 ^{er} janvier 2025	714	17 342	5 988	2 417	496	1 044	-	28 001	1 352	29 353
Amortissement	118	2 146	908	477	51	90	-	3 790	455	4 245
Sorties et autres	(1)	(821)	(564)	(67)	(68)	(57)	-	(1 578)	(109)	(1 687)
31 décembre 2025	831	18 667	6 332	2 827	479	1 077	-	30 213	1 698	31 911
Valeur comptable nette										
1 ^{er} janvier 2025	1 291	14 808	1 926	788	347	483	2 734	22 377	2 695	25 072
31 décembre 2025	1 853	15 529	2 282	749	406	592	1 797	23 208	3 099	26 307

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Réseaux câblés et sans fil	Matériel informatique et logiciels	Matériel installé chez l'abonné	Aménage- ments des locaux loués	Matériel et véhicules	Construction en cours	Total des actifs détenus	Actifs au titre de droits d'utilisation (note 9)	Total des immobili- sations corporelles
Coût										
1 ^{er} janvier 2024	1 447	30 499	7 931	3 003	817	1 451	2 264	47 412	3 744	51 156
Entrées et transferts liés à des constructions en cours	296	2 466	425	285	37	121	470	4 100	649	4 749
Sorties et autres	262	(815)	(442)	(83)	(11)	(45)	-	(1 134)	(346)	(1 480)
31 décembre 2024	2 005	32 150	7 914	3 205	843	1 527	2 734	50 378	4 047	54 425
Cumul de l'amortissement										
1 ^{er} janvier 2024	474	16 040	5 590	2 073	447	1 017	-	25 641	1 183	26 824
Amortissement	106	2 068	866	492	63	70	-	3 665	408	4 073
Sorties et autres	134	(766)	(468)	(148)	(14)	(43)	-	(1 305)	(239)	(1 544)
31 décembre 2024	714	17 342	5 988	2 417	496	1 044	-	28 001	1 352	29 353
Valeur comptable nette										
1 ^{er} janvier 2024	973	14 459	2 341	930	370	434	2 264	21 771	2 561	24 332
31 décembre 2024	1 291	14 808	1 926	788	347	483	2 734	22 377	2 695	25 072

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé des subventions publiques de 73 millions de dollars (134 millions de dollars en 2024) afférentes aux dépenses d'investissement de l'infrastructure de réseaux et avons reçu un montant en trésorerie de 55 millions de dollars (59 millions de dollars en 2024).

Au cours de 2025, nous avons comptabilisé les intérêts inscrits à l'actif relativement aux immobilisations corporelles à un taux moyen pondéré d'environ 4,8 % (4,2 % en 2024).

Nous effectuons une analyse annuelle afin d'identifier les actifs entièrement amortis qui ont été mis hors service. En 2025, cette

analyse a donné lieu à un ajustement du coût et du cumul de l'amortissement s'élevant à 1 230 millions de dollars (1 281 millions de dollars en 2024). Les cessions n'ont eu aucune incidence sur les états consolidés du résultat net.

Sauf pour certaines charges permises (telles que les droits de passage légaux, les privilèges de constructeur ou les privilèges fiscaux), BNSI ne peut consentir quelque charge que ce soit grevant ses actifs ou en permettre l'existence sans l'approbation unanime de son conseil d'administration et de ses actionnaires.

NOTE 9 : CONTRATS DE LOCATION

MÉTHODE COMPTABLE

À la date de passation d'un contrat, nous apprécions si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, nous devons apprécier si :

- le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé;
- nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;
- nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

COMPTABILISATION POUR LE PRENEUR

À la date de début de la location, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement à son coût, qui se compose des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des loyers payés à la date de début ou avant celle-ci;
- plus les coûts directs initiaux engagés;
- une estimation des coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement du bien sous-jacent ou à la restauration du lieu;
- déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat, à moins que nous prévoyions devenir propriétaires de l'actif à la fin du contrat de location. La durée du contrat comprend ce qui suit :

- le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable;
- les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable d'exercer;
- les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Si nous prévoyons devenir propriétaires de l'actif à la fin du contrat de location, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation sur la durée d'utilité estimée de l'actif sous-jacent. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés à la date de début,

calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, à l'aide de notre taux d'emprunt marginal. De façon générale, nous utilisons notre taux d'emprunt marginal, car le taux d'intérêt implicite de nos contrats de location ne peut être déterminé facilement. L'obligation locative est évaluée ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes qui devraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que nous avons la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers effectués lors d'une période de renouvellement optionnel si nous avons la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins que nous avons la certitude raisonnable que nous ne résilierons pas le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative fait l'objet d'une réévaluation si un changement est apporté aux paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, si notre estimation du montant que nous nous attendons à devoir payer selon la garantie de valeur résiduelle change, ou si notre évaluation visant à déterminer si nous allons ou non exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation change. Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation. L'obligation locative est également réévaluée si le contrat de location sous-jacent est modifié.

Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes non locatives fixes des composantes locatives et de comptabiliser le contrat de location et toute composante non locative fixe comme une seule composante de nature locative.

Paiements de loyers variables

Certains contrats de location comportent des modalités qui donnent lieu à des paiements qui varient sur la durée des contrats par suite des révisions des taux pratiqués sur le marché ou en raison des variations de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») ou d'autres indices semblables. Nous réévaluons les

obligations locatives liées à ces contrats de location lorsque l'indice ou d'autres données pouvant servir à calculer les variations des paiements de loyers sont disponibles.

Aux termes de certains contrats de location, nous sommes tenus d'effectuer des paiements ayant trait aux impôts fonciers, aux assurances et à d'autres frais non liés à la location. De façon générale, les frais non liés à la location varient et n'entrent pas dans le calcul de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de l'obligation locative.

COMPTABILISATION POUR LE BAILLEUR

Lorsque nous sommes le bailleur, nous déterminons, à la date de passation des contrats, si chaque contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

Pour savoir si un contrat de location doit être classé en tant que contrat de location-financement ou contrat de location simple, nous évaluons si le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est un contrat de location-financement; dans le cas contraire, il est un contrat de location simple.

Nous agissons à titre de bailleur dans le cadre de certains contrats de colocation aux termes desquels, en raison de certaines exigences réglementaires, nous devons permettre à d'autres entreprises de télécommunications de louer de l'espace sur nos pylônes hertziens. Nous estimons que nous ne transférons pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sous-jacent; par conséquent, nous classons ces contrats de location en tant que contrats de location simple.

Si un accord comprend des composantes locatives et non locatives, nous appliquons l'IFRS 15 pour répartir la contrepartie entre les composantes locatives et non locatives.

Nous comptabilisons en produits les paiements de loyers provenant des contrats de location simple selon le mode linéaire.

ESTIMATIONS

Pour déterminer la durée d'un contrat de location, nous devons tenir compte des faits et circonstances pouvant donner lieu à un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Nous formulons certaines hypothèses qualitatives et quantitatives pour établir la valeur de l'avantage économique.

JUGEMENTS

Preneur

Nous posons des jugements afin de déterminer si un contrat est ou contient un contrat de location, ce qui implique d'évaluer si un contrat contient un bien déterminé (soit un bien physiquement distinct ou une partie de la capacité du bien qui représente la quasi-totalité de la capacité du bien). De plus, le contrat devrait nous procurer le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien.

Nous exerçons également notre jugement pour déterminer si nous avons le droit de contrôler l'utilisation du bien déterminé. Nous détenons ce droit si nous possédons les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de décider

comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Dans de rares cas où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien si nous avons le droit de l'exploiter ou si nous avons conçu ce bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer le taux d'emprunt marginal à utiliser pour évaluer l'obligation locative de chaque contrat de location, ce qui inclut une estimation quant à l'incidence des actifs spécifiques tenant lieu de garantie. Le taux d'emprunt marginal devrait refléter le taux d'intérêt que nous aurions à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour nous procurer un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire.

Certains de nos contrats de location comportent des options de prolongation ou de renouvellement qui ne peuvent être exercées que par nous, et ne peuvent l'être par le bailleur. À la date de début du contrat de location, nous évaluons si nous avons la certitude raisonnable d'exercer toute option de prolongation en fonction du rendement économique que nous prévoyons obtenir du contrat de location. De façon générale, nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation de nos contrats de location liés à nos réseaux, en raison essentiellement des coûts importants qui devraient être engagés pour relocaliser les tours de nos réseaux et le matériel connexe. Nous réévaluons si nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de notre volonté et comptabilisons tout changement à la date de la réévaluation.

Bailleur

Nous posons des jugements lorsque nous déterminons si un contrat de location doit être classé en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que le contrat de location transfère ou non au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent.

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION

Nous louons principalement :

- des terrains et des immeubles ayant trait à nos réseaux sans fil et par câble, à nos magasins et à certains de nos bureaux et autres immeubles de la Société;
- des réseaux sans fil et câblés en colocation situés sur ou dans des structures appartenant à d'autres entités, ainsi que certains équipements de réseau sans fil;
- le matériel installé chez l'abonné;
- la majeure partie de notre parc de véhicules.

Les périodes pendant lesquelles nos contrats de location ne peuvent être résiliés varient généralement de trois à vingt ans.

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Les tableaux ci-après présentent un sommaire de nos actifs au titre de droits d'utilisation aux 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Réseaux câblés et sans fil	Matériel installé chez l'abonné	Matériel et véhicules	Total des actifs au titre de droits d'utilisation
<i>Coût</i>					
Au 1 ^{er} janvier 2025	2 142	956	810	139	4 047
Entrées	329	194	285	74	882
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises (note 3)	120	-	-	1	121
Sorties et autres	(47)	-	(171)	(35)	(253)
Au 31 décembre 2025	2 544	1 150	924	179	4 797
<i>Cumul de l'amortissement</i>					
Au 1 ^{er} janvier 2025	788	330	161	73	1 352
Amortissement	185	103	137	30	455
Sorties et autres	(6)	1	(87)	(17)	(109)
Au 31 décembre 2025	967	434	211	86	1 698
<i>Valeur comptable nette</i>					
Au 1 ^{er} janvier 2025	1 354	626	649	66	2 695
Au 31 décembre 2025	1 577	716	713	93	3 099

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Réseaux câblés et sans fil	Matériel installé chez l'abonné	Matériel et véhicules	Total des actifs au titre de droits d'utilisation
<i>Coût</i>					
Au 1 ^{er} janvier 2024	2 082	900	655	107	3 744
Entrées	187	118	301	43	649
Sorties et autres	(127)	(62)	(146)	(11)	(346)
Au 31 décembre 2024	2 142	956	810	139	4 047
<i>Cumul de l'amortissement</i>					
Au 1 ^{er} janvier 2024	727	284	118	54	1 183
Amortissement	157	108	119	24	408
Sorties et autres	(96)	(62)	(76)	(5)	(239)
Au 31 décembre 2024	788	330	161	73	1 352
<i>Valeur comptable nette</i>					
Au 1 ^{er} janvier 2024	1 355	616	537	53	2 561
Au 31 décembre 2024	1 354	626	649	66	2 695

OBLIGATIONS LOCATIVES

Les paiements de loyers variables effectués en 2025 se sont élevés à 29 millions de dollars (20 millions de dollars en 2024).

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des activités liées à nos obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Certaines de nos obligations locatives sont garanties par les actifs au titre de droits d'utilisation sous-jacents dont la valeur comptable nette était de 825 millions de dollars au 31 décembre 2025 (715 millions de dollars en 2024).

(en millions de dollars)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2025	2024
Obligations locatives à l'ouverture de l'exercice		2 778	2 593
Entrées nettes		771	656
Obligations locatives acquises dans le cadre de la transaction visant MLSE	3	104	-
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	12	147	137
Paievements d'intérêts sur les obligations locatives		(123)	(130)
Remboursements de principal des obligations locatives		(559)	(478)
Obligations locatives à la clôture de l'exercice		3 118	2 778
Passif courant		690	587
Passif à long terme		2 428	2 191
Obligations locatives		3 118	2 778

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons vendu des actifs liés aux pylônes hertziens et aux conduits filaires en cours de construction pour un montant de 144 millions de dollars (50 millions de dollars en 2024) à une société qui achèvera la construction et auprès de laquelle nous louerons de la capacité sur ces actifs une fois les travaux achevés pour des durées de trois ans. Dans certaines circonstances, nous avons la possibilité, à compter de 2031, d'acheter cette entité (auprès de laquelle nous louons actuellement de la capacité sur ces actifs et d'autres pylônes hertziens et conduits filaires). Le prix d'achat sera établi en fonction du fait que l'entité réalise un certain taux de rendement compte tenu de nos paiements de loyers continus. Nous estimons actuellement que le prix d'achat, si l'option est exercée à ce moment-là, serait d'environ 400 millions de dollars.

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

MÉTHODES COMPTABLES

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION, Y COMPRIS L'AMORTISSEMENT

À la comptabilisation initiale, nous évaluons les immobilisations incorporelles au coût, à moins qu'elles aient été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, auquel cas elles sont évaluées à la juste valeur. Nous commençons à amortir les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, l'actif est comptabilisé au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement liées à l'acquisition de l'actif. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux;
- tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Durée d'utilité indéterminée

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comme les licences d'utilisation de spectre, les droits de franchise, les licences de diffusion, les marques Rogers

et Fido et les marques de commerce des Maple Leafs de Toronto, des Raptors de Toronto et du Toronto FC.

Durée d'utilité déterminée

Nous amortissons les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, autres que les droits de diffusion acquis, et nous présentons l'amortissement au poste « Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » des états consolidés du résultat net. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées, comme le démontre le tableau suivant. Nous surveillons et révisons la durée d'utilité, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois par année et les modifications s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence des changements dans le bénéfice net.

Immobilisation incorporelle	Durée d'utilité estimée
Relations clients	De 3 à 20 ans
Relations avec les détenteurs de billets et avec les commanditaires	De 25 à 30 ans
Noms de marque	De 3 à 10 ans
Autres immobilisations incorporelles	De 15 à 20 ans

Droits de diffusion acquis

Les droits de diffusion correspondent aux droits contractuels de diffusion d'émissions acquis auprès de tiers et comprennent les droits de diffusion d'événements sportifs en direct. Nous les constatons au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les droits de diffusion sont inscrits à l'actif aux états consolidés de la situation financière lorsque la période visée par la licence commence et que la programmation est disponible pour diffusion, et le coût est amorti en tant qu'autres achats externes dans les coûts opérationnels aux états consolidés du résultat net sur la durée de diffusion prévue. Si nous n'avons pas l'intention de diffuser les émissions, les droits de diffusion connexes sont considérés comme dépréciés et sont radiés. Dans le cas contraire, ils sont soumis à des tests de dépréciation à titre d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le coût des accords pluriannuels visant les droits de diffusion de la programmation télévisuelle et sportive est amorti dans les coûts opérationnels au cours de la saison applicable en fonction du rythme attendu de diffusion de la programmation ou d'utilisation des droits. Si des paiements par anticipation sont effectués à l'entrée en vigueur d'un contrat pluriannuel en faveur de droits de diffusion visant des exercices futurs, ces paiements par anticipation sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles et amortis dans les charges opérationnelles sur la durée du contrat. Si des paiements par anticipation sont effectués relativement aux frais contractuels annuels d'une saison en cours, ces paiements sont inclus au poste « Autres actifs courants » dans nos états consolidés de la situation financière, car les avantages économiques tirés des droits seront consommés à moins de un an suivant la date des états financiers.

Goodwill

Nous comptabilisons le goodwill attribuable à un regroupement d'entreprises si la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables séparément est inférieure à la contrepartie que nous avons payée (y compris la valeur comptabilisée de la participation ne donnant pas le contrôle, le cas échéant). Si la juste valeur de la contrepartie versée est inférieure à celle des actifs et des passifs identifiables séparément, nous comptabilisons immédiatement l'écart en tant que profit dans le bénéfice net.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances laissent croire que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill sont soumis à un test annuellement au 1^{er} octobre, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont relevées.

Dans l'éventualité où il serait impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, puisqu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes, l'ensemble de l'UGT à laquelle l'actif appartient est soumis à un test de dépréciation.

Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) en fonction du niveau auquel la surveillance du goodwill est effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies et de la croissance future des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

Comptabilisation et évaluation d'une charge de dépréciation

Les immobilisations incorporelles et le goodwill sont considérés comme dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT, d'un groupe d'UGT ou d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de sortie;
- sa valeur d'utilité.

Si la valeur recouvrable estimée de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, nous ramenons la valeur comptable à la valeur recouvrable et comptabilisons immédiatement la perte dans le bénéfice net.

Une perte de valeur auparavant comptabilisée, à l'exception d'une perte de valeur à l'égard du goodwill, fait l'objet d'une reprise si notre estimation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT antérieurement dépréciés augmente au point où la perte de valeur comptabilisée au cours d'un exercice antérieur a été annulée. La reprise est alors portée en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT pour qu'elle soit égale à sa valeur recouvrable nouvellement estimée. La nouvelle valeur comptable ne peut être supérieure à la valeur comptable que nous aurions comptabilisée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur recouvrable des actifs à long terme. La détermination de la valeur recouvrable aux fins des tests de dépréciation exige l'utilisation d'estimations importantes, notamment :

- les flux de trésorerie futurs;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation;
- lorsque la valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, des informations de marché telles que :
 - les multiples des produits ou du bénéfice;
 - les transactions antérieures dans le secteur pertinent.

Pour estimer la valeur d'utilité aux fins des tests de dépréciation, nous actualisons les flux de trésorerie futurs estimés. Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») et d'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations et les résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'UGT. Nos taux d'actualisation tiennent compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

Nous déterminons la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'une des deux façons suivantes :

- Analyse des flux de trésorerie actualisés – Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq ans et une valeur finale, méthodologie qui s'apparente à celle visant la valeur d'utilité susmentionnée, tout en nous appuyant sur des hypothèses que les intervenants du marché adopteraient. Les flux

de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations des résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT. Nos estimations portant sur les flux de trésorerie futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation tiennent compte de facteurs comparables à ceux décrits ci-dessus à l'égard des estimations de la valeur d'utilité.

- Utilisation d'une approche marché – Nous estimons le montant recouvrable de l'UGT à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions antérieures en fonction du secteur en cause.

Nous formulons certaines hypothèses au sujet des flux de trésorerie futurs attendus, lesquelles peuvent viser les taux d'actualisation et de croissance finale. Ces hypothèses peuvent varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des UGT et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements qui ont une incidence sur l'évaluation de nos immobilisations incorporelles et du goodwill.

Nous avons recours à notre jugement lorsque nous décidons de désigner certains actifs comme ayant des durées d'utilité indéterminée. En ce qui concerne nos licences d'utilisation de spectre et licences de diffusion, nous sommes d'avis qu'elles seront probablement renouvelées dans un avenir prévisible; il n'y a donc pas de limite quant à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que ces actifs génèrent des entrées nettes de trésorerie. Tous nos droits de franchise, nos noms de marque à durée d'utilité

indéterminée et nos marques de commerce ont été acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, et nous croyons que chacun d'eux bénéficie d'un prestige et d'une renommée suffisants; il n'y a donc pas de limite quant à la période au cours de laquelle ces actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Nous formulons des jugements pour déterminer que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée en analysant tous les facteurs pertinents, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

Enfin, nous avons recours à notre jugement pour identifier les UGT et déterminer l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins de tests de dépréciation. Par exemple pour ce qui est du secteur Media, nous avons déterminé que le goodwill est suivi au niveau du secteur Media et doit faire l'objet d'un test de dépréciation à ce même niveau plutôt qu'au niveau sous-jacent, soit pour chaque entreprise individuellement, en raison des interdépendances dans le secteur Media et de sa façon d'effectuer ses ventes et sa commercialisation.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-après présentent un sommaire de nos immobilisations incorporelles aux 31 décembre 2025 et 2024.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée							
					Relations avec les détenteurs de billets et avec les Droits de commanditaires					Total des immobili- sations incorporelles		Total des immobili- sations incorporelles et du goodwill
(en millions de dollars)	Licences d'utilisation de spectre	Droits de franchise	Licences de diffusion	Noms de marque et marques de commerce	Relations clients	comman- ditaires	diffusion acquis	Noms de marque	Autres	incorporelles	Goodwill	
<i>Coût</i>												
1 ^{er} janvier 2025	12 197	-	325	420	7 612	-	200	97	52	20 903	16 501	37 404
Cumul des pertes de valeur	-	-	(109)	(14)	-	-	(5)	-	-	(128)	(221)	(349)
<i>Coût après les pertes de valeur</i>												
Entrées	12 197	-	216	406	7 612	-	195	97	52	20 775	16 280	37 055
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises (note 3)	-	-	-	-	-	-	93	-	12	105	-	105
Sorties et autres ¹	-	9 830	-	1 364	-	363	-	-	21	11 578	3 812	15 390
	-	-	-	-	(104)	-	(62)	-	-	(166)	(60)	(226)
31 décembre 2025	12 197	9 830	216	1 770	7 508	363	226	97	85	32 292	20 032	52 324
<i>Cumul de l'amortissement</i>												
1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	270	2 538	-	60	44	5	2 917	-	2 917
Amortissement ²	-	-	-	-	518	7	86	27	5	643	-	643
Sorties et autres ¹	-	-	-	-	(106)	-	(60)	-	-	(166)	-	(166)
31 décembre 2025	-	-	-	270	2 950	7	86	71	10	3 394	-	3 394
<i>Valeur comptable nette</i>												
1 ^{er} janvier 2025	12 197	-	216	136	5 074	-	135	53	47	17 858	16 280	34 138
31 décembre 2025	12 197	9 830	216	1 500	4 558	356	140	26	75	28 898	20 032	48 930

¹ Comprend les sorties, les pertes de valeur, les reclassements et d'autres ajustements.

² Le total de l'amortissement de 643 millions de dollars comprend 86 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 7), et 557 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée			Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée				Total des immobilisations incorporelles		Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Licences d'utilisation de spectre	Licences de diffusion	Noms de marque	Relations clients	Droits de diffusion acquis	Noms de marque	Autres	Goodwill		
Coût										
1 ^{er} janvier 2024	11 717	330	420	7 604	200	75	52	20 398	16 501	36 899
Cumul des pertes de valeur	-	(99)	(14)	-	(5)	-	-	(118)	(221)	(339)
Coût après les pertes de valeur	11 717	231	406	7 604	195	75	52	20 280	16 280	36 560
Entrées	480	-	-	8	72	22	-	582	-	582
Sorties et autres ¹	-	(15)	-	-	(72)	-	-	(87)	-	(87)
31 décembre 2024	12 197	216	406	7 612	195	97	52	20 775	16 280	37 055
Cumul de l'amortissement										
1 ^{er} janvier 2024	-	-	270	2 025	68	19	2	2 384	-	2 384
Amortissement ²	-	-	-	513	62	25	3	603	-	603
Sorties et autres ¹	-	-	-	-	(70)	-	-	(70)	-	(70)
31 décembre 2024	-	-	270	2 538	60	44	5	2 917	-	2 917
Valeur comptable nette										
1 ^{er} janvier 2024	11 717	231	136	5 579	127	56	50	17 896	16 280	34 176
31 décembre 2024	12 197	216	136	5 074	135	53	47	17 858	16 280	34 138

¹ Comprend les sorties, les pertes de valeur, les reclassements et d'autres ajustements.

² Le total de l'amortissement de 603 millions de dollars comprend 62 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 7), et 541 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

Les droits de franchise reflètent la juste valeur estimée au 1^{er} juillet 2025 des franchises des Maple Leafs de Toronto (3 270 millions de dollars), des Raptors de Toronto (5 740 millions de dollars) et du Toronto FC (820 millions de dollars). Les noms de marque et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée comprennent la juste valeur estimée au 1^{er} juillet 2025 des marques de commerce des Maple Leafs de Toronto (890 millions de dollars) et des Raptors de Toronto (440 millions de dollars).

TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, nos UGT ou groupes d'UGT représentent en grande partie nos secteurs à présenter comme il est mentionné à la note 5. Notre secteur à présenter Cable, figurant à la note 5, comprend notre UGT Cable et notre UGT Satellite.

Ce qui suit constitue un survol des méthodes et des principales hypothèses employées en 2025, au 1^{er} octobre, pour déterminer les montants recouvrables au titre des UGT ou des groupes d'UGT avec des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou un goodwill que nous considérons comme importants.

(en millions de dollars, sauf les périodes utilisées et les taux)

	Valeur comptable du goodwill	Valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Méthode de détermination de la valeur recouvrable	Périodes des flux de trésorerie projetés (en années)	Taux de croissance finaux (en %)	Taux d'actualisation avant impôt (en %)
Sans-fil	1 634	12 331	Valeur d'utilité	5	2,0	7,9
Cable	13 533	-	Valeur d'utilité	5	1,0	8,0
Groupe Media ¹	4 781	11 410	Juste valeur diminuée des coûts de sortie	5	2,0	10,9
Leafs	-	4 160	Juste valeur diminuée des coûts de sortie	s. o.	s. o.	s. o.
Raptors	-	6 180	Juste valeur diminuée des coûts de sortie	s. o.	s. o.	s. o.
TFC	-	854	Juste valeur diminuée des coûts de sortie	s. o.	s. o.	s. o.

¹ La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour Media comprend la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée des UGT Leafs, Raptors et TFC.

Nos évaluations de la juste valeur pour les UGT Leafs, Raptors et TFC sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Notre évaluation de la juste valeur pour l'UGT Media est classée dans le niveau 3.

Compte tenu de la nature particulière de nos UGT groupe Media, Leafs, Raptors et TFC, la détermination de la juste valeur de ces UGT ne repose pas exclusivement sur les flux de trésorerie, mais s'appuie plutôt sur les multiples des produits du marché et sur des transactions antérieures visant des équipes dans chacune des ligues, y compris les expansions de ligues, le cas échéant.

Nous n'avons comptabilisé aucune charge de dépréciation liée à notre goodwill ou à nos immobilisations incorporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, puisque les valeurs recouvrables des UGT ou des groupes d'UGT dépassaient leur valeur comptable. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons comptabilisé un montant de 15 millions de dollars dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges en lien avec la dépréciation des licences de diffusion liée à notre UGT Radio (faisant partie de notre groupe Media) en raison du repli continu du marché de publicité et de la diminution correspondante de la valeur recouvrable des UGT.

NOTE 11 : FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

MÉTHODE COMPTABLE

Les frais de restructuration désignent les coûts liés au personnel associés à la restructuration ciblée de notre effectif ou d'autres coûts découlant de changements importants dans l'étendue de nos activités ou la manière dont nous les gérons. Les coûts d'acquisition et d'intégration sont directement attribuables à la recherche ou à la conclusion d'une acquisition d'entreprise ou à l'intégration d'une entreprise acquise. Les autres charges sont des coûts qui, selon le jugement de la direction concernant leur nature, doivent être distingués des charges opérationnelles courantes, notamment les coûts liés à des décisions importantes concernant les litiges ou la réglementation.

JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements pour déterminer le classement approprié des coûts à inclure dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges.

Les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, exclusion faite des coûts d'intégration liés à la transaction visant Shaw engagés en 2024 et en 2025, se rapportaient aux indemnités de départ et autres coûts liés aux départs relatifs à la restructuration ciblée de nos effectifs et aux coûts liés à la clôture de la transaction visant MLSE. Ces frais et charges comprenaient aussi des coûts liés à des programmes de rationalisation relatifs aux biens immobiliers, la dépréciation de nos licences de diffusion liée à l'UGT Radio (en 2024), les charges directement liées à la conclusion de la transaction visant le réseau (se reporter à la note 28) et une décision réglementaire défavorable concernant la retransmission de signaux éloignés.

Les coûts d'intégration liés à la transaction visant Shaw en 2024 et en 2025 se composaient surtout de coûts marginaux à l'appui des activités d'intégration des systèmes de TI afférentes à la transaction visant Shaw.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, exclusion faite des coûts d'intégration liés à la transaction visant Shaw	350	276
Coûts d'intégration liés à la transaction visant Shaw	89	130
Total des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	439	406

NOTE 12 : CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2025	2024
Intérêts sur les emprunts, montant net ¹		1 954	2 022
Intérêts sur les obligations locatives	9	147	137
Intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	27	(5)	(5)
Profit sur le remboursement de la dette à long terme ²	25	(151)	-
(Profit) perte de change		(45)	222
Variation de la juste valeur des instruments dérivés		17	(205)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale ³		(9)	-
Intérêts inscrits à l'actif		(30)	(36)
Coûts de transaction différés et autres		165	160
Total des charges financières		2 043	2 295

¹ Les intérêts nets sur les emprunts comprennent les intérêts sur les emprunts à court terme et sur la dette à long terme.

² Reflète le profit net sur le remboursement de la dette à long terme rachetée en 2025 (se reporter à la note 25 pour obtenir de plus amples renseignements).

³ Reflète la variation de la juste valeur des dérivés conclus à l'égard de la transaction visant le réseau (se reporter à la note 19 pour obtenir de plus amples renseignements).

CHANGE ET VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

En 2025, nous avons comptabilisé des profits de change nets de 45 millions de dollars (pertes nettes de 222 millions de dollars en 2024). Ces profits découlaient essentiellement de notre facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars, que nous avons résiliée au cours de l'exercice (se reporter à la note 25) et des emprunts au titre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains (se reporter à la note 19).

Ces profits de change ont été contrés en partie par la perte de 17 millions de dollars (profit de 205 millions de dollars en 2024) liée à la variation de la juste valeur des instruments dérivés non désignés comme couvertures à des fins comptables, ce qui est attribuable essentiellement aux dérivés liés à la dette que nous avons utilisés pour contrebalancer en grande partie le risque de change lié à ces emprunts libellés en dollars américains.

NOTE 13 : AUTRES PRODUITS

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2025	2024
Bénéfice lié à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises	20	(38)	(8)
Profit sur la réévaluation de la participation dans MLSE	3	(4 976)	-
Autres (produits) pertes au titre des placements		(7)	2
Total des autres produits		(5 021)	(6)

NOTE 14 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

MÉTHODES COMPTABLES

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans le bénéfice net sauf si elle se rapporte à un élément comptabilisé directement dans les capitaux propres ou les autres éléments du résultat global. Nous comptabilisons une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Nous calculons la charge d'impôt d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés

à la date de clôture, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relativement à des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé découlent de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs présentée dans nos états consolidés de la situation financière et leur valeur fiscale respective. Nous évaluons les actifs et passifs d'impôt différé à l'aide des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront au cours des exercices où ces différences temporaires sont censées se résorber.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des

actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès :

- de la même entité imposable;
- des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Nous comptabilisons un actif d'impôt différé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que nous disposerons de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

JUGEMENTS

Nous formulons d'importants jugements dans l'interprétation des lois et règlements fiscaux pour le calcul de la charge d'impôt sur le résultat. Nous exerçons notre jugement pour évaluer si nous pouvons recouvrer un actif d'impôt différé selon notre évaluation des lois existantes, nos estimations du rendement futur et nos stratégies de planification fiscale.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Charge d'impôt exigible		
De la période considérée	639	884
Changements des estimations se rapportant à des périodes antérieures	(100)	(20)
Total de la charge d'impôt exigible	539	864
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Naissance (renversement) des différences temporaires	81	(291)
Changements des estimations se rapportant à des périodes antérieures	100	(1)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	181	(292)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	720	572

Le tableau présenté ci-après fait état des écarts entre la charge d'impôt sur le résultat calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant impôt sur le résultat et la charge d'impôt sur le résultat réel pour l'exercice.

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars, sauf les taux d'impôt)	2025	2024
Taux d'impôt prévu par la loi	26,2 %	26,2 %
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	7 626	2 306
Charge d'impôt sur le résultat calculée	1 998	604
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit :		
Profit non imposable sur la réévaluation de la participation dans MLSE	(1 304)	-
Rémunération fondée sur des actions non déductible (imposable)	11	(13)
Partie non imposable des gains en capital	(9)	-
Pertes en capital latentes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé	42	-
Comptabilisation des pertes en capital non comptabilisées antérieurement	(10)	-
Autres	(8)	(19)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	720	572
Taux d'impôt effectif	9,4 %	24,8 %

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Ce qui suit constitue un sommaire des fluctuations des actifs et des passifs d'impôt différé, montant net, au cours de 2025 et de 2024.

Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Placements	Obligations locatives	Actifs sur contrat et actifs différés au titre des commissions	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2025	(3 225)	(3 345)	(2)	571	(179)	(101)	(6 281)
Recouvrement (charge) dans le bénéfice net	(133)	31	(7)	57	(58)	(71)	(181)
Charge dans les autres éléments du résultat global	-	-	2	-	-	2	4
Acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE	(79)	(3 012)	(75)	7	-	123	(3 036)
31 décembre 2025	(3 437)	(6 326)	(82)	635	(237)	(47)	(9 494)

Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Placements	Obligations locatives	Actifs sur contrat et actifs différés au titre des commissions	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2024	(3 509)	(3 316)	(2)	554	(123)	17	(6 379)
(Charge) recouvrement dans le bénéfice net	284	(29)	1	17	(56)	75	292
Recouvrement dans les autres éléments du résultat global	-	-	(1)	-	-	(193)	(194)
31 décembre 2024	(3 225)	(3 345)	(2)	571	(179)	(101)	(6 281)

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au regard des éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Pertes en capital réalisées au Canada pouvant être portées en diminution de gains en capital futurs	-	73
Pertes en capital latentes sur la dette et les instruments dérivés	1 457	2 572
Pertes fiscales dans des territoires étrangers ¹	63	72
Différences temporaires déductibles dans des territoires étrangers	42	44
Total des différences temporaires non comptabilisées	1 562	2 761

¹ Les pertes fiscales dans des territoires étrangers d'un montant de 33 millions de dollars arriveront à échéance entre 2026 et 2037 et le reliquat, soit 30 millions de dollars, peut être reporté en avant indéfiniment.

Des différences temporaires imposables sont liées à nos participations dans des filiales au Canada. Nous ne comptabilisons aucun passif d'impôt différé relativement à ces différences temporaires puisque nous sommes en mesure de décider à quel moment aura lieu le renversement et que ce renversement n'est pas probable dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires imposables ne devrait pas avoir d'incidence fiscale importante.

NOTE 15 : RÉSULTAT PAR ACTION**MÉTHODES COMPTABLES**

Nous calculons le résultat de base par action en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires détenant des actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et d'actions de catégorie B sans droit de vote de RCI (les « actions de catégorie A » et les « actions de catégorie B sans droit de vote », respectivement) en circulation au cours de l'exercice.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires détenant des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sans droit de vote et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B sans droit de vote en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Nous utilisons la méthode du rachat d'actions pour calculer le résultat dilué par action, laquelle tient compte de l'incidence des options sur actions des membres du personnel et d'autres instruments ayant potentiellement un effet dilutif.

Les options assorties de droits à la plus-value des actions ou les paiements prévoyant une possibilité de règlement en trésorerie sont comptabilisés en tant qu'attributions réglées en trésorerie. Étant donné que ces attributions peuvent être échangées contre des actions ordinaires de RCI, elles sont considérées comme potentiellement dilutives et sont prises en compte dans le calcul de notre résultat net dilué par action si elles ont un effet dilutif au cours de la période.

CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Numérateur (de base) - Bénéfice net attribuable aux actionnaires de RCI pour l'exercice	6 894	1 734
Dénominateur - nombre d'actions (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	540	534
Incidence des titres ayant un effet dilutif (en millions)		
Options sur actions des membres du personnel et unités d'actions de négociation restreinte	1	1
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - dilué	541	535
Résultat par action attribuable aux actionnaires de RCI		
De base	12,77 \$	3,25 \$
Dilué	12,74 \$	3,20 \$

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la comptabilisation des paiements fondés sur des actions non encore réglés selon la méthode de règlement en capitaux propres de la rémunération fondée sur des actions s'est avérée plus dilutive que selon la méthode de règlement en trésorerie. Par conséquent, le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 a diminué de 3 millions de dollars (20 millions de dollars en 2024) lors du calcul du résultat dilué par action.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, 8 959 909 options étaient hors du cours (9 513 710 en 2024) aux fins du calcul du résultat par action. Ces options ont été exclues du calcul de l'effet des titres dilutifs, car leur effet était antidilutif.

NOTE 16 : DÉBITEURS

MÉTHODES COMPTABLES

Les débiteurs correspondent i) aux sommes qui nous sont dues qui sont actuellement exigibles et recouvrables et ii) aux sommes qui nous sont dues pour des services rendus aux termes de conventions de financement d'appareils qui n'ont pas encore été facturés (créances liées au financement). Nous comptabilisons initialement les débiteurs à la date d'origine. Nous évaluons initialement les débiteurs à la juste valeur et ensuite, au coût amorti; toute variation étant comptabilisée dans le bénéfice net. Une perte de valeur au titre des débiteurs correspond à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons en retirer, le cas échéant. L'excédent est affecté à une provision pour créances douteuses et comptabilisé en tant que perte dans le bénéfice net.

DÉBITEURS, PAR TYPE

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	Note	2025 2024
Créances clients		6 326 5 762
Autres débiteurs		1 236 1 132
Provision pour créances douteuses	19	(259) (227)
Total des débiteurs		7 303 6 667
Partie courante		6 105 5 478
Partie non courante		1 198 1 189
Total des débiteurs		7 303 6 667

La partie non courante de nos débiteurs est enregistrée dans le poste « Créances liées au financement » figurant dans les états consolidés de la situation financière et elle reflète nos créances liées au financement qui seront facturées aux clients au-delà de un an suivant la date des états financiers.

Le tableau suivant présente la ventilation des soldes des créances liées au financement.

	Aux 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Partie courante des créances liées au financement	2 448	2 341
Partie non courante des créances liées au financement	1 198	1 189
Total des créances liées au financement	3 646	3 530

NOTE 17 : STOCKS

MÉTHODES COMPTABLES

Nous évaluons les stocks, qui comprennent les appareils sans fil et la marchandise destinée à la revente, au plus faible du coût (déterminé selon le coût moyen pondéré pour les appareils et accessoires sans fil et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres produits finis et marchandises) et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation antérieure des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation est reprise (sans dépasser le coût comptabilisé à l'origine) si, par la suite, la valeur des stocks en question augmente.

STOCKS, PAR TYPE

	Aux 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Appareils sans fil et accessoires	446	538
Autres produits finis et marchandises	104	103
Total des stocks	550	641

En 2025, le coût des ventes de matériel et de la marchandise destinée à la revente comprend un montant de 2 737 millions de dollars (2 749 millions de dollars en 2024) au titre du coût des stocks.

NOTE 18 : AUTRES ACTIFS COURANTS

		Aux 31 décembre	
(en millions de dollars)	Note	2025	2024
Charges payées d'avance		334	304
Partie courante des actifs différés au titre des commissions	6	500	417
Impôt sur le résultat à recevoir		129	-
Rémunération différée des joueurs		108	7
Partie courante de l'actif au titre de la provision pour valeur résiduelle des retours	6	152	120
Autres		16	-
Total des autres actifs courants		1 239	849

NOTE 19 : GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation

Nous comptabilisons initialement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les avances bancaires, les débiteurs, les créances liées au financement, les titres de créance et les créditeurs et charges à payer à la date d'origine. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit lorsque nous devenons une partie à la disposition contractuelle de l'instrument.

Classement et évaluation

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés en catégories lors de la comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif des instruments individuels. Nous évaluons initialement tous les instruments financiers à leur juste valeur majorée, dans le cas de nos instruments financiers non classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la JVAÉRG, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Pour les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables, la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans le bénéfice net.

Après la comptabilisation initiale, le classement et les méthodes d'évaluation de nos actifs financiers et de nos passifs financiers sont les suivants :

Instrument financier	Classement et méthode d'évaluation
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti
Débiteurs	Au coût amorti
Créances liées au financement	Au coût amorti
Placements évalués à la JVAÉRG	À la JVAÉRG sans reclassement en résultat net ¹
Passifs financiers	
Avances bancaires	Au coût amorti
Emprunts à court terme	Au coût amorti
Créditeurs	Au coût amorti
Charges à payer	Au coût amorti
Passif au titre de l'option de vente de MLSE	À la JVRN
Dette à long terme	Au coût amorti
Obligations locatives	Au coût amorti
Dérivés ²	
Dérivés liés à la dette ³	À la JVAÉRG et à la JVRN
Dérivés liés aux dépenses ⁴	À la JVAÉRG et à la JVRN
Dérivés liés aux capitaux propres	À la JVRN ⁵
Accord d'achat d'énergie virtuel	À la JVRN
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	À la JVRN

¹ Ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans la réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG.

² Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir.

³ Les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables et sont évalués à la JVRN. Les dérivés liés à la dette afférents à nos billets et débiteurs de premier rang, à nos billets subordonnés, à nos obligations locatives ainsi qu'aux montants prélevés sur notre facilité de crédit liée à MLSE sont désignés comme couvertures à des fins comptables et sont évalués à la JVAÉRG.

⁴ Certains dérivés liés aux dépenses acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables et sont évalués à la JVRN. Tous les autres dérivés liés aux dépenses sont désignés comme couvertures à des fins comptables et sont évalués à la JVAÉRG.

⁵ Les variations subséquentes sont portées en diminution de la charge ou du recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions dans les coûts opérationnels.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Nous compensons les actifs financiers et les passifs financiers, et présentons le solde net aux états consolidés de la situation financière, si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et si nous avons l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à certaines activités auxquelles nous prenons part. Ceux-ci comprennent :

Catégorie	Risque géré	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de principal et d'intérêts pour les débiteurs et billets de premier rang, les billets subordonnés ainsi que les montants prélevés sur les facilités de crédit et sur les emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains et sur certaines obligations locatives libellées en dollars américains	Swaps de devises et de taux d'intérêt Swaps de devises et de taux d'intérêt à terme Contrats de change à terme
Dérivés liés aux dépenses	Incidence des fluctuations des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains	Contrats de change à terme et contrats d'option sur devises
Dérivés liés aux capitaux propres	Incidence de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote sur la charge de rémunération fondée sur des actions	Swaps sur rendement total
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	Incidence des fluctuations des cours de change sur notre investissement en capitaux propres dans une filiale	Swaps de devises et de taux d'intérêt
Accord d'achat d'énergie virtuel	Incidence des fluctuations des tarifs du marché pour l'électricité	Accord d'achat d'énergie virtuel

Nous avons recours à des instruments dérivés aux seules fins de la gestion des risques, et non pas à des fins de spéculation.

Lorsque nous désignons un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture à des fins comptables, nous évaluons d'abord la probabilité selon laquelle les instruments de couverture s'avéreront hautement efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts. Nous établissons ensuite une documentation formalisée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris les objectifs et la stratégie en matière de gestion des risques, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité continue de la relation de couverture.

Nous évaluons sur une base trimestrielle la probabilité selon laquelle chaque instrument de couverture continue d'être hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

Nous évaluons les contrats hôtes afin d'identifier les dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés distincts si le contrat hôte n'est pas un actif financier et si certaines conditions sont remplies.

Ratio de couverture

Notre politique consiste à couvrir 100 % du risque de change découlant des obligations au titre du principal et des intérêts de nos débentures et billets de premier rang libellés en dollars américains à l'aide de dérivés liés à la dette. Nous couvrons également jusqu'à 100 % des paiements de loyers restants lorsque nous concluons des dérivés liés à la dette relativement à nos obligations locatives libellées en dollars américains. Nous couvrons normalement jusqu'à 100 % du montant des dépenses en devises prévues déduction faite des entrées nettes de trésorerie en devises à l'aide de dérivés liés aux dépenses. Nous couvrons à l'occasion jusqu'à 100 % du risque de taux d'intérêt au titre des émissions de billets de premier rang futures prévues à l'aide de dérivés liés aux taux d'intérêt.

Réserve de couverture

La réserve de couverture correspond au cumul de la variation de la juste valeur de nos instruments dérivés dans la mesure où ils constituaient une couverture efficace à des fins comptables, diminué du cumul des montants reclassés dans le bénéfice net.

Coûts de transaction et escomptes différés

Nous différons les coûts de transaction et les escomptes liés à l'émission et à la modification de titres d'emprunt à long terme et aux coûts directs payés aux prêteurs pour obtenir certaines facilités de crédit et les amortissons selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument auquel ils se rapportent.

Réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG

La réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG représente le cumul de la variation de la juste valeur de nos placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG diminué du cumul des pertes de valeur liées aux placements et du cumul des montants reclassés dans les capitaux propres.

Dépréciation (pertes de crédit attendues)

Nous examinons le risque de crédit d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et, par la suite, à chaque date de clôture jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Dans le cas d'un actif financier dont le risque de crédit a été déterminé comme étant faible à la date de clôture et comme n'ayant pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, nous évaluons toute perte de valeur en fonction des pertes de crédit que nous prévoyons comptabiliser à moins de un an suivant la date des états financiers. En ce qui concerne les autres actifs financiers, nous évaluerons la perte de valeur en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Dans le cas de certains actifs, comme les créances clients, les créances liées au financement et les actifs sur contrat qui ne comportent pas de composantes financement importantes, ils doivent toujours être comptabilisés selon les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les estimations de tous les cas de défaillance éventuels sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Les pertes de crédit attendues sur douze mois représentent les estimations des cas de défaillance éventuels à moins de un an suivant la date de clôture ou sur la durée de vie attendue d'un instrument financier, selon la période la plus courte.

Les actifs financiers dont la valeur est importante sont évalués individuellement. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement en fonction de la nature de chaque actif.

Nous évaluons la dépréciation des actifs financiers comme suit :

- *Actifs sur contrat* – Nous évaluons une perte de valeur au titre des actifs sur contrat en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net (se reporter à la note 6).
- *Débiteurs* – Nous évaluons une perte de valeur au titre des débiteurs en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net (se reporter à la note 16).
- *Créances liées au financement* – Nous évaluons une perte de valeur au titre des créances liées au financement en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net (se reporter à la note 16).
- *Placements évalués à la JVAÉRG* – Nous évaluons une perte de valeur au titre des placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG comme étant l'excédent du coût d'acquisition de l'actif (diminué de toute perte de valeur déjà comptabilisée) par rapport à sa juste valeur actuelle, le cas échéant. L'écart est comptabilisé dans la réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG.

Nous considérons les actifs financiers tels les actifs sur contrat, les débiteurs et les créances liées au financement comme étant en défaut s'il est peu probable que la contrepartie remplisse ses obligations intégralement envers nous. Nos placements évalués à la JVAÉRG ne peuvent être en défaut. Pour déterminer si un actif financier est en défaut, nous examinons depuis combien de temps et la raison pour laquelle l'actif en particulier est en souffrance (par

exemple, le client reçoit-il toujours des services ou ceux-ci ont-ils été interrompus, que ce soit à sa demande ou pour défaut de paiement?) et nous tenons compte du profil de risque des clients sous-jacents. En règle générale, nous radions les débiteurs lorsqu'ils sont en souffrance depuis une très longue période.

ESTIMATIONS

Les estimations de la juste valeur de nos instruments dérivés sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents à propos des marchés et des instruments financiers sous-jacents. Pour réaliser ces estimations, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués. Ces justes valeurs et estimations sous-jacentes servent également à tester l'efficacité de nos relations de couverture.

Nous faisons des estimations pour déterminer les pertes sur créances que nous prévoyons comptabiliser à l'égard d'un actif que ce soit sur une période de douze mois ou pour la durée de vie.

JUGEMENTS

Nous avons recours au jugement pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous formulons ces jugements afin d'évaluer si les transactions désignées comme éléments couverts dans des relations de couverture se concrétiseront comme prévu et si les relations de couverture désignées comme couvertures efficaces à des fins comptables continuent d'être efficaces d'un point de vue qualitatif, et afin de choisir la méthodologie servant à déterminer les justes valeurs utilisées dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture.

RISQUES FINANCIERS

Nous sommes exposés à des risques de crédit, de liquidité, de marché, de change et de taux d'intérêt. Notre principal objectif en matière de gestion des risques est de protéger nos bénéfices, nos flux de trésorerie et, ultimement, la valeur pour les actionnaires. Les stratégies de gestion des risques sont conçues et mises en œuvre de manière à assurer que les risques auxquels la Société est exposée et son degré d'exposition sont conformes aux objectifs commerciaux et à la tolérance au risque de la Société, comme on en traite ci-après. Ce qui suit constitue un sommaire de nos éventuelles expositions aux risques selon les instruments financiers.

Instrument financier	Risques financiers
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	De crédit et de change
Débiteurs	De crédit et de change
Créances liées au financement	De crédit
Placements évalués à la JVAÉRG	De liquidité et de change

Instrument financier	Risques financiers
Passifs financiers	
Avances bancaires	De liquidité
Emprunts à court terme	De liquidité, de change et de taux d'intérêt
Créditeurs	De liquidité
Charges à payer	De liquidité
Passif au titre de l'option de vente de MLSE	De liquidité
Dette à long terme	De liquidité, de change et de taux d'intérêt
Obligations locatives	De liquidité et de change
Dérivés ¹	
Dérivés liés à la dette	De crédit, de liquidité et de change
Dérivés liés aux dépenses	De crédit, de liquidité et de change
Dérivés liés aux capitaux propres	De crédit, de liquidité et de marché
Accord d'achat d'énergie virtuel	De crédit, de liquidité et de marché
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	De crédit, de liquidité et de change

¹ Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte financière que nous pourrions subir si une contrepartie à un instrument financier, qui nous est redevable en raison de cet instrument, ne s'acquitte pas de son obligation conformément aux modalités du contrat qui la lie à nous.

Notre exposition au risque de crédit est essentiellement attribuable à notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie, à nos débiteurs, à nos créances liées au financement ainsi qu'à nos dérivés liés à la dette, aux taux d'intérêt, aux dépenses, aux capitaux propres et aux capitaux propres d'une filiale. La concentration de ce risque est limitée en raison du grand nombre de clients que nous avons. Les débiteurs et les créances liées au financement figurant à nos états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Débiteurs et créances liées au financement

Nous évaluons notre provision pour créances douteuses à l'égard de nos débiteurs et de nos créances liées au financement selon les pertes de crédit attendues à leur égard pour la durée de vie. Nous sommes d'avis que notre provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit associé à nos débiteurs et à nos créances liées au financement. Au 31 décembre 2025, une tranche de 772 millions de dollars (687 millions de dollars en 2024) des débiteurs bruts et des créances brutes liées au financement était en souffrance, ce qui correspond aux montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés.

Ce qui suit constitue un sommaire du classement chronologique des créances clients, y compris les créances liées au financement, déduction faite des provisions pour créances douteuses correspondantes.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Créances clients		
Créances liées au financement non facturées	3 646	3 530
Moins de 30 jours depuis la date de facturation	1 748	1 419
De 30 à 60 jours après la date de facturation	351	334
De 61 à 90 jours après la date de facturation	152	122
Plus de 90 jours après la date de facturation	168	131
Total des créances clients (déduction faite des provisions de 258 \$ et de 226 \$, respectivement)	6 065	5 536
Total des actifs sur contrat (déduction faite des provisions de 1 \$ et de 1 \$, respectivement)	253	268
Total des créances clients et des actifs sur contrat	6 318	5 804

Ce qui suit constitue un sommaire de l'évolution de notre provision pour créances douteuses en ce qui a trait aux créances clients et aux actifs sur contrat.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice		227	213
Charge au titre de la provision pour créances douteuses		327	259
Acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	3	8	-
Utilisation, montant net		(303)	(245)
Solde à la clôture de l'exercice		259	227

Nous appliquons divers contrôles et processus qui ont été conçus pour atténuer le risque de crédit, comme la vérification de la solvabilité, la perception de dépôts auprès des clients et la facturation anticipée. Nous surveillons et prenons les mesures nécessaires pour suspendre la prestation des services quand les clients ont atteint les limites de crédit approuvées ou dérogé aux modalités de paiement prévues. Même si les contrôles de crédit et processus de la Société ont été efficaces pour gérer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent pas l'éliminer et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces ou que le niveau actuel des créances irrécouvrables se maintiendra.

Instruments dérivés

Le risque de crédit lié à nos dérivés liés à la dette, dérivés liés aux taux d'intérêt, dérivés liés aux dépenses et dérivés liés aux capitaux propres découle de la possibilité que les contreparties aux contrats manquent à leurs obligations. Nous n'exigeons pas de garantie ni d'autres types de sûreté à l'égard du risque de crédit lié à nos dérivés en raison de notre évaluation de la solvabilité des contreparties. Les contreparties de la totalité de notre portefeuille de dérivés sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité allant de A à AA- selon S&P Global Ratings (ou l'équivalent).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de nous acquitter de nos obligations financières à leur échéance. Nous gérons notre risque de liquidité selon nos engagements et les échéances et au moyen de notre structure du capital et de l'effet de levier financier (se reporter à la note 4). Nous gérons également notre risque de liquidité en surveillant de manière continue nos flux de trésorerie réels et projetés pour nous assurer de disposer de liquidités suffisantes lorsque nos obligations arrivent à échéance, que la conjoncture soit normale ou difficile, sans subir de pertes inacceptables ou entacher notre réputation.

Ce qui suit constitue un sommaire des échéances contractuelles non actualisées de nos passifs financiers ainsi que la composante débiteurs de nos dérivés aux 31 décembre 2025 et 2024.

31 décembre 2025 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à court terme	4 000	4 000	4 000	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	4 831	4 831	4 831	-	-	-
Passif au titre de l'option de vente de MLSE	3 316	3 316	3 316	-	-	-
Dette à long terme ¹	37 058	37 932	3 186	6 529	6 795	21 422
Obligations locatives	3 118	4 074	692	895	543	1 944
Autres passifs financiers à long terme	443	443	-	132	70	241
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	4 418	2 257	1 759	111	291
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(4 487)	(2 276)	(1 790)	(114)	(307)
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	-	(28)	(28)	-	-	-
Instruments dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	10 321	481	962	962	7 916
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(10 651)	(533)	(1 065)	(1 065)	(7 988)
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	21 030	990	2 865	3 259	13 916
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ²	-	(22 402)	(1 010)	(3 054)	(3 225)	(15 113)
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(97)					
	52 669	52 797	15 906	7 233	7 336	22 322

¹ Tient compte du remboursement de nos billets subordonnés à la valeur nominale à leurs dates de rachat respectives (se reporter à la note 25).

² Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à court terme	2 959	2 959	2 959	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	4 059	4 059	4 059	-	-	-
Impôt sur le résultat à payer	26	26	26	-	-	-
Dette à long terme ¹	41 896	42 886	3 696	8 970	5 799	24 421
Obligations locatives	2 778	3 546	587	1 084	406	1 469
Autres passifs financiers à long terme	49	49	1	2	42	4
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	2 124	1 605	519	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(2 288)	(1 727)	(561)	-	-
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	-	(54)	(54)	-	-	-
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	22 506	2 572	3 565	1 684	14 685
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ²	-	(25 421)	(2 758)	(3 957)	(1 799)	(16 907)
Instruments dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 958	1 958	-	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ²	-	(1 963)	(1 963)	-	-	-
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(425)					
	51 342	50 387	10 961	9 622	6 132	23 672

¹ Tient compte du remboursement de nos billets subordonnés à la valeur nominale à leurs dates de rachat respectives (se reporter à la note 25).

² Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

Ce qui suit constitue un sommaire des paiements d'intérêts, montants nets, sur la durée de vie de la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette connexes, aux 31 décembre 2025 et 2024.

31 décembre 2025 (en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts, montant net	1 861	3 174	2 674	11 912

31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts, montant net	1 925	3 303	2 528	13 480

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle de la possibilité que les variations des cours du marché, comme les fluctuations des cours de nos actions ou des prix de l'énergie, influent sur notre bénéfice, sur nos flux de trésorerie ou sur la valeur de nos instruments financiers.

Risque de marché - Actions de catégorie B sans droit de vote

Le passif lié à la rémunération fondée sur des actions est réévalué à la juste valeur à chaque période. La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la durée de vie d'une attribution, notamment des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. De temps à autre, nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour gérer l'exposition relativement au passif lié à la rémunération fondée sur des actions. Étant donné nos dérivés liés aux capitaux propres, une variation de 1 \$ de la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote n'aurait pas d'incidence significative sur le bénéfice net.

Risque de marché - Prix de l'énergie

Nous avons conclu un accord d'achat d'énergie virtuel (« AAEV ») qui nous permet de bénéficier de 38 % de la production totale d'énergie d'une centrale solaire sise en Alberta. La juste valeur de l'AAEV est calculée en partie en fonction du taux du marché pour l'énergie produite en Alberta.

RISQUE DE CHANGE

Nous avons recours à des dérivés liés à la dette pour gérer le risque lié aux fluctuations des cours de change relativement à notre dette à long terme, à nos emprunts à court terme et à nos obligations locatives libellés en dollars américains. Nous désignons généralement les dérivés liés à la dette afférents à nos billets et débentures de premier rang et à nos obligations locatives comme couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change relatif respectivement à des instruments d'emprunt et à des contrats de location spécifiques. Nous n'avons pas désigné les dérivés liés à la dette afférents à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains ou les prélèvements sur

les facilités de crédit comme couvertures à des fins comptables. Au 31 décembre 2025, la totalité de la dette à long terme, de nos emprunts à court terme et de nos obligations locatives libellés en dollars américains était couverte contre les fluctuations des cours de change par des dérivés liés à la dette. En ce qui a trait à notre dette à long terme et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, du fait de nos dérivés liés à la dette, une variation de 0,01 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas d'incidence sur le bénéfice net.

Nous avons recours à des dérivés liés aux dépenses afin de gérer le risque de change inhérent à nos activités en désignant ces dérivés (à l'exception de certains dérivés acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE) comme couvertures à l'égard de certaines dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement attendues.

Une tranche de nos débiteurs et de nos créditeurs et charges à payer est libellée en dollars américains; cependant, en raison de leur échéance à court terme, il n'y avait aucun risque important découlant des fluctuations des cours de change au 31 décembre 2025.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous sommes exposés au risque lié à la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché en raison de l'incidence que cette variation a sur la charge d'intérêts relative à nos emprunts à court terme, à nos facilités de crédit bancaire et à notre facilité de crédit à terme. Au 31 décembre 2025, 89,1 % de l'encours de notre dette à long terme et de nos emprunts à court terme portait intérêt à taux fixe (90,8 % en 2024).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité dans le cas d'une exposition importante relativement à nos dérivés liés aux dépenses, à nos dérivés liés à la dette, à nos dérivés liés aux taux d'intérêt, à nos emprunts à court terme, à nos billets de premier rang et à nos facilités de crédit bancaire aux 31 décembre 2025 et 2024, toutes les autres variables demeurant constantes. L'analyse expose dans quelle mesure la variation de la variable de risque pertinente toucherait le bénéfice net et les autres éléments du résultat global.

(variations en millions de dollars)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global	
	2025	2024	2025	2024
Dérivés liés aux dépenses - variation du cours de change				
Variation de 0,01 \$ du \$ CA par rapport au \$ US	7	-	18	12
Emprunts à court terme				
Variation de 1 % des taux d'intérêt	29	22	-	-
Facilités de crédit bancaire (taux variable)				
Variation de 1 % des taux d'intérêt	3	7	-	-

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous nos instruments liés à la dette à long terme libellés en dollars américains étaient couverts contre les fluctuations des cours de change à des fins comptables. Ce qui suit constitue un sommaire de la position nette (créditrice) débitrice de nos divers instruments dérivés ainsi que des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2025						
(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)	Partie courante	Partie à long terme
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	8 559	1,2373	10 590	787	47	740
En passifs	7 763	1,3449	10 440	(645)	(13)	(632)
Swap de taux d'intérêt de MLSE	-	-	300	(7)	-	(7)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres représentant un actif				135	34	101
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	1 122	1,3275	1 489	20	15	5
En passifs	1 261	1,3816	1 742	(28)	(22)	(6)
Dérivés liés aux dépenses non comptabilisés comme des couvertures						
En passifs	886	1,3386	1 186	(17)	(3)	(14)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un passif				(25)	(10)	(15)
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures						
En actifs	-	-	173	37	37	-
En passifs	-	-	84	(9)	(9)	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres représentant un actif				28	28	-
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale non comptabilisés comme des couvertures						
En actifs	750	1,3827	1 037	1	-	1
En passifs	4 100	1,3846	5 677	(36)	-	(36)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale représentant un passif				(35)	-	(35)
Accord d'achat d'énergie virtuel non comptabilisé comme une couverture						
En passifs	-	-	-	(6)	(2)	(4)
Position nette évaluée à la valeur de marché de l'accord d'achat d'énergie virtuel				(6)	(2)	(4)
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				97	50	47
Au 31 décembre 2024						
(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)	Partie courante	Partie à long terme
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	11 116	1,2510	13 906	1 194	224	970
En passifs	6 550	1,3127	8 598	(842)	(5)	(837)
Dérivés liés à la dette à court terme non comptabilisés comme des couvertures						
En actifs	666	1,4282	952	7	7	-
En passifs	696	1,4421	1 004	(2)	(2)	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				357	224	133
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	1 590	1,3362	2 125	132	105	27
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un actif				132	105	27
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En passifs	-	-	320	(54)	(54)	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres représentant un passif				(54)	(54)	-
Accord d'achat d'énergie virtuel non comptabilisé comme une couverture						
En passifs	-	-	-	(10)	(2)	(8)
Position nette évaluée à la valeur de marché de l'accord d'achat d'énergie				(10)	(2)	(8)
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				425	273	152

Ce qui suit constitue un sommaire du montant net du produit en trésorerie au titre des dérivés liés à la dette et des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait au papier commercial libellé en dollars américains	1 175	2 478
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait aux montants prélevés sur les facilités de crédit	15 171	23 368
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang et aux débentures	4 815	-
Produit tiré des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale ¹	29 447	-
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait aux obligations locatives	203	203
Total du produit tiré des dérivés liés à la dette	50 811	26 049
Paievements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait au papier commercial libellé en dollars américains	(1 176)	(2 466)
Paievements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait aux montants prélevés sur les facilités de crédit	(15 203)	(23 280)
Paievements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang et aux débentures	(4 743)	-
Paievements au titre des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale ¹	(29 379)	-
Paievements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait aux obligations locatives	(196)	(196)
Total des paievements au titre des dérivés liés à la dette	(50 697)	(25 942)
Produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette et de dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale, montant net	114	107

¹ Nous avons initialement conclu les dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale en fonction d'une date de clôture prévue. Entre cette date et la date de clôture de la transaction visant le réseau, le 20 juin, nous avons reçu un produit net en trésorerie de 44 millions de dollars résultant de la prolongation des dérivés. Après la clôture, un produit net en trésorerie de 24 millions de dollars a été reçu.

Ce qui suit constitue un sommaire de la variation de la juste valeur de nos instruments dérivés pour 2025 et 2024.

Exercice clos le 31 décembre 2025 (en millions de dollars)	Dérivés liés à la dette (couverts)	Dérivés liés à la dette (non couverts)	Dérivés liés aux dépenses (couverts)	Dérivés liés aux dépenses (non couverts)	Dérivés liés aux capitaux propres	Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale	Accord d'achat d'énergie virtuel	Total des instruments
Instruments dérivés à l'ouverture de l'exercice	352	5	132	-	(54)	-	(10)	425
Produit reçu au règlement de dérivés	(5 018)	(16 346)	(1 982)	(63)	-	(29 447)	-	(52 856)
Paievement au titre des dérivés réglés	4 939	16 379	1 908	63	60	29 379	3	52 731
(Diminution) augmentation de la juste valeur des dérivés	(138)	(38)	(66)	(17)	22	33	1	(203)
Instruments dérivés à la clôture de l'exercice	135	-	(8)	(17)	28	(35)	(6)	97
Actif évalué à la valeur de marché	787	-	20	-	37	1	-	845
Passif évalué à la valeur de marché	(652)	-	(28)	(17)	(9)	(36)	(6)	(748)
Actif (passif) évalué à la valeur de marché	135	-	(8)	(17)	28	(35)	(6)	97

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Dérivés liés à la dette (couverts)	Dérivés liés à la dette (non couverts)	Dérivés liés aux dépenses	Dérivés liés aux capitaux propres	Accord d'achat d'énergie virtuel	Total des instruments
Instruments dérivés à l'ouverture de l'exercice	(470)	(101)	(15)	48	-	(538)
Produit reçu au règlement de dérivés	(203)	(25 846)	(1 640)	-	(1)	(27 690)
Paieement au titre des dérivés réglés	196	25 746	1 590	-	2	27 534
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés	829	206	197	(102)	(11)	1 119
Instruments dérivés à la clôture de l'exercice	352	5	132	(54)	(10)	425
Actif évalué à la valeur de marché	1 194	7	132	-	-	1 333
Passif évalué à la valeur de marché	(842)	(2)	-	(54)	(10)	(908)
Actif (passif) évalué à la valeur de marché	352	5	132	(54)	(10)	425

DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE

Nous avons recours à des swaps de devises et de taux d'intérêt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt à terme et à des contrats de change à terme (collectivement, les « dérivés liés à la dette ») pour gérer les risques liés à la fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt relativement à nos billets et débentures de premier rang, à nos billets subordonnés, à nos obligations locatives, aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains (se reporter à la note 22). Nous désignons généralement les dérivés

liés à la dette afférents à nos billets et débentures de premier rang, à nos billets subordonnés et à nos obligations locatives comme des couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change ou le risque de taux d'intérêt relatif à des instruments d'emprunt spécifiques qui ont été émis ou dont l'émission est prévue. Les dérivés liés à la dette se rapportant à notre facilité de crédit libellée en dollars américains et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables.

Facilités de crédit et papier commercial libellé en dollars américains

Au cours de 2025 et de 2024, nous avons conclu et réglé des dérivés liés à la dette relativement aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	9 825	1,394	13 695	14 943	1,366	20 407
Dérivés liés à la dette réglés	10 873	1,395	15 171	17 136	1,364	23 368
Montant net en trésorerie (payé) reçu au règlement			(32)			87
<i>Programme de papier commercial libellé en dollars américains</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	517	1,410	729	2 008	1,374	2 758
Dérivés liés à la dette réglés	831	1,414	1 175	1 807	1,371	2 478
Montant net en trésorerie (payé) reçu au règlement			(1)			13

En 2025, dans le cadre de la transaction visant MLSE, nous avons acquis un swap de taux d'intérêt que MLSE avait conclu afin de convertir l'emprunt de 300 millions de dollars en cours aux termes de sa facilité de crédit non renouvelable (se reporter à la note 25) d'un taux variable à un taux fixe de 3,55 %. Le swap de taux d'intérêt vient à échéance simultanément avec la facilité de crédit non renouvelable, en juin 2028. Le swap de taux d'intérêt a été désigné en tant que couverture aux fins de la comptabilité.

Au 31 décembre 2025, nous n'avions aucun dérivé lié à la dette en cours se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains (montants notionnels de 1 048 millions de dollars américains et de 314 millions de dollars américains, respectivement, en 2024, aux cours de change moyens de 1,439 \$ CA/1 \$ US et de 1,423 \$ CA/1 \$ US).

Billets de premier rang et billets subordonnés

En 2025 et en 2024, nous avons conclu des dérivés liés à la dette pour couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos billets libellés en dollars américains émis (se reporter à la note 25). Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés à la dette que nous avons conclus afin de couvrir les billets émis au cours de 2025 et de 2024.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt nominaux et les taux d'intérêt)		\$ US		Incidence de la couverture	
Entrée en vigueur	Montant du principal/ montant notionnel (\$ US)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt fixe couvert (\$ CA) ¹	Équivalent (\$ CA)
<i>Émissions de 2025</i>					
12 février 2025	1 100	2055	7,000 %	5,440 %	1 575
12 février 2025	1 000	2055	7,125 %	5,862 %	1 432
<i>Émissions de 2024</i>					
9 février 2024	1 250	2029	5,000 %	4,735 %	1 684
9 février 2024	1 250	2034	5,300 %	5,107 %	1 683

¹ Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe libellé en \$ US en un taux moyen pondéré fixe libellé en \$ CA.

Au 31 décembre 2025, nos débetures et billets de premier rang et nos billets subordonnés libellés en dollars américains s'élevaient à 15 911 millions de dollars américains (17 250 millions de dollars américains en 2024), et tous les risques de change connexes faisaient l'objet d'une couverture économique conférée par des dérivés liés à la dette, et le cours de change moyen s'établissait à 1,287 \$ CA/1 \$ US (1,272 \$ CA/1 \$ US au 31 décembre 2024).

En mars 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à 2,95 % de 1 milliard de dollars américains ainsi que les dérivés liés à la dette connexes, ce qui a donné lieu à la réception d'un montant de 95 millions de dollars pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes.

En juillet 2025, en lien avec les offres de rachat de certains de nos billets de premier rang libellés en dollars américains, nous avons réglé une partie des dérivés liés à la dette connexes qui se rapportent aux billets de premier rang acceptés. Il y a lieu de se reporter à la note 25 pour plus de précisions.

En décembre 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à 3,625 % de 700 millions de dollars américains ainsi que les dérivés liés à la dette connexes, ce qui a donné lieu à la réception d'un montant de 25 millions de dollars pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes.

Obligations locatives

Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés à la dette que nous avons conclus et réglés en 2025 et en 2024 relativement à nos obligations locatives en vigueur.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés à la dette conclus	241	1,378	332	271	1,369	371
Dérivés liés à la dette réglés	247	1,352	334	214	1,322	283

Au 31 décembre 2025, nos dérivés liés à la dette en cours se rapportant à nos obligations locatives en vigueur s'élevaient à un montant notionnel de 410 millions de dollars américains (416 millions de dollars américains en 2024) et venaient à échéance de janvier 2026 à décembre 2028 (de janvier 2025 à décembre 2027 en 2024), et le cours de change moyen s'établissait à 1,365 \$ CA/1 \$ US (1,349 \$ CA/1 \$ US en 2024).

DÉRIVÉS LIÉS AUX DÉPENSES

Nous avons recours à des contrats de change à terme et à des contrats d'option (les « dérivés liés aux dépenses ») afin de gérer le risque de change inhérent à nos activités en désignant ces dérivés comme couvertures à des fins comptables à l'égard de certaines dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement attendues. En 2025, du fait de la transaction visant MLSE, nous avons acquis des dérivés liés aux dépenses et d'autres options de change qui avaient précédemment été conclus par MLSE. Ces autres options de change constituent des couvertures économiques efficaces des dépenses futures libellées en dollars américains; cependant, elles ne peuvent pas être désignées en tant que couvertures aux fins comptables. Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Variation de la juste valeur des instruments dérivés » dans les « Charges financières ».

Le tableau qui suit présente des renseignements supplémentaires sur nos contrats de change à terme et nos options en cours aux 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars)		2025		2024		Échéance	Élément couvert
Type de couverture	Montant à recevoir (en \$ US)	Montant à payer (en \$ CA)	Montant à recevoir (en \$ US)	Montant à payer (en \$ CA)			
Flux de trésorerie	—	—	1 200	1 605	2025	Achats prévus	
Flux de trésorerie	1 429	1 955	390	519	2026	Achats prévus	
Flux de trésorerie	609	826	—	—	2027	Achats prévus	
Flux de trésorerie	40	54	—	—	2028	Achats prévus	
Flux de trésorerie	305	397	—	—	2026 - 2039	Rémunération future des joueurs des Blue Jays de Toronto	
Économique	216	285	—	—	2026	Achats prévus	
Économique	420	565	—	—	2027	Achats prévus	
Économique	205	275	—	—	2028	Achats prévus	
Économique	45	61	—	—	2029	Achats prévus	

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour couvrir le risque d'appréciation des cours lié aux actions de catégorie B sans droit de vote qui ont été attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 29). Les dérivés liés aux capitaux propres sont assortis d'une échéance de un an qui est renouvelable pour des périodes de un an additionnelles avec le consentement des contreparties à l'opération de couverture. Les dérivés liés aux capitaux propres n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au 31 décembre 2025, nous avons des dérivés liés aux capitaux propres en cours à l'égard de 5,5 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote (6,0 millions en 2024) assorties d'un cours moyen pondéré de 46,81 \$ (53,27 \$ en 2024).

En 2025, nous avons réglé 1,5 million de dérivés liés aux capitaux propres à un prix moyen pondéré de 35,32 \$, ce qui a donné lieu à un paiement net de 22 millions de dollars au règlement. De plus, nous avons rajusté le prix de 2,3 millions de dérivés liés aux capitaux propres existants, ce qui a donné lieu à un paiement net de 38 millions de dollars. Nous avons signé des accords de prorogation sur tous les contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques, avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2026 (auparavant en avril 2025). Finalement, nous avons ajouté 1,0 million de dérivés liés aux capitaux propres à un prix moyen pondéré de 50,98 \$.

En 2024, nous avons signé des accords de prorogation pour nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques, avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2025 (auparavant en avril 2024) et le coût moyen pondéré a été ajusté à 53,27 \$ par action.

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES D'UNE FILIALE

Nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change lié à notre investissement en capitaux propres dans une filiale (les « dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale »). Ces dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale assurent la couverture économique des expositions libellées en dollars américains découlant de l'investissement en capitaux

propres dans une filiale, mais ils ne peuvent pas être désignés en tant que couvertures aux fins comptables. En 2025, nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale pour un montant de 4,85 milliards de dollars américains (6,7 milliards de dollars) qui viennent à échéance en 2033. Ces dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale convertissent des flux de trésorerie libellés en dollars américains à 8 % en dollars canadiens au taux de 7,16 %, chaque trimestre jusqu'à l'échéance. Nous avons initialement conclu les dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale en fonction d'une date de clôture prévue. Entre cette date et la date de clôture de la transaction visant le réseau, le 20 juin, nous avons reçu un produit net en trésorerie de 44 millions de dollars résultant de la prolongation des dérivés. Après la clôture, un produit net en trésorerie de 24 millions de dollars a été reçu.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des avances bancaires, des emprunts à court terme et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable de nos créances liées au financement se rapproche de leur juste valeur si l'on tient compte de la comptabilisation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché, lesquelles sont appliquées comme il se doit à chaque placement, en fonction des activités futures et des perspectives de rentabilité.

La juste valeur de chacun de nos titres d'emprunt publics est fondée sur les rendements du marché estimés à la clôture de la période ou sur les cours de marché à la clôture de la période, si ces derniers sont disponibles.

Nous déterminons la juste valeur de nos dérivés liés à la dette, de nos dérivés liés aux dépenses et de nos dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale selon une méthode d'évaluation de la valeur de marché estimée, en tenant compte de la qualité du crédit et en actualisant les flux de trésorerie à la date d'évaluation. Si les dérivés sont en position débitrice, l'ajustement de crédit pour l'institution

financière contrepartiste est déduit de la valeur sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit de chaque dérivé. Si ces dérivés sont en position créditrice, notre ajustement de crédit est ajouté à la valeur sans risque de chaque dérivé.

La juste valeur de nos dérivés liés aux capitaux propres se fonde sur le cours du marché des actions de catégorie B sans droit de vote à la clôture de la période.

La hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux que nous présentons tient compte de l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur :

- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 1 sont évalués en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;

- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 2 sont évalués à l'aide de données du marché directement ou indirectement observables autres que les prix cotés;
- les évaluations de niveau 3 sont établies à partir de données autres que des données du marché observables.

Aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'est survenu au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Ce qui suit constitue un sommaire des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre					
	Valeur comptable		Juste valeur (niveau 2)		Juste valeur (niveau 3)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Actifs financiers						
Placements évalués à la JVAÉRG						
Placements dans des sociétés fermées	212	128	-	-	212	128
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	787	1 194	787	1 194	-	-
Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures	-	7	-	7	-	-
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	20	132	20	132	-	-
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures	37	-	37	-	-	-
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale non comptabilisés comme des couvertures	1	-	1	-	-	-
Total des actifs financiers	1 057	1 461	845	1 333	212	128
Passifs financiers						
Dette à long terme (y compris la partie courante)	37 058	41 896	36 523	39 765	-	-
Passif au titre de l'option de vente de MLSE	3 316	-	-	-	3 316	-
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	645	842	645	842	-	-
Swap de taux d'intérêt de MLSE	7	-	7	-	-	-
Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures	-	2	-	2	-	-
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	28	-	28	-	-	-
Dérivés liés aux dépenses non comptabilisés comme des couvertures	17	-	17	-	-	-
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures	9	54	9	54	-	-
Dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale non comptabilisés comme des couvertures	36	-	36	-	-	-
Accord d'achat d'énergie virtuel non comptabilisé comme une couverture	6	10	6	10	-	-
Total des passifs financiers	41 122	42 804	37 271	40 673	3 316	-

Nous n'avions aucun actif financier non dérivé détenu jusqu'à l'échéance au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

ACCORDS DE FINANCEMENT DE FOURNISSEURS

Nous avons conclu des accords de financement de fournisseurs avec deux importantes institutions financières. Ces accords ont principalement pour objet de permettre aux fournisseurs consentants de recevoir des paiements provenant des institutions financières avant les dates de facturation. Aux termes de ces accords, les modalités de paiement sont de 15 jours à compter de la date de facturation. Les dates d'échéance des paiements pour ce qui est des dettes fournisseurs qui ne font pas partie de l'accord sont de 60 à 90 jours à compter de la date de facturation. Notre passif exigible envers les institutions financières doit être réglé dans les 30 à 45 jours conformément aux modalités de paiement. Dans le cadre de ces programmes, les modalités de paiement ne peuvent être prorogées et aucune garantie ou nantissement n'est également prévu.

Le tableau qui suit présente des renseignements supplémentaires sur la valeur comptable de nos créditeurs et charges à payer qui sont assujettis à nos accords de financement de fournisseurs.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Incluse dans les créditeurs et charges à payer pour lesquels les fournisseurs ont reçu un paiement provenant des apporteurs de solutions de financement	289	273
	267	264

NOTE 20 : PLACEMENTS

MÉTHODES COMPTABLES

Placements dans des sociétés fermées

Nous avons fait le choix irrévocable de classer nos placements dans des sociétés sur lesquelles nous n'exerçons pas un contrôle ni une influence notable comme étant évaluées à la JVAÉRG sans reclassement ultérieur en résultat net, car nous ne détenons pas ces placements à des fins de négociation à court terme. Nous les comptabilisons à la juste valeur à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entité est considérée comme une entreprise associée lorsque nous exerçons une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité sans toutefois la contrôler. En règle générale, il est présumé que nous exerçons une influence notable sur une entité lorsque nous détenons plus de 20 % des droits de vote.

Un partenariat existe si un accord contractuel établit le contrôle conjoint sur les activités de l'entité et exige qu'il y ait consentement unanime en regard des décisions stratégiques financières et opérationnelles. Nous classons nos participations dans des partenariats dans l'une des deux catégories suivantes :

- coentreprises – si nous avons des droits sur l'actif net de l'entreprise;
- entreprises communes – si nous avons des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise.

Nous utilisons la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, alors que nous comptabilisons notre quote-part des actifs, passifs, produits et charges de notre participation dans les entreprises communes.

Nous comptabilisons initialement nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises au coût pour ensuite hausser ou diminuer leur valeur comptable selon notre quote-part dans le bénéfice ou la perte de chaque entité détenue. Les distributions reçues de ces entités réduisent la valeur comptable de nos participations.

Les profits et pertes latents liés à nos participations dans des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés en contrepartie de ces participations jusqu'à concurrence de notre participation dans l'entité.

Dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises

À la clôture de chaque période de présentation de l'information, nous évaluons s'il existe une indication objective de dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises. S'il existe une indication objective de dépréciation, nous comparons la valeur comptable de la participation à sa valeur recouvrable et comptabilisons l'excédent sur la valeur recouvrable, le cas échéant, à titre de perte dans le bénéfice net.

ESTIMATIONS

Avant la clôture de la transaction visant MLSE, des estimations importantes ont été nécessaires pour déterminer la juste valeur de l'obligation de notre coentreprise visant l'achat, à la juste valeur, de la participation ne donnant pas le contrôle dans MLSE. Après la clôture de la transaction visant MLSE, cette obligation a été comptabilisée dans notre état consolidé de la situation financière, comme il est mentionné à la note 3.

PLACEMENTS, PAR TYPE

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Placements dans des sociétés fermées évalués à la JVAÉRG	212	128
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 079	487
Total des placements	1 291	615

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Nous détenons, ou détenions, des participations dans un certain nombre d'entreprises associées et de coentreprises, notamment :

Maple Leaf Sports and Entertainment Limited (« MLSE »)

Avant la clôture de la transaction visant MLSE, nous détenions, conjointement avec BCE Inc. (« Bell »), une participation nette indirecte de 75 % dans MLSE, notre participation comptant pour 37,5 %. Notre participation dans MLSE était comptabilisée en tant que coentreprise et selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la clôture de la transaction visant MLSE.

Glentel

Glentel est un grand détaillant de téléphones mobiles de télécommunicateurs multiples ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada. Nous détenons une participation de 50 % dans Glentel, tandis que Bell détient la participation restante de 50 %. Notre investissement dans Glentel est comptabilisé comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Autres

Par suite de la transaction visant MLSE, nous avons acquis les participations dans les entreprises associées ci-après, dont les valeurs sont comprises dans le poste « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » du tableau précédent :

- une participation de 46 % dans Live Nation Ontario Concerts L.P., une société spécialisée dans la présentation, la production et la promotion de concerts, de spectacles d'humour, de spectacles familiaux et d'événements de patinage en Ontario;

- une participation de 37,5 % dans York Bremner Developments Limited, une société qui détient et exploite le Maple Leaf Square, un projet d'aménagement à usage mixte situé à Toronto, en Ontario;
- une participation de 33,75 % dans York Bremner Hotel Leaseholds Limited, une société qui détient et exploite un hôtel boutique situé dans le Maple Leaf Square.

Ce qui suit constitue un sommaire de l'information financière ayant trait à nos participations et à nos quotes-parts dans les principales entreprises associées et coentreprises.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Actifs courants	599	749
Actifs à long terme	2 332	3 584
Passifs courants	(486)	(1 234)
Passifs à long terme	(307)	(3 395)
Total des actifs nets	2 138	(296)
Notre quote-part des actifs nets	1 060	(99)
Produits	2 837	2 731
Charges	(2 719)	(3 473)
Bénéfice net (perte nette)	118	(742)
Notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) ¹	50	(376)

¹ Les activités liées à MLSE sont incluses avant le 1^{er} juillet 2025, date de clôture de la transaction visant MLSE, et les activités liées aux entreprises associées de MLSE sont incluses depuis le 1^{er} juillet 2025.

NOTE 21 : AUTRES ACTIFS À LONG TERME

(en millions de dollars)	Note	Aux 31 décembre	
		2025	2024
Actif lié aux régimes de retraite	27	217	183
Créances à long terme		443	124
Rémunération différée des joueurs		473	-
Coûts des contrats différés	6	450	336
Actifs sur contrat	6	102	97
Actif au titre de la provision pour valeur résiduelle des retours	6	158	162
Charges payées d'avance à long terme		161	106
Autres		48	19
Total des autres actifs à long terme		2 052	1 027

NOTE 22 : EMPRUNTS À COURT TERME

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Programme de titrisation des créances	2 000	2 000
Programme de papier commercial libellé en dollars américains (après l'escompte à l'émission)	-	452
Prélèvements sur les facilités de crédit non renouvelables (après l'escompte à l'émission)	2 000	507
Total des emprunts à court terme	4 000	2 959

Ce qui suit constitue un sommaire des activités relatives à nos emprunts à court terme pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Produit reçu de la titrisation de créances			400			800
Remboursement sur la titrisation de créances			(400)			(400)
Produit reçu sur la titrisation de créances, montant net			–			400
Produit reçu sur le papier commercial libellé en dollars américains	517	1,410	729	2 009	1,373	2 759
Remboursements sur le papier commercial libellé en dollars américains	(835)	1,413	(1 180)	(1 819)	1,371	(2 494)
(Remboursements) produit reçu sur le papier commercial libellé en dollars américains, montant net			(451)			265
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ CA) ¹			2 000			–
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ US) ¹	5 397	1,386	7 479	2 899	1,378	3 996
Remboursements sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ US)	(5 749)	1,393	(8 007)	(2 547)	1,383	(3 523)
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables, montant net			1 472			473
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net			1 021			1 138

¹ Les emprunts contractés aux termes de notre facilité non renouvelable arrivent à échéance et sont (étaient, dans le cas la facilité en dollars américains) réémis régulièrement, de sorte que, jusqu'à leur remboursement, nous conservons un encours net équivalant à la limite de crédit alors en vigueur aux dates de réémission.

PROGRAMME DE TITRISATION DES CRÉANCES

Nous participons à un programme de titrisation des créances avec un groupe d'institutions financières canadiennes qui nous permet de vendre certaines créances clients visées par le programme. Le produit maximal pouvant être tiré du programme de titrisation des créances est fixé à 2,4 milliards de dollars.

Nous continuons de gérer les créances que nous vendons et nous en conservons presque tous les risques et avantages, et, par conséquent, ces créances demeurent comptabilisées dans nos états consolidés de la situation financière et le financement obtenu est comptabilisé à titre d'emprunt à court terme. Les modalités de notre programme de titrisation des créances font l'objet d'un engagement qui prend fin à l'expiration du programme, dont nous avons reporté, en 2025, la date au 31 juillet 2028. Les droits des acheteurs relativement à ces créances clients ont priorité de rang sur nos droits. Aux termes du programme, nous ne pouvons pas utiliser les créances comme garantie. Les acheteurs de nos créances clients ne détiennent aucun droit sur nos autres actifs.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Créances vendues à l'acheteur à titre de sûreté	3 251	3 186
Emprunts à court terme contractés auprès de l'acheteur	(2 000)	(2 000)
Surdimensionnement	1 251	1 186

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2025	2024
Programme de titrisation des créances à l'ouverture de l'exercice	2 000	1 600
Produit reçu sur la titrisation de créances, montant net	–	400
Programme de titrisation des créances à la clôture de l'exercice	2 000	2 000

PROGRAMME DE PAPIER COMMERCIAL LIBELLÉ EN DOLLARS AMÉRICAINS

Nous disposons d'un programme de papier commercial libellé en dollars américains qui nous permet d'émettre jusqu'à un principal total de 1,5 milliard de dollars américains. Les fonds peuvent être empruntés aux termes de ce programme selon des durées jusqu'à l'échéance allant de 1 jour à 397 jours, sous réserve de la conjoncture des marchés. Les émissions réalisées dans le cadre de ce programme sont effectuées à escompte. Les emprunts au titre de notre programme de papier commercial sont classés en tant qu'emprunts à court terme dans nos états consolidés de la situation financière lorsqu'ils deviennent exigibles à moins de un an de la date de clôture.

Ce qui suit constitue un sommaire des activités liées à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Papier commercial libellé en dollars américains à l'ouverture de l'exercice	314	1,439	452	113	1,327	150
(Remboursements) produit reçu sur le papier commercial libellé en dollars américains, montant net	(318)	1,418	(451)	190	1,395	265
Escompte à l'émission ¹	4	n. s.	6	11	1,364	15
Perte (profit) de change ¹			(7)			22
Papier commercial libellé en dollars américains à la clôture de l'exercice	–	–	–	314	1,439	452

n. s. : non significatif

¹ Compris dans les charges financières.

Parallèlement à nos emprunts sur papier commercial libellé en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé au principal et aux intérêts sur les instruments d'emprunt émis aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains (se reporter à la note 19). Nous n'avons pas désigné ces dérivés liés à la dette comme couvertures à des fins comptables.

FACILITÉS DE CRÉDIT NON RENOUVELABLES

En mars 2024, nous avons emprunté un montant de 185 millions de dollars américains (250 millions de dollars) aux termes de notre facilité de crédit non renouvelable de 500 millions de dollars.

Ce qui suit constitue un sommaire des activités liées à nos facilités de crédit non renouvelables pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Facilités de crédit non renouvelables à l'ouverture de l'exercice	507	–
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables, montant net	1 472	473
Perte de change ¹	21	34
Facilités de crédit non renouvelables à la clôture de l'exercice	2 000	507

¹ Montant inclus dans les charges financières.

Parallèlement aux prélèvements sur les facilités de crédit libellées en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé au principal et aux

En avril 2024, nous avons emprunté un montant supplémentaire de 184 millions de dollars américains (250 millions de dollars) aux termes de la facilité, la totalité des montants disponibles ayant été prélevés. En avril 2025, nous avons remboursé l'encours de 349 millions de dollars américains (500 millions de dollars) et résilié ladite facilité. Les dérivés liés à la dette connexes ont aussi été réglés au même moment.

En juillet 2025, nous avons contracté deux facilités de crédit non renouvelables dont les limites totalisent 2 milliards de dollars et emprunté 2 milliards de dollars aux termes de ces facilités arrivant à échéance en juillet 2026.

intérêts sur les instruments d'emprunt (se reporter à la note 19). Ces dérivés liés à la dette n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS COURANTS

(en millions de dollars)	Note	Aux 31 décembre	
		2025	2024
Passif au titre de l'option de vente de MLSE	3	3 316	—
Partie courante des provisions	24	19	22
Partie courante des instruments dérivés	19	49	64
Partie courante de l'actif au titre de la provision pour valeur résiduelle des retours	6	152	120
Autres		295	276
Total des autres passifs courants		3 831	482

NOTE 24 : PROVISIONS

MÉTHODES COMPTABLES

Coûts de démantèlement et de remise en état

Dans le cadre de certaines de nos activités, nous utilisons les réseaux et d'autres actifs dans des locaux que nous louons. Puisque nous nous attendons à quitter ces locaux dans le futur, nous constituons des provisions pour les coûts associés au démantèlement des actifs et à la remise en état des locaux où se trouvent les actifs lorsque l'obligation juridique ou implicite de le faire nous incombe. Nous calculons ces coûts en fonction d'une estimation actuelle des coûts qui seront engagés, nous extrapolons ensuite les coûts dans l'avenir selon les meilleures estimations de la direction relativement aux tendances futures des prix, l'inflation et d'autres facteurs, et nous actualisons ces coûts. Les prévisions sont revues pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture et des nouvelles exigences technologiques.

Lorsque nous comptabilisons un passif relatif au démantèlement, nous comptabilisons un actif correspondant dans les immobilisations corporelles (en tant qu'immobilisation corporelle ou actif au titre du droit d'utilisation, selon le cas, en fonction du bien sous-jacent) et l'amortissons selon sa durée d'utilité conformément à nos méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, selon le cas. Nous comptabilisons la désactualisation du passif dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Restructuration

Nous comptabilisons une provision pour restructuration si nous avons approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration, et lorsque la restructuration a été amorcée ou que la direction a dévoilé les grandes lignes du plan aux personnes concernées. Les obligations liées à la restructuration dont le calendrier et les montants sont incertains sont comptabilisées à titre de provisions, autrement, elles sont comptabilisées à titre de charges à payer. Toutes les charges sont comptabilisées dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges aux états consolidés du résultat net (se reporter à la note 11).

Contrats déficitaires

Nous comptabilisons une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables que nous devons engager pour

satisfaire aux obligations contractuelles dépassent les avantages que nous nous attendons à recevoir du contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, nous comptabilisons toute perte de valeur sur les actifs associés au contrat.

ESTIMATIONS

Une provision est constatée lorsqu'une obligation juridique ou implicite découlant d'un événement passé devra se traduire par une sortie de ressources économiques dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Nous comptabilisons une provision même si le moment ou le montant de la sortie demeurent incertains, ce qui peut nous obliger à utiliser des estimations importantes.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES PROVISIONS

(en millions de dollars)	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2025	65	17	82
Entrées	15	—	15
Utilisation	(11)	—	(11)
Ajustements aux provisions existantes	(7)	(5)	(12)
31 décembre 2025	62	12	74
Partie courante (comptabilisée dans les autres passifs courants)	13	6	19
Partie à long terme	49	6	55

Coûts de démantèlement et de remise en état

En règle générale, on s'attend à ce que les sorties de trésorerie attribuables à nos obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se produisent à la date de la mise hors service des actifs connexes, car ces actifs sont à long terme. Le calendrier et l'étendue des travaux de remise en état qui seront ultimement requis pour ces sites sont incertains.

NOTE 25 : DETTE À LONG TERME

					Au 31 décembre	
(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt)	Date de remboursement à la valeur nominale	Date d'échéance	Montant en principal	Taux d'intérêt	2025	2024
Facilités de crédit bancaire (tranche libellée en dollars canadiens)				Variable	415	—
Facilité de crédit à terme				Variable	—	1 001
Facilité de crédit consentie par la Banque de l'infrastructure du Canada		2052		1,000 %	134	64
Billets de premier rang		Mars 2025	1 000 US	2,950 %	—	1 439
Billets de premier rang		Avril 2025	1 250	3,100 %	—	1 250
Billets de premier rang		Déc. 2025	700 US	3,625 %	—	1 007
Billets de premier rang	s. o.	Sept. 2026	500	5,650 %	500	500
Billets de premier rang	Août 2026	Nov. 2026	500 US	2,900 %	686	718
Billets de premier rang ¹	Déc. 2026	Mars 2027	300	3,800 %	300	300
Billets de premier rang	Janv. 2027	Mars 2027	1 500	3,650 %	1 500	1 500
Billets de premier rang	Févr. 2027	Mars 2027	1 300 US	3,200 %	1 784	1 871
Billets de premier rang	Août 2028	Sept. 2028	1 000	5,700 %	1 000	1 000
Billets de premier rang ¹	Août 2028	Nov. 2028	500	4,400 %	500	500
Billets de premier rang	Janv. 2029	Févr. 2029	1 250 US	5,000 %	1 716	1 799
Billets de premier rang	Févr. 2029	Avril 2029	1 000	3,750 %	1 000	1 000
Billets de premier rang	Févr. 2029	Mai 2029	700	3,250 %	700	1 000
Billets de premier rang ¹	Sept. 2029	Déc. 2029	159	3,300 %	159	500
Billets de premier rang	Juill. 2030	Sept. 2030	500	5,800 %	500	500
Billets de premier rang ¹	Sept. 2030	Déc. 2030	210	2,900 %	210	500
Billets de premier rang	Déc. 2031	Mars 2032	2 000 US	3,800 %	2 745	2 878
Billets de premier rang	Janv. 2032	Avril 2032	1 000	4,250 %	1 000	1 000
Débetures de premier rang ²	s. o.	Mai 2032	200 US	8,750 %	275	288
Billets de premier rang	Juin 2033	Sept. 2033	1 000	5,900 %	1 000	1 000
Billets de premier rang	Nov. 2033	Févr. 2034	1 250 US	5,300 %	1 716	1 799
Billets de premier rang	s. o.	Août 2038	350 US	7,500 %	480	504
Billets de premier rang	s. o.	Nov. 2039	500	6,680 %	500	500
Billets de premier rang ¹	s. o.	Nov. 2039	1 450	6,750 %	1 450	1 450
Billets de premier rang	Févr. 2040	Août 2040	800	6,110 %	800	800
Billets de premier rang	Sept. 2040	Mars 2041	400	6,560 %	400	400
Billets de premier rang	Sept. 2041	Mars 2042	750 US	4,500 %	1 029	1 079
Billets de premier rang	Sept. 2042	Mars 2043	382 US	4,500 %	524	719
Billets de premier rang	Avril 2043	Oct. 2043	650 US	5,450 %	892	935
Billets de premier rang	Sept. 2043	Mars 2044	752 US	5,000 %	1 032	1 511
Billets de premier rang	Août 2047	Févr. 2048	506 US	4,300 %	694	1 079
Billets de premier rang	Nov. 2048	Mai 2049	630 US	4,350 %	865	1 799
Billets de premier rang	Mai 2049	Nov. 2049	541 US	3,700 %	743	1 439
Billets de premier rang ¹	Juin 2049	Déc. 2049	26	4,250 %	26	300
Billets de premier rang	Sept. 2051	Mars 2052	2 000 US	4,550 %	2 745	2 878
Billets de premier rang	Oct. 2051	Avril 2052	1 000	5,250 %	1 000	1 000
Billets subordonnés ³	Févr. 2030	Avril 2055	1 100 US	7,000 %	1 510	—
Billets subordonnés ³	Févr. 2035	Avril 2055	1 000 US	7,125 %	1 373	—
Billets subordonnés ³	Févr. 2030	Avril 2055	1 000	5,625 %	1 000	—
Billets subordonnés ³	Déc. 2026	Déc. 2081	2 000	5,000 %	2 000	2 000
Billets subordonnés ³	Mars 2027	Mars 2082	750 US	5,250 %	1 029	1 079
					37 932	42 886
Coûts de transaction et escomptes différés					(795)	(951)
Passif lié à la subvention publique différé					(79)	(39)
Moins la partie courante					(1 186)	(3 696)
Total de la dette à long terme					35 872	38 200

¹ Correspond aux billets de premier rang émis à l'origine par Shaw Communications Inc., qui constituent des obligations non garanties de RCI, et pour lesquelles RCCI était un garant ordinaire aux 31 décembre 2025 et 2024.

² Correspond aux débetures de premier rang émisées à l'origine par Rogers Cable Inc., qui constituent des obligations non garanties de RCI, et pour lesquelles RCCI était un garant ordinaire aux 31 décembre 2025 et 2024.

³ Les billets subordonnés peuvent être remboursés à leur valeur nominale à la date de remboursement à la valeur nominale ou à la date de tout versement d'intérêts subséquent.

Au 31 décembre 2025, les débentures et billets de premier rang susmentionnés ont pour seule garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres débentures et billets de premier rang, ainsi que les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de RCI. Nous nous servons des dérivés dans le

but de couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos débentures et billets de premier rang libellés en dollars américains (se reporter à la note 19).

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de l'évolution de notre dette à long terme pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2025			Exercice clos le 31 décembre 2024		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Emprunts sur la facilité de crédit (\$ CA)			216			64
Emprunts sur la facilité de crédit (\$ US)	1 325	1,367	1 811	-	-	-
Total des prélèvements sur les facilités de crédit			2 027			64
Remboursements sur les facilités de crédit (\$ CA)			(30)			-
Remboursements sur les facilités de crédit (\$ US)	(1 325)	1,361	(1 803)	-	-	-
Total des remboursements sur les facilités de crédit			(1 833)			-
Prélèvements sur les facilités de crédit, montant net			194			64
Emprunts sur la facilité de crédit à terme, montant net (\$ US) ¹	1	n. s.	6	8	n. s.	18
Remboursements sur la facilité de crédit à terme, montant net (\$ US)	(697)	1,380	(962)	(2 553)	1,352	(3 452)
Remboursements sur la facilité de crédit à terme, montant net			(956)			(3 434)
Émissions de billets de premier rang (\$ US)	-	-	-	2 500	1,347	3 367
Total des émissions de billets de premier rang			-			3 367
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ CA)			(2 397)			(1 100)
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ US)	(3 112)	1,390	(4 326)	-	-	-
Total des remboursements sur les billets de premier rang			(6 723)			(1 100)
(Remboursement sur les) émissions de billets de premier rang, montant net			(6 723)			2 267
Émission de billets subordonnés (\$ CA)			1 000			-
Émission de billets subordonnés (\$ US)	2 100	1,432	3 007	-	-	-
Total des émissions de billets subordonnés			4 007			-
Remboursements de titres d'emprunt à long terme, montant net			(3 478)			(1 103)

¹ Les emprunts contractés aux termes de notre facilité de crédit à terme arrivent à échéance et sont réémis régulièrement, de sorte que, jusqu'à leur remboursement, nous conservons un encours net équivalent à la limite de crédit alors en vigueur aux dates de réémission.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	Note	2025 2024
Dette à long terme à l'ouverture de l'exercice		41 896 40 855
(Remboursements)		
émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net		(3 478) (1 103)
Escompte sur le principal des billets de premier rang rachetés dans le cadre de l'offre publique de rachat		(504) -
Augmentation du passif lié à la subvention publique afférent à la facilité consentie par la Banque de l'infrastructure du Canada		(43) (39)
Dette à long terme reprise dans le cadre de la transaction visant MLSE		298 -
(Profit) perte de change		(1 272) 2 094
Coûts de transaction différés décomptabilisés (engagés)		31 (52)
Amortissement des coûts de transaction différés		130 141
Dette à long terme à la clôture de l'exercice		37 058 41 896
Partie courante		1 186 3 696
Partie à long terme		35 872 38 200
Dette à long terme à la clôture de l'exercice		37 058 41 896

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ

Au 31 décembre 2025, notre taux d'intérêt moyen pondéré effectif sur la totalité de la dette et des emprunts à court terme, compte tenu de l'incidence de tous les dérivés liés à la dette et dérivés liés aux taux d'intérêt, était de 4,78 % (4,61 % en 2024).

FACILITÉS DE CRÉDIT BANCAIRE ET DE LETTRES DE CRÉDIT

Nos facilités de crédit renouvelables de 4,3 milliards de dollars sont entièrement renouvelables jusqu'à leur échéance, et aucune réduction du montant disponible n'est prévue avant l'échéance. Les sommes empruntées aux termes des facilités de crédit renouvelables portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 1,25 % par année ou au taux à terme ajusté de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate ou SOFR) ou au taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA) majoré de 0,85 % à 2,25 %.

En avril 2024, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable pour reporter de nouveau l'échéance de la tranche de 3 milliards de dollars de janvier 2028 à avril 2029 et celle de la tranche de 1 milliard de dollars, de janvier 2026 à avril 2027.

En septembre 2025, nous avons modifié les modalités de notre facilité de crédit renouvelable afin, entre autres, de reporter la date d'échéance de la tranche de 3 milliards de dollars d'avril 2029 à septembre 2030 et celle de la tranche de 1 milliard de dollars d'avril 2027 à septembre 2028.

En février 2024, nous avons affecté le produit de l'émission de billets de premier rang de 2,5 milliards de dollars américains (se reporter à la rubrique intitulée « Émission de billets de premier rang et de billets subordonnés et dérivés liés à la dette connexes » présentée plus loin) au remboursement d'un montant de 3,4 milliards de dollars sur notre facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars. En juin 2025, nous avons remboursé l'encours de 1 milliard de dollars de la tranche d'avril 2026 de l'emprunt à terme et résilié la facilité.

Nous avons conclu auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada une facilité de crédit non renouvelable de premier rang non garantie de 815 millions de dollars portant intérêt à un taux fixe de 1 %. Les montants prélevés à même la facilité de crédit ne peuvent servir qu'à financer les projets d'expansion des services à large bande dans les collectivités mal desservies conformément au Fonds pour la large bande universelle. En 2023, nous avons modifié les modalités de la facilité afin, notamment, d'augmenter la limite laquelle était de 665 millions de dollars. Au 31 décembre 2025, nous avons prélevé un montant de 134 millions de dollars sur la facilité de crédit et comptabilisé un passif lié à la subvention publique de 79 millions de dollars qui s'applique à cet emprunt.

L'avantage afférent à un prêt à un taux inférieur à celui du marché consenti par une entité publique est pris en compte en tant que subvention publique et il correspond à la différence entre i) la valeur actualisée des flux de trésorerie au moment de l'emprunt en fonction d'un taux d'intérêt pratiqué sur le marché et ii) le produit reçu. Nous comptabilisons la différence au poste « Autres passifs courants » (si la subvention est comptabilisée à moins de un an de la date des états financiers) ou au poste « Autres passifs à long terme » de nos états consolidés de la situation financière. Le passif est évalué ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts sur le passif correspondra à la désactualisation du passif lié à l'emprunt au fil du temps. La subvention publique sera portée en déduction de la charge d'intérêts sur la durée du prêt.

En juillet 2025, pour financer une partie de la transaction visant MLSE, nous avons emprunté 1,3 milliard de dollars américains (1,8 milliard de dollars) aux termes de notre facilité de crédit renouvelable (montant qui a par la suite été remboursé à l'aide du produit de la transaction visant le réseau) et 1,5 milliard de dollars américains (2 milliards de dollars) aux termes de deux facilités de crédit non renouvelables de 1 milliard de dollars arrivant à échéance en juillet 2026 (les prélèvements sur ces facilités étant comptabilisés dans les « emprunts à court terme » à l'état consolidé de la situation financière).

Dans le cadre de la transaction visant MLSE, nous avons repris les facilités de crédit renouvelable et non renouvelable de MLSE. La facilité de crédit renouvelable est assortie d'une limite d'emprunt de 260 millions de dollars et vient à échéance en juin 2028. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons emprunté 115 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable de MLSE. La facilité de crédit non renouvelable est

assortie d'une limite d'emprunt de 300 millions de dollars, le montant total est prélevé (pris en compte au poste « Dette à long terme reprise dans le cadre de la transaction visant MLSE » dans le tableau qui précède) et elle vient à échéance en juin 2028. MLSE a conclu un swap de taux d'intérêt afin de convertir le taux d'intérêt variable sur les emprunts aux termes de la facilité de crédit non renouvelable en un taux d'intérêt fixe (se reporter à la note 19 pour obtenir de plus amples renseignements). Les deux facilités de crédit de MLSE sont garanties par une sûreté de premier rang grevant le Scotiabank Arena et tous les biens meubles de MLSE, sous réserve de certaines exceptions.

BILLETS ET DÉBENTURES DE PREMIER RANG SUBORDONNÉS

Nous payons de l'intérêt sur la totalité de nos débentures, billets de premier rang et billets subordonnés à taux fixe semestriellement.

Nos débentures et billets de premier rang à taux fixe sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, à notre gré, sous réserve du paiement des primes prévues dans les ententes correspondantes.

Le billet subordonné de 1 milliard de dollars américains émis en février 2025 peut être remboursé à sa valeur nominale à la date de son dixième anniversaire ou à la date de tout versement d'intérêts subséquent. Chacun de nos autres billets subordonnés peut être remboursé à sa valeur nominale à la date de son cinquième anniversaire ou à la date de tout versement d'intérêts subséquent. Les billets subordonnés sont des obligations non garanties de rang inférieur de RCI. Dans certaines circonstances, le remboursement de ces billets sera subordonné au remboursement préalable complet de la totalité de nos dettes de premier rang, notamment les billets de premier rang, les débentures et les facilités de crédit bancaire. En outre, s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI, le montant du principal restant dû et des intérêts courus sur les billets subordonnés échéant en 2081 et en 2082 serait automatiquement converti en actions privilégiées. Les billets subordonnés émis en février 2025 ne comportent pas de droit de conversion.

ÉMISSIONS DE BILLETS DE PREMIER RANG ET DE BILLETS SUBORDONNÉS ET DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE CONNEXES

Le tableau qui suit présente un sommaire des billets de premier rang et des billets subordonnés que nous avons émis en 2025 et en 2024.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les taux d'escompte)				Prix d'émission par tranche de 1 000 \$ de capital	Produit brut total ¹ (\$ CA)	Coûts de transaction et escomptes ² (\$ CA)
Date d'émission	Montant en principal	Date d'échéance	Taux d'intérêt			
<i>Émissions de 2025</i>						
12 février 2025 (billets subordonnés) ³	1 100 US	2055	7,00 %	1 000,00	1 575	21
12 février 2025 (billets subordonnés) ³	1 000 US	2055	7,125 %	1 000,00	1 432	19
12 février 2025 (billets subordonnés) ³	1 000	2055	5,625 %	999,83	1 000	11
<i>Émissions de 2024</i>						
9 février 2024 (billets de premier rang)	1 250 US	2029	5,00 %	997,14	1 684	20
9 février 2024 (billets de premier rang)	1 250 US	2034	5,300 %	991,19	1 683	30

¹ Produit brut avant les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

² Les coûts de transaction, les escomptes et les primes sont comptabilisés à titre de coûts de transaction et escomptes différés à même la valeur comptable de la dette à long terme et constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Les coûts de transaction et escomptes différés (le cas échéant) comptabilisés à même la valeur comptable des billets subordonnés sont constatés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les trois émissions de billets subordonnés échéant en 2055 peuvent être remboursées à leur valeur nominale le 15 février 2030, le 15 février 2035 et le 15 février 2030, respectivement, ou à la date de tout versement d'intérêts subséquent.

2025

En février 2025, nous avons émis trois tranches de billets subordonnés, soit

- une tranche de 1,1 milliard de dollars américains échéant en 2055, assortie d'un taux d'intérêt initial de 7,00 % pour les cinq premières années;
- une tranche de 1 milliard de dollars américains échéant en 2055, assortie d'un taux d'intérêt initial de 7,125 % pour les dix premières années;
- une tranche de 1 milliard de dollars échéant en 2055, assortie d'un taux d'intérêt initial de 5,625 % pour les cinq premières années.

Simultanément à ces émissions libellées en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens les obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Nous avons ainsi reçu un produit net de 4,0 milliards de dollars découlant de ces émissions. Nous avons utilisé le produit pour rembourser la dette et financer une partie de la transaction visant MLSE.

2024

En février 2024, nous avons émis des billets de premier rang d'un montant en principal totalisant 2,5 milliards de dollars américains, soit 1,25 milliard de dollars américains de billets de premier rang à 5,00 % échéant en 2029 et 1,25 milliard de dollars américains de

billets de premier rang à 5,30 % échéant en 2034. Simultanément à l'émission, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Nous avons ainsi reçu un produit net de 2,46 milliards de dollars

américains (3,32 milliards de dollars). Nous avons affecté le produit de cette émission au remboursement d'un montant de 3,4 milliards de dollars sur la facilité de crédit à terme, de sorte que seul un montant de 1 milliard de dollars était en cours sur la tranche venant à échéance en avril 2026.

REMBOURSEMENTS SUR LES BILLETS DE PREMIER RANG ET RÈGLEMENT DES DÉRIVÉS CONNEXES

2025

En mars 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à 2,95 % de 1 milliard de dollars américains ainsi que les dérivés liés à la dette connexes. Par conséquent, nous avons remboursé un montant de 1 344 millions de dollars, dont la somme de 95 millions de dollars reçue pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes. En avril 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars, assortis d'un taux de 3,10 %. Aucun dérivé n'était associé à ces billets de premier rang.

En juillet 2025, nous avons racheté de nos billets de premier rang libellés en dollars canadiens d'un montant en principal de 1 205 millions de dollars et de nos billets de premier rang libellés en dollars américains d'un montant en principal de 1 738 millions de dollars américains, et avons versé aux porteurs de billets une contrepartie totale de 1 147 millions de dollars et de 1 411 millions de dollars américains, respectivement, plus les intérêts courus, pour le rachat de ces billets de premier rang. Dans le cadre de notre rachat des billets de premier rang libellés en dollars américains,

nous avons également réglé une partie des dérivés liés à la dette connexes. Se reporter à la note 19 pour obtenir de plus amples renseignements sur le règlement des dérivés liés à la dette. Par conséquent, nous avons comptabilisé un profit sur le règlement de 151 millions de dollars au poste « Charges financières ».

En décembre 2025, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à 3,625 % de 700 millions de dollars américains et réglé les dérivés liés à la dette connexes. Par conséquent, nous avons remboursé un montant de 937 millions de dollars, ce qui comprend un montant de 25 millions de dollars reçu au règlement des dérivés liés à la dette connexes.

2024

En janvier 2024, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 500 millions de dollars assortis d'un taux de 4,35 %. En mars 2024, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 600 millions de dollars assortis d'un taux de 4,00 %. Aucun dérivé n'était associé à ces billets de premier rang.

REMBOURSEMENTS DE PRINCIPAL

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de principal sur la dette à long terme, exigibles au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, au 31 décembre 2025. Il reflète le remboursement des billets subordonnés à la valeur nominale à leurs dates de rachat respectives.

(en millions de dollars)	
2026	3 186
2027	4 614
2028	1 915
2029	3 575
2030	3 220
Par la suite	21 422
Total de la dette à long terme	37 932

MODALITÉS

Aux 31 décembre 2025 et 2024, nous respectons l'ensemble des clauses restrictives financières et des ratios financiers de nos conventions d'emprunt à long terme. Aucune clause restrictive liée au ratio d'endettement n'était en vigueur hormis celles applicables aux facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit.

Les débentures à 8,75 % échéant en 2032 comportent des restrictions portant sur l'engagement de la dette et sur les placements supplémentaires, la vente d'actifs et le versement de dividendes, restrictions qui seront toutes levées du moment que les titres d'emprunt publics se verront attribuer une cote de crédit de première qualité par au moins deux des trois agences de notation désignées. Au 31 décembre 2025, ces titres d'emprunt publics s'étaient vu attribuer une cote de crédit de première qualité par les agences de notation désignées et, par conséquent, les restrictions ont été levées aussi longtemps que ces cotes de crédit seront maintenues. Nos autres billets de premier rang ne comportent pas de telles restrictions, peu importe la cote de crédit qui leur est attribuée. Les dates de remboursement prévues dans certaines conventions d'emprunt peuvent être devancées si RCI subit un changement de contrôle.

NOTE 26 : AUTRES PASSIFS À LONG TERME

(en millions de dollars)	Note	Aux 31 décembre	
		2025	2024
Instruments dérivés	19	699	845
Passifs sur contrat	6	273	282
Régime de retraite complémentaire des dirigeants	27	93	93
Rémunération fondée sur des actions	29	75	31
Rémunération différée des joueurs		408	8
Passif différé lié à la subvention publique	25	76	38
Actif au titre de la provision pour valeur résiduelle des retours	6	158	162
Autres		443	207
Total des autres passifs à long terme		2 225	1 666

NOTE 27 : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

MÉTHODES COMPTABLES

Avantages postérieurs à l'emploi – régimes de retraite à prestations définies

Nous offrons des régimes de retraite à prestations définies contributifs et non contributifs, lesquels assurent aux membres du personnel une pension mensuelle à vie à leur retraite.

Nous calculons l'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs; le montant de ces avantages est comptabilisé à sa valeur actualisée.

Nous accumulons les obligations au titre des régimes de retraite à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires au cumul des droits à leurs prestations. Nous utilisons un taux d'actualisation déterminé en fonction des rendements sur le marché des obligations de sociétés de haute qualité à la date d'évaluation pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies. Les réévaluations de l'obligation au titre des prestations définies sont établies en fin d'exercice et comprennent les gains actuariels et les pertes actuarielles, le rendement des actifs des régimes, exclusion faite des produits d'intérêts, et toute variation de l'effet du plafond de l'actif. Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et dans les résultats non distribués.

Le coût relatif aux prestations de retraite est établi par calculs actuariels et prend en compte les hypothèses et méthodes suivantes aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies :

- les taux attendus des augmentations de salaire pour déterminer les augmentations des prestations futures;
- les taux de mortalité servant au calcul de l'espérance de vie des participants aux régimes;
- les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont immédiatement passés en charges.

Nous comptabilisons les charges nettes afférentes aux régimes de retraite à prestations définies et les cotisations aux régimes à cotisations définies dans les états consolidés du résultat net, dans les coûts opérationnels, en tant que charges au titre des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les services associés sont rendus par les membres du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi – régime de retraite à cotisations définies

En 2016, nos régimes de retraite à prestations définies ont cessé d'accepter de nouveaux participants et nous avons instauré un régime de retraite à cotisations définies. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les participants aux régimes de retraite à prestations définies de l'époque et tout membre du personnel participant à un régime de retraite à prestations définies à cette date continue de gagner les droits à prestations et d'accumuler les années décomptées, conformément aux modalités respectives des régimes.

Nous comptabilisons une charge de retraite relativement à nos cotisations au régime de retraite à cotisations définies lorsque l'employé fournit des services à la Société.

Indemnités de fin de contrat de travail

Nous comptabilisons les indemnités de fin de contrat de travail en charges si nous nous sommes engagés, selon un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite.

ESTIMATIONS

Les hypothèses importantes utilisées dans les calculs actuariels pour déterminer le montant de l'obligation au titre des prestations définies et la charge connexe sont présentées en détail ci-après.

D'importantes estimations sont faites afin de déterminer les soldes relatifs aux prestations de retraite. Les estimations actuarielles sont formulées en fonction des projections des niveaux de rémunération des membres du personnel au moment de leur départ à la retraite. Les prestations sont essentiellement fondées sur les gains moyens pendant la carrière, sous réserve de certains

ajustements. Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation les plus récentes datent du 1^{er} janvier 2025.

Principales hypothèses actuarielles

	2025	2024
Moyenne pondérée des hypothèses importantes		
<i>Obligation au titre des prestations définies</i>		
Taux d'actualisation	5,1 %	4,8 %
Taux de croissance de la rémunération	De 2,0 % à 7,5 %, selon l'âge de l'employé	De 2,0 % à 7,5 %, selon l'âge de l'employé
Taux de mortalité	95 % de la table CPM-2014 Priv et échelle CPM-B	95 % de la table CPM-2014 Priv et échelle CPM-B
<i>Charge de retraite</i>		
Taux d'actualisation	4,8 %	4,6 %
Taux de croissance de la rémunération	De 2,0 % à 7,5 %, selon l'âge de l'employé	De 2,0 % à 7,5 %, selon l'âge de l'employé
Taux de mortalité	95 % de la table CPM-2014 Priv et échelle CPM-B	95 % de la table CPM-2014 Priv et échelle CPM-B

Sensibilité des principales hypothèses

Dans notre analyse de sensibilité présentée ci-dessous, la méthode employée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes capitalisés est la même que celle ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations définies que nous avons comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière. Pour calculer la sensibilité, nous modifions une hypothèse tout en maintenant les autres hypothèses constantes. Cette façon de faire limite la portée de l'analyse, puisqu'il se pourrait que la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies diffère de ce qui est présenté dans le tableau ci-dessous, étant donné qu'il est probable que plus d'une hypothèse change simultanément, et que certaines hypothèses soient corrélées.

	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	
(en millions de dollars)	2025	2024
Taux d'actualisation		
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(168)	(174)
Incidence d'une diminution de 0,5 %	189	197
Taux de croissance de la rémunération future		
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	10	12
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(10)	(12)
Taux de mortalité		
Incidence d'une augmentation de 1 an	36	36
Incidence d'une diminution de 1 an	(39)	(40)

STRATÉGIE ET POLITIQUE RELATIVES AUX AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous sommes les promoteurs d'un certain nombre d'ententes de retraite, tant contributives que non contributives, pour les membres du personnel, notamment des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Nous n'offrons pas d'avantages complémentaires de retraite non liés aux régimes de retraite. Nous prévoyons également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants.

Le régime de retraite à prestations définies de Rogers prévoit des prestations fondées sur les années de service et la rémunération, sans toutefois prévoir d'augmentations des prestations pour tenir compte de l'inflation. Le régime a cessé d'accepter de nouveaux participants en 2016. La participation au régime était facultative, mais les employés participants sont tenus de cotiser au régime de façon régulière. Un régime complémentaire de retraite non capitalisé est offert à certains hauts dirigeants. Ce régime fournit des prestations en sus des montants maximaux pouvant être versés aux termes du régime de retraite à prestations définies conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Outre le régime de retraite à prestations définies de Rogers, nous sommes également les promoteurs de régimes de retraite à prestations définies de plus petite envergure. Le régime de retraite des employés de Rogers Communications Inc. et le régime de retraite de Rogers pour les employés de Selkirk sont d'anciens régimes de retraite à prestations définies et ont été résiliés. Le régime de retraite pour certains employés de Rogers Cable Communications Inc. visés par la réglementation fédérale est comparable au régime de retraite principal, à cela près que seuls les employés du secteur Cable visés par la réglementation fédérale y étaient admissibles; ce régime a cessé d'accepter de nouveaux participants en 2016.

En plus des régimes de retraite à prestations définies, nous offrons divers régimes de retraite à cotisations définies à certains groupes d'employés de la Société et aux employés embauchés après le 31 mars 2016 qui souhaitent participer à un régime. En outre, nous offrons d'autres programmes d'épargne à impôt différé, notamment un REER collectif et un CELI collectif, qui sont comptabilisés à titre d'ententes à cotisations différées.

Le comité de retraite du conseil supervise l'administration de nos régimes de retraite enregistrés, dans les principaux domaines suivants:

- superviser le financement, l'administration, la communication et la gestion des placements des régimes;
- sélectionner toutes les tierces parties affectées à des tâches liées aux régimes et surveiller l'exécution de celles-ci, y compris les services d'audit, d'actuariat et de gestion de placements;
- proposer, examiner et approuver les modifications aux régimes;
- proposer, examiner et adopter les changements à tout énoncé relatif aux politiques et aux procédures de placement;
- réviser les rapports de la direction et les rapports actuariels préparés relativement à l'administration des régimes de retraite;
- réviser et approuver les états financiers audités des régimes de retraite.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus dans des comptes séparés, isolés de nos actifs. Ces actifs sont investis et gérés conformément à toute réglementation

applicable et aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement, tout en maintenant des fonds suffisants pour payer les prestations promises. Les risques liés aux investissements et aux rendements des marchés sont gérés comme suit :

- en engageant par contrat des gestionnaires de placements professionnels pour mettre à exécution la stratégie d'investissement conformément aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement et aux exigences réglementaires;
- en précisant le type d'investissements pouvant être détenus dans les régimes et en surveillant le respect de la réglementation;
- en appliquant des stratégies liées à la répartition d'actifs et à la diversification;
- en achetant des rentes, de temps à autre.

Les régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont régis au fédéral par la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Deux des régimes de retraite à cotisations définies sont enregistrés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, sous réserve de la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont soumis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les prestations prévues par les régimes et les cotisations aux régimes sont financées et gérées conformément à toute législation et réglementation applicable.

Les régimes de retraite à prestations définies comportent certains risques liés aux augmentations de cotisation, aux excédents des régimes inadéquats, aux obligations au titre des régimes non capitalisés et aux taux de rendement du marché, que nous atténuons au moyen des pratiques de gouvernance décrites ci-dessus. Toutes modifications importantes apportées à ces éléments peuvent avoir une incidence sur nos flux de trésorerie futurs.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Ce qui suit constitue un sommaire de la valeur actualisée estimée des prestations définies et la valeur de marché estimée de l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations à l'égard de nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Juste valeur des actifs des régimes	2 514	2 385
Obligations au titre des prestations définies	(2 249)	(2 197)
Excédent des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations définies	265	188
Effet du plafond des actifs	(53)	(13)
Montant reporté au titre de l'actif net lié aux régimes de retraite	212	175
Composé de ce qui suit :		
Montant reporté au titre de l'actif lié aux régimes de retraite	217	183
Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite	(5)	(8)
Montant reporté au titre de l'actif net lié aux régimes de retraite	212	175

Ce qui suit constitue un sommaire de nos actifs des régimes de retraite.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	2 385	2 339
Produit d'intérêts	117	110
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	26	101
Cotisations des membres du personnel	25	25
Cotisations de l'employeur	-	5
Prestations payées	(41)	(51)
Incidence de la mise en service des rentes	-	(141)
Actifs des régimes acquis dans le cadre de la transaction visant MLSE	5	-
Charges administratives payées à même les actifs des régimes	(3)	(3)
Actifs des régimes à la clôture de l'exercice	2 514	2 385

Ce qui suit constitue un sommaire des obligations au titre des prestations définies découlant des obligations capitalisées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	2 197	2 260
Coût des services rendus au cours de l'exercice	74	86
Coût des services passés	13	-
Coût financier	107	102
Prestations payées	(41)	(51)
Incidence de la mise en service des rentes	-	(140)
Cotisations des membres du personnel	25	25
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	(126)	(85)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	2 249	2 197

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations se négociant sur des marchés actifs. Ce qui suit constitue un sommaire de la juste valeur de l'ensemble des actifs des régimes selon les catégories principales d'actifs.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Titres de capitaux propres	967	1 406
Titres de créance	1 502	929
Trésorerie	45	50
Total de la juste valeur des actifs des régimes	2 514	2 385

Ce qui suit constitue un sommaire de la charge nette afférente aux régimes. Le coût financier net est compris dans les charges financières et les autres charges afférentes aux régimes sont incluses dans les charges relatives aux salaires et aux avantages dans les coûts opérationnels des états consolidés du résultat net.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Coût des régimes		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	74	86
Coût des services passés	13	-
Produits d'intérêts nets	(10)	(8)
Charge nette afférente aux régimes	77	78
Charge administrative	3	3
Total de la charge de retraite comptabilisée dans le bénéfice net	80	81

Les produits d'intérêts nets, composante du coût des régimes présenté ci-dessus, est compris dans les charges financières et se présente comme suit:

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Produit d'intérêts généré par les actifs des régimes	(117)	(110)
Coût financier lié à l'obligation au titre des régimes	107	102
Produits d'intérêts nets comptabilisés dans les charges financières	(10)	(8)

La réévaluation comptabilisée dans les états consolidés du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des produits d'intérêts)	26	101
Changements dans les hypothèses financières	119	70
Effet des ajustements liés à l'expérience	7	15
Variation du plafond des actifs	(40)	(10)
Profit lié à la réévaluation comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	112	176

SOUSCRIPTIONS DE RENTES

En juillet 2024, nous avons souscrit, pour la quasi-totalité des participants retraités des régimes, des rentes auprès de sociétés d'assurance pour un montant d'environ 147 millions de dollars, dans le cadre de nos régimes de retraite à prestations définies. La prime globale se rapportant aux rentes a été financée à même la vente d'actifs existants des régimes pour un montant équivalent. La souscription de rentes nous libère de notre responsabilité principale inhérente à l'obligation au titre des prestations définies pour les participants retraités et elle élimine par le fait même le risque qui y est associé. L'achat de rentes nécessite une réévaluation des actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la date de la souscription. Les souscriptions de rentes n'ont eu aucune incidence importante sur le résultat net.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES COMPLÉMENTAIRES

Nous prévoyons également des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés complémentaires à l'intention de certains dirigeants. Ce qui suit constitue un sommaire de nos obligations au titre des prestations définies, de la charge de retraite comprise dans les salaires et avantages du personnel, du coût financier net, des réévaluations et des prestations payées.

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	93	94
Charge de retraite comptabilisée dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel	3	4
Coût financier net comptabilisé dans les charges financières	5	3
Profit lié à la réévaluation comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(3)	(1)
Prestations payées	(5)	(7)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	93	93

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Nous avons également établi des régimes de retraite à cotisations définies dont la charge de retraite totale s'est établie à 47 millions de dollars en 2025 (39 millions de dollars en 2024), laquelle est incluse dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel.

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES

	Répartition des actifs des régimes		Pourcentage de la répartition visée des actifs
	2025	2024	
Titres de participation			
Au pays	7,7 %	12,2 %	3 % à 13 %
À l'international	30,8 %	46,7 %	27 % à 37 %
Titres de créance	59,7 %	39,0 %	45 % à 75 %
Autres - trésorerie	1,8 %	2,1 %	0 % à 5 %
Total	100,0 %	100,0 %	

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations. Les fonds de placement incluent des placements dans nos titres de participation. Ainsi, une tranche d'environ 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2024) des actifs du régime est indirectement investie dans nos propres titres dans le cadre de nos régimes à prestations définies.

Nous cotisons aux régimes afin de garantir les prestations des participants aux régimes et nous investissons dans des placements admissibles selon les fourchettes cibles établies par notre comité des régimes de retraite. Le comité des régimes de retraite revoit annuellement les hypothèses actuarielles.

Ce qui suit constitue le sommaire des cotisations réelles aux régimes.

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Cotisations de l'employeur	-	5
Cotisations des membres du personnel	25	25
Total des cotisations	25	30

Nous estimons pour 2026 que les cotisations de l'employeur à nos régimes capitalisés s'élèveront à néant. La valeur réelle dépendra des résultats des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation de 2026. Au 31 décembre 2025, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies était de 16 ans (17 ans en 2024).

Les actifs des régimes ont enregistré un profit net réel de 140 millions de dollars en 2025 (profit net de 209 millions de dollars en 2024).

NOTE 28: CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL

Catégories d'actions	Nombre d'actions dont l'émission est autorisée	Caractéristiques	Droits de vote
Actions privilégiées	400 000 000	Peuvent être émises en séries; les droits et modalités rattachés à chaque série devant être établis par le conseil avant l'émission de toute série.	Aucun
Actions de catégorie A avec droit de vote de RCI	112 474 388	- Sans valeur nominale - Chaque action peut être convertie en une action de catégorie B sans droit de vote.	Chaque action donne droit à 50 votes.
Actions de catégorie B sans droit de vote de RCI	1 400 000 000	Sans valeur nominale	Aucun

Les clauses de prorogation de RCI en vertu de la *Business Corporate Act* (Colombie-Britannique) imposent des restrictions sur le transfert, le vote et l'émission d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote afin que nous puissions conserver ou obtenir les licences requises pour exercer certaines de nos activités commerciales au Canada. Nous sommes autorisés à refuser d'enregistrer les transferts de nos actions à toute personne qui n'est pas canadienne, au sens des clauses de prorogation de RCI, afin de faire en sorte que Rogers puisse conserver les licences dont il est question précédemment.

Dans le cadre de nos émissions de billets subordonnés (se reporter à la note 25), le conseil a approuvé l'émission de nouvelles actions privilégiées de série I et de série II, respectivement. Il a autorisé qu'un maximum de 3,3 millions d'actions privilégiées de série I et qu'un maximum de 1,4 million d'actions privilégiées de série II soient émises. Les actions des deux séries ne sont assorties d'aucun droit de vote, ont une valeur nominale de 1 000 \$ l'action et seront émises automatiquement aux porteurs des billets subordonnés respectifs s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI.

DIVIDENDES

Nous avons déclaré et versé des dividendes sur nos actions de catégorie A et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (en dollars)	Dividendes payés (en millions de dollars)			Nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote émises (en milliers) ¹
				En trésorerie	En action de catégorie B sans droit de vote	Total	
29 janvier 2025	10 mars 2025	2 avril 2025	0,50	188	81	269	2 181
22 avril 2025	9 juin 2025	3 juillet 2025	0,50	270	-	270	-
22 juillet 2025	8 septembre 2025	3 octobre 2025	0,50	270	-	270	-
22 octobre 2025	8 décembre 2025	2 janvier 2026	0,50	270	-	270	-
31 janvier 2024	11 mars 2024	3 avril 2024	0,50	183	83	266	1 552
23 avril 2024	10 juin 2024	5 juillet 2024	0,50	185	81	266	1 651
23 juillet 2024	9 septembre 2024	3 octobre 2024	0,50	181	86	267	1 633
23 octobre 2024	9 décembre 2024	3 janvier 2025	0,50	185	84	269	1 943

¹ Les actions de catégorie B sans droit de vote ont été émises à titre de règlement partiel de nos dividendes trimestriels à payer à la date de paiement aux termes de notre régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »).

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui confère aux porteurs d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote admissibles, qui sont résidents au Canada et aux États-Unis, le droit d'acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote additionnelles au moyen du réinvestissement des dividendes en trésorerie payés à l'égard de leur portefeuille d'actions respectif. Le régime offre, au gré du conseil d'administration, un modeste escompte sur le cours moyen pondéré en fonction du volume de ces actions pour une période

de cinq jours lorsque de nouvelles actions sont émises en vertu du régime. Nous n'avons pas émis de nouvelles actions en règlement de dividendes depuis le paiement du 2 avril 2025, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir des dividendes au taux maximal de 0,05 \$ par action, mais seulement une fois que les dividendes au taux de 0,05 \$ l'action ont été versés ou mis de côté pour les actions de catégorie B sans droit de vote.

Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B sans droit de vote donnent donc droit aux mêmes dividendes de plus de 0,05 \$ par action.

Le 28 janvier 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,50 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, qui sera payé le 2 avril 2026 aux actionnaires inscrits le 10 mars 2026.

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le 20 juin 2025, nous avons vendu une participation de 49,9 %, représentant 20 % des droits de vote, dans une filiale (« Backhaul Network Services Inc. », ou « BNSI ») qui détient une partie de notre infrastructure de transport terrestre sans fil à Blackstone pour 4,85 milliards de dollars américains (6,7 milliards de dollars). Nous détenons le contrôle de BNSI et, par conséquent, ses résultats sont pris en compte dans nos états financiers consolidés. Pourvu que notre ratio d'endettement ne dépasse pas 3,25 fois, nous pourrions racheter la participation de Blackstone dans BNSI à tout moment entre le huitième et le douzième anniversaire de la clôture de la transaction pour un prix d'achat en espèces fondé sur un multiple du BAIIA de BNSI (calculé conformément à la convention entre actionnaires de BNSI) ou, s'il est moins élevé, sur le montant nécessaire pour procurer à Blackstone un taux de rendement annuel de 8 %, sous réserve d'un plancher prédéterminé et compte tenu des distributions versées précédemment à Blackstone. Blackstone n'a pas le droit d'exiger que Rogers rachète ses actions.

BNSI est le fournisseur exclusif de Rogers pour ce qui est des services de transport terrestre pour la transmission des données cellulaires en Ontario et en Alberta, sous réserve de certaines exceptions. RCI a conclu un contrat de services de transport terrestre à long terme avec BNSI (d'une durée initiale de 25 ans et pouvant être renouvelé) selon lequel RCI paiera des frais à BNSI pour la transmission des données cellulaires, sous réserve d'un paiement annuel minimum et d'ajustements de prix périodiques.

Au cours des cinq premières années de l'investissement de Blackstone, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de BNSI, cette dernière appliquera une politique de distribution visant à verser trimestriellement à Blackstone et à RCCI des distributions en trésorerie au prorata des liquidités disponibles de manière à procurer à Blackstone un rendement annuel de 7 % sur son investissement en dollars américains. Si BNSI respecte sa politique de distribution, Rogers aura le droit d'obtenir les liquidités excédentaires en sus du seuil de distribution visé pendant cette période de cinq ans, lesquelles pourront faire l'objet d'un prêt à RCI. Après les cinq premières années de l'investissement de Blackstone, toutes les distributions des liquidités disponibles seront versées par BNSI sur une base proportionnelle à Blackstone et à RCCI. En 2025, BNSI a versé des dividendes de 133 millions de dollars à Blackstone.

Nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres d'une filiale dans le cadre de la transaction visant le réseau (se reporter à la note 19).

NOTE 29 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

MÉTHODES COMPTABLES

Régimes d'options sur actions

Les régimes d'options sur actions des membres de notre personnel prévoient un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options sur actions attribuées. Ce mode de règlement en trésorerie permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un paiement égal à la valeur intrinsèque de l'option, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Nous classons toutes les options sur actions en circulation qui comportent des modalités de règlement en trésorerie à titre de passif et nous les comptabilisons à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes ou un modèle trinomial d'évaluation des options, selon la nature des attributions fondées sur des actions. Nous réévaluons la juste valeur du passif à chaque période et nous l'amortissons dans les coûts opérationnels ou dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, le cas échéant, selon la méthode de l'acquisition progressive au cours de la période d'acquisition des droits ou au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux.

Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées en circulation à titre de passifs,

évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution, laquelle juste valeur est fondée sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice des droits, nous comptabilisons la variation dans les passifs inclus dans les coûts opérationnels ou les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, selon le cas, de l'exercice au cours duquel le changement survient. Pour les unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

Régime d'accumulation d'actions des membres du personnel

Les membres du personnel participent, à leur gré, au régime d'accumulation d'actions en versant un pourcentage précis de leurs gains habituels. Nous versons une cotisation équivalant à celle des membres du personnel, jusqu'à un certain seuil, et comptabilisons nos cotisations à titre de charge de rémunération de l'exercice pendant lequel elles sont versées. Les charges liées au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel sont incluses dans les coûts opérationnels.

Programme d'accumulation de patrimoine

Certains membres du personnel participent, à leur gré, à un programme d'accumulation du capital leur permettant d'échanger une partie ou la totalité de leur prime annuelle en espèces contre des unités d'actions de négociation restreinte. Nous versons une

cotisation équivalant à celle des membres du personnel, jusqu'à un certain seuil. Les charges liées au programme d'accumulation de patrimoine sont incluses dans les charges opérationnelles.

ESTIMATIONS

La direction fait d'importantes estimations afin de déterminer la juste valeur des options sur actions. Le tableau suivant présente la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de 2025 et de 2024 et les principales hypothèses utilisées dans l'application du modèle Black-Scholes aux options attribuées pour déterminer leur juste valeur à la date d'attribution :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Juste valeur moyenne pondérée	4,99 \$	8,08 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,0 %	3,4 %
Taux de dividende	5,2 %	3,6 %
Volatilité des actions de catégorie B sans droit de vote	22,7 %	24,2 %
Durée de vie moyenne pondérée attendue	5,5 ans	5,4 ans

La volatilité a été estimée en fonction des statistiques réelles sur la négociation de nos actions de catégorie B sans droit de vote.

CHARGE AU TITRE DE LA RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Ce qui suit constitue un sommaire de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, dont le montant est inclus dans les charges relatives aux salaires et aux avantages du personnel.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Options sur actions	37	(58)
Unités d'actions de négociation restreinte	68	20
Unités d'actions différées	15	(10)
Incidence des dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus	(22)	102
Total de la charge liée à la rémunération fondée sur des actions	98	54

Au 31 décembre 2025, nous avons inscrit un passif total comptabilisé à sa juste valeur de 189 millions de dollars (103 millions de dollars en 2024) au titre de la rémunération

fondée sur des actions, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. La partie courante de ce passif se chiffre à 114 millions de dollars (72 millions de dollars en 2024) et est incluse dans les créditeurs et charges à payer. La partie à long terme de ce passif s'élève à 75 millions de dollars (31 millions de dollars en 2024) et est comprise dans les autres passifs à long terme (se reporter à la note 26).

La valeur intrinsèque totale des passifs acquis, laquelle correspond à la différence entre le prix d'exercice des attributions à base d'actions et le prix de négociation des actions de catégorie B sans droit de vote pour tous les droits à des attributions fondées sur des actions acquis au 31 décembre 2025, s'est établie à 31 millions de dollars (32 millions de dollars en 2024).

En 2025, nous avons versé un montant de 40 millions de dollars (70 millions de dollars en 2024) aux porteurs d'options sur actions, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différées à la date d'exercice, selon le mode de règlement en trésorerie, ce qui représente un prix moyen pondéré par action de 42,00 \$ à la date d'exercice (56,88 \$ en 2024).

OPTIONS SUR ACTIONS

Des options sur actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être attribuées à raison de une pour une aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants par le conseil d'administration ou par le comité des ressources humaines. Un total de 65 millions d'options a été autorisé aux termes de divers régimes et la durée de chaque option varie de sept à dix ans. En général, l'acquisition des droits se fait graduellement sur quatre ans, mais les modalités d'acquisition peuvent être modifiées par le comité des ressources humaines à la date d'attribution. De façon générale, le prix d'exercice des options correspond à la juste valeur de marché des actions de catégorie B sans droit de vote, déterminée comme étant le cours moyen affiché à la TSX pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution.

Options liées à la performance

En 2025, nous n'avons attribué aucune option liée à la performance (néant en 2024). Au 31 décembre 2025, nous avons 2 583 435 options liées à la performance en circulation (2 583 435 en 2024). Les droits à ces options en circulation attribuées avant 2022 deviennent acquis graduellement sur quatre ans, à condition que l'action atteigne certains cours cibles à la date d'anniversaire ou après celle-ci.

Sommaire des options sur actions

Ce qui suit constitue un sommaire des régimes d'options sur actions, lesquelles comprennent les options liées à la performance.

(nombre d'unités, à l'exception des prix)	Exercice clos le 31 décembre 2025		Exercice clos le 31 décembre 2024	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	9 707 847	63,89 \$	10 593 645	63,88 \$
Attribution	2 687 103	40,37 \$	353 105	61,39 \$
Exercice	-	-	(153 615)	53,04 \$
Renonciation	(628 856)	62,82 \$	(1 085 288)	64,44 \$
En circulation à la clôture de l'exercice	11 766 094	58,58 \$	9 707 847	63,89 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice	7 322 180	64,10 \$	6 135 190	63,69 \$

Ce qui suit constitue un sommaire de la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée au 31 décembre 2025.

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
40,37 \$ - 44,99 \$	2 687 103	9,17	40,37 \$	-	-
45,00 \$ - 49,99 \$	119 082	0,16	49,95 \$	119 082	49,95 \$
55,00 \$ - 59,99 \$	1 398 962	4,32	58,46 \$	1 179 245	58,46 \$
60,00 \$ - 64,99 \$	2 300 957	4,51	62,27 \$	1 735 323	62,40 \$
65,00 \$ - 69,99 \$	4 617 715	6,04	65,58 \$	3 646 255	65,63 \$
70,00 \$ - 73,00 \$	642 275	3,16	73,00 \$	642 275	73,00 \$
	11 766 094	6,03	58,58 \$	7 322 180	64,10 \$

Au 31 décembre 2025, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente aux régimes d'options sur actions non comptabilisée s'établissait à 12 millions de dollars (1 million de dollars en 2024) et sera comptabilisée dans le bénéfice net pour des périodes pouvant aller jusqu'aux quatre prochains exercices à mesure que les droits à ces options deviennent acquis.

UNITÉS D'ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE

Le régime d'unités d'actions de négociation restreinte permet aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants de Rogers de participer à sa croissance et à son évolution. Aux termes du régime, des unités d'actions de négociation restreinte sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

À la date d'acquisition des droits, nous rachetons la totalité des unités d'actions de négociation restreinte des participants contre un montant en trésorerie ou par l'émission d'une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque unité d'action de négociation restreinte. Nous avons réservé 4 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote en vue de leur émission aux termes de ce régime.

Unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance

En 2025, nous avons attribué 319 896 unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance à certains employés clés (378 296 en 2024). Le nombre d'unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance attribuées avant 2023

dont les droits deviendront acquis et qui seront payées dans les trois ans suivant la date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 0 % à 100 % du nombre initial de dividendes attribués et réinvestis sous réserve de l'atteinte de certains objectifs.

Sommaire des unités d'actions de négociation restreinte

Ce qui suit constitue un sommaire des unités d'actions de négociation restreinte en circulation, y compris les unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance.

(nombre d'unités)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 448 224	2 551 728
Attribution et réinvestissement des dividendes	1 966 136	1 246 949
Exercice	(790 423)	(943 096)
Renonciation	(294 385)	(407 357)
En circulation à la clôture de l'exercice	3 329 552	2 448 224

Au 31 décembre 2025, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions de négociation restreinte non comptabilisée s'établissait à 54 millions de dollars (35 millions de dollars en 2024) et sera comptabilisée dans le bénéfice net pour des périodes pouvant aller jusqu'aux trois prochains exercices à mesure que les droits à ces unités deviennent acquis.

UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Le régime d'unités d'actions différées permet aux administrateurs, à certains dirigeants clés et à d'autres hauts dirigeants de recevoir un certain type de rémunération sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes du régime, des unités d'actions différées sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

Unités d'actions différées liées à la performance

En 2025, nous avons attribué 5 332 unités d'actions différées liées à la performance à certains dirigeants clés (6 157 unités en 2024) par le truchement des dividendes réinvestis. Les droits afférents à toutes les unités d'actions différées liées à la performance sont entièrement acquis.

Sommaire des unités d'actions différées

Ce qui suit constitue un sommaire des unités d'actions différées en circulation, y compris les unités d'actions différées liées à la performance.

(nombre d'unités)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
En circulation à l'ouverture de l'exercice	908 678	956 410
Attribution et réinvestissement des dividendes	243 438	231 590
Exercice	(168 049)	(279 098)
Renonciation	(285)	(224)
En circulation à la clôture de l'exercice	983 782	908 678

Au 31 décembre 2025, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée afférente aux unités d'actions différées attribuées s'établissait à 10 millions de dollars (5 millions de dollars en 2024) et elle sera comptabilisée dans le bénéfice net au cours des trois prochains exercices à mesure que les droits afférents aux unités d'actions différées attribuées à des hauts dirigeants deviendront acquis.

RÉGIME D'ACCUMULATION D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La participation au régime d'accumulation d'actions est facultative. Les membres du personnel peuvent verser jusqu'à 15 % de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière (jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 25 milliers de dollars). L'administrateur désigné du régime achète au nom des membres du personnel, toutes les deux semaines, nos actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre. Toutes les deux semaines, nous versons une cotisation allant de 25 % à 50 % des cotisations des membres du personnel pour la période, et l'administrateur affecte ensuite ce montant à l'achat d'actions supplémentaires au nom des membres du personnel. Nous comptabilisons notre cotisation comme une charge au titre de la rémunération.

La charge au titre de la rémunération relative au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel a été de 57 millions de dollars en 2025 (61 millions de dollars en 2024).

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres afin de couvrir une partie des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 19) et avons comptabilisé un recouvrement de 22 millions de dollars (charge de 102 millions de dollars en 2024) relativement à la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions pour ces dérivés.

NOTE 30 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

ACTIONNAIRE DÉTENANT LE CONTRÔLE

Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par Fiducie de contrôle Rogers (la « Fiducie ») en faveur des générations successives de la famille Rogers. Par conséquent, la Fiducie est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises aux actionnaires, soit lors d'une assemblée des actionnaires soit au moyen d'une résolution adoptée par consentement écrit. Les bénéficiaires de la Fiducie sont un petit groupe de membres de la famille Rogers, dont certains siègent au conseil d'administration. Le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne.

Nous avons conclu certaines transactions avec des sociétés de portefeuille fermées appartenant à la famille Rogers, contrôlées par

la Fiducie. Ces transactions ont été inscrites au montant convenu par les parties liées et sont soumises aux conditions énoncées dans les ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Les montants totaux reçus ou payés étaient inférieurs à 1 million de dollars en 2025 et en 2024.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et nos plus hauts dirigeants qui sont les principaux responsables de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités commerciales.

Rémunération

La charge au titre de la rémunération associée aux principaux dirigeants a été incluse dans les salaires, avantages et rémunération fondée sur des actions du personnel et dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges comme l'illustre le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Salaires et autres avantages à court terme	12	20
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Rémunération fondée sur des actions ¹	35	34
Total de la rémunération	49	56

¹ La rémunération fondée sur des actions ne tient pas compte de l'incidence de la variation de la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote ni des dérivés liés aux capitaux propres.

Outre les montants portés dans les avantages postérieurs à l'emploi du tableau précédent, nous avons repris un passif de 102 millions de dollars dans le cadre de la transaction visant Shaw en lien avec une ancienne entente de retraite conclue avec l'un de nos administrateurs selon laquelle cet administrateur recevra un montant de 1 million de dollars par mois jusqu'en mars 2035, une tranche de 12 millions de dollars ayant été versée en 2025 (12 millions de dollars en 2024). L'obligation restante, soit 83 millions de dollars, figure dans les débiteurs et charges à payer (pour ce qui est du montant à payer au cours du prochain exercice) ou dans les autres passifs à long terme.

Transactions

Nous avons conclu des transactions avec Dream Unlimited Corp. (« Dream »), société qui est contrôlée par notre administrateur Michael J. Cooper. Dream est une société immobilière qui loue des locaux dans des immeubles de bureaux et des immeubles résidentiels. Le total des montants versés à cette partie liée pour chacun des exercices 2025 et 2024 est négligeable.

À la clôture de la transaction visant Shaw, nous avons conclu, conformément à la convention d'arrangement, une entente de services-conseils avec Brad Shaw aux termes de laquelle ce dernier a reçu un montant de 20 millions de dollars pour une période de deux ans suivant la clôture en échange de certains services liés à la transition et à l'intégration de Shaw, dont une tranche de 3 millions de dollars a été comptabilisée en résultat net et versé au cours de

l'exercice clos le 31 décembre 2025 (10 millions de dollars en 2024); le dernier paiement en vertu de cette convention a été versé au cours du trimestre clos le 31 mars 2025. Nous avons aussi conclu certaines autres transactions avec Shaw Family Group. Le total des montants versés à Shaw Family Group en 2025 et en 2024 a été inférieur à 1 million de dollars.

Ces transactions sont inscrites aux montants convenus par les parties liées et examinées par le comité d'audit et de risque. Les montants exigibles pour ces services n'étaient pas garantis et ne portaient pas intérêt, et leur paiement était exigible en trésorerie dans le mois suivant la date de transaction.

FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIÉES ET PARTENARIATS

Le tableau qui suit présente nos principales filiales ainsi que notre participation relative exprimée en pourcentage aux 31 décembre 2025 et 2024. Ces filiales sont constituées au Canada, à l'exception de MLSE, et leur période de présentation des états financiers annuels correspond à la nôtre. La clôture de l'exercice de MLSE est le 30 juin, ce qui coïncide avec la fin des saisons de la LNH et de la NBA. Les informations financières de MLSE ont été préparées pour la période close le 31 décembre 2025.

Filiale	Territoire de constitution	Participation (en %)	
		2025	2024
Rogers Communications Canada Inc.	Canada	100 %	100 %
Rogers Media Inc.	Canada	100 %	100 %
Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.	Canada	75,0 %	s. o. ¹
Backhaul Network Services Inc.	Canada	50,1 %	s. o.

¹ MLSE était détenue dans le cadre d'une coentreprise avant la clôture de la transaction visant MLSE le 1^{er} juillet 2025.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés pour harmoniser les méthodes comptables des filiales avec celles de RCI. Comme il est indiqué à la note 28, le transfert de trésorerie entre BNSI et d'autres entités du groupe est visé par une restriction contractuelle. De plus, le détenteur minoritaire de MLSE détient certains droits de protection relativement au transfert de trésorerie ou d'autres actifs détenus par MLSE à Rogers. Aucune autre restriction importante ne limite la capacité des filiales, des partenariats et des entreprises associées à nous transférer des fonds sous la forme de dividendes en trésorerie, ou de remboursements de prêts ou d'avances, sous réserve de l'approbation d'autres actionnaires, le cas échéant.

Filiales

En vertu des IFRS, certaines informations financières résumées de BNSI doivent être communiquées (se reporter à la note 28). Les produits et les flux de trésorerie présentés dans le tableau ci-dessous se rapportent à la période allant du 20 juin 2025 (date de clôture de la transaction visant le réseau) au 31 décembre 2025.

	Au 31 décembre ou pour l'exercice clos à cette date
(en millions de dollars)	2025
Actifs courants, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 0,4 milliard de dollars	738
Actifs à long terme, y compris les immobilisations incorporelles de 7,9 milliards de dollars	15 227
Passifs courants	(267)
Passifs à long terme	(16)
Total des actifs nets	15 682
Produits	823
Charges	799
Bénéfice net	24
Bénéfice net attribuable à RCI	12
Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	12
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	618
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(6 642)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	6 393
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	369

Entreprises associées et partenariats

Nous avons conclu les transactions commerciales suivantes avec nos entreprises associées et partenariats. Les activités liées à MLSE sont incluses avant le 1^{er} juillet 2025, date de clôture de la transaction visant MLSE, et les activités liées aux entreprises associées de MLSE (se reporter à la note 20) sont incluses depuis le 1^{er} juillet 2025.

	Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Produits	51	45
Achats et paiements de loyers	174	231

Les soldes à la clôture de l'exercice sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie.

	Aux 31 décembre	
(en millions de dollars)	2025	2024
Débiteurs	95	101
Créditeurs et autres passifs	300	163

NOTE 31 : GARANTIES

Aux 31 décembre 2025 et 2024, nous détenions les garanties suivantes dans le cadre normal de nos activités.

VENTES ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'opérations concernant la cession d'entreprises, la vente d'actifs ou d'autres regroupements d'entreprises, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, d'infraction aux droits de propriété intellectuelle, de pertes ou de dommages causés à la propriété, d'obligations environnementales, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale), du règlement de poursuites contre les contreparties, de passifs éventuels liés à une entreprise cédée ou des réévaluations de déclarations fiscales antérieures de la société qui exerce les activités commerciales.

VENTES DE SERVICES

Dans le cadre d'opérations concernant des ventes de services, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

ACHATS ET MISE EN VALEUR D'ACTIFS

Dans le cadre d'opérations concernant des acquisitions et des mises en valeur d'actifs, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou de dommages causés à la propriété, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

INDEMNITÉS

Nous indemnisons nos administrateurs, nos dirigeants et notre personnel à l'égard de recours auxquels ils pourraient être exposés, dans un contexte raisonnable, et qui résultent de leur prestation de services à Rogers, et nous souscrivons une assurance responsabilité civile pour nos administrateurs et dirigeants de même que pour ceux de nos filiales.

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à l'égard de ces types d'indemnité ou de garantie aux 31 décembre 2025 ou 2024. Dans le passé, nous n'avons jamais fait de paiement important aux termes de ces indemnités ou garanties.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

MÉTHODES COMPTABLES

Les passifs éventuels sont des passifs dont le calendrier ou le montant sont incertains et qui ne sont comptabilisés que lorsque nous avons une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative des avantages économiques servira à régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Nous présentons nos passifs éventuels à moins que la probabilité d'une sortie de ressources pour règlement soit faible.

JUGEMENTS

Il est possible que nous subissions des pertes dans le cadre de diverses réclamations ou actions en justice intentées contre nous, dont l'issue est inconnue. Par conséquent, nous posons d'importants jugements lorsque nous déterminons la probabilité que nous subissions des pertes dans le cadre de l'évaluation des passifs éventuels.

SOMMAIRE DES ENGAGEMENTS

Ce qui suit constitue un sommaire des paiements minimaux futurs au titre de nos engagements contractuels qui ne sont pas comptabilisés en tant que passifs au 31 décembre 2025.

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Contrats avec des joueurs ¹	566	811	359	215	1 951
Obligations liées à des achats ²	910	940	481	995	3 326
Droits de diffusion ³	1 157	2 118	2 174	8 159	13 608
Total des engagements	2 633	3 869	3 014	9 369	18 885

¹ Contrats salariaux des joueurs professionnels que nous avons conclus et que nous sommes tenus d'honorer.

² Obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils sans fil par lesquels nous nous sommes engagés.

³ Ententes d'achat de droits de diffusion que nous avons conclues pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

Ce qui suit constitue un sommaire de nos autres engagements contractuels qui ne figurent pas dans le tableau précédent.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 739
Acquisition d'immobilisations incorporelles	210
Total des autres engagements	1 949

Le 6 février 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a annoncé que nous avons remporté 30 licences de spectre dans le cadre d'une mise aux enchères de licences de spectre restantes, essentiellement dans la bande de 3 800 MHz, pour un coût totalisant 84 millions de dollars. Nous avons effectué un premier paiement de 17 millions de dollars le 20 février 2026 et le solde résiduel de 67 millions de dollars devra être payé le 20 mars 2026.

PASSIFS ÉVENTUELS

Impôt sur le résultat

Nous sommes d'avis que nous avons comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements

dont nous disposons actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse (se reporter à la note 14) des règles et règlements fiscaux. Nos déclarations de revenus sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Issue des poursuites

Nous sommes parties à divers litiges, sommes visés par des inspections, des enquêtes et des procédures gouvernementales ou réglementaires et sommes aux prises avec d'autres questions litigieuses. Ces poursuites peuvent être complexes, coûteuses et perturber nos activités en détournant l'attention et l'énergie de la direction et d'autres membres du personnel clés. Il nous est impossible de prédire l'issue de ces poursuites en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. L'issue pourrait se traduire par un jugement, des indemnités, des règlements ou des ordonnances qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation, notre situation financière et nos résultats financiers. Les poursuites pourraient imposer des contraintes en ce qui a trait à la façon dont nous exerçons nos

activités, actuellement ou à l'avenir. Les montants payés ou reçus au règlement ou par suite d'un jugement définitif, d'une ordonnance ou d'un décret pourraient différer de façon significative des montants comptabilisés dans nos états financiers.

D'après les informations dont nous disposons actuellement, nous estimons qu'il n'est pas probable que la résolution finale des poursuites judiciaires en cours dont nous faisons l'objet, individuellement ou globalement, ait une incidence négative

importante sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si les circonstances changent et qu'il devient probable que nous soyons tenus pour responsables des réclamations déposées contre nous et que ces réclamations peuvent être estimées, nous comptabiliserons une provision au cours de la période pendant laquelle le changement de probabilité se produit, ce qui pourrait être significatif pour nos états consolidés du résultat net ou nos états consolidés de la situation financière.

NOTE 33 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATION DE LA VALEUR NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
Débiteurs, compte non tenu des créances liées au financement	(540)	(396)
Créances liées au financement	(115)	(318)
Actifs sur contrat	16	7
Stocks	102	(185)
Autres actifs courants	(64)	146
Créditeurs et charges à payer	(21)	(209)
Passifs sur contrat et autres passifs	30	79
Total de la variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	(592)	(876)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars)	Notes	Exercices clos les 31 décembre	
		2025	2024
Dépenses d'investissement avant le produit de la sortie		3 863	4 100
Produit de la sortie	8, 9	(156)	(59)
Dépenses d'investissement		3 707	4 041

Glossaire

TERMES SE RAPPORTANT AUX RÉSEAUX ET AUX PRODUITS

3G (technologie sans fil de troisième génération) :

Troisième génération de normes et de technologie de téléphonie mobile. L'un des principaux objectifs des normes 3G était de rendre possible la transmission de données mobiles à large bande à des vitesses supérieures à 384 Kb/s. Les réseaux 3G permettent aux exploitants de réseau d'offrir à leurs utilisateurs un éventail plus large de services perfectionnés tout en maximisant la capacité de leur réseau grâce à l'optimisation de l'efficacité spectrale. Les services perfectionnés comprennent notamment la messagerie vidéo et multimédia et la transmission de données sans fil à large bande, le tout dans un environnement mobile.

3.5G (technologie sans fil de troisième génération améliorée) :

Mises à niveau évolutives des services 3G qui offrent une amélioration importante du débit de données sans fil à large bande permettant d'atteindre des débits de données se chiffrant en multimégabits. Les principales technologies 3.5G en Amérique du Nord sont les accès HSPA et CDMA-EV-DO.

4G (technologie sans fil de quatrième génération) :

Technologie qui offre des capacités de voix, de vidéo et de multimédia améliorées, une plus grande capacité de réseau, une plus grande efficacité spectrale, et des débits de données haute vitesse surpassant les normes de référence 3G actuelles. Aussi appelée LTE.

4.5G (technologie sans fil de quatrième génération améliorée) :

Mises à niveau évolutives des services 4G qui acceptent des vitesses de téléchargement de deux à trois fois supérieures à celles de la technologie 4G. La technologie 4.5G est conçue pour prendre en charge la réalité virtuelle et augmentée, la diffusion en continu au format 4K et d'autres nouveaux services.

5G/5G+ (technologie sans fil de cinquième génération) :

Cinquième génération de technologie de téléphonie mobile qui, avec le temps, offrira des vitesses plus élevées, des temps de réponse instantanés et des connexions rapides qui changeront fondamentalement notre façon de vivre et de travailler. La 5G/5G+ offrira des vitesses de transmission de données maximales jusqu'à 100 fois plus rapides que celles de la 4G LTE, tout en permettant jusqu'à 10 millions de connexions par kilomètre carré, soit 10 fois la capacité de la 4G LTE.

4K–Visionnement en ultra haute définition : Offre une résolution d'affichage sur écran de télévision précise de 4096 x 2160 pixels. Les téléviseurs actuels en HD intégrale de 1920 x 1080 affichent une image d'environ 2 mégapixels, alors que les écrans de génération 4K affichent des images de 8 mégapixels.

Accès HSPA (accès par paquets haut débit, d'après l'anglais High Speed Packet Access) : Technologie IP par paquets à large bande développée sur la base de la technologie WCDMA dans laquelle les données sont transmises par paquets à haut débit sur les réseaux 3G. HSPA+ assure la transmission de données par paquets à haut débit sur les réseaux 4G à des vitesses encore plus grandes que l'accès HSPA.

À large bande : Service de communication qui permet la transmission de la voix, des données et des vidéos simultanément et à haute vitesse (débits de 1,544 Mb/s et plus).

Apportez votre propre appareil : Possibilité pour un client de souscrire un abonnement à des services sans-fil au moyen d'un appareil qu'il a acheté lui-même plutôt que d'en faire l'acquisition par la voie habituelle, soit aux termes d'un contrat.

Architecture de réseau hybride fibre optique-câble coaxial (HFC, d'après l'anglais Hybrid Fibre-Coaxial) :

Technologie qui utilise des câbles de fibre optique et des câbles coaxiaux dans différentes parties d'un réseau pour acheminer du contenu à large bande (voix, vidéo ou données) depuis une installation de distribution jusqu'au domicile de l'abonné.

Attrition : Mesure du rendement décrivant le taux de débranchement des clients d'un service de télécommunications. Il s'agit d'une mesure de roulement de la clientèle, laquelle est souvent représentative, du moins partiellement, de la qualité du service offert et de l'intensité de la concurrence. L'attrition est habituellement exprimée en pourcentage et correspond au nombre total d'abonnés qui sont mis hors service au cours de chaque période divisé par le nombre total d'abonnés au début de chaque période.

Bande passante : La bande passante peut avoir deux significations, soit : 1) bande ou bloc de radiofréquences mesurées en cycles par seconde, ou hertz; ou 2) une quantité ou une unité de capacité au sein d'un réseau de transmission de télécommunications. De façon générale, la bande passante est l'espace disponible aux fins de transmission d'un signal. Plus la bande passante est large, meilleure est la capacité de transmission de l'information.

b/s (bit par seconde) : Une mesure de la rapidité de transmission des données utilisée pour mesurer la quantité de données transférée par seconde entre deux points de télécommunications ou entre des dispositifs d'un réseau. Un Kb/s (kilobit par seconde) représente mille bits par seconde, un Mb/s (mégabit par seconde) représente un million de bits par seconde, un Gb/s (gigabit par seconde) représente un milliard de bits par seconde et un Tb/s (téra-bit par seconde) représente un billion de bits par seconde.

Centre de données : Installation servant à héberger des systèmes informatiques et des composantes connexes, par exemple, des systèmes de télécommunications et de stockage. Comprend généralement des blocs d'alimentation redondants ou de réserve, des connexions redondantes de transmission de données, des contrôles des paramètres environnementaux (p. ex., climatisation, extinction d'incendie) et des contrôles de sécurité.

Communication machine à machine (M2M) :

Interconnexion sans fil de dispositifs ou d'objets physiques qui sont intégrés en toute transparence dans un réseau d'information de façon à devenir des participants actifs dans des processus fonctionnels. Des services sont mis à disposition pour interagir avec ces « objets intelligents » dans Internet, les interroger, modifier leur état et capter les informations qui leur sont associées.

Contournement : Média audio, vidéo ou autre distribué par Internet ou d'autres moyens non traditionnels.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Organisme de réglementation du gouvernement fédéral pour les télédiffuseurs et les radiodiffuseurs, ainsi que pour les entreprises de télécommunications et de câblodistribution au Canada.

DOCSIS (Data over Cable Service Interface

Specification) : Norme de l'industrie non exclusive élaborée par CableLabs qui permet l'interopérabilité du matériel de la tête de réseau au matériel installé chez l'abonné. La dernière version (DOCSIS 3.1) permet le regroupement de multiples canaux pour atteindre des vitesses de téléchargement en aval

pouvant atteindre 10 Gb/s et des vitesses de téléchargement en amont pouvant atteindre 2 Gb/s, selon le nombre de canaux regroupés. Lorsqu'elle sera disponible, la version DOCSIS 4.0 devrait permettre des vitesses plus élevées et une plus faible latence.

DSL (ligne d'abonné numérique) : Famille de technologies à large bande qui offre une transmission toujours en fonction à bande passante élevée (généralement asymétrique) sur une ligne téléphonique à paire torsadée en cuivre. La technologie DSL partage la même ligne que le service téléphonique, mais occupe une partie différente de la bande passante de la ligne téléphonique.

EDR (entreprise de distribution de radiodiffusion) :

Entreprise consacrée à la réception de la radiodiffusion et à sa retransmission par ondes radio ou d'autres moyens de télécommunications à plus d'une unité d'habitation ou résidence permanente ou temporaire, ou à une autre entreprise du même ordre.

Équipement des locaux d'abonné : Matériel de télécommunications, comme un modem ou un terminal, situé dans la résidence ou l'entreprise d'un client.

ERMV (exploitant de réseaux mobiles virtuels) :

Fournisseur de services de communications sans fil qui ne possède pas l'infrastructure de réseau sans fil au moyen de laquelle il achemine ses services à ses clients.

ESLC (entreprise de services locaux concurrentiels) :

Fournisseur de services de télécommunications qui livre concurrence aux autres fournisseurs de longue date, généralement l'ESLT.

ESLT (entreprise de services locaux titulaire) :

L'entreprise de télécommunications dominante fournissant un service téléphonique local dans un secteur géographique donné au début de la concurrence. Habituellement, une ESLT est la compagnie de téléphone traditionnelle ayant été la première entreprise de services locaux à s'établir dans un marché donné.

EVP (enregistreur vidéo personnel) : Appareil électronique grand public ou logiciel d'application qui enregistre les vidéos en format numérique, pour permettre la visionnement en différé.

FSI (fournisseur de services Internet) : Fournisseur d'accès Internet au grand public et aux entreprises.

FTTH (installation par fibre jusqu'au domicile, d'après l'anglais Fibre-to-The-Home) et FTTP (installation par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné, d'après l'anglais Fibre-to-the-Premise) :

Permet de relier le câble de fibre optique au domicile ou aux locaux de l'abonné, par exemple à un boîtier fixé sur le mur extérieur d'une habitation ou d'une entreprise.

GSM (Système mondial de communications

mobiles, d'après l'anglais Global System for Mobile Communications) : Technologie fondée sur la technologie TDMA et membre de la famille des protocoles mobiles de deuxième génération (2G) qui est largement déployée à l'échelle mondiale, particulièrement aux bandes de fréquences de 850, 900, 1800 et 1900 MHz.

Groupage : Jumelage de produits et services distincts en un même produit de détail.

Hébergement (hébergement Web) : Service consistant à héberger, à servir et à conserver des fichiers pour un ou plusieurs sites Web ou comptes électroniques. Le recours à un service d'hébergement permet à de nombreuses entreprises de partager les frais de connexion Internet haute vitesse pour accéder aux fichiers, de même que d'autres frais liés à la gestion et à l'infrastructure d'Internet.

Hertz : Unité de fréquence représentant un cycle par seconde. Elle est souvent utilisée pour décrire les vitesses auxquelles les signaux électroniques sont émis dans le domaine de la radiodiffusion. Un MHz (méga hertz) désigne un million de hertz, un GHz (giga hertz), un milliard de hertz et un THz (téra hertz), un billion de hertz.

Hors réseau : Qualifie les emplacements client où une infrastructure réseau n'est pas facilement accessible et nécessitant la location d'un accès auprès d'un tiers aux fins de connectivité aux locaux.

IdO (Internet des objets) : Le concept de connecter des objets et dispositifs de tous les jours (p. ex., électroménagers et téléphones cellulaires) à Internet et entre eux. En leur permettant de capter leur environnement et de communiquer entre eux, on s'assure d'obtenir un flux continu des données.

Infonuagique : Capacité d'exécuter un programme ou une application sur plusieurs ordinateurs connectés de façon simultanée, les logiciels, les données et les services résidant dans des centres de données.

IP (protocole Internet) : Protocole informatique de couche réseau que tous les appareils connectés à Internet doivent connaître pour pouvoir communiquer entre eux. Le protocole IP est un ensemble de règles de commutation et l'acheminement de données qui précise comment l'information est divisée en paquets et comment ces derniers sont adressés aux fins de livraison entre les ordinateurs.

ISDE Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada) : Ministère du gouvernement fédéral canadien responsable, entre autres, de la réglementation, de la gestion et de l'attribution du spectre des radiofréquences, ainsi que de l'établissement d'exigences techniques pour différents systèmes sans fil.

LTE (technologie d'évolution à long terme, d'après l'anglais Long Term Evolution) : Technologie cellulaire sans fil de quatrième génération (également connue sous le nom de 4G) marquant une évolution et une amélioration par rapport aux normes de téléphonie cellulaire UMTS et HSPA+. La technologie LTE améliore l'efficacité spectrale, réduit les coûts, améliore le service et, surtout, offre un meilleur débit de données. La technologie LTE offre un débit allant jusqu'à 300 Mb/s.

LTE évoluée : Norme de communication sans fil qui représente une amélioration marquée par rapport à la norme LTE. Offrant un débit de données de pointe de 1 Go par seconde, la technologie LTE évoluée offre également une commutation plus rapide entre différents modes de consommation et une performance améliorée en bordure de cellule.

Pénétration : Mesure dans laquelle un produit ou un service a été vendu ou adopté par des abonnés ou clients potentiels dans un secteur géographique donné. Généralement exprimée en pourcentage.

PMPA (produits moyens par abonné) : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, utilisée essentiellement dans les secteurs des services sans fil et de la câblodistribution pour décrire les produits générés par client par mois. Les PMPA constituent un indicateur clé de la performance opérationnelle d'une entreprise de services sans fil ou de câblodistribution.

PMPA (produits moyens par compte) : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, utilisée essentiellement dans les secteurs des services sans fil et de la câblodistribution pour décrire les produits générés par compte client par mois. Les PMPA constituent un indicateur clé de la performance opérationnelle d'une entreprise de services sans fil ou de câblodistribution.

Point d'accès : Point d'accès au réseau dans un lieu public tel qu'un café, une gare, un aéroport, un immeuble de bureaux ou un centre de congrès.

Proche : Qualifie les emplacements client adjacents à une infrastructure réseau permettant d'étendre relativement facilement la connectivité aux locaux.

Rehaussement d'appareil : Changement d'appareil sans fil effectué par un client actuel des services sans fil.

Relations clients : Mesure du secteur Cable qui englobe les abonnés aux services d'accès à Internet, de télévision par câble, de Télé Élan ou de téléphonie résidentielle. Elles sont représentées par une adresse où au moins un des services de notre secteur Cable est installé et fonctionnel, et le ou les services sont facturés en conséquence. Lorsqu'une adresse donnée correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire abonné à au moins l'un des services de Cable compte pour une relation client, que le service soit facturé séparément ou inclus dans le loyer du locataire. Pour les abonnés institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente une relation client.

Réseau local : Groupe d'ordinateurs reliés entre eux et situés dans un espace géographiquement limité, comme un immeuble.

Réseaux possédés : Emplacements client où il existe une infrastructure réseau en place capable d'assurer une connectivité aux locaux sans autres travaux ou locations auprès de tiers. Un client sur réseaux possédés peut être servi rapidement.

Services d'accès Internet de tiers : Services d'accès Internet à haute vitesse de gros offerts par les grands fournisseurs de services Internet par câble et permettant aux fournisseurs indépendants de proposer des services Internet de détail à leurs propres utilisateurs.

Services postpayés : Méthode conventionnelle de paiement des services sans fil selon laquelle un abonné paie des frais mensuels fixes pour une partie importante des services. L'utilisation (par exemple, les appels interurbains) et les dépassements de forfait sont facturés à terme échu, après consommation des services.

Services prépayés : Méthode de paiement de services sans fil selon laquelle un abonné paie d'avance un montant établi d'utilisation du réseau ou des données. Généralement, le compte prépayé d'un abonné est débité au moment de l'utilisation; ainsi, l'utilisation ne pourra dépasser celle prévue par le montant prépayé, à moins qu'un autre paiement anticipé ne soit effectué.

Services par satellite : Distribution de programmation vidéo au moyen de la technologie par satellite.

Service satellite à mobile (Connexion satellite de Rogers) : Produit permettant de connecter un téléphone intelligent traditionnel à des satellites en orbite basse pour la transmission de données mobiles dans les régions où la couverture cellulaire traditionnelle n'est pas disponible.

Spectre : Terme s'appliquant généralement aux fréquences radio électromagnétiques utilisées pour la transmission de sons, de données et de vidéos. Diverses portions du spectre sont désignées pour l'utilisation par les services cellulaires, la télévision, la radio FM et les transmissions par satellite.

SSFE (services sans fil évolués) : Bande de fréquences de télécommunications sans fil utilisée pour les services de transmission de la voix et des données, les services de messagerie et le multimédia sans fil.

Taux de pénétration : Nombre total de foyers pouvant être connectés à un produit du câble dans un secteur géographique défini.

Technologie « high-split » : Méthode de division de la bande passante qui accroît davantage les fréquences réservées aux données en amont par rapport à la technologie « mid-split », tout en élargissant aussi le spectre global, ce qui améliore considérablement la performance en matière de téléversement et de téléchargement.

Technologie « low-split » : Méthode de division de la bande passante qui attribue le plus petit nombre de fréquences aux données en amont (téléversement) tout en conservant la majorité du spectre pour le trafic en aval.

Technologie « mid-split » : Méthode de division de la bande passante qui accroît le nombre de fréquences réservées aux données en amont par rapport à la technologie « low-split », tout en élargissant aussi le spectre total disponible, ce qui augmente la capacité de téléversement et de téléchargement.

Technologie sans fil fixe (Internet résidentiel 5G) : Technologie d'accès au réseau/de distribution pour la prestation de services de données et de vidéo IP à la clientèle utilisant un réseau sans fil plutôt que des réseaux traditionnels DOCSIS ou par fibres optiques.

Téléphonie par câble (téléphone) : Transmission des communications vocales en temps réel par l'intermédiaire d'un réseau câblé.

Télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Système assurant la transmission d'un signal de télévision numérique par IP. Contrairement à la télédiffusion, les téléspectateurs ne reçoivent que le contenu en continu qu'ils ont demandé (en naviguant d'une chaîne à l'autre ou en commandant des vidéos sur demande).

Terminal numérique : Appareil autonome qui reçoit et décode la programmation de manière à ce qu'elle puisse être affichée sur un téléviseur. Les terminaux numériques peuvent être utilisés pour capter des émissions télédiffusées, par câble et par satellite.

Transmission par fibres optiques : Méthode de transmission d'informations (voix, vidéo ou données) au moyen de laquelle la lumière est modulée et propagée sur des faisceaux de fils de verre très fins portant le nom de câbles de fibre optique. La capacité de bande passante des câbles de fibre optique est de loin supérieure à celle des fils de cuivre et la lumière peut voyager sur des distances relativement grandes sans devoir être amplifiée.

VoIP (voix sur IP) : Technologie utilisée pour transmettre des conversations en temps réel en paquets de données sur un réseau de données utilisant le protocole IP. De tels réseaux de données comprennent les réseaux des compagnies de téléphone, les réseaux de câblodistribution, les réseaux sans fil, les intranets d'entreprise et Internet.

VoLTE (voix sur LTE) : Plateforme fournissant des services de transmission de la voix aux abonnés mobiles sur réseaux sans fil LTE. La norme LTE ne peut prendre en charge qu'une commutation par paquets étant donné qu'elle repose intégralement sur la technologie IP. Les communications vocales sur les réseaux GSM passent par la commutation de circuits, alors l'adoption de la norme LTE oblige les entreprises de télécommunications à reconfigurer leur réseau de communication vocale, tout en assurant une continuité aux réseaux à commutation de circuits traditionnels de 2G et 3G.

VSD (vidéo sur demande) : Service de câble qui permet à un client de sélectionner et de regarder des films et des émissions en tout temps parmi un répertoire de titres.

VSDA (vidéo sur demande par abonnement) : Service qui offre, moyennant des frais mensuels, un accès sur demande illimité à une programmation donnée.

Wi-Fi : Nom commercial de la norme visant la technologie de réseau pour les réseaux locaux sans fil. Les réseaux locaux sans fil fournissent essentiellement les mêmes services que les réseaux filaires, mais à des débits moindres. Le Wi-Fi permet à tout utilisateur muni d'un appareil compatible avec le Wi-Fi de se connecter à un point d'accès sans fil.

TERMES SE RAPPORTANT À LA DURABILITÉ ET À L'IMPACT SOCIAL

Diversité, équité, inclusion et appartenance (DEIA) : Cadre visant à créer un milieu de travail diversifié, équitable et inclusif qui procure aux employés un sentiment d'appartenance et où il se sentent valorisés, ce qui contribue à augmenter l'engagement et la productivité, stimule l'innovation et favorise un meilleur état d'esprit.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) : Échappement dans l'atmosphère de matières gazeuses, tant naturelles qu'anthropiques (causées par l'être humain), qui absorbent et réémettent des radiations infrarouges. Les principaux GES dans l'atmosphère sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux et l'ozone. Les GES mesurés sont classés dans trois catégories : portée 1 (directe), portée 2 (énergie indirecte) et portée 3 (chaîne de valeur).

Équivalent dioxyde de carbone émis par pétaoctet de trafic réseau (t éq. CO₂ par pétaoctet) : Mesure de durabilité utilisée pour mesurer l'intensité carbonique de la transmission de données, exprimée en tonnes métriques de dioxyde de carbone émis (par la consommation d'électricité) pour chaque pétaoctet de données transmises, téléversées ou téléchargées par l'infrastructure de réseau. Une diminution du nombre de t éq. CO₂ par pétaoctet indique une efficacité accrue.

Gj par pétaoctet de trafic réseau (GJ/Po) : Mesure de la durabilité utilisée pour mesurer l'intensité énergétique, exprimée en gigajoules d'énergie consommée pour chaque pétaoctet de données transmises sur un réseau. Une diminution du nombre de GJ/Po indique une efficacité accrue.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU) : Série de 17 objectifs interreliés adoptés par tous les États membres de l'ONU en 2015 dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils constituent un appel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et garantir la paix et la prospérité pour tous d'ici 2030.

Science Based Targets initiative (SBTi) : Organisme de réglementation mondial qui mène des actions climatiques ambitieuses dans le secteur privé en donnant aux entreprises les moyens d'établir des cibles de réduction des gaz à effet de serre basées sur la science. Le SBTi évalue et approuve les cibles de réduction d'émissions de carbone et mesure les progrès vers leur atteinte.

Liens utiles

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Le CRTC est un organisme public indépendant qui réglemente et supervise la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes. Il relève du parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. www.crtc.gc.ca

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada)
ISDE Canada est un ministère du gouvernement fédéral qui a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation canadienne, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché efficace et concurrentiel. www.ic.gc.ca

Federal Communications Commission (FCC)
La FCC est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis. La FCC a été établie par la *Communications Act of 1934* [Loi sur les communications de 1934] et est chargée de réglementer la radio, la télévision ainsi que les télécommunications sur fil, par câble et par satellite à l'échelle nationale et dans chaque État. L'autorité de la FCC s'étend sur les 50 États, le District de Columbia et les territoires des États-Unis. www.fcc.gov

Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS)

L'ACTS fait autorité pour tout ce qui concerne le sans-fil au Canada – ses préoccupations, son évolution et ses tendances. L'Association représente des fournisseurs de services sans fil et des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et des services pour l'industrie du sans-fil, comme les fabricants de combinés téléphoniques et de matériel, les créateurs de contenu et d'applications et les fournisseurs de services interentreprises. www.cwta.ca

The Wireless Association (CTIA)

La CTIA est un organisme international à but non lucratif fondé en 1984 qui représente les entreprises de télécommunications et leurs fournisseurs de même que les fournisseurs et les fabricants de services et de produits de transmission de données sans fil. Aux États-Unis, la CTIA fait du lobbying auprès de tous les échelons du gouvernement. www.ctia.org

GSM Association (GSMA)

La GSMA est une association sectorielle mondiale qui représente près de 800 exploitants, dont plus de 300 entreprises du milieu des télécommunications mobiles (fabricants de combinés téléphoniques et d'appareils, développeurs de logiciels, fournisseurs de matériel et fournisseurs d'accès Internet) et diverses entreprises de secteurs d'activité connexes. En outre, plus de 180 fabricants et fournisseurs soutiennent les activités de la GSMA en tant que membres associés. La GSMA travaille à des projets et initiatives servant les intérêts de l'ensemble de l'industrie des télécommunications mobiles, et en particulier ceux des exploitants. www.gsma.com

Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)

Organisation indépendante qui s'emploie à résoudre les plaintes formulées par des consommateurs à l'endroit de fournisseurs de services de téléphonie, de télévision et d'accès Internet. La structure de l'organisme et son mandat ont été approuvés par le CRTC. www.ctcs-cprst.ca

Renseignements relatifs à la Société et à l'intention des actionnaires

SIÈGE SOCIAL

Rogers Communications Inc.
333 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1G9
416 935-7777

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

888 764-3771 ou [rogers.com](https://www.rogers.com)

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions sur votre compte, souhaitez modifier votre nom ou adresse, ou avez des questions à propos de certificats d'actions perdus, de transferts d'actions, du règlement d'une succession ou de dividendes, veuillez communiquer avec l'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société, Compagnie Trust TSX :

Compagnie Trust TSX

301 - 100 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) M5H 4H1 Canada
416 682-3860 ou 800 387-0825
shareholderinquiries@tmx.com

Documents envoyés en double

Si vous recevez en double exemplaire des documents de Rogers destinés aux actionnaires, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust TSX aux coordonnées ci-dessus afin de regrouper vos comptes.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers et autres personnes désirant obtenir d'autres renseignements de nature financière sont priés de consulter [aproposde.rogers.com/relations-avec-les-investisseurs](https://www.rogers.com/relations-avec-les-investisseurs) ou de communiquer avec nous au :

647 435-6470 ou
1 844 801-4792 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

ou à investor.relations@rci.rogers.com

DURABILITÉ ET IMPACT SOCIAL

En investissant dans la jeunesse, en luttant concrètement contre les changements climatiques et en favorisant l'autonomisation économique des gens, nous contribuons à bâtir un pays plus fort.

Pour en savoir plus, veuillez consulter [aproposde.rogers.com/notre-contribution](https://www.rogers.com/notre-contribution).

INSCRIPTIONS EN BOURSE

Bourse de Toronto (TSX) :

RCI.A - Actions de catégorie A avec droit de vote
(no CUSIP : 775109101)

RCI.B - Actions de catégorie B sans droit de vote
(no CUSIP : 775109200)

Bourse de New York (NYSE) :

RCI - Actions de catégorie B sans droit de vote
(no CUSIP : 775109200)



TITRES D'EMPRUNT

Pour en savoir plus sur les titres d'emprunt de Rogers, veuillez consulter la rubrique « Information pour les détenteurs d'obligations » à [aproposde.rogers.com/relations-avec-les-investisseurs](https://www.rogers.com/relations-avec-les-investisseurs).

AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Rogers s'engage à assurer une communication financière transparente et complète et adhère aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Nous vous invitons à consulter [aproposde.rogers.com/relations-avec-les-investisseurs](https://www.rogers.com/relations-avec-les-investisseurs) afin d'en apprendre plus sur notre entreprise, en ce qui a trait notamment : à nos événements et présentations, à nos communiqués, à nos dépôts auprès des organismes de réglementation, à nos pratiques de gouvernance, à notre responsabilité sociale d'entreprise et à nos documents d'information continue, dont les communiqués sur nos résultats financiers trimestriels, les notices annuelles et les circulaires d'information de la direction. Vous pouvez aussi vous abonner à nos nouvelles par courriel ou fils RSS afin de recevoir automatiquement les communiqués de Rogers par voie électronique.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les dividendes peuvent être déposés directement dans les comptes que les actionnaires détiennent auprès d'institutions financières. Pour bénéficier du service de dépôt direct, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust TSX aux coordonnées susmentionnées.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES DIVIDENDES

2025	Cours RCI.B à la TSX			Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	Clôture	
Premier trimestre	44,89 \$	37,97 \$	38,43 \$	0,50 \$
Deuxième trimestre	40,55 \$	32,42 \$	40,39 \$	0,50 \$
Troisième trimestre	50,00 \$	41,01 \$	54,38 \$	0,50 \$
Quatrième trimestre	56,15 \$	47,94 \$	51,81 \$	0,50 \$

Actions en circulation au 31 décembre 2025

De catégorie A avec droit de vote	111 152 011
De catégorie B sans droit de vote	429 073 267

Dates de versement prévu des dividendes en 2026

Date de clôture des registres	Date de paiement :
10 mars 2026	2 avril 2026
9 juin 2026*	6 juillet 2026*
8 septembre 2026*	2 octobre 2026*
8 décembre 2026*	5 janvier 2027*

* Sous réserve de l'approbation du conseil

Sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Rogers constituent des dividendes « admissibles » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales similaires.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES (« RRD »)

Rogers propose un régime de réinvestissement des dividendes pratique qui permet aux actionnaires admissibles d'acquiescer des actions de catégorie B sans droit de vote en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans engager de frais de courtage ou d'administration. Pour en savoir plus sur le RRD de Rogers et obtenir les documents nécessaires pour vous y inscrire, veuillez consulter <https://services.tsxtrust.com/InvestorServices/Search-DRIP?lang=fr>, ou communiquer avec la Compagnie Trust TSX aux coordonnées susmentionnées.

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS DESTINÉS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires inscrits à <https://services.tsxtrust.com/edelivery> peuvent recevoir des avis par courrier électronique concernant la publication des rapports financiers et des documents de procurations. Cette méthode permet de transmettre l'information aux actionnaires plus rapidement que par la poste, en plus d'aider Rogers à protéger l'environnement et à réduire ses frais d'impression et d'expédition.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET LES AUTRES RISQUES

Le présent rapport annuel renferme des énoncés prospectifs concernant la situation financière et les perspectives de Rogers Communications qui sont assujettis à des incertitudes et à des risques importants, lesquels sont décrits en détail sous les rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « À propos des énoncés prospectifs » du rapport de gestion ci-inclus. Toutes les sections du présent rapport annuel doivent être lues à la lumière de ces énoncés prospectifs.



Facebook
facebook.com/rogers



X
[@rogers](https://twitter.com/rogers)



LinkedIn
linkedin.com/company/rogers-communications



Les marques de commerce apparaissant dans le présent rapport de gestion appartiennent à Rogers Communications Inc. ou à une société de son groupe. Des marques de commerce d'autres parties y sont également mentionnées. Les marques de commerce mentionnées dans le présent rapport de gestion peuvent apparaître sans le symbole ^{MC}. © 2026 Rogers Communications.

Le meilleur est à venir

Ted Rogers

